

Nouveau Programme pour les villes



ONU HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN



MET EN ŒUVRE LE
NOUVEAU PROGRAMME
POUR LES VILLES

Droits d'auteur © Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), 2020

Tous droits réservés.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

B. P. 30030, 00100 Nairobi GPO Kenya

www.unhabitat.org

HS/035/20E

ISBN : (volume) 978-92-1-132869-1

AVERTISSEMENT

Les appellations qui sont employées dans le présent rapport et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat Général des Nations Unies aucune prise de position quant au tracé des frontières ou limites, aux systèmes économiques et aux degrés de développement. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ou de son Conseil exécutif.

REMERCIEMENTS

Conception et coordination :

Claudio Acioly, Raphaëlle Vignol, Asa Jonsson

Chapitres 1 et 2, autrice principale : Rana Amirtahmasebi

Chapitre 3, autrices principales : Zuzana Vuova, Emily Olivia Fox

Contributeurs :

Anne Amin, Gianluca Crispi, Pankti Dalal, Rafael Forero, Rebecca Hui, Christophe Lalande, Lynne Karago, Wataru Kawasaki, Francesca Lionetti, Marcus Mayr, Angela Mwai, Samuel Njuguna, Stephanie Loose, Laura Petrella, Saritha Ramakrishna, Thomaz Ramalho, Andrew Rudd, Remy Sietchiping, Fay Strongin, Vidar Vasko, Raphaëlle Vignol, Xin Quan Zhang.

Mise en page et infographie :

Austin Ogola

Sera Tolgay



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Traduit avec le soutien du Ministère Français de
l'Europe et des Affaires Etrangères

Sommaire

Préface	viii
Introduction	x
Conclusion	155
Glossaire	157
Références	163



01

Axes principaux des engagements porteurs de changement du Nouveau Programme pour les villes

1.1 Durabilité sociale	2
1.1.1 Autonomisation des groupes marginalisés	3
1.1.2 Égalité des sexes	5
1.1.3 Aménagement pour les migrants, les minorités ethniques et les personnes handicapées	11
1.1.4 Aménagement et questions d'âge	14
1.2 Durabilité économique	19
1.2.1 Création d'emplois et moyens de subsistance	20
1.2.2 Productivité et compétitivité	23
1.3 Durabilité environnementale	28
1.3.1 Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	29
1.3.2 Résilience et adaptation aux changements climatiques	33
1.3.3 Atténuation des changements climatiques	41
1.4 Durabilité spatiale	45
1.4.1 Durabilité spatiale et équité	47
1.4.2 Durabilité spatiale et densité urbaine	48

02

Moyens de mise en œuvre

2.1 Mécanismes d'intervention	56
2.1.1 Politiques urbaines nationales	58
2.1.2 Politiques foncières	61
2.1.3 Politiques d'assainissement des logements et des taudis	67
2.1.4 Législation et régulation urbaine	73
2.1.5 Aménagement urbain	78
2.1.6 Finance municipale	81
2.1.7 Gouvernance urbaine	86
2.2 Mesures matérielles en matière d'infrastructures et de services	92
2.2.1 Transports et mobilité	92
2.2.2 Énergie	98
2.2.3 Déchets solides	101
2.2.4 Eau et assainissement	106
2.3 Mesures immatérielles	111
2.3.1 Culture	111
2.3.2 Éducation	116
2.3.3 Santé	117
2.3.4 Sécurité urbaine	121
2.4 Technologie et innovation	124
2.4.1 Technologie	126
2.4.2 Transports	126
2.4.3 Technologies de construction et du bâtiment	127
2.4.4 Cartographie et données spatiales	128

03

Gouvernance, suivi et établissement de rapports

3.1 Gouvernance mondiale et moyens de mise en œuvre	134
3.1.1 Gouvernance mondiale	134
3.1.2 Mobilisation des ressources financières	135
3.1.3 Consolidation des capacités, échange de connaissances et partenariats	137
3.2 Le Nouveau Programme pour les villes et les dimensions urbaines des ODD	140
3.3 Suivi et rapports	144
3.3.1 Directives destinées à l'établissement de rapports	145
3.3.2 Cadre de suivi	146
3.3.3 Plateforme en ligne du Programme pour les villes	149
3.4 Le rôle d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	150
3.4.1 Assemblée d'ONU-Habitat et structure de gouvernance	150
3.4.2 Le Forum urbain mondial	153

Table des matières

Tableaux

Tableau 1.	Coût de la construction d'une nouvelle unité résidentielle en centre-ville par rapport à la périphérie	50
Tableau 2.	Instruments de récupération de la plus-value foncière	66
Tableau 3.	Connexions entre l'ODD 11, les autres ODD et le Nouveau Programme pour les villes.....	142

Encadrés

Encadré 1.	Les différents modèles d'expansion des villes à travers le monde	xiv
Encadré 2.	Structure du Nouveau Programme pour les villes	xvi
Encadré 3.	Des mesures innovantes pour les communautés en pleine mutation du Grand Toronto	14
Encadré 4.	Hong Kong, amie des aînés	18
Encadré 5.	Les objectifs d'Aichi	31
Encadré 6.	Processus participatif de résilience - Madagascar, Malawi, Mozambique et Comores (depuis 2010).....	40
Encadré 7.	L'étalement de la métropole de Cape Coast, au Ghana	49
Encadré 8.	Construire une ville de l'intérieur : le repeuplement de Santiago du Chili	50
Encadré 9.	Capital spatial et prospérité à Wuhan, en Chine	54
Encadré 10.	L'utilisation de l'impôt sur la plus-value en Colombie.....	61
Encadré 11.	Le programme d'hypothèques communautaires des Philippines	69
Encadré 12.	Le système de régime foncier flexible en Namibie	76
Encadré 13.	Le plan directeur de Singapour (2003), un exemple d'un projet de développement	81
Encadré 14.	Exemples de transferts intergouvernementaux à travers le monde.....	83
Encadré 15.	Tour d'horizon des pratiques inspirantes en matière de gouvernance métropolitaine à travers le monde.....	89
Encadré 16.	Budgétisation participative en Inde (ville de Pune).....	90
Encadré 17.	Le rôle des ramasseurs de déchets dans la gestion des déchets, région d'Odi Moretele, Afrique du Sud	104
Encadré 18.	Projet WASSER de l'Union européenne - Water and Sanitation for Settlements in Eastern Sri Lanka	108
Encadré 19.	Projet de marais artificiels écologiques de Shijiazhuang pour une eau potable sûre, Chine	110
Encadré 20.	Cities without Hunger – Jardins communautaires à São Paulo, Brésil	120
Encadré 21.	Système de cartographie et d'informations relatives aux logements (São Paulo, Brésil)	129
Encadré 22.	Programmes internationaux interconnectés	135
Encadré 23.	Principales fonctions de la plateforme du Programme pour les villes	149

Graphiques

Graphique 1.	Contenu du Nouveau Programme pour les villes	xviii
Graphique 2.	Autonomisation de groupes marginalisés	4
Graphique 3.	Égalité des sexes	6
Graphique 4.	Aménagement pour les migrants, les minorités ethniques et les personnes handicapées	12
Graphique 5.	Aménagement et questions d'âge	16
Graphique 6.	Création d'emplois et moyens de subsistance	21
Graphique 7.	Productivité et compétitivité	25
Graphique 8.	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	30
Graphique 9.	Résilience et adaptation aux changements climatiques	35
Graphique 10.	Atténuation des changements climatiques	42
Graphique 11.	Durabilité spatiale	46
Graphique 12.	Mécanismes d'intervention	57
Graphique 13.	Politiques urbaines nationales.....	59
Graphique 14.	Politiques foncières	62
Graphique 15.	Politiques d'assainissement des logements et des taudis	68
Graphique 16.	Législation et régulation urbaine.....	74
Graphique 17.	Aménagement urbain	79
Graphique 18.	Finance municipale	82
Graphique 19.	Gouvernance urbaine	87
Graphique 20.	Transports et mobilité	93
Graphique 21.	Énergie	99
Graphique 22.	Déchets solides	102
Graphique 23.	Eau et assainissement.....	107
Graphique 24.	Culture	112
Graphique 25.	Éducation.....	116
Graphique 26.	Santé.....	118
Graphique 27.	Sécurité urbaine	122
Graphique 28.	Technologie et innovation	125

Figures

Figure 1.	Acteurs impliqués dans la conception du Nouveau Programme pour les villes.....	xi
Figure 2.	Aperçu de l'urbanisation à travers le monde.....	xiii
Figure 3.	Image en fausses couleurs illustrant la présence d'eau dans le paysage irrigué de la vallée du Jourdain.....	xv
Figure 4.	Nuage de mots-clés du Nouveau Programme pour les villes.....	xvi
Figure 5.	Vue aérienne d'un camp de réfugiés syriens à Kilis, en Turquie, 2018.....	2
Figure 6.	Un groupe d'étudiantes se rendant à l'école à Goa, en Inde.....	9
Figure 7.	Les transports en commun doivent être accessibles aux personnes handicapées.....	13
Figure 8.	L'aménagement des villes doit s'adapter aux personnes âgées.....	15
Figure 9.	Des femmes vendant des fruits dans le centre-ville de Port-au-Prince, Haïti.....	19
Figure 10.	Une femme confectionnant du batik à Bali, en Indonésie.....	22
Figure 11.	À Séoul, en Corée du Sud, la restauration du ruisseau Cheonggyecheon.....	29
Figure 12.	Gestion de l'érosion côtière, Criccieth, Galles du Nord, Royaume-Uni.....	33
Figure 13.	La municipalité d'Ahmedabad, en Inde, a érigé un mur le long de la rivière Sabarmati pour prévenir les inondations et protéger l'environnement de toute dégradation.....	34
Figure 14.	L'ouragan Katrina a submergé la Nouvelle-Orléans, aux États-Unis (avant/après).....	37
Figure 15.	Baltimore, États-Unis, la Inner Harbour Water Wheel, une roue à aubes installée dans le port de la ville conjugue anciennes et nouvelles technologies.....	43
Figure 16.	Forte densité de canalisations d'approvisionnement en eau dans les zones résidentielles et industrielles de standing à Cape Coast, Ghana.....	48
Figure 17.	Croissance des établissements à Cape Coast, Ghana, en 2010 (à gauche) et en 2018 (à droite).....	49
Figure 18.	Deux villes, deux modèles : Atlanta, aux États-Unis, et Barcelone, en Espagne.....	51
Figure 19.	Images de Wuhan, en Chine.....	54
Figure 20.	Taudis à Medellín, en Colombie.....	70
Figure 21.	Dans la ville de Buenos Aires, en Argentine, les quartiers de Recoleta et de Retiro abritent une implantation sauvage appelée Villa 31.....	71
Figure 22.	À Singapour, un plan directeur bien conçu mêle différents usages et typologies.....	78
Figure 23.	Le quartier de Kop van Zuid (Rotterdam, Pays-Bas) s'étend sur les quais d'un vaste port laissé à l'abandon.....	84
Figure 24.	Dans l'implantation sauvage de Mukuru, à Nairobi (Kenya), des résidents participent à une vérification des données lors de l'établissement du profil de l'implantation.....	88
Figure 25.	Passagers du Blue Ferry à Dar es Salam, Tanzanie.....	92
Figure 26.	Pollution atmosphérique au Caire, Égypte.....	94
Figure 27.	Système de bus rapide à Dar es Salam, Tanzanie.....	95
Figure 28.	Décharge de déchets solides (à gauche) et tri par des ramasseurs de déchets (à droite) à Cape Coast, Ghana.....	103
Figure 29.	Des résidents d'Harar, en Éthiopie, font la queue pour chercher de l'eau.....	105
Figure 30.	Place Naghch-e Djahan, à Ispahan (Iran), un site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.....	114
Figure 31.	Venise, en Italie, est entourée d'eau. Des mesures innovantes doivent être élaborées pour protéger cette ville historique des effets des changements climatiques.....	132
Figure 32.	Piliers de la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes.....	134
Figure 33.	Principaux programmes internationaux pour l'après 2015.....	136
Figure 34.	Mobilisation des ressources financières.....	137
Figure 35.	Consolidation des capacités.....	138
Figure 36.	Représentation visuelle des principales connexions entre l'ODD 11 et les autres ODD.....	140
Figure 37.	ODD présentant des cibles urbaines (hors ODD 11).....	141
Figure 38.	Calendrier et objectifs des rapports quadriennaux (2018-2026).....	144
Figure 39.	Un processus d'établissement de rapports fondé sur quatre éléments.....	145
Figure 40.	Aperçu des canaux de consultation servant à l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général.....	146
Figure 41.	Aperçu du processus d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.....	147
Figure 42.	Structure de gouvernance d'ONU-Habitat.....	151
Figure 43.	Responsabilités de l'Assemblée d'ONU-Habitat.....	152
Figure 44.	Objectifs du Forum urbain mondial.....	153
Figure 45.	Villes ayant accueilli le Forum urbain mondial.....	154

Préface



Maimunah Mohd Sharif
Directrice exécutive
Programme des Nations Unies pour les
établissements humains, ONU-Habitat

Le Nouveau Programme pour les villes présente la manière dont une urbanisation bien conçue et maîtrisée contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

En faisant émerger de nouvelles solutions, il a permis aux villes de jouer un rôle crucial dans de nombreux défis auxquels l'humanité doit faire face, tels que la gestion des flux migratoires ou la lutte contre les pandémies et les changements climatiques. Toutefois, il nous reste un long chemin à parcourir avant d'atteindre ces Objectifs, notamment l'**ODD 11**, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

À l'aide de définitions précises et de cas concrets, le Nouveau Programme pour les villes illustré vise à rendre ce cadre mondial plus accessible aux décideurs politiques et aux professionnels de l'urbanisation, et ce parmi les nombreux acteurs urbains comme au sein des gouvernements et des Nations Unies. Nous avons besoin d'une approche pratique pour déployer et intensifier nos actions.

Le manuel illustré est destiné à compléter le texte actuel du Nouveau Programme pour les villes. Il en explique les principaux axes, messages et « engagements porteurs de changement » tout en analysant son contenu au moyen d'exemples, d'études de cas, d'infographies et d'actions types (stratégies, mesures et initiatives).



À l'aide de définitions précises et de cas concrets, le manuel intitulé « Nouveau Programme pour les villes illustré » vise à rendre le dispositif mondial plus accessible aux décideurs politiques et aux professionnels de l'urbanisation, et ce au sein des gouvernements et des Nations Unies comme parmi les nombreux acteurs impliqués dans la gestion des villes. Nous avons besoin d'une approche pratique pour déployer et intensifier nos actions.

Il peut guider la prise de décisions et la mise en œuvre d'actions, mais aussi contribuer à la large diffusion des connaissances, renforçant ainsi les capacités de tous les acteurs impliqués dans l'urbanisation sur l'ensemble des territoires.

Il viendra compléter la plateforme en ligne du Programme pour les villes. Récemment créé, ce portail de connaissances mondial est destiné à diffuser et inspirer des évolutions positives à l'aide de rapports nationaux volontaires, de bonnes pratiques, d'actions, de données, de formations et de ressources concernant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des ODD liés à l'urbanisation. Cette initiative servira ainsi à l'établissement des rapports quadriennaux du Secrétaire général des

Nations Unies sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

ONU-Habitat accompagnera les gouvernements nationaux, infranationaux et locaux ainsi que les autres acteurs dans l'utilisation du manuel. Notre catalogue de services offre un aperçu des types de soutien que nous pouvons apporter.

J'espère sincèrement que le manuel contribuera à la mise en œuvre d'actions dans le monde entier. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, la Décennie d'action doit aller de pair avec l'implication de tous, aux quatre coins de la planète. Je me réjouis de découvrir votre engagement en faveur de ce projet commun.

Introduction

Qu'est-ce que le Nouveau Programme pour les villes ?

Le Nouveau Programme pour les villes a été adopté le 20 octobre 2016 dans le cadre de la conférence Habitat III, à Quito, en Équateur. Il succède au Programme pour l'habitat adopté quant à lui en 1996 lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui définit les « axes d'action relatifs aux problèmes de logement et d'établissement humain à différents niveaux ». Fruit d'une vision commune en faveur d'un monde meilleur et durable, le Nouveau Programme pour les villes est approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la soixante-huitième séance plénière de la soixante et onzième session, le 23 décembre 2016.

Il est pensé comme une ressource destinée aux administrations centrales et locales, aux organisations de la société civile, au secteur privé et à l'ensemble des personnes vivant dans des zones urbaines à travers le monde. Le Nouveau Programme pour les villes met en lumière l'interaction entre urbanisation durable, création d'emplois, qualité de vie et moyens de subsistance, principes qui devraient être intégrés dans toute politique et stratégie de développement ou de renouvellement urbain.

Il a été conçu en collaboration avec les États membres participants, les organisations intergouvernementales, ONU-Habitat et d'autres agences, fonds et programmes des Nations Unies, des experts des Groupes des politiques, des administrations locales et infranationales, tous les réseaux majeurs de ces gouvernements et d'autres ONG, organisations gouvernementales et organismes privés concernés (figure 1).

L'ensemble de ces contributions a permis d'aboutir à une ébauche du Nouveau Programme pour les villes, qui a ensuite été affinée lors d'échanges et de discussions avec les États membres au cours des auditions des administrations locales et des parties prenantes. Enfin, le Nouveau Programme pour les villes a été finalisé et adopté lors de la conférence Habitat III.

Le Nouveau Programme pour les villes introduit un changement de paradigme né de l'émergence d'une science des villes. Il met un certain nombre de normes et de principes au service de la planification, de la construction, du développement, de la gestion et de l'amélioration des zones urbaines en s'appuyant principalement sur cinq piliers : les politiques urbaines nationales, la législation et la régulation urbaine, la planification et la conception urbaine, l'économie locale et la finance municipale, ainsi que la mise en œuvre à l'échelle locale.

Visant à faciliter la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »), le Nouveau Programme pour les villes offre un cadre d'action global permettant d'orienter et de surveiller l'urbanisation dans le monde entier. Issu du constat que 95 % de la croissance urbaine aura lieu dans les pays en développement, **l'ODD 11** définit des cibles et des indicateurs destinés à mesurer les progrès et la croissance.

Le Nouveau Programme pour les villes est pensé comme une ressource destinée aux administrations centrales comme locales, aux organisations de la société civile, au secteur privé et à l'ensemble des personnes vivant dans des zones urbaines à travers le monde.

Figure 1: Acteurs impliqués dans la conception du Nouveau Programme pour les villes



Introduction

Les tendances mondiales de l'urbanisation

Depuis le 20^e siècle, l'urbanisation façonne le cadre bâti. Or, pour assurer un avenir durable à tous et partout, la transition vers un monde de plus en plus urbanisé peut et doit se faire de façon maîtrisée. De la pauvreté extrême au chômage en passant par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, les villes concentrent bon nombre des enjeux mondiaux. Ainsi, il convient d'y mener des interventions efficaces pour faire face aux défis en matière de développement et obtenir des effets cumulatifs conséquents.

L'urbanisation est l'occasion idéale pour faire progresser le programme de développement durable. Toutefois, mal planifiée ou mal gérée, elle peut au contraire aggraver les problèmes qu'elle est censée résoudre. Dans le passé, l'urbanisation mal ou non planifiée a engendré des troubles économiques et civils, augmenté la congestion et la dégradation de l'environnement, multiplié les taudis et intensifié l'étalement urbain (ONU-Habitat, 2016).

Des données récentes (ONU-Habitat, 2020) recensent environ 2000 zones métropolitaines, qui rassemblent un tiers de la population mondiale. Selon ONU-Habitat, d'ici à 2035, plus d'une personne sur deux vivra dans ces zones, généralement définies comme des agglomérations urbaines composées d'une ville principale reliée à d'autres villes adjacentes ou à des zones urbaines ou périurbaines. Parmi les zones métropolitaines, on compte celle de la baie Nelson Mandela en Afrique du Sud, celle de Tokyo-Yokohama, celle de Bucaramanga et le Grand Londres.

Les données d'ONU-Habitat révèlent également qu'il existe aujourd'hui 1934 zones métropolitaines (ou métropoles) comptant plus de 300 000 habitants. Elles rassemblent environ 60 % de la population urbaine mondiale et un tiers de la population mondiale. La plupart d'entre elles (1038) sont situées dans la région de l'Asie et du Pacifique, dont 444 en Chine et 191 en Inde, contre 55 au Nigéria, 61 au Brésil, 144 aux États-Unis d'Amérique et 67 en Russie.

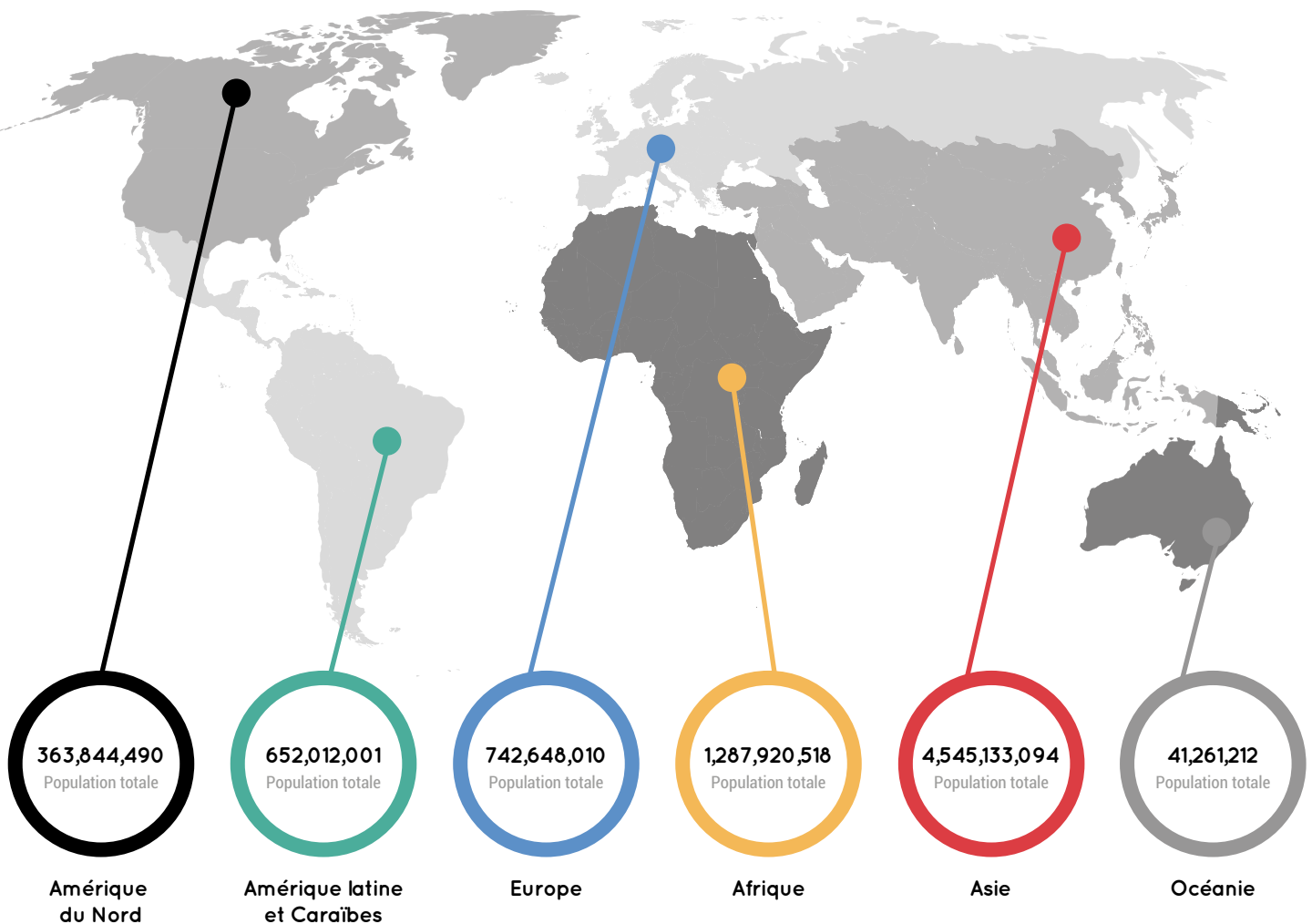
Près d'un milliard de personnes devraient rejoindre les zones métropolitaines dans les quinze années à venir, et 429 nouvelles métropoles devraient émerger d'ici à 2035.

Le Nouveau Programme pour les villes apparaît donc à un moment à la fois critique et opportun de l'histoire mondiale. Face à la diversité des enjeux auxquels toutes les villes et tous les villages sont confrontés, son caractère universel lui permet de s'appliquer à chaque situation. S'inscrivant dans une vision à long terme, il définit des priorités et des actions tout en proposant des outils qui peuvent être mis en œuvre aux échelles régionale, nationale, infranationale et locale. Il permet ainsi aux gouvernements et autres acteurs concernés de répondre aux besoins et défis spécifiques de chaque contexte urbain. Si l'urbanisation est un phénomène résolument mondial, sa nature et ses caractéristiques varient fortement d'une région à l'autre.

En Asie de l'Est, les zones urbaines se sont étendues sur 28 000 km² supplémentaires et ont gagné 200 millions d'habitants entre 2000 et 2010. Cette évolution a été particulièrement marquée en Chine (Groupe de la Banque mondiale, 2015). Alors que l'urbanisation en Asie de l'Est est généralement associée à des mégapoles telles que Beijing, Hong Kong, Séoul ou Manille, une grande partie de la croissance urbaine a lieu dans des villes de petite et moyenne taille (Groupe de la Banque mondiale, 2015). En s'étendant, certaines de ces zones débordent les frontières administratives et se retrouvent ainsi fragmentées entre plusieurs métropoles, ce qui exige la mise en place d'un cadre de planification transjuridictionnelle et régionale solide. Puisque l'urbanisation résulte de la conversion des espaces ruraux en zones urbaines, les gouvernements devront non seulement œuvrer à l'intégration et à l'accès aux services publics des populations rurales vivant dans les zones en voie d'urbanisation, mais aussi réagir face aux conséquences environnementales d'une transition rapide. En Asie du Sud, la population urbaine va également connaître une croissance significative : après avoir déjà considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, elle devrait atteindre les 250 millions d'habitants d'ici à 2030. Au sein de la population urbanisée sud-asiatique, environ 130 millions de personnes vivent actuellement dans des taudis.

Le Nouveau Programme pour les villes s'inscrit dans une vision à long terme tout en définissant des priorités et des actions.

Figure 2: Aperçu de l'urbanisation à travers le monde

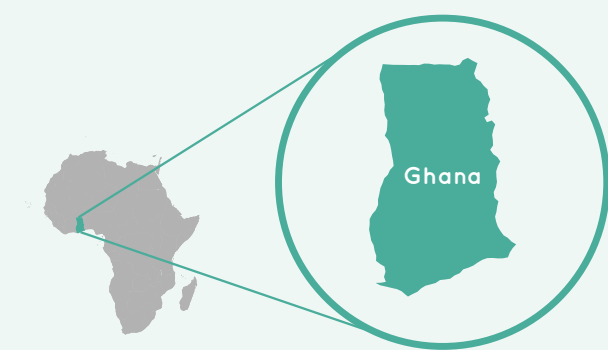


Source: Division de la population des Nations Unies, Perspectives d'urbanisation du monde, 2018

Les implantations sauvages se caractérisent souvent par une désorganisation des services publics. En outre, les populations habitant ces zones ne sont pas prises en compte dans les recensements officiels. Tandis que les problèmes de congestion et de pollution environnementale persistent, l'absence d'un véritable régime foncier entrave le développement. Parmi les villes principales d'Asie du Sud, quatre sur cinq sont menacées par les inondations. En outre, le nombre de personnes exposées à différents risques augmente de 3,5 % par an (Ellis et Roberts, 2016). En Afrique, l'urbanisation a aussi connu un rythme rapide qui devrait se maintenir : on prévoit que la population urbaine double dans les vingt prochaines années, avec 450 millions de citoyens supplémentaires dans les trois décennies à venir. De nouvelles villes seront donc nécessaires pour absorber cette croissance. Tout comme l'Asie du Sud, l'Afrique connaît une urbanisation qui se caractérise par sa dimension informelle, 70 % de sa population urbaine vivant dans des implantations sauvages. La figure 2 offre un aperçu de l'urbanisation à travers le monde.

Bien que l'urbanisation en Amérique latine soit déjà relativement avancée, les villes de cette région sont confrontées à des enjeux similaires en matière de congestion, d'implantations sauvages et d'inégalités dans l'accès aux services (Ezquiaga Arquitectura, 2015). Particulièrement denses en raison de leur superficie limitée, elles se caractérisent aussi par de criantes inégalités de revenus. Dans de nombreuses zones urbaines, les écarts de richesse engendrent des contrastes saisissants. Dans les zones périurbaines, les problèmes liés à la mobilité et aux transports persistent. De même, les lacunes en matière de gouvernance laissent libre cours à une expansion non contrôlée sans permettre d'améliorer la situation sanitaire, environnementale et sécuritaire des implantations sauvages (Ezquiaga Arquitectura, 2015). L'encadré 1 présente plusieurs exemples illustrant les différents modèles d'urbanisation à travers le monde.

Encadré 1 : Les différents modèles d'expansion des villes à travers le monde



Afrique

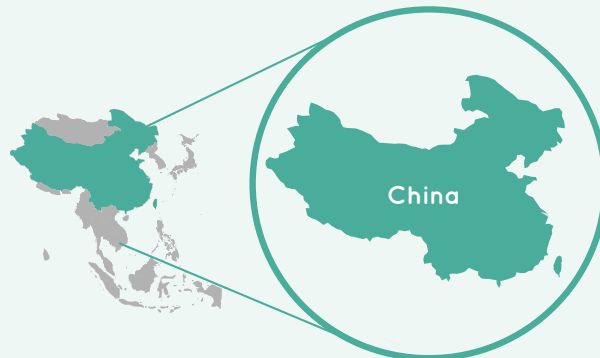
Ghana | Cape Coast et Accra

Les villes du Ghana connaissent une expansion rapide : la population urbaine du pays a presque triplé au cours des trois dernières décennies, s'élevant aujourd'hui à 14 millions de personnes. Les petites villes voient leur population augmenter fortement à mesure que le pays s'urbanise.

Défis

L'absence de stratégies adaptées en matière d'aménagement et de gestion du territoire donne lieu à un étalement urbain désorganisé (Banque mondiale, 2015). Dans la municipalité de Cape Coast, par exemple, l'aménagement mixte et l'extension du parc de logements pâtissent de la commercialisation rapide du quartier d'affaires, qui se fait aux dépens du développement résidentiel. Les zones et implantations résidentielles se trouvent ainsi encore plus éloignées des ressources et des services publics. Tandis que la superficie de la ville a triplé au cours des deux dernières décennies, les logements demeurent insalubres et hors de prix : même pour les appartements les plus modestes, les loyers ont doublé sur les cinq dernières années. L'expansion non contrôlée empiète sur les grandes artères et les emprises routières, entravant ainsi le développement des services publics (Eparque Urban Strategies, 2019).

À Accra, on observe désormais une zone périphérique 5,5 fois plus étendue que la ville d'origine de 1990 (Angel, 2018). Dans cette zone, de larges fractions de la population sont privées des services de base : la proportion de personnes ayant accès à l'eau potable et aux installations sanitaires, par exemple, diminue à mesure que la ville s'étend. D'un point de vue spatial, l'accès aux services de base décline à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville. La montée en flèche des prix du foncier dans les zones périphériques entrave l'acquisition de parcelles et de terrains individuels par les migrants ruraux. Un échantillonnage réalisé par la Banque mondiale a révélé que les prix du foncier avaient connu une augmentation de 560 % à 1300 % entre 1995 et 2005 (Banque mondiale, 2015).



Asie de l'Est

China | Nanjing

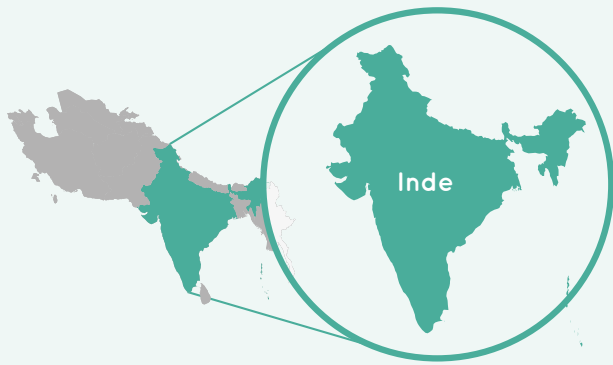
La Chine a connu une urbanisation rapide, alimentée par une forte migration venant des régions agricoles. Ainsi, 260 millions de travailleurs agricoles ont adopté une vie urbaine dans les trois dernières décennies.

Défis

L'urbanisation a reposé en grande partie sur le financement foncier. Ainsi, la conversion des espaces ruraux en zones urbaines a donné lieu à un étalement urbain, à un développement désorganisé et, à terme, à des troubles sociaux et des tensions. La municipalité de Nanjing en est un parfait exemple. Intégrée au pôle de Shanghai, cette ville industrielle a vu sa population augmenter considérablement ces dernières décennies et compte aujourd'hui 8,5 millions d'habitants. Elle a récemment fait l'objet d'un processus de réaménagement : auparavant organisée autour d'un seul pôle d'emploi (monocentrisme), elle compte désormais plusieurs centres (polycentrisme) (Chen et al., 2016). Son expansion rapide ayant entraîné une dégradation de son environnement naturel, de nouveaux processus intégrés d'aménagement écologique ont été mis en œuvre afin de parvenir à une meilleure gestion de l'urbanisation et de ses effets sur les rivières aux alentours de la ville (Vollmer, 2009). Les citoyens pauvres de Nanjing se trouvent en marge du centre-ville. Il est donc nécessaire d'œuvrer à une meilleure planification de la transition urbaine et au maintien d'une offre de logements abordables à l'intérieur de la ville (Chen, Gu et Wu, 2004).

Opportunités

À Nanjing, le contrôle de l'étalement urbain est également indispensable pour garantir l'accessibilité de la ville et de ses perspectives. Ce phénomène entraîne des temps de trajet plus longs que dans d'autres villes majeures (Banque mondiale, 2014b). À l'échelle nationale, le gouvernement central cherche à relier les villes secondaires à des villes côtières plus prospères, et ce, tout en développant le secteur secondaire des villes secondaires et le service tertiaire des villes côtières. Dans toutes les villes de Chine, le renforcement et l'amélioration des droits fonciers et des modèles de propriété contribueraient à la durabilité de l'expansion et permettraient d'accorder une place centrale à l'urbanisation ainsi qu'à la gestion des terres et à la modernisation de l'agriculture. Le gouvernement central prévoit également de subventionner les services publics destinés aux populations rurales souhaitant s'installer dans les villes afin de faciliter la transition vers la vie urbaine. De plus, les administrations locales doivent gagner en autonomie sur le plan financier et administratif. Si le développement urbain a largement reposé sur des plans directeurs standardisés, l'adoption d'approches dynamiques serait elle aussi bénéfique à l'aménagement d'anciennes zones rurales ou périurbaines devenues urbaines.



Asie du Sud

Inde | New Delhi

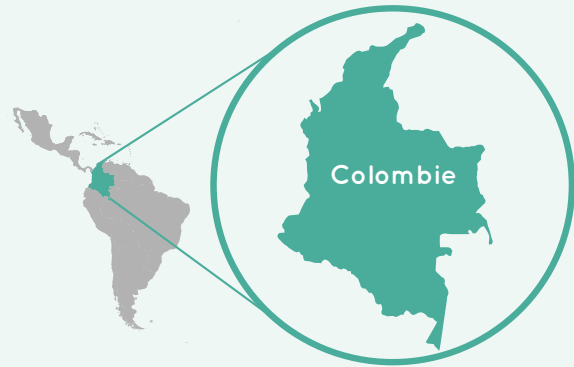
En 2019, environ un tiers de la population indienne vivait en ville. Au cours de la dernière décennie, le taux d'urbanisation a augmenté de près de 4 %, ce qui signifie que les populations ont quitté les zones rurales pour rejoindre les villes, y trouver du travail et y gagner leur vie.

Défis

En Inde, l'urbanisation soulève plusieurs enjeux importants. Les réglementations interdisant la densification des villes contraignent les citoyens à rejoindre les périphéries des centres urbains et des zones périurbaines. Les personnes qui n'ont pas les moyens d'habiter en ville, mais doivent y travailler n'ont d'autre choix que de vivre au-delà des limites de la municipalité, au sein d'implantations sauvages. Dans ces périphéries, les infrastructures sont très coûteuses à mettre en place et sont ainsi bien plus rares que dans les centres urbains. Entre 2001 et 2011, Delhi a connu une croissance de 1,9 % par an. À Gautam Buddha Nagar, un district situé à proximité, la population a augmenté de 4,1 % par an (Angel, 2018). Avec une expansion d'environ 170 km² entre 2003 et 2011, la ville a également largement empiété sur des zones rurales ou naturelles situées à l'intérieur de ses frontières, réduisant presque de moitié la superficie totale de ses plans d'eau. De plus, au sein du tissu urbain, les niveaux de densité sont irréguliers et incohérents (Grover et Singh, 2015).

Opportunités

Au fil du processus d'urbanisation, ces villes auront besoin d'institutions solides à même de gérer l'utilisation des sols et les réglementations en matière de densité de population pour remédier à l'absence de services publics dans certains établissements humains.



Amérique latine

Colombie | Bogota

En Colombie, 75 % de la population vit en ville. Les quatre plus grandes villes du pays, qui figurent parmi les plus densément peuplées au monde, rassemblent 30 % de la population totale. La capitale, Bogota, compte 7,2 millions d'habitants.

Défis

Malgré la forte densité des villes en Colombie, une grande partie des terres reste sous-utilisée ou inutilisée, le fonctionnement bureaucratique ralentissant un développement pourtant nécessaire. Dans les périphéries des villes, le déficit en matière de logement perdure et pèse de manière disproportionnée sur les ménages pauvres. Les transports en commun n'ayant pas fait l'objet de mesures incitatives suffisantes et l'absence d'investissements adaptés dans l'entretien des routes ayant augmenté les temps de trajet, la congestion représente un véritable problème à Bogota : alors qu'une étude a révélé en 2007 que 40 % des routes étaient en mauvais état, seulement 6 % des fonds nécessaires à leur rénovation ont été alloués dans les cinq années qui ont suivi. En proie à l'exclusion sociale, les quartiers pauvres sont en outre privés de ressources et services. Ainsi, seulement 9 % de la somme estimée nécessaire à la mise en place de services dans ces zones a été allouée. La zone périphérique de Bogota a connu une croissance fulgurante : elle couvre aujourd'hui 88 % de la superficie de la ville telle que mesurée en 1990 (Angel, 2018)..

Actions

La ville a réalisé de véritables avancées en matière de services publics grâce à la technique du zonage, qui a permis la formalisation des taudis (Lozano-Gracia et al., 2012).

Figure 3 : Image en fausses couleurs illustrant la présence d'eau dans le paysage irrigué de la vallée du Jourdain



Les villes et régions du monde se situent à diverses étapes du processus d'urbanisation et suivent différents modèles. Ainsi, la figure 3 illustre la présence d'eau dans le paysage irrigué de la vallée du Jourdain. En Amérique du Nord, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, entre 72 et 82 % de la population habite en ville. En Afrique subsaharienne, en Asie de l'Est et en Asie du Sud, cette proportion s'élève respectivement à 40, 34 et 59 % (Division de la population des Nations Unies, 2018). On observe des différences fondamentales entre pays en développement et pays développés : si les deux catégories sont concernées par l'urbanisation, celle-ci connaît un rythme bien plus rapide dans les pays en développement. Selon Angel (2012), au cours des quatre prochaines décennies, la population urbaine devrait augmenter de 170 millions dans les pays développés et de 2,6 milliards dans les pays en développement. À ce titre, l'exemple des pays développés pourrait ne pas s'appliquer au reste du monde (Angel, 2012).

Introduction

Objectifs du manuel

Ce manuel est destiné à:

- ➔ Présenter au public cible du Nouveau Programme pour les villes une grande diversité de sujets et de recommandations.
- ➔ Illustrer les propositions et engagements du Nouveau Programme pour les villes au moyen de mesures concrètes.

Pour accomplir ces objectifs, le manuel :

- ➔ Présente en détail les thèmes et secteurs traités dans le Nouveau Programme pour les villes à l'aide d'illustrations et de graphiques, mettant ainsi en lumière les liens et corrélations.
- ➔ Comporte des études de cas fondées sur l'utilisation de données empiriques systématiques et la documentation des expériences.

Remarques concernant la structure

Profondément interdisciplinaire, le développement urbain ne peut être mis en œuvre de manière durable sans l'implication de divers secteurs. Pour cette raison, le Nouveau Programme pour les villes présente une grande variété de sujets et de domaines.

Afin de répondre à cette exigence de diversité, la structure du Nouveau Programme pour les villes est telle que décrite dans l'encadré 2 ci-dessus.

Suivi et évaluation

Dans le cadre de la conception de ce manuel illustré, un nuage de mots-clés a été créé à partir du Nouveau Programme pour les villes afin d'identifier et de représenter de manière visuelle les priorités et enjeux présentés au long de ses 42 pages (figure 4). Ce nuage de mots-clés nous a permis de définir les termes et catégories les plus fréquents. La taille de chaque mot dépend du nombre de fois où il apparaît dans le document.

Encadré 2 : Structure du Nouveau Programme pour les villes

Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous

- Notre vision commune
- Principes et engagements
- Appel à l'action

Plan de Quito relatif à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

- Engagements porteurs de changements en faveur d'un développement urbain durable
- Le développement urbain durable au service de l'inclusion sociale et de l'élimination de la pauvreté
- Prospérité durable et perspectives pour tous en milieu urbain
- Un développement urbain écologiquement viable et résilient

Pour une mise en œuvre efficace

- Mise en place d'un cadre d'appui à la structure de gouvernance urbaine
- Planification et gestion du développement spatial urbain
- Moyens de mise en œuvre

Figure 4 : Nuage de mots-clés du Nouveau Programme pour les villes



Source: Eparque Urban Strategies

Cette représentation visuelle préliminaire offre une vue d'ensemble des priorités mises en avant dans le Nouveau Programme pour les villes.

La place occupée par les termes liés aux différentes échelles d'intervention (« local », « national » et « infranational ») révèle immédiatement l'importance accordée à ces notions dans le Nouveau Programme pour les villes. Étonnamment, les termes relevant des secteurs du développement urbain, tels que « logement », « énergie » ou « eau », apparaissent en plus petit. De fait, l'amélioration de la gouvernance urbaine semble être considérée comme plus urgente que la transformation de ces différents secteurs.

Visant à offrir un aperçu des problèmes et enjeux liés au développement urbain présentés dans le Nouveau Programme pour les villes, ce manuel traite des décisions de haut niveau relatives à la croissance et au développement des villes à travers le monde. Sa structure et son contenu sont destinés à favoriser une approche globale et systématique des enjeux du développement urbain. Les sujets en lien avec cette thématique sont présentés dans le résumé et peuvent ensuite être étudiés de manière plus approfondie. Dans la bibliographie, une liste complète de références permet aux lecteurs d'approfondir leurs recherches dans le domaine.

Afin de faciliter la compréhension des différents concepts et idées du Nouveau Programme pour les villes, le manuel propose une division en trois chapitres : 1) Axes principaux, 2) Moyens de mise en œuvre et 3) Gouvernance, suivi et évaluation

Chapitre 1

Les axes principaux correspondent aux objectifs intersectoriels décrits dans le Nouveau Programme pour les villes qui doivent être atteints pour parvenir à un développement urbain durable. Le manuel inclut la « durabilité spatiale », une quatrième dimension qui n'apparaît pas explicitement dans le Nouveau Programme pour les villes. Si ce concept est peu connu, il représente pourtant un indicateur précieux dans la gestion du développement urbain, en particulier dans les pays connaissant une urbanisation rapide. Il doit ainsi faire l'objet d'une présentation distincte, et ce, d'autant plus qu'il repose sur les trois autres principes du Nouveau Programme pour les villes : l'inclusion de tous, les économies urbaines inclusives et durables et la préservation de l'environnement. Le contenu relatif à ces dimensions est présenté dans l'ensemble du Nouveau Programme pour les villes.

Chapitre 2

Les moyens de mise en œuvre sont divisés en quatre sections (voir graphique 1). La première section correspond aux mécanismes d'intervention, c'est-à-dire aux outils, techniques et actions spécifiques mis à disposition des villes et de leurs acteurs en vue d'atteindre les objectifs définis aux échelles nationale, infranationale et locale. Ces mécanismes comprennent notamment des méthodes permettant aux villes d'évaluer, de planifier, de financer et de mettre en œuvre des stratégies conformes aux dimensions présentées dans le Nouveau Programme pour les villes.

Les trois sections suivantes sont consacrées aux zones fonctionnelles de la planification et des interventions décrites dans le Nouveau Programme pour les villes, destinées à orienter les actions ciblées conformément aux priorités définies dans les secteurs du développement urbain. Elles traitent de mesures matérielles et immatérielles ainsi que de technologie et d'innovation.

Comprendre les connexions entre ces différents moyens de mise en œuvre permettra aux gouvernements et aux acteurs de la société civile concernés de déployer des actions ciblées contribuant à une urbanisation durable. Ainsi, le Nouveau Programme pour les villes pourra être adapté à tout contexte national, régional ou local et mis en œuvre par différents acteurs, qui seront à même d'évaluer les progrès réalisés.

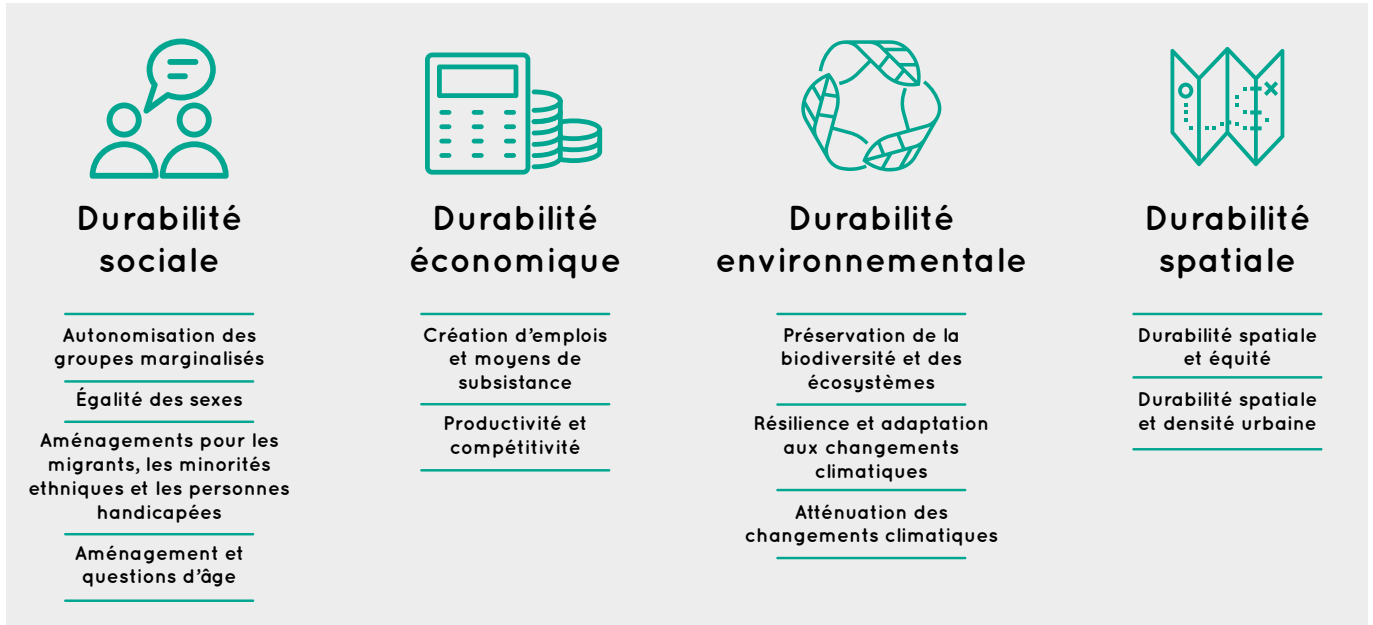
Chapitre 3

Ce chapitre décrit les mécanismes de gouvernance mondiale mis en place pour le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes afin d'atteindre les Objectifs de développement durable. Il présente le travail actuellement réalisé à l'échelle mondiale avec le soutien d'ONU-Habitat pour créer des cadres d'établissement de rapports et de suivi complets. Les États Membres et les partenaires seront ainsi guidés dans la collecte et l'analyse de données liées aux zones urbaines, mais aussi dans l'identification des actions réalisées et des résultats obtenus à tous les échelons de l'administration et parmi l'ensemble des acteurs. L'analyse de données quantitatives et qualitatives mondiales et la systématisation permise par la plateforme en ligne du Programme pour les villes serviront à l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire Général des Nations Unies sur le Nouveau Programme pour les villes tout en orientant les actions et recommandations mondiales en lien avec l'urbanisation durable.

Comprendre les connexions entre ces différents moyens de mise en œuvre permettra aux gouvernements et aux acteurs de la société civile concernés de déployer des actions ciblées contribuant à une urbanisation durable.

Graphique 1 : Contenu du Nouveau Programme pour les villes

Axes principaux du Nouveau Programme pour les villes



Guide

Moyens de mise en œuvre







01

Axes principaux des engagements porteurs de changement du Nouveau Programme pour les villes

Le Nouveau Programme pour les villes définit quatre axes clés de la durabilité à travers tous les secteurs et toutes les échelles de l'urbanisation. Ensemble, ces axes garantissent la durabilité de l'aménagement et du développement urbains dans différents secteurs. Ils dessinent une perspective durable et universelle qui permettra d'examiner et d'évaluer l'ensemble du programme de développement urbain et ses secteurs.

1.1 Durabilité sociale

Le Nouveau Programme pour les villes met en lumière les droits de chacun à bénéficier des avantages qu'offrent les villes. Il préconise des villes et des établissements humains inclusifs, « participatifs, qui favorisent l'engagement civique, suscitent un sentiment d'appartenance et d'appropriation chez leurs habitants (...), renforcent les interactions sociales et les échanges entre générations, les expressions culturelles et la participation politique, le cas échéant (...) et des sociétés pluralistes où les besoins de tous les habitants sont satisfaits, une attention particulière étant accordée aux besoins propres aux couches vulnérables » **NPV 13.b**.

Le Nouveau Programme pour les villes accorde une attention particulière à la lutte contre la discrimination des groupes marginalisés, notamment « les femmes, les filles, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones, les communautés locales, les habitants des taudis et des implantations sauvages, les sans-abri, les travailleurs, les petits exploitants agricoles et les pêcheurs artisanaux, les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées, ainsi que les migrants, quel soit leur statut migratoire » (**NPV 20**). Dans l'optique d'une gouvernance inclusive, il convient de répondre aux besoins des groupes marginalisés dans une logique d'accessibilité. Pour atteindre les objectifs de durabilité sociale et d'équité, les administrations publiques nationales et infranationales doivent fournir des services et élaborer des programmes sociaux en vue de répondre aux besoins de ces groupes.

Le Nouveau Programme pour les villes explore différentes facettes de la durabilité sociale et de l'attention portée aux groupes marginalisés. Ces dernières consistent, entre autres, à :

- a) fournir des services de base qui répondent aux besoins et aux droits des enfants, des jeunes et des personnes âgées ;
- b) fournir aux jeunes un accès aux connaissances, à l'éducation, aux compétences, ainsi que des possibilités de s'investir de manière significative ;

- c) adopter des approches tenant compte de l'âge à tous les stades du processus d'élaboration de politiques et d'aménagement à l'échelle urbaine et territoriale (la sécurité et les aménagements des routes, par exemple) ;
- d) promouvoir des initiatives visant à renforcer les capacités des femmes et des filles et à rendre les technologies de l'information et de la communication accessibles, tout particulièrement aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux populations autochtones et aux communautés locales ; et
- e) promouvoir des réseaux routiers et autres espaces publics de qualité, sûrs, respectueux de l'environnement, accessibles à tous, à taille humaine et à l'abri de la criminalité et de la violence, notamment du harcèlement sexuel et de la violence sexiste. Le Nouveau Programme pour les villes s'engage à faciliter l'accès de toutes les populations marginalisées aux espaces publics, au logement, à l'éducation de base, aux services et aux établissements sanitaires **NPV 36**.

« Le développement urbain durable au service de l'inclusion sociale et de l'élimination de la pauvreté »

Figure 5 : Vue aérienne d'un camp de réfugiés syriens à Kilis, en Turquie, 2018. Face au grand nombre de réfugiés, il convient de repenser leur intégration au sein des communautés d'accueil.



© Sandra Cohen-Rose / Flickr

De même, l'Objectif de développement durable (ODD 11) prévoit l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des groupes marginalisés, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ainsi qu'à des systèmes de transport sûrs à un coût abordable (cibles 11.2, 11.7). L'ODD 11 prévoit également de « renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays » (cible 11.3). L'ODD 4 vise à assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous en insistant sur l'importance de l'éducation pour les personnes marginalisées.

1.1.1 Autonomisation des groupes marginalisés

Le Nouveau Programme pour les villes identifie de nombreux groupes marginalisés, comme les enfants, les personnes âgées, les femmes et les filles, les personnes handicapées, les sans-abri ou les habitants d'implantations sauvages, les minorités ethniques ou les migrants¹, les réfugiés et les personnes déplacées. La présente section consacrée à la durabilité sociale expose les principes et les mesures concrètes qui favorisent l'inclusion de divers groupes marginalisés et de certains groupes en particulier, notamment en ce qui concerne :

a) l'égalité des sexes, b) les aménagements pour les migrants, les minorités ethniques et les personnes handicapées et c) les aménagements tenant compte des questions d'âge. Les gouvernements locaux, régionaux et nationaux doivent s'efforcer d'appliquer ces principes généraux à chaque contexte de dynamique sociale. Pour donner un aperçu de l'échelle la figure 5 présente une vue aérienne d'un camp de réfugiés syriens en Turquie, un exemple parmi d'autres de l'une de ces communautés dans le monde.



Principes

L'aménagement pour les groupes marginalisés peut améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants, au-delà du groupe cible. L'aménagement par les marges est un principe qui bénéficie à tous les résidents lorsque les besoins des populations marginalisées sont ciblés (Satterthwaite, 2017). Prenons l'exemple des enfants, un ensemble de la population particulièrement vulnérable aux maladies.

Le renforcement des infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau ainsi que les prestations des services de santé au sein d'un quartier permettent d'améliorer les conditions de vie des enfants et de l'ensemble de la population. De même, les personnes âgées et les personnes handicapées rencontrent des difficultés lorsqu'elles empruntent les routes, les trottoirs et les infrastructures de transport en commun mal entretenues. Or, l'amélioration de ces éléments profite à l'ensemble des utilisateurs. Les répercussions positives collectives de l'aménagement pour les groupes marginalisés en font une « conception universelle ».

L'aménagement pour les groupes marginalisés doit être holistique et multisectoriel ; tandis que tout processus d'aménagement doit s'appuyer sur un énoncé des objectifs à long terme. Les politiques centrées sur l'équité en matière de genre, d'âge, de migration ou de handicap doivent s'intégrer dans un projet plus large réunissant d'autres objectifs et plans politiques de la municipalité.

Recourir à des ressources publiques reconnues et aux hubs communautaires pour fournir des services. Diffuser des informations et des services au sein des institutions locales existantes et déjà bien utilisées par les populations cibles. Tenir compte de la fracture numérique qui peut désavantager certaines personnes n'ayant pas accès aux technologies de communication.

Dans l'optique d'une gouvernance inclusive, il convient de répondre aux besoins des groupes marginalisés dans une logique d'accessibilité.

¹ Le terme de migrant est employé dans son acception la plus inclusive, englobant les migrants économiques, les migrants ruraux-urbains, les migrants circulaires ou saisonniers, les réfugiés, les personnes déplacées, les demandeurs d'asile et toutes les personnes se déplaçant vers une ville. Cette définition prend en compte le statut juridique ou le statut de protection de certains individus ou certaines populations, tels que les réfugiés.

Graphique 2 : Autonomisation de groupes marginalisés



DURABILITÉ SOCIALE

AUTONOMISATION DE GROUPES MARGINALISÉS

PRINCIPES



Qualité de vie

L'aménagement pour les groupes marginalisés peut améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants, au-delà du groupe cible.



Approche holistique

L'aménagement pour les groupes marginalisés doit être holistique et multisectoriel, tandis que tout processus d'aménagement doit s'appuyer sur un énoncé des objectifs à long terme.



Offre de services

Recourir à des ressources publiques reconnues et aux hubs communautaires pour fournir des services.

EXEMPLES D' ACTIONS



Sécurité sur le lieu de travail

Mettre en place des mesures de protection sur le lieu de travail des groupes marginalisés.



Participation citoyenne

Impliquer les groupes marginalisés dans la vie citoyenne et l'administration locale.



Comités consultatifs

Développer des comités consultatifs pour instaurer un principe de responsabilité à l'égard des groupes marginalisés.



Compétence culturelle

Développer une compétence culturelle au sein du personnel municipal afin de favoriser une prestation de services judicieuse et respectueuse aux groupes marginalisés.



Indicateurs ventilés

Recueillir et actualiser les données démographiques et établir des indicateurs ventilés si possible.



Exemples d'actions

Mettre en place des mesures de protection sur le lieu de travail des groupes marginalisés. Les personnes marginalisées sont exposées à l'isolement, à la discrimination, à la violence ou à l'exploitation sur leur lieu de travail dans divers contextes économiques, y compris dans le secteur informel. Les municipalités doivent veiller à l'encadrement des droits du travail et de la sécurité physique des personnes marginalisées par la loi ainsi qu'à son application.

Impliquer les groupes marginalisés dans la vie citoyenne et l'administration locale. Le Nouveau Programme pour les villes aide les administrations « à jouer leur rôle de premier plan qui consiste à renforcer les liens entre toutes les parties prenantes, et notamment à favoriser le dialogue, en prenant en compte les questions d'âge et d'égalité des sexes et en facilitant la contribution de toutes les couches de la société, y compris les hommes, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les groupes locaux, les réfugiés, les déplacés et les migrants » (NPV 42). Les processus d'aménagement et d'élaboration des politiques doivent être transparents et permettre la contribution, la participation et l'évaluation du grand public.

Développer des comités consultatifs pour instaurer un principe de responsabilité à l'égard des groupes marginalisés. Les organismes gouvernementaux qui fournissent des services ou élaborent des politiques relatives aux groupes marginalisés peuvent créer des comités consultatifs regroupant des membres de ces groupes afin de fournir des informations sur les besoins, la qualité des services fournis et leur accessibilité. En participant à de tels conseils consultatifs, ces populations développent leur engagement citoyen et leur leadership.

Développer une compétence culturelle au sein du personnel municipal afin de favoriser une prestation de services judicieuse et respectueuse aux groupes marginalisés. Il est essentiel que le personnel municipal et les prestataires de services bénéficient d'une formation adaptée à leurs objectifs relatifs à la fourniture de services aux groupes marginalisés, notamment aux nouvelles populations de migrants. Il convient également de dispenser une formation relative aux compétences culturelles et à la question du handicap, tout en dédiant des ressources aux services de traduction et d'interprétation. Ainsi, la ville de Munich, en Allemagne, a formé son personnel à la compétence culturelle et a intégré cette formation au processus de recrutement. La ville travaille également

de concert avec des organismes externes, tels que des équipes de sport et des associations de loisirs, pour favoriser l'intégration de ses participants et ainsi éviter la ségrégation sociale (Gebhardt, 2014).

Recueillir et actualiser les données démographiques et établir des indicateurs ventilés si possible. La collecte de données relatives aux populations urbaines constitue une étape essentielle de la mise à disposition d'infrastructures et de services accessibles. Les données sont souvent obsolètes et rarement ventilées par indicateur sociodémographique, comme le genre, l'âge, le handicap, l'origine ethnique ou le statut migratoire, entre autres. Les indicateurs ventilés permettent de mieux comprendre les problématiques des groupes marginalisés, de mesurer les évolutions et d'évaluer le degré de réussite des politiques et des programmes destinés à ces populations.

1.1.2 Égalité des sexes

Le Nouveau Programme pour les villes appelle à lutter contre toute forme de discrimination et de violence en :

- a) garantissant la participation pleine et effective des femmes et des filles ainsi que l'égalité des droits dans tous les domaines, en veillant tout particulièrement au renforcement de la sécurité des droits fonciers des femmes, élément clé de l'autonomisation ;
- b) assurant l'accès aux services de base répondant aux besoins et aux droits des femmes et des filles ;
- c) intégrant des considérations et mesures de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets à des processus de planification et de développement urbains et territoriaux prenant en compte les questions d'âge et d'égalité des sexes ;
- d) favorisant les réseaux routiers et autres espaces publics de qualité, sûrs, respectueux de l'environnement, accessibles à tous, à taille humaine et à l'abri de la criminalité et de la violence, notamment du harcèlement sexuel et de la violence sexiste ;
- e) favorisant les initiatives de consolidation des capacités en vue d'accroître l'autonomie des femmes et des filles ainsi qu'en rendant les technologies de l'information et des communications plus accessibles (NPV 32, 35, 92, 101, 114, 151, 113, 155). L'ODD 11 prévoit

Graphique 3 : Égalité des sexes



DURABILITÉ SOCIALE

ÉGALITÉ DES SEXES



Les femmes ne détiennent qu'environ 15 % des terres et des biens dans le monde.



Les femmes consacrent 2,5 fois plus de temps que les hommes à des tâches domestiques sous-évaluées.



On estime que les tâches domestiques représentent au moins 10 % du PIB mondial.

PRINCIPES



Liens avec les politiques

Les politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'aménagement spatial des villes sont liées à des attentes culturelles sexospécifiques.



Droits et accès

L'autonomisation des femmes passe par leur accès aux droits à la propriété foncière, à l'héritage et au financement.



Migration et économie informelle

Les schémas migratoires des femmes sont régis par des normes culturelles ; les femmes courent davantage de risques au sein d'implantations sauvages et lorsqu'elles participent à l'économie informelle.



Aménagement en faveur des femmes vulnérables

Si l'urbanisation apparaît comme un moyen de faire reculer la pauvreté, les femmes, les jeunes filles et les autres populations vulnérables ne bénéficient pas toujours de ces avantages.

EXEMPLES D' ACTIONS



Mobilité équitable

L'aménagement des mobilités doit tenir compte des zones auxquelles les femmes doivent accéder, aussi bien en centre-ville que dans les zones périurbaines.



Administration locale

Impliquer les femmes dans la vie citoyenne et l'administration locale.



Propriété foncière

Soutenir et développer des programmes permettant aux femmes d'accéder aux crédits, aux titres fonciers et aux moyens de financement.



Indicateurs

Établir des indicateurs ventilés par sexe si possible.



Réseaux

Encourager les coopératives et les groupes de soutien qui permettent aux femmes de nouer des relations et de constituer des réseaux.



l'accès des groupes marginalisés, notamment des femmes, à des espaces verts, des espaces publics sûrs et inclusifs, ainsi qu'à des systèmes de transport sûrs à un coût abordable (**cibles 11.2, 11.7**).

Les processus d'urbanisation sont fondamentalement liés aux dimensions culturelles, juridiques et économiques du genre. L'égalité des sexes figure par ailleurs au cœur de l'**Objectif de développement durable 5 des Nations unies (ODD 5) Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles** – qui définit neuf cibles en matière d'égalité des sexes. Au fil de l'Histoire, les populations urbaines se sont féminisées, avec l'accroissement du nombre de femmes et de ménages dirigés par des femmes migrant vers les zones urbaines. Ainsi, Chant (2013) constate qu'en l'espace de 20 ans, le nombre de ménages dirigés par des femmes a augmenté en moyenne de 9,8 % dans les zones urbanisées d'Amérique latine (ONU-Habitat, 2013). Les villes et leurs perspectives d'emploi et d'éducation attirent de nombreuses femmes en quête de nouveaux débouchés économiques et déterminées à échapper, seules ou avec leur famille, à la pauvreté rurale. Certaines femmes migrent vers les villes pour fuir des situations difficiles en milieu rural. À ce titre, l'urbanisation est susceptible d'autonomiser les femmes et les filles et d'améliorer leur qualité de vie, mais elle présente également des risques et des défis liés au genre.

Les femmes disposent de meilleures perspectives économiques et sociales en milieu urbain. En effet, il leur est possible d'acquérir des terres et des propriétés sans passer par un héritage. Théoriquement, les femmes devraient donc réaliser des gains considérables sur le plan de la propriété foncière et immobilière dans un contexte urbain. Cependant, Chant (2013) souligne que selon une étude portant sur 16 zones urbaines de pays en développement, seul un tiers des propriétaires occupants sont des femmes. De même, une étude de l'OCDE réalisée dans 82 pays non membres de l'OCDE et de l'UE estime à seulement 15 % la proportion de femmes propriétaires foncières dans le monde. En l'absence d'un titre permettant d'accéder au crédit et au financement, la participation des femmes à l'économie peut s'avérer difficile. Par ailleurs, si les perspectives d'éducation sont bien plus nombreuses dans les zones urbaines, les femmes résidant dans des implantations sauvages informelles ne bénéficient pas nécessairement de ces

ressources. Aux Philippines par exemple, 59 % de la population rurale a terminé ses études secondaires, contre 75 % pour les habitants des villes. De plus, 21 % des femmes vivant dans des taudis en zones urbaines quittent l'école pour cause de grossesse ou de mariage précoce, alors que ce taux est bien plus faible pour les femmes en milieu urbain qui ne résident pas dans des taudis (13 %). On retrouve cette disparité dans d'autres régions, pays et villes. C'est le cas à New Delhi, où seules 43 % des femmes résidant dans des taudis en milieu urbain ont achevé leur instruction élémentaire, contre 72 % chez celles qui ne résident pas dans des taudis (ONU-Habitat 2013). Les femmes sont aussi plus exposées à la violence. Si 60 % des citoyens au sein de pays en développement sont confrontés à la criminalité, les femmes sont deux fois plus susceptibles de subir des crimes violents (ONU-Habitat 2019).

Enfin, les femmes occupent souvent des emplois précaires et sous-évalués sur le marché du travail. Dans les pays en développement, la part des femmes employées dans les secteurs informels (hors travailleuses agricoles) est supérieure de 7,9 % à celle des hommes (ONU Femmes). De plus, les femmes consacrent 2,5 fois plus d'heures aux tâches domestiques, un travail sous-évalué dans les zones urbaines et ailleurs, qui, s'il était rémunéré, représenterait 10 à 39 % du PIB mondial (Bonet et al., 2019). De fait, l'**ODD 5.4** décrit l'importance de reconnaître et de valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et de promouvoir le partage des responsabilités dans le ménage et la famille.

Ces disparités liées à l'emploi, à la sécurité, aux titres fonciers, à l'accès au crédit et à l'éducation sont autant de facteurs qui affectent le bien-être des femmes et des filles en milieu urbain. L'égalité des sexes comporte de nombreux aspects et exige une planification réfléchie de la part des administrations municipales afin que l'urbanisation profite à tous les membres de la population (ONU-Habitat, 2013).

Principes

Les politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'aménagement spatial des villes sont liées à des attentes culturelles sexospécifiques. Les femmes étant responsables du travail domestique, ce sont elles qui dépensent leur temps et leurs efforts pour accéder aux ressources nécessaires au ménage.

Par ailleurs, si les perspectives d'éducation sont bien plus nombreuses dans les zones urbaines, les femmes résidant dans des implantations sauvages informelles ne bénéficient pas nécessairement de ces ressources.

Vij (2014) étudie le statut des femmes au sein d'une communauté périurbaine en Inde et identifie la perte de ressources collectives telles que les puits et les sources d'eau comme une charge de travail additionnelle pour les femmes (Vij, 2014). Lorsque les services d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets sont absents ou limités, c'est aux femmes qu'il incombe de se les procurer ou d'effectuer des tâches fastidieuses pour subvenir aux besoins essentiels du ménage. Un tel effort peut engendrer des risques accrus : les femmes obligées de se déplacer plus loin pour accéder à des infrastructures peuvent être amenées à traverser des zones dangereuses qui les rendent plus vulnérables à la violence (Gill et Wellenstein, 2019). De même, les réseaux de transports en commun correspondent souvent aux itinéraires professionnels des hommes : durant les heures de pointe, ils permettent aux résidents de rejoindre les quartiers d'affaires ou les centres urbains. Les femmes, soumises à de multiples obligations, ont parfois besoin de se rendre dans des zones excentrées pour exercer un travail informel, de s'occuper de leurs enfants et d'accéder aux ressources nécessaires au ménage (Gill et Wellenstein, 2019).

L'autonomisation des femmes passe par leur accès aux droits à la propriété foncière, à l'héritage et au financement ; ces mêmes facteurs conditionnent la migration des femmes, notamment entre

les zones rurales et urbaines. En milieu rural, la pauvreté est synonyme de privation de terres ; dans de nombreuses régions, les femmes sont privées de droits à la terre et à la propriété alors qu'elles participent à leur entretien (Gill et Wellenstein 2019). On retrouve cette même problématique en milieu urbain. Les municipalités doivent réfléchir à la manière dont les services administratifs peuvent inclure les femmes et soutenir les programmes qui leur permettent de participer pleinement à l'économie.

Les schémas migratoires des femmes sont régis par des normes culturelles ; les femmes courent davantage de risques au sein d'implantations sauvages et lorsqu'elles participent à l'économie informelle.

Les possibilités d'emploi des femmes restent souvent limitées. Dans les zones où la liberté de mouvement et les possibilités d'emploi des femmes sont réduites, la proportion d'hommes migrants augmente. Lorsque les femmes migrent vers les zones urbaines, elles s'installent souvent dans des zones d'exportation ou des zones périurbaines éloignées, et ce, pour une durée plus longue que les hommes. Dans une étude portant sur diverses zones périurbaines du monde, Mabala

et Tacoli (2010) constatent que les schémas migratoires des hommes couvrent souvent de plus courtes distances et durent moins longtemps que ceux des femmes. Ces particularités témoignent des dynamiques de pouvoir qui s'exercent au sein des ménages et des facteurs économiques qui les concernent.

À ce titre, Tacoli (2012) constate que les envois de fonds facilitent l'acceptation de la migration des jeunes femmes d'un point de vue culturel. Les femmes se déplacent également pour obtenir des services ou échapper aux persécutions. Hughes et Wickeri (2010) décrivent ainsi la migration des femmes séropositives vers les villes en Tanzanie. Cependant, le contexte des migrations étant spécifique à chaque pays et région, il est difficile de dégager des tendances générales sur les migrations des femmes et l'urbanisation (Chant 2013). En ce qui concerne les perspectives d'emploi, certains secteurs comme les technologies de l'information ouvrent leurs portes aux femmes. Toutefois, même au sein des secteurs qui embauchent régulièrement des femmes, celles-ci sont souvent moins bien payées que les hommes et occupent des postes « en bas de l'échelle » (Satterthwaite et Tacoli 2013).

Figure 6 : Un groupe d'étudiantes se rendant à l'école à Goa, en Inde.



Un groupe d'étudiantes se rendant à l'école à Goa, en Inde. © Sandra Cohen-Rose / Flickr

Si l'urbanisation apparaît comme un moyen de faire reculer la pauvreté, elle présente toutefois des enjeux spécifiques aux femmes et aux filles. L'urbanisation soulève des défis propres aux femmes ainsi que de nombreuses problématiques croisées pouvant avoir une incidence sur leur qualité de vie et leur statut économique.

Plus le statut économique et le niveau d'éducation sont élevés, plus le taux de fécondité est faible. Bien que les taux de fécondité des zones urbanisées soient généralement plus faibles que ceux des zones rurales, l'absence de services de santé reproductive peut inverser la tendance. Ainsi, une étude a révélé qu'au Caire, le taux de fécondité des zones périurbaines était comparable à celui des zones rurales (Chant, 2013). De même, une étude portant sur les taux de fécondité en Afrique subsaharienne a montré que ceux-ci étaient globalement plus élevés dans les taudis urbains que dans le reste des zones urbaines (Tacoli, 2012). Les avantages de l'urbanisation ayant jusqu'alors été inégalement répartis, il convient désormais de placer les femmes vulnérables au cœur de la planification liée au genre.



Exemples d'actions

L'aménagement des mobilités doit tenir compte des zones auxquelles les femmes doivent accéder, aussi bien en centre-ville que dans les zones périurbaines.

Il convient d'intégrer les femmes à la planification des services de base puisqu'elles consacrent du temps et redoublent d'efforts pour y accéder. Dans l'un des quartiers informels de Mumbai, les femmes ont participé au choix d'un emplacement pour des installations sanitaires. L'aménagement de ces installations prend en compte le confort et la sécurité des femmes et des enfants qui les utilisent (ONU-Habitat, 2013). Au lieu de se limiter aux quartiers d'affaires ou aux centres d'emploi, les itinéraires des transports en commun doivent tenir compte des besoins des ménages. Il convient d'aménager l'accès des femmes aux ressources du foyer, aux installations sanitaires, à de potentiels emplois informels situés à l'extérieur des villes, aux écoles et aux structures d'accueil pour les enfants.

Impliquer les femmes dans la vie citoyenne et l'administration locale. La participation des femmes à la gouvernance et dans les administrations semble en hausse, notamment à la suite des mouvements de décentralisation. En effet, les femmes s'engagent et militent en faveur d'améliorations dans leurs quartiers. Chant (2013)

décrit les initiatives de budgétisation participative menées par des femmes au Brésil et l'implication accrue des femmes au sein des conseils de l'administration locale des municipalités en Inde (Chant, 2013). Compte tenu des nombreux problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans le cadre bâti et de leur rôle dans la gestion des ménages, la perspective d'une action collective pour l'amélioration des quartiers et de la gouvernance suscite l'intérêt. Cependant, les administrations locales manquent souvent de moyens, et le travail bénévole que fournissent les femmes permet à certains gouvernements peu compétents de se soustraire à leurs tâches au lieu de fournir des services satisfaisants.

Soutenir et développer des programmes permettant aux femmes d'accéder aux crédits, aux titres fonciers et aux moyens de financement.

Sans les ressources formelles nécessaires à leur intégration au sein de l'économie, les femmes ne pourront pas améliorer leur statut dans les zones urbaines. De fait, les administrations municipales doivent accorder une attention toute particulière aux programmes visant à faciliter l'accès aux titres de propriété et au financement. Tsai (2000) décrit, dans le sud de la Chine, des regroupements dirigés et gérés par des femmes permettant aux communautés d'accéder à la microfinance par le biais d'associations d'épargne et de crédit par roulement.

Établir des indicateurs ventilés par sexe si possible.

Les données disponibles sont souvent obsolètes et rarement ventilées par sexe. Il est donc compliqué de contribuer à l'intégration de la dimension de genre dans les politiques urbaines et d'évaluer le degré de réussite des politiques et des programmes destinés aux femmes.

Encourager les coopératives et les groupes de soutien qui permettent aux femmes de nouer des relations et de constituer des réseaux.

Les cuisines collectives, les espaces communautaires et les coopératives de crédit peuvent contribuer à la constitution d'un capital social pour les femmes qui, sans ces structures, se retrouveraient isolées. Ces services revêtent une importance particulière pour les nouveaux migrants et les personnes vivant dans des logements informels. Ainsi, à Lima, au Pérou, des cuisines collectives sont mises à disposition des femmes et des enfants pour répondre à leurs besoins nutritionnels. De même, en Allemagne, des centres destinés aux mères permettent de lutter contre l'isolement social.

La participation des femmes à la gouvernance et dans les administrations semble être en hausse, notamment à la suite des mouvements de décentralisation. En effet, les femmes s'engagent et militent en faveur d'améliorations dans leurs quartiers.

1.1.3 Aménagement pour les migrants, les minorités ethniques et les personnes handicapées

Le Nouveau Programme pour les villes accorde une place prépondérante aux groupes marginalisés. Au sein des villes, de nombreux groupes répondent à certains critères du concept de marginalisation, fondés sur le genre, l'âge, les capacités, le statut migratoire ou le logement. La présente section met l'accent sur l'aménagement pour les migrants, les personnes réfugiées et déplacées, les minorités ethniques et les personnes handicapées, tandis que d'autres groupes sont évoqués dans le reste du manuel.

Le statut migratoire constitue un facteur majeur de vulnérabilité, puisqu'il a une réelle incidence sur l'accès aux services, au logement et aux moyens de subsistance. Le Nouveau Programme pour les villes appelle les administrations à « garantir le plein respect des droits fondamentaux des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants, quel que soit leur statut migratoire, et à soutenir les villes qui les accueillent, dans l'esprit de la coopération internationale, en prenant en compte les situations nationales et le fait que, si les mouvements importants de populations vers les villes engendrent nombre de difficultés, ils peuvent aussi apporter à la vie urbaine d'intéressants appoints sur les plans social, économique et culturel » (NPV 28).

À l'échelle mondiale, on compte environ 71 millions de personnes déplacées. En 2019, on recensait environ 26 millions de réfugiés, 41 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et 4 millions de demandeurs d'asile (HCR 2019). Les administrations municipales et les autorités locales sont souvent en première ligne pour accueillir, accompagner et intégrer les nouveaux immigrants et réfugiés. Il s'agit là d'une mission essentielle pour les municipalités et les gouvernements, et ce, d'autant plus que les migrations dues aux changements climatiques ne devraient cesser d'augmenter dans les décennies à venir. Pour favoriser l'inclusion sociale et économique tout en renforçant la cohésion sociale entre les communautés, il convient de développer une coopération de gouvernance à plusieurs niveaux ainsi que des processus multisectoriels et multipartites inclusifs (approche pangouvernementale et sociétale).

Les minorités ethniques et les populations autochtones du monde entier font souvent l'objet d'exclusion et de discriminations. Le Nouveau Programme pour les villes incite les gouvernements

à remplir leur rôle sans exercer de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, à adopter des mesures de renforcement des échanges et de la participation du public ainsi qu'à promouvoir les institutions inclusives et transparentes chargées de l'enregistrement foncier et de la gouvernance (NPV 42, 104).

Le Nouveau Programme pour les villes s'engage à promouvoir les mesures qui répondent aux besoins des personnes en situation de handicap et qui facilitent leur accès au logement, aux transports en commun, aux établissements d'enseignement et de santé, ainsi qu'aux systèmes et technologies de l'information et des communications, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales (NPV 31, 36, 113, 148, 156). En outre, le Nouveau Programme pour les villes souligne l'importance du renforcement des capacités des gouvernements à tous les niveaux et la nécessité de coopérer avec la société civile et les établissements d'enseignement pour intégrer les personnes handicapées dans les processus de prise de décision en matière de développement urbain (NPV 42, 48).

On estime que 15 % de la population mondiale vit avec un handicap, soit un milliard de personnes, dont un cinquième (entre 110 et 190 millions) souffre de handicaps lourds (Banque mondiale, 2019 a). Selon la publication des Nations unies *Good Practices of Accessible Urban Development* (Guide des bonnes pratiques relatives au développement urbain et à l'accessibilité), les données disponibles concernant les 15 % de la population mondiale souffrant d'un handicap révèlent « un manque généralisé d'accessibilité dans le cadre bâti, sur les routes, dans les logements, dans les bâtiments et les espaces publics ». Les données révèlent également un accès insuffisant aux services urbains de base tels que l'assainissement et l'eau, la santé, l'éducation, les transports, les interventions en cas d'urgence et de catastrophe, le renforcement de la résistance et l'accès à l'information et aux communications.

Ces restrictions d'accessibilité accentuent considérablement les désavantages et la marginalisation auquel sont confrontées les personnes handicapées, ce qui se solde par des taux disproportionnés de pauvreté, de privation et d'exclusion » (Département des affaires économiques et sociales, 2016).

Par ailleurs, les données montrent aussi que la conception et la construction d'infrastructures et de services urbains conformes aux principes d'une

On estime que 15 % de la population mondiale vit avec un handicap, soit un milliard de personnes, dont un cinquième (entre 110 et 190 millions) souffre de handicaps lourds (Banque mondiale, 2019 a).

Graphique 4 : Aménagement pour les migrants, les minorités ethniques et les personnes handicapées



DURABILITÉ SOCIALE

AMÉNAGEMENT POUR LES MIGRANTS, LES MINORITÉS ETHNIQUES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

71 millions
de personnes déplacées fin 2018

26 millions
de personnes réfugiées

4 millions
de demandeurs d'asile



15 % de la population mondiale vit avec un handicap, soit un milliard de personnes

PRINCIPES



Droit à la ville

Le droit à la ville des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays doit être renforcé par des efforts concrets en matière d'accueil, d'inclusion et d'intégration.



Conception universelle

Une « conception universelle » c'est-à-dire un aménagement urbain accessible et inclusif pour les personnes handicapées, peut être mise en œuvre dans le monde entier.



Participation

La participation des acteurs de la question du handicap est essentielle au processus de développement urbain.

EXEMPLES D' ACTIONS



Enseignement professionnel

Renforcer la formation professionnelle des nouveaux migrants et des personnes déplacées dans leur propre pays.



Protection du travail

Améliorer la protection du travail.



Inclusion et diversité

Construire une identité urbaine fondée sur des valeurs d'inclusion et de valorisation de la diversité.



Coopératives

Encourager les coopératives et les groupes d'entraide qui permettent aux nouveaux migrants de nouer des relations et de constituer des réseaux.



Protections sociales

Étendre les protections sociales universelles, financées par l'impôt aux minorités ethniques et aux populations autochtones.



Équité et transports en commun

Veiller à l'équité en matière de transports en commun pour les groupes marginalisés, notamment les personnes handicapées.



Normes de construction

Appliquer des normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

« conception universelle » accessible et inclusive représentent un coût négligeable. Une conception accessible aux personnes handicapées est à la portée des pays à faible revenu (Département des affaires économiques et sociales, 2016).

Principes

Le droit à la ville des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays doit être renforcé par des efforts concrets en matière d'accueil, d'inclusion et d'intégration. Les migrants et les réfugiés sont des citoyens actifs au sein des villes qu'ils habitent : il convient de les intégrer et de les accueillir à tous les niveaux du fonctionnement de la municipalité (UNESCO, 2016a).

Une « conception universelle » c'est-à-dire un aménagement urbain accessible et inclusif pour les personnes handicapées, peut être mise en œuvre dans le monde entier. De fait, la question du handicap peut et doit être intégrée au développement urbain dans tous les contextes, secteurs, cadres d'action et structures réglementaires. La figure 7 illustre l'importance de l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées. L'aménagement des marges profite à l'ensemble de la population (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 2016).

La participation des acteurs de la question du handicap est essentielle. Les personnes handicapées et les organisations qu'elles dirigent sont des acteurs, des titulaires de droits et des agents du processus de développement urbain.

Exemples d'actions

Renforcer la formation professionnelle des nouveaux migrants et des personnes déplacées dans leur propre pays. La formation professionnelle permet aux migrants, notamment issus de zones rurales, d'acquérir les compétences requises pour trouver un emploi dans les villes. En outre, les gouvernements doivent soutenir activement les petites entreprises et l'entrepreneuriat au sein des communautés d'immigrés et de réfugiés, notamment en proposant une offre de financement et d'accompagnement.

Améliorer la protection du travail. Les migrants en situation de vulnérabilité sont exposés à l'exploitation par le travail, en raison de leur statut précaire, de leur manque d'éducation formelle ou de leurs faibles compétences linguistiques. Les migrants sans papiers

sont tout particulièrement susceptibles d'appliquer des stratégies d'adaptation malsaines pour survivre.

Ainsi, une étude consacrée à l'exode rural en Chine a montré qu'à Nanjing, de nombreux travailleurs migrants ne pouvaient pas faire valoir leurs droits et que beaucoup n'avaient jamais signé de contrat de travail avec leur employeur. Les municipalités doivent adopter des mesures pour s'assurer que les secteurs dans lesquels travaillent les migrants sont régis par des politiques de protection des travailleurs qui garantissent leur intégration sociale et économique (Chunyan, 2011).

Construire une identité urbaine fondée sur des valeurs d'inclusion et de valorisation de la diversité, notamment celle des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées dans leur propre pays et des minorités ethniques. Soutenir les communautés et les ONG dans la création d'espaces propices au dialogue, aux rencontres interculturelles et aux célébrations culturelles. Affecter des ressources au soutien de ces efforts (UNESCO, 2016 a, UNU-GCM, 2014).

Encourager la mobilisation de la société civile, les coopératives et les groupes d'entraide qui permettent aux nouveaux arrivants de nouer des relations et de constituer des réseaux. Les cuisines collectives, les espaces communautaires et les coopératives de crédit peuvent contribuer à la constitution d'un capital social pour les migrants

Figure 7 : Les transports en commun doivent être accessibles aux personnes handicapées.



© Diane Diederich / iStock

L'enseignement professionnel permet aux migrants, notamment ceux issus de zones rurales, d'acquérir les compétences requises pour trouver un emploi dans les villes.

qui sont parfois exclus de l'économie et de la société.

Ces structures peuvent s'avérer essentielles pour les migrants appartenant à des minorités ethniques et pour les personnes vivant dans des logements informels.

Étendre les protections sociales universelles, financées par l'impôt, aux minorités ethniques et aux populations autochtones. Compte tenu du haut niveau de ségrégation et de discrimination, les minorités ethniques et les populations autochtones occupent souvent des emplois dans le secteur informel et ne bénéficient donc pas des protections sociales financées par des cotisations (Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2018).

Veiller à l'équité en matière de transports en commun pour les groupes marginalisés, notamment les personnes handicapées. Les installations de transport en commun, les points d'accès, les interconnexions et les services doivent être physiquement accessibles et le coût de leur utilisation doit être abordable. Chaque tronçon d'un trajet en transports en commun doit être bien desservi, accessible et abordable. Dans la gare de Southern Cross à Melbourne, un nouveau « système de navigation par beacon » permet aux utilisateurs de recevoir un signal sonore sur leur smartphone, qui fournit des informations comme des itinéraires ou des alertes sur les pannes d'escalators, par exemple (Salman, 2018).

Renforcer les normes de construction, les lois et les dispositifs d'application relatifs à l'accessibilité. Avec le développement de nouveaux environnements urbains et la rénovation d'environnements existants, les pouvoirs publics sont tenus de faire respecter les normes d'accessibilité destinées aux personnes handicapées. Le contrôle de la mise en application de ces normes est essentiel à leur institutionnalisation.

L'encadré 3 décrit la démarche adoptée par la ville de Toronto pour modifier ses divisions de services collectifs afin d'intégrer la voix des personnes immigrées au processus décisionnel.

Encadré 3 : Des mesures innovantes pour les communautés en pleine mutation du Grand Toronto

Défis En 1996, Toronto connaît d'importants changements en raison du nombre croissant d'immigrants venus d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et des Caraïbes. Les communautés ethnoculturelles de la ville, qui représentaient 3 % de sa population en 1961, dépassent les 50 % en 2001, ce qui en fait l'une des villes les plus multiculturelles au monde.

Actions En réponse à la diversification de la population du Grand Toronto, le gouvernement modifie six points de ses divisions de services collectifs. Les changements concernent le logement, les foyers pour personnes âgées, un comité consultatif, un conseil résidentiel ainsi qu'un comité bénévole sur la famille afin de responsabiliser les communautés et de gagner leur confiance.

La mise en place de ces divisions s'est avérée efficace grâce à l'application conjointe de plusieurs principes. Premièrement, la flexibilité intégrée a permis d'apporter des modifications et des améliorations dans un cadre stratégique adapté. La mission et les orientations stratégiques de la Housing Company ont été réexaminées pour s'assurer qu'elles répondaient bien aux nouveaux besoins des communautés. Cette réévaluation a débouché sur un dispositif de participation des résidents, ouvert aux locataires, au personnel de première ligne, aux membres du conseil d'administration et aux agents communautaires, dans le but de faire évoluer les mentalités. L'organisme a réussi à s'adapter à un environnement en pleine mutation grâce à la mise en place de fonds flexibles, tels que la politique multiculturelle d'accès aux subventions et le Fonds d'accès ethnoculturel et autochtone, qui ont permis la réaffectation de fonds en fonction de l'évolution des besoins des communautés.

Deuxièmement, ces modifications ont favorisé l'intégration de représentants de toutes les communautés au sein du processus décisionnel. Ainsi des comités consultatifs communautaires dotés de réseaux de bénévoles ont permis de réaliser davantage de sondages sur la qualité des soins dispensés au sein des foyers. Ces comités ont recruté des membres de communautés ethnoculturelles pour qu'ils siègent au conseil d'administration et puissent contribuer en tant qu'employés et bénévoles.

Troisièmement, la ville a privilégié la transparence et la collaboration entre les acteurs politiques et les communautés. Les services sociaux ont élaboré des politiques, des procédures et des protocoles précis mis à la disposition des clients, du personnel et des partenaires communautaires, ce qui a permis un réel partage de l'information et a renforcé la volonté d'atteindre des objectifs communs. De plus, ces programmes étaient intrinsèquement adaptés à la culture de chacun. Pour répondre aux besoins de toutes les communautés ethniques et culturelles, le groupe de travail sur les relations interraciales a instauré des politiques et des formations antiracistes à destination du personnel, de l'administration et de la direction des programmes de garde d'enfants.

Source: UN-Habitat

1.1.4 Aménagement et questions d'âge

Le Nouveau Programme pour les villes souligne l'importance d'une planification tenant compte des questions d'âge, tant pour les jeunes que pour les personnes âgées, en vue de permettre l'accès et la participation de tous les groupes marginalisés à l'ensemble des aspects du développement urbain. Il prévoit de lutter contre « les différentes formes de discrimination auxquelles doivent faire face notamment les femmes, les filles, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones et les communautés locales » (NPV 20).

Il s'engage aussi à « promouvoir pour tous et sans discrimination un accès équitable et économique à des infrastructures physiques et sociales de base durables, notamment des terrains viabilisés, des logements, des formes modernes et renouvelables d'énergie, des services de distribution d'eau potable et d'assainissement, une alimentation sans danger, nutritive et suffisante, des services d'évacuation des déchets, une mobilité durable, des services de santé et de planification familiale, l'éducation, la culture et les technologies de l'information et des communications. Nous nous engageons également à veiller à ce que ces services tiennent compte des droits et des besoins » des personnes âgées et des autres personnes en situation de vulnérabilité (NPV 20, 34).

Les municipalités devront adapter leurs prestations de services à l'évolution de la démographie mondiale. On estime qu'en 2025, la population des pays de l'OCDE comptera 25,2 % de personnes âgées de plus de 65 ans, alors que les villes de ces mêmes pays rassemblent actuellement 43,7 % des personnes âgées. D'après cette moyenne, les personnes âgées occupent davantage l'arrière-pays des agglomérations que les centres-villes (OCDE 2015). Le Nouveau Programme pour les villes souligne aussi la nécessité d'un aménagement tenant compte des questions d'âge en ce qui concerne la sécurité routière, la mobilité et l'accès aux transports, la participation des acteurs à l'élaboration des processus de gouvernance et au dialogue civique (NPV 113, 114, 148, 155).

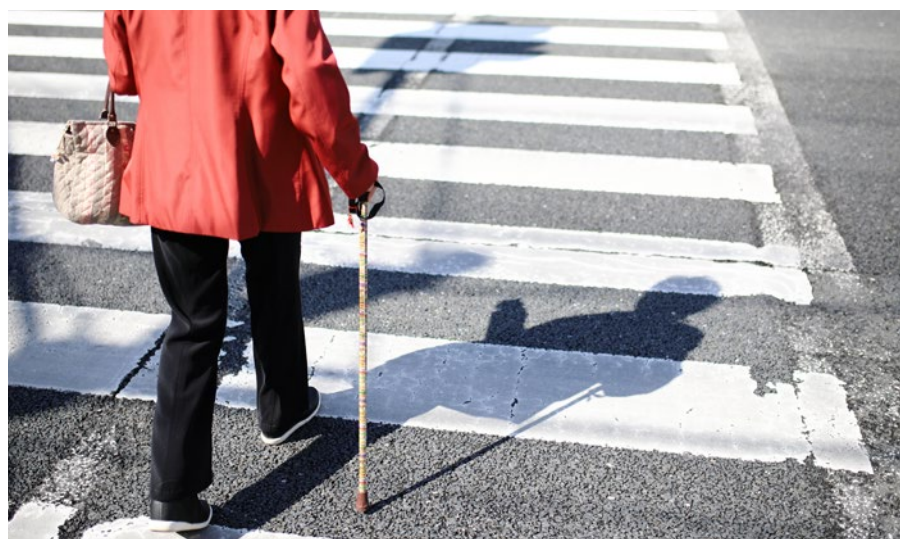
L'ODD 11 accorde une attention particulière aux besoins d'accès des personnes âgées à des espaces verts, des espaces publics sûrs et inclusifs, ainsi qu'à des systèmes de transport sûrs à un coût abordable (cible 11.2, 11.7). L'ODD 11.2 prévoit « d'assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs,

accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports en commun, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées ». L'ODD 11.7 prévoit un « accès à des espaces verts et des espaces publics sûrs » d'ici à 2030.

En ce qui concerne la population active, Maestas *et al.* (2016) s'appuient sur des données historiques pour démontrer qu'aux États-Unis, une hausse de 10 % de la proportion de personnes âgées dans la population correspond à une baisse de 5,5 % du taux de croissance du PIB par habitant, résultant d'une baisse de la productivité des travailleurs et du ralentissement de la croissance de la population active (Maestas *et al.*, 2016). Le vieillissement engendre un certain nombre de problématiques, notamment une perte de recettes, un vieillissement de la main-d'œuvre, une hausse des dépenses publiques pour les soins de santé, une adaptation nécessaire des infrastructures et de l'aménagement urbain, des questions d'isolement social et d'accès au logement. Il existe toutefois de nombreuses pistes à explorer, notamment en ce qui concerne le développement de nouvelles technologies adaptées aux personnes âgées, l'évolution de l'aménagement urbain susceptible d'améliorer l'accessibilité, le travail bénévole et le développement du capital social des personnes âgées, ainsi que la réorganisation du secteur public par un plus grand nombre de citoyens.

Les municipalités devront adapter leurs prestations de services à l'évolution de la démographie mondiale.

Figure 8 : L'aménagement des villes doit s'adapter aux personnes âgées.



© iStock Getty Images

Graphique 5 : Aménagement et questions d'âge



DURABILITÉ SOCIALE AMÉNAGEMENT ET QUESTIONS D'ÂGE

25.2%

de la population des pays de l'OCDE sera âgée de plus de 65 ans.



Les personnes âgées occupent davantage l'arrière-pays des agglomérations que les centres-villes.

1.2Md

de jeunes âgés de 15 à 24 ans dans le monde en 2015, soit une personne sur six.



Dans les pays en développement, les jeunes représentent 30 % de la population.

PRINCIPES



Aménagement holistique

L'aménagement pour les personnes âgées doit être holistique et multisectoriel. Tout processus d'aménagement doit s'appuyer sur un énoncé des objectifs à long terme.



Place des enfants

La planification et le développement urbains doivent intégrer les questions de la sécurité et des besoins des enfants.



Cadre bâti

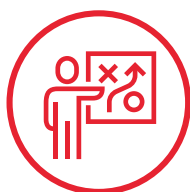
Le cadre bâti constitue un facteur clé de la qualité de vie des personnes âgées. Il en va de même pour la qualité de la communication et de la prestation des services dans le secteur public.



Épanouissement des jeunes

Les aménagements urbains destinés à la jeunesse doivent prioriser des principes tels que la prise en compte holistique des besoins en matière de bien-être.

EXEMPLES D'ACTIONS



Indicateurs

Élaborer des indicateurs pour mesurer l'impact du vieillissement sur la société et l'accès relatif aux services.



Formation continue

Promouvoir une culture d'apprentissage continu, où le bénévolat et les possibilités d'éducation sont offertes aux personnes âgées.



Logement abordable

Fournir des logements abordables et multigénérationnels aux résidents âgés.



Compétences pour es industries émergentes

Préparer les jeunes à accéder à de nouveaux marchés de l'emploi.



Mise en relation des employeurs et des jeunes

Créer des centres d'information et des réseaux pour mettre en relation les employeurs et les jeunes.

Le Nouveau Programme pour les villes accorde une attention toute particulière aux besoins et aux droits des enfants et des jeunes.

Le Nouveau Programme pour les villes engage les gouvernements à « promouvoir, dans les villes et les établissements humains, un environnement sûr, sain et inclusif, qui permette à tous de vivre, de travailler et de participer à la vie urbaine sans crainte d'être victimes d'actes de violence ou d'intimidation, en prenant en compte le fait que les femmes, les enfants, notamment les filles, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité sont particulièrement touchés par ces actes », à « aider les jeunes à accéder à l'éducation, à acquérir des qualifications et à trouver un emploi en vue de garantir une productivité accrue et une prospérité partagée dans les villes et les établissements humains » et à favoriser « les initiatives de consolidation des capacités en vue d'accroître l'autonomie et de renforcer les compétences et les capacités » des enfants et des jeunes (NPV 39, 62, 155).

Selon les Nations Unies, on comptait 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans dans le monde en 2015, soit une personne sur six. Ces chiffres ne cessent d'augmenter, notamment dans les pays en développement où les jeunes représentent parfois 30 % de la population. Il est donc essentiel pour les jeunes que les villes et les États envisagent l'avenir économique sur le long terme. Sans perspectives d'emploi et d'éducation, les jeunes risquent de devenir des NEET (*Not in Education, Employment or Training*, des jeunes sans-emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation). Au Pérou, environ 1 jeune citoyen sur 5 tombe sous cette catégorie. En Tunisie, si la proportion de garçons NEET est similaire à celle du Pérou, celle des filles est encore plus importante. Selon les données de suivi de l'Objectif de développement durable 8 des Nations unies (ODD 8) *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* - à l'échelle mondiale, le taux de chômage des jeunes est trois fois supérieur au taux d'emploi. Les municipalités doivent fournir des perspectives d'emploi et d'éducation aux jeunes afin d'assurer la stabilité économique.



Principes

Le cadre bâti constitue un facteur clé de la qualité de vie des personnes âgées. Il en va de même pour la qualité de la prestation des services et de la communication dans le secteur public. Les mesures d'aménagement urbain et d'accessibilité pour les personnes âgées peuvent profiter à l'ensemble de la population. Outre les infrastructures matérielles, les technologies de l'information représentent un autre facteur d'accessibilité.

Adapter l'aménagement urbain aux enfants. La planification et le développement urbains doivent intégrer les questions de la sécurité et des besoins des enfants. Il convient de considérer les enfants comme de véritables acteurs et de les impliquer dans les processus de développement et les évaluations.

Appliquer les principes du concept de « développement positif des jeunes ». Il convient de privilégier des principes tels que la prise en compte holistique des besoins en matière de bien-être, la promotion de l'égalité des sexes et de la participation des jeunes, ainsi que l'exploitation des technologies et de l'innovation au sein des programmes destinés à la jeunesse urbaine (Making Cents International, 2015).

Adopter une approche holistique pour développer le capital humain. Les décideurs politiques et les prestataires de services doivent chercher à résoudre les problèmes liés au renforcement des capacités des systèmes éducatifs urbains afin de soutenir le développement des jeunes qui deviendront les travailleurs de demain.



Exemples d'actions

Établir des indicateurs pour mesurer l'incidence du vieillissement sur la société ainsi que l'accessibilité des services. Parmi les indicateurs suggérés par l'OCDE (2015), on trouve : le nombre de personnes par groupe d'âge nécessitant des prestations en matière de santé, la fréquence de loisirs et d'activités ainsi que le pourcentage de participation, le taux d'activité par genre et par groupe d'âge, les dépenses liées au logement des personnes âgées, le nombre d'usagers de transports en commun par âge et par genre, etc. Ces indicateurs peuvent être élaborés dès les premières phases du processus (OCDE, 2015).

Selon les Nations unies, on comptait 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans dans le monde en 2015, soit une personne sur six. Ces chiffres ne cessent d'augmenter, notamment dans les pays en développement où les jeunes représentent parfois 30 % de la population.

Promouvoir la formation continue et l'accès à l'éducation et au bénévolat pour les personnes âgées.

Cette stratégie permettra non seulement d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, mais aussi de renforcer les liens et les relations intergénérationnels au sein des communautés. Ces activités contribuent également à la consolidation du capital social. Ainsi, au Portugal, la ville de Lisbonne administre une université pour seniors, où des personnes âgées bénévoles peuvent à la fois donner des cours et y assister (OCDE 2015).

Fournir des logements abordables et multigénérationnels aux résidents âgés. On associe souvent les logements pour personnes âgées à des centres ou des maisons de retraite regroupant une classe d'âge. Toutefois, des logements abordables et multigénérationnels se développent et visent à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de ceux qui interagissent avec elles. Ainsi, à Cologne en Allemagne, étudiants et personnes âgées se côtoient au sein de logements, tissant ainsi des liens multigénérationnels (OCDE, 2015).

Offrir aux jeunes une formation professionnelle dans les industries émergentes. Avec la croissance des secteurs des technologies de l'information, il convient de former les jeunes pour qu'ils puissent accéder aux emplois de demain. Ainsi, avec l'initiative Digital Jobs Africa, la fondation Rockefeller entend former des jeunes de six pays différents afin qu'ils intègrent les marchés du travail émergents en Afrique, comme ceux de l'information et des technologies (Goldin, 2016).

Créer des centres d'information et des réseaux pour mettre en relation les employeurs et les jeunes. Pour pouvoir chercher une formation appropriée et rejoindre le marché du travail, les jeunes doivent identifier les zones et les secteurs offrant des débouchés. De même, les employeurs et les chefs d'entreprise doivent réussir à établir des liens avec les jeunes et les programmes de formation.

L'encadré 4 décrit la démarche adoptée par la ville de Hong Kong concernant la question des personnes âgées.

Encadré 4 : Hong Kong, amie des aînés

La démarche de Hong Kong en matière d'intégration des personnes âgées au sein de ses politiques est très progressiste. Deux grandes entités se penchent sur la question du vieillissement de la société à Hong Kong : la Commission des personnes âgées de la municipalité et l'ONG Hong Kong Housing Society (HKHS). La Commission des personnes âgées est un groupe consultatif qui vise à assurer la sécurité, la bonne santé et la création d'environnements favorables pour les personnes âgées (Chang et Cao, 2015). La HKHS a pour objectif de surmonter les obstacles physiques auxquels se heurtent les personnes âgées, comme les variations de niveau du sol ou les passages étroits dans les maisons (Lui, 2015). La municipalité a établi un dispositif en trois axes destiné à la prise en charge des personnes âgées :

1. La garantie du niveau de vie, notamment en ce qui concerne les besoins sociaux, économiques et physiques, à tout âge.
2. Le maintien de la santé, en encourageant à la fois les efforts personnels ainsi que les services sanitaires et sociaux complémentaires fournis par le gouvernement.
3. La création d'un environnement propice à la participation sociale.

Au-delà des discours, Hong Kong a développé des initiatives pour créer des quartiers adaptés aux personnes âgées et a adopté des mesures concrètes afin de réaliser certaines initiatives avec la collaboration d'ONG et d'organisations confessionnelles. Le caractère participatif de ces initiatives leur assure un certain degré de soutien intrinsèque et la réussite du programme s'explique par sa portée collective. La création de liens avec les personnes âgées et le renforcement de leur rôle décisionnaire et participatif constituent la pierre angulaire du programme.

Source: ONU-Habitat

1.2 Durabilité économique

La durabilité économique désigne le principe du Nouveau Programme pour les villes suivant : « promouvoir des économies urbaines inclusives et durables ». Les gouvernements peuvent parvenir à la durabilité économique « en mettant à profit les avantages liés à l'agglomération et découlant d'une urbanisation maîtrisée, tels que les niveaux élevés de productivité, la compétitivité et l'innovation ; en favorisant le plein emploi productif et le travail décent pour tous ; en facilitant la création d'emplois décents pour tous et un accès égal aux ressources économiques, aux moyens de production et aux possibilités d'activité productive ; et en enrayant la spéculation foncière, en instaurant un régime foncier sûr et en gérant la décroissance urbaine, le cas échéant ».

La durabilité économique est un objectif clé du Nouveau Programme pour les villes. Par ailleurs, il considère qu'une croissance économique soutenue et inclusive, accompagnée de la possibilité pour chacun de trouver un travail décent, constitue un élément clé du développement urbain durable (NPV 43). En outre, le Nouveau Programme pour les villes envisage les villes comme des lieux où règne l'égalité des chances et où chacun peut vivre une vie productive et prospère (NPV 43). De plus, le Nouveau Programme pour les villes s'engage à accroître la productivité économique en offrant à la main-d'œuvre « des possibilités d'obtenir un revenu, des connaissances, des qualifications et l'accès à des établissements d'enseignement qui contribuent à une économie novatrice et compétitive » (NPV 56). Il s'engage également à accroître la productivité économique en favorisant le plein emploi productif, le travail décent et les possibilités de subsistance dans les villes et les établissements humains. Il souligne enfin l'importance de la transition de la main-d'œuvre informelle des villes vers le secteur formel. L'ODD 11 prévoit de favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale (cible 11.a).

Le Nouveau Programme pour les villes s'engage à accroître la productivité économique en offrant à la main-d'œuvre « des possibilités d'obtenir un revenu, des connaissances, des qualifications et l'accès à des établissements d'enseignement qui contribuent à une économie novatrice et compétitive » (NPV 56).

Figure 9 : Des femmes vendant des fruits dans le centre-ville de Port-au-Prince, Haïti.



La valeur de la production économique d'une ville par rapport à sa population active est mesurée par le produit intérieur brut (PIB) et la productivité permet de mieux répartir les facteurs de production. La productivité se définit par le biais de divers indicateurs économiques. La production des entreprises d'une municipalité (souvent exprimée en PIB par habitant) ainsi que les revenus et salaires individuels peuvent servir de critères pour comparer différentes juridictions (Glaeser et Xiong, 2017). Il est possible d'atteindre une productivité économique élevée dans les zones rurales, grâce à la production industrielle de grandes exploitations foncières. Dans les zones urbaines, la productivité économique est indissociable de l'urbanisation. C'est le cas de l'Occident et de l'Asie de l'Est, dont le développement s'inscrit dans un contexte d'urbanisation (Hommann et Lall, 2019). Cette dernière permet à la main-d'œuvre de quitter le milieu agricole pour rejoindre des secteurs productifs plus variés, comme l'industrie manufacturière et les services. Le Groupe de la Banque mondiale (2015) décrit différents niveaux de production pour les établissements individuels : dans un premier temps, les villes marchandes, lieux d'échange des marchandises produites localement, enregistrent un PIB par habitant inférieur à 2 500 USD. Grâce à l'industrialisation et à l'urbanisation, les villes peuvent se développer et atteindre un PIB par habitant supérieur à 20 000 USD. Pour obtenir un tel résultat, les villes doivent développer le secteur des services et les industries de la technologie et de l'innovation (Groupe de la Banque mondiale, 2015). Une forte productivité ainsi qu'une bonne participation au marché mondial sont indispensables au développement et à la croissance à long terme. Généralement, les industries qui exportent à l'échelle mondiale sont implantées dans les centres urbains à forte densité (Glaeser et Xiong, 2017).

Le Nouveau Programme pour les villes définit les éléments clés de la durabilité économique suivants : a) la création d'emplois et les moyens de subsistance et b) la productivité et la compétitivité. La figure 9 présente un exemple d'entrepreneuriat féminin permettant de générer des revenus et de contribuer à ceux des ménages dans un pays en développement.

1.2.1 Création d'emplois et moyens de subsistance

Les villes sont essentielles à la création d'emplois et à l'amélioration des moyens de subsistance (Bourdic, Kamiya et Salat, 2017). Le Nouveau Programme pour les villes souligne le lien qui unit urbanisation harmonieuse et création d'emplois, qualité de vie et opportunités de subsistance, des principes qui devraient être intégrés dans toute politique de renouvellement urbain. À plusieurs reprises, le NPV insiste sur la nécessité de créer des « emplois décents ». Le NPV s'engage à « à aider les économies urbaines à évoluer progressivement vers des niveaux plus élevés de productivité par l'intermédiaire de secteurs à forte valeur ajoutée, en favorisant la diversification, la modernisation technologique, la recherche et l'innovation, y compris la création d'emplois décents et productifs de qualité, notamment par la promotion des industries culturelles et créatives, du tourisme durable, des arts du spectacle et des activités de conservation du patrimoine » (NPV 60).

En outre, le Nouveau Programme pour les villes reconnaît « l'interaction entre urbanisation harmonieuse et création d'emplois, entre qualité de vie et opportunités de subsistance, principes qui devraient être intégrés dans toute zone urbaine » (NPV p. iv). En d'autres termes, une bonne stratégie urbaine comprend des mesures de création d'emplois et d'amélioration des opportunités de subsistance en vue d'atteindre une prospérité collective.

Pour ce faire, le Nouveau Programme pour les villes recommande de bâtir des économies urbaines inclusives, en « tirant parti du potentiel endogène, des avantages compétitifs, du patrimoine culturel et des ressources locales, ainsi que des infrastructures économes en ressources et résilientes, à promouvoir un développement industriel durable et inclusif et des modes de consommation et de production viables et à instaurer un environnement favorable aux entreprises et à l'innovation, ainsi qu'à la création de moyens de subsistance » (NPV 45).

Grâce à l'industrialisation et à l'urbanisation, les villes peuvent se développer et atteindre un PIB par habitant supérieur à 20 000 USD.

Graphique 6 : Création d'emplois et moyens de subsistance



DURABILITÉ ÉCONOMIQUE CRÉATION D'EMPLOIS ET MOYENS DE SUBSISTANCE

PRINCIPES



Croissance de l'emploi

Les exportations et les dépenses publiques ne suffisent pas à stimuler la création d'emplois. Dans les années à venir, la consommation privée constituera le principal moteur de la croissance de l'emploi.



Élaboration des politiques

Toute bonne stratégie de développement économique doit impliquer les acteurs concernés dans le processus d'élaboration des politiques.



Automatisation

L'automatisation bouleverse le paysage de l'emploi dans le monde entier.



Emplois peu qualifiés

Les emplois peu qualifiés sont tout aussi importants que les emplois hautement qualifiés.

EXEMPLES D' ACTIONS



Capital humain

Développer le capital humain.



Financement

Développer les perspectives de financement.



Infrastructure numérique

Bâtir une infrastructure numérique afin de faciliter les services et le commerce.



Automatisation

Adopter l'automatisation et l'exploiter pour créer de meilleurs emplois mieux rémunérés.



Secteurs de croissance

Pour générer de nouveaux emplois, il convient de s'ouvrir à d'autres secteurs « de croissance » comme ceux des infrastructures, des énergies renouvelables, de l'éducation, etc.

Principes

Les exportations et les dépenses publiques ne suffisent pas à stimuler la création d'emplois.

Dans les années à venir, la consommation privée constituera le principal moteur de la croissance de l'emploi. Les secteurs de services comme ceux de la santé, de la finance, de l'éducation, des transports et des loisirs semblent connaître la plus forte croissance. Dans les pays en développement, la part conséquente du secteur informel peut restreindre la consommation faute d'un accès au crédit nécessaire aux investissements dans le logement, l'éducation ou les entreprises (Augustinraj et al., 2018).

Toute bonne stratégie de développement économique doit impliquer les acteurs concernés dans le processus d'élaboration des politiques.

Les villes qui cherchent à développer les industries existantes et futures doivent travailler de concert avec les acteurs concernés pour comprendre leurs besoins et leurs exigences en matière de conception de politiques et de programmes. Au cours de ce processus, les villes doivent faire preuve de discernement et apprendre à identifier les industries et les entreprises cibles, ainsi que les coûts et les avantages de telles collaborations.

L'élaboration de politiques axées sur les besoins des grandes multinationales peut se traduire par d'importantes injections de capitaux et des investissements.

La consultation des petites et moyennes entreprises (PME) permet quant à elle de promouvoir les talents locaux, les emplois de qualité ainsi qu'un sentiment d'identité urbaine et culturelle. La compréhension des rapports intramunicipaux est essentielle. De fait, une stratégie axée sur le quartier ou sur le territoire peut s'avérer très utile pour les PME tributaires des liens interentreprises et des relations avec leurs fournisseurs (Kuah, 2002). Dans les pays en développement, il convient aussi de consulter les travailleurs des secteurs informels afin d'identifier un moyen de formaliser ou de soutenir une activité économique informelle déjà bien ancrée (PNUD, 2016).

L'automatisation bouleverse le paysage de l'emploi dans le monde entier. Les technologies d'automatisation (intelligence artificielle et robotique) vont stimuler la productivité et la croissance économique, tout en offrant d'importants avantages économiques aux pays. Selon le McKinsey Global Institute (2017), près de la moitié des activités professionnelles dans le monde

pourraient être automatisées, mais la proportion qui le sera réellement d'ici 2030 serait inférieure. Cette différence s'explique par des facteurs techniques, économiques et sociaux qui influenceront le processus d'automatisation. Le McKinsey Global Institute (2017) a étudié divers scénarios dans 46 pays et a constaté différentes conséquences de l'automatisation sur les emplois selon les pays. Par exemple, les économies avancées seront davantage concernées par l'automatisation que les pays en développement.

Les emplois peu qualifiés sont tout aussi importants que les emplois hautement qualifiés. Si la plupart des gouvernements se concentrent sur la création d'emplois bien rémunérés dans le secteur des technologies, les travailleurs peu qualifiés, pour la plupart informels, doivent également être considérés comme des acteurs de l'économie.

Les technologies d'automatisation (intelligence artificielle et robotique) vont stimuler la productivité et la croissance économique, tout en offrant d'importants avantages économiques aux pays.

Exemples d'actions

Développer le capital humain. Les villes doivent œuvrer au développement des compétences, de la formation et des capacités des membres de leurs bassins d'emploi. Elles peuvent aussi proposer des formations et des réseaux de soutien aux entrepreneurs et aux chefs de petites et moyennes entreprises. Le développement du capital humain en

Figure 10 : Une femme confectionnant du batik à Bali, en Indonésie.



© Rana Amirtahmasebi

fonction des compétences ou des résultats s'est avéré particulièrement efficace (Frese *et al.*, 2011).

Il est crucial pour les villes ayant connu un important afflux de population d'investir dans l'éducation et la formation de l'ensemble de ses habitants. Cet investissement peut permettre d'intégrer les migrants aux économies des grandes villes. À l'échelle locale, des programmes et des initiatives spécifiques aux quartiers peuvent présenter un véritable intérêt pour les zones qui accusent le plus de retard (Dutton, Lindsay et McQuiad, 2007). Il peut également être nécessaire de développer le capital humain par le biais d'interventions institutionnelles. Par exemple, au sein de l'Union européenne, les villes de taille moyenne des pays périphériques ne disposent pas des institutions, du capital ou des ressources nécessaires pour réover leur image et attirer de nouvelles industries tertiaires. Dans ce cas, des interventions ou des partenariats avec des instances internationales ou des universités peuvent stimuler l'économie, notamment pour les villes qui subissent les effets de la désindustrialisation (Kinossian 2018).

Développer les perspectives de financement. En plus d'un accès à la formation professionnelle, les chefs d'entreprise et les entrepreneurs peuvent avoir besoin de capital ou de crédit pour stimuler leurs entreprises ou encourager le développement des marchés. Les municipalités peuvent mettre en place des centres de développement pour les entreprises, des programmes de prêts et de subventions, ainsi que des services d'assistance technique et des actions de visibilité publique pour les PME. Ces services peuvent faire l'objet d'un programme axé autour des secteurs d'intérêt (Groupe de la Banque mondiale, 2015b). Dans les villes comptant de nombreuses entreprises appartenant à des migrants, la réduction des frais liés aux envois de fonds et aux transactions financières entre pays peut présenter un réel intérêt (Maimbo et Ratha, 2005).

Bâtir une infrastructure numérique afin de faciliter les services et le commerce. Les technologies numériques contribuent au développement des services qui enregistrent la croissance la plus rapide. Le commerce électronique fait figure d'exemple avec un chiffre d'affaires annuel mondial estimé à 22 000 milliards USD. En Chine, la part du commerce électronique dans la consommation est passée de 3 à 15 % entre 2010 et 2017, et devrait représenter plus de 40 % de la croissance de la consommation d'ici à 2020. En Inde, si les infrastructures physiques accusent encore un certain retard par rapport aux

normes mondiales, les infrastructures numériques se sont considérablement développées grâce aux innovations réalisées dans le secteur des télécommunications (Augustinraj, 2018).

Adopter l'automatisation pour favoriser la création de meilleurs emplois mieux rémunérés. Selon un rapport du McKinsey Global Institute, l'automatisation entraînerait la perte de 400 à 800 millions d'emplois dans le monde d'ici 2030 (McKinsey Global Institute, 2017). À ce titre, les villes doivent élaborer des stratégies pour aider les travailleurs à évoluer vers des emplois plus technologiques, tout en offrant un complément de revenu à ceux qui perdent leur emploi en raison de l'automatisation. Les formations professionnelles en milieu de carrière et les reconversions seront essentielles, tandis que les modèles d'éducation et de formation de la main-d'œuvre devront s'adapter à l'automatisation et aux améliorations technologiques.

Pour générer de nouveaux emplois, il convient de s'ouvrir à d'autres secteurs « de croissance », tels que les infrastructures, les énergies renouvelables, l'éducation, entre autres. À l'échelle mondiale, on estime que des investissements à hauteur de 3,8 % du PIB, soit environ 3 300 milliards USD par an, sont nécessaires pour pallier le manque d'infrastructures (Garemo *et al.*, 2016). Jusqu'à présent, les gouvernements ont sous-estimé les dépenses nécessaires dans les secteurs des infrastructures et de la construction, susceptibles de générer des millions d'emplois - comme des postes dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction qualifiée, ainsi que d'autres emplois moins qualifiés. De même, les villes peuvent investir dans le secteur des énergies renouvelables (éolien et solaire, technologies d'efficacité énergétique, etc.) (McKinsey Global Institute, 2017).

1.2.2 Productivité et compétitivité

Le Nouveau Programme pour les villes s'engage à accroître la productivité économique en offrant à la main-d'œuvre « des possibilités d'obtenir un revenu, des connaissances, des qualifications et l'accès à des établissements d'enseignement qui contribuent à une économie novatrice et compétitive. Nous nous engageons également à accroître la productivité économique en favorisant le plein emploi productif, le travail décent et les possibilités de subsistance dans les villes et les établissements humains » (NPV 56). La productivité et la compétitivité renvoient au concept

À l'échelle mondiale, on estime que des investissements à hauteur de 3,8 % du PIB, soit environ 3 300 milliards USD par an, sont nécessaires pour pallier le manque d'infrastructures (Garemo *et al.*, 2016).

de « ville compétitive », à savoir une ville qui favorise les investissements étrangers, la création d'emplois, l'augmentation de la productivité et des revenus (Kilroy et Mukim, 2015).

Le lien entre productivité et urbanisation résulte des économies d'agglomération, qui rassemblent les services, les ménages et les ressources. Le Nouveau Programme pour les villes s'engage à « promouvoir des économies urbaines inclusives et durables : en mettant à profit les avantages liés à l'agglomération et découlant d'une urbanisation maîtrisée, tels que les niveaux élevés de productivité, la compétitivité et l'innovation » (NPV 14.b).

Ce phénomène d'agglomération permet aux travailleurs de se rapprocher de leur lieu de travail et d'accéder à l'éducation, tout en facilitant l'accès des entreprises aux fournisseurs, aux marchés de consommation et au réservoir de main-d'œuvre. L'agglomération entraîne une augmentation de la productivité globale. S'il est possible de démontrer cet effet de manière quantitative, il varie néanmoins considérablement en fonction de l'aménagement urbain, des industries, des compétences professionnelles, du système éducatif, de la prestation de services d'infrastructure, de l'équité spatiale, etc. Par conséquent, dans le cadre d'études empiriques, la transposition des résultats d'une ville à l'autre s'avère difficile (Graham, Melo et Noland, 2009). Ainsi, tandis que Chauvin *et al.*, (2017) constatent dans leur étude sur les préfectures chinoises une corrélation positive entre densité et revenus, une autre étude menée par la Banque mondiale sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ne constate aucune corrélation forte entre densité et productivité (Ferreira et Roberts, 2018). Au-delà de la seule densité, la proximité et la connectivité jouent aussi un rôle essentiel pour l'entrepreneuriat et l'innovation, puisque les villes regroupent les talents et les ressources (Glaeser et Xiong, 2017).

L'agglomération fournit aux entreprises un plus grand choix de main-d'œuvre et des travailleurs plus adaptés à leurs emplois (Andersson, Burgess et Lane, 2007). Porter (1998) avance la notion de « regroupement industriel » et de compétitivité, un concept qui s'appuie sur les chaînes de valeur et les chaînes d'approvisionnement et qui revêt un intérêt tout particulier dans un contexte de mondialisation. Les entreprises peuvent se regrouper là où se trouvent les travailleurs les plus adaptés. Ainsi, dans les industries tertiaires et de haute technologie, les travailleurs hautement qualifiés et les réseaux d'entrepreneurs sont en mesure de favoriser la croissance d'entreprises similaires. La présence de fournisseurs et de chaînes d'approvisionnement semblables peut

aussi provoquer cet effet d'agglomération, de même que l'accès à l'information et la concentration de la demande des consommateurs peuvent contribuer au succès d'un groupe d'entreprises (Martin et Sunley, 2003).

Ainsi, pour bénéficier de tous ces avantages, les municipalités doivent investir dans le développement du capital humain à travers l'éducation et la formation professionnelle, tout en veillant à l'équité spatiale et à l'accessibilité. Les effets précis de l'agglomération et leur ampleur diffèrent selon les régions et les pays. À titre d'exemple, Chauvin *et al.*, (2017) observent une corrélation entre agglomération et hausse des salaires aux États-Unis et au Brésil, qui s'avère bien moins évidente en Inde et en Chine (Chauvin *et al.*, 2017). Les effets d'agglomération varient aussi selon les secteurs d'activité (Glaeser et Xiong, 2017). Enfin, le concept d'agglomération est fréquemment rattaché aux mégapoles du monde entier, alors qu'en réalité les villes secondaires sont de plus en plus concernées par ce phénomène (Roberts 2014).

Les gains de productivité liés au regroupement et à une forte densité peuvent être atténués par des facteurs extérieurs défavorables, tels que la congestion et le manque de services publics offerts à une population grandissante. De manière générale, les municipalités doivent constamment composer avec les effets économiques positifs de l'agglomération et les effets négatifs de l'encombrement des villes (Grover et Lall, 2015). Ces questions ont poussé les pouvoirs publics à réorienter le développement ou à freiner la croissance des zones en cours d'urbanisation (Goswami, Grover et Lall, 2016). Globalement, plus le champ d'action et la capacité de mise en œuvre des collectivités locales sont importants, plus les chances de réussite des services d'infrastructure et des politiques et programmes axés sur le développement économique sont grandes (Groupe de la Banque mondiale, 2015).



Principes

Les villes disposent d'un avantage comparatif qu'il convient de mettre à profit. Les villes bénéficient de certains avantages en matière de production dus à l'abondance de ressources naturelles, au bassin de talents ou aux configurations spatiales. Ainsi, les villes disposant de ressources naturelles et d'un riche patrimoine historique peuvent devenir des pôles touristiques grâce au développement d'infrastructures adaptées. Pour gagner en compétitivité et créer des emplois, il n'est pas nécessaire de chercher à attirer

Le phénomène d'agglomération permet aux travailleurs de se rapprocher de leur lieu de travail et d'accéder à l'éducation, tout en facilitant l'accès des entreprises aux fournisseurs, aux marchés de consommation et au réservoir de main-d'œuvre. L'agglomération entraîne une augmentation de la productivité globale.



DURABILITÉ ÉCONOMIQUE PRODUCTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ

PRINCIPES



Avantage comparatif

Les villes disposent d'un avantage comparatif qu'il convient de mettre à profit.



Diversité des secteurs d'activité

Le développement de secteurs d'activité diversifiés revêt un grand intérêt. Les villes qui dépendent d'un seul secteur d'activité sont plus vulnérables aux changements économiques.

EXEMPLES D' ACTIONS



Réglementation intelligente

Concevoir des réglementations intelligentes et des services publics axés sur le développement économique.



Infrastructures et utilisation des sols

Assurer le bon développement des infrastructures et l'aménagement du territoire.



Chaînes de valeur

Allonger les chaînes de valeur et développer les secteurs d'activité en travaillant de concert avec les entreprises.

des secteurs attractifs comme les biotechnologies et l'industrie pharmaceutique. L'activité économique existante peut être stimulée par la formation professionnelle, le soutien au développement des entreprises ou l'amélioration des infrastructures (voir la section Exemples d'actions ci-dessous). Les secteurs informels ou sous-exploités de l'économie urbaine peuvent bénéficier du soutien des autorités municipales et être formalisés. Contrairement aux emplois dans le commerce au détail et dans les services publics, les biens et services commerciaux jouent un rôle essentiel dans le maintien de la compétitivité des villes (Kilroy et Mukim, 2015).

Le développement de secteurs d'activité diversifiés revêt un grand intérêt. Les villes qui dépendent d'un seul secteur d'activité sont plus vulnérables aux changements économiques. Aux États-Unis par exemple, le départ des constructeurs automobiles a engendré des faillites municipales et d'autres problèmes de planification financière dans des villes manufacturières autrefois prospères comme Détroit (Kilroy et Mukim, 2015). Dans les pays en développement, la diversification des secteurs d'activité par l'urbanisation est un facteur essentiel de résilience économique, sociale et environnementale. Ainsi, les populations rurales et périurbaines du Bangladesh, particulièrement dépendantes des rendements agricoles, subissent une grande instabilité lors de phénomènes climatiques extrêmes (Banque mondiale, 2019b).



Exemples d'actions

Concevoir des réglementations et des services publics intelligents. Il convient d'axer les réglementations sur le développement économique afin d'encourager le développement et la présence de divers secteurs d'activité. Ainsi, les incitations fiscales pour les PME permettent d'encourager l'entrée sur les marchés et d'aider les entreprises existantes.

Par ailleurs, la réduction des obstacles à l'acquisition d'intrants de production clé comme des terrains industriels ou commerciaux peut également encourager la croissance et l'entrée sur le marché. L'accélération de l'octroi de permis ou de licences aux entreprises permet aussi de stimuler les

secteurs que des collectivités locales tentent de développer. De plus, la clarté et la transparence des processus gouvernementaux, tels que les services en ligne, constituent un moyen d'aider les chefs d'entreprises à obtenir des permis, à consulter la législation en matière d'aménagement du territoire et à comprendre les réglementations spécifiques à leur secteur. Ainsi, la municipalité de Kigali a élaboré un processus rationalisé et mis en place un centre pour attirer les investissements étrangers, en s'inspirant d'un programme initialement développé à Nairobi (Groupe de la Banque Mondiale, 2015). Les bassins d'emploi et les zones d'entreprise au sein de pays en développement stimulent aussi la participation directe d'acteurs étrangers au développement des zones urbaines ainsi que les investissements.

Assurer le bon développement des infrastructures et l'aménagement du territoire. Les villes doivent chercher à fournir des services d'infrastructure de manière équitable dans l'ensemble de la municipalité. L'aménagement du territoire et les autres éléments de planification spatiale constituent aussi des facteurs clés de la capacité des villes à favoriser et à pérenniser le développement économique. En outre, la planification ne doit pas se limiter à la coordination au sein d'une seule et même municipalité. Un effet d'agglomération peut aussi se produire à l'échelle régionale dans le champ de compétence commun de plusieurs administrations municipales. Ellis et Roberts (2016) constatent qu'en Asie du Sud, les villes se développent individuellement, mais aussi comme des zones et des régions. La coordination entre les autorités municipales en matière de prestation de services d'infrastructure et d'aménagement du territoire est essentielle pour garantir la croissance et la productivité à long terme (Ellis et Roberts, 2016). Il convient de fournir aux villes l'équipement nécessaire à la prestation de services d'infrastructure afin de soutenir les industries existantes et d'attirer les capitaux et les investissements. Si les partenariats public-privé (PPP) peuvent aider les gouvernements à fournir des services, ils doivent toutefois être considérés avec prudence, et ce, notamment pour les administrations qui ne sont pas en mesure de superviser convenablement les services fournis par des entités à but lucratif. Les autorités indépendantes du secteur public alimenté par les redevances d'utilisateurs peuvent aussi servir à financer l'amélioration des infrastructures (Glaeser et Xiong, 2017).

Il convient de fournir aux villes l'équipement nécessaire à la prestation de services d'infrastructure afin de soutenir les industries existantes et d'attirer les capitaux et les investissements.

Ainsi, le développement de la Chine au cours des trois dernières décennies a nécessité la récupération des plus-values foncières afin de convertir les zones rurales en zones urbanisées et l'évolution des travailleurs agricoles ruraux vers une activité manufacturière plus spécialisée et plus productive. Cette urbanisation de masse a nécessité la mise en place de mécanismes de récupération des plus-values foncières pour permettre à un demi-milliard d'individus de sortir de la pauvreté et pour financer les infrastructures nécessaires à la poursuite du développement des zones urbaines au fur et à mesure de leur croissance (Banque mondiale, Centre de recherche sur le développement du Conseil d'État, République populaire de Chine, 2014). La réussite de ce processus n'est pas due à la densification ou à l'urbanisation, mais plutôt à l'association d'une bonne planification des infrastructures et de l'urbanisation.

Allonger les chaînes de valeur et développer les secteurs d'activité. Les villes peuvent bénéficier d'un avantage comparatif dans la production d'un produit en particulier sans toutefois être en mesure de l'exporter sur le marché international. À Agona Swedru,

une municipalité du Ghana, rares sont les entreprises qui parviennent à exporter leurs produits agricoles, notamment à cause du manque de coordination entre les étapes de production, de transformation, de financement et d'administration. Les gouvernements peuvent encourager l'allongement de ces chaînes de valeur en travaillant activement avec les entreprises, les groupes industriels et les organisations à but non lucratif. La gouvernance de la chaîne de valeur et la planification méthodique des acteurs privés et publics permettent d'identifier les besoins individuels des producteurs et de fournir une aide financière et technique afin de développer chaque industrie. À Agona Swedru, le développement d'un système de certification faciliterait l'accès aux marchés.

L'implication des multinationales dans les chaînes d'approvisionnement des PME permet aux entreprises d'accéder aux marchés mondiaux. La municipalité du Cape en Afrique du Sud finance divers promoteurs pour des secteurs d'intérêt comme l'artisanat et le textile. Ces promoteurs servent d'intermédiaires pour les artisans et les entreprises (Groupe de la Banque mondiale, 2015b).

Les villes peuvent bénéficier d'un avantage comparatif dans la production d'un produit en particulier sans toutefois être en mesure de l'exporter sur le marché international.



Homme se rendant au marché en Inde. © Rawpixel/Elements

1.3 Durabilité environnementale

La durabilité environnementale désigne le principe du Nouveau Programme selon lequel les gouvernements peuvent préserver l'environnement en veillant à « promouvoir les énergies propres et l'utilisation durable des terres et des ressources dans le contexte du développement urbain ; protéger les écosystèmes et la biodiversité et, notamment, adopter des modes de vie sains, en harmonie avec la nature ; promouvoir des modes de consommation et de production durables ; renforcer la résilience urbaine ; réduire les risques de catastrophe ; et atténuer les changements climatiques et s'y adapter » (NPV p.8).

La question de la durabilité environnementale apparaît tout au long du Nouveau Programme pour les villes. Celui-ci appelle au développement de villes capables de « protéger, préserver, restaurer et promouvoir les écosystèmes, les ressources en eau, les habitats naturels et la biodiversité, réduire au minimum leur impact environnemental et passer à des modes de production et de consommation durables » (NPV 13.h). Il souligne l'importance de la durabilité environnementale en encourageant les énergies propres et l'utilisation durable des terres et des ressources, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que la consommation et la production durables. Le Nouveau Programme pour les villes appelle aussi à renforcer la résilience urbaine en réduisant les risques de catastrophe, en atténuant les changements climatiques et en s'y adaptant (NPV 14.c).

L'ODD 11 formule plusieurs cibles de durabilité environnementale en vue de créer des établissements urbains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Plus largement, **l'ODD 11** prévoit de « réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets » (cible 11.6).

En ce qui concerne les changements climatiques et la résilience, **l'ODD 11** prévoit que les villes adoptent des plans d'action intégrés en faveur de l'atténuation, de l'adaptation et de la résilience aux catastrophes (cible 11.b). Enfin, **l'ODD 11** prévoit d'« aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux » (cible 11.c).

Les villes figurent au cœur des questions environnementales auxquelles le monde est confronté. Les responsables et décideurs urbains assurent la gestion des ressources foncières et environnementales, toutes deux essentielles à la durabilité à long terme des établissements humains et aux relations bénéfiques entre cadre naturel et cadre bâti.

Une gestion intelligente des ressources, un aménagement du territoire réfléchi et des politiques de préservation de l'environnement rigoureuses sont autant de facteurs déterminants en matière de santé publique, de qualité de vie et de cohésion sociale. En outre, si les villes ont un rôle clé à jouer dans la réduction des émissions, elles restent vulnérables aux changements climatiques et doivent s'adapter à ses conséquences.

Partout dans le monde, les zones urbaines abritent une forte concentration de personnes et de biens, et produisent plus de 80 % du PIB mondial. De fait, des mesures d'adaptation aux incidences des changements climatiques prises à temps pourraient entraîner de considérables effets externes positifs. Dans les villes côtières, le coût d'une telle adaptation représente un dixième de celui des conséquences des changements climatiques si aucune mesure n'était prise. L'élévation du niveau de la mer, les tempêtes et autres phénomènes météorologiques pourraient forcer des centaines de millions de personnes à quitter leur domicile, avec un coût total pour les zones urbaines côtières de plus de 1000 milliards USD chaque année d'ici 2050 (Centre mondial pour l'adaptation et WRI, 2019). Les mesures d'atténuation des changements climatiques permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tandis que les mesures d'adaptation ont pour objectif de renforcer les défenses d'une ville contre les incidences des changements climatiques.

Les responsables et décideurs urbains assurent la gestion des ressources foncières et environnementales, toutes deux essentielles à la durabilité à long terme des établissements humains et aux relations bénéfiques entre cadre naturel et cadre bâti.

Ce principe repose sur trois grands axes : a) la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, b) la résilience et l'adaptation aux changements climatiques et c) l'atténuation des changements climatiques.

1.3.1 Préservation de la biodiversité et des écosystèmes

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes est indispensable à l'élaboration d'une stratégie de développement urbain durable. Le Nouveau Programme pour les villes met en lumière les menaces sans précédent dues à la perte de biodiversité - **NPV 63**, et la nécessité de préserver et de protéger la biodiversité et les écosystèmes urbains (**NPV 14.c**).

- Il appelle à « accorder une attention particulière aux deltas urbains, aux zones côtières et aux autres zones écologiquement fragiles, qui, il faut le souligner, fournissent aux écosystèmes d'importantes ressources dans les domaines des transports, de la sécurité alimentaire, de la prospérité économique, des services écosystémiques et de la résilience (**NPV 68**). **L'ODD 11** aborde la question de la conservation des écosystèmes sous l'angle

de l'affectation de ressources à la conservation du patrimoine naturel : « renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial » (**cible 11.4**).

La préservation des écosystèmes naturels et des fonctions qu'ils assurent dépend fondamentalement de l'étalement urbain et de l'expansion des superficies au sein des villes. Des chercheurs du Seto Lab de l'université de Yale ont découvert que de nombreuses zones d'une grande richesse écologique étaient menacées par l'actuelle expansion des villes dans le monde. L'érosion et la dégradation des terres provoquées par l'étalement urbain représentent un danger pour de nombreuses espèces menacées et en voie de disparition (Huang, McDonald et Seto, 2018).

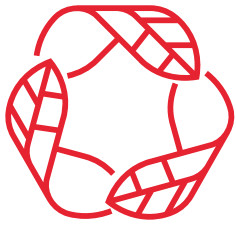
La perte de biodiversité entraîne aussi des répercussions pour les habitants des zones urbaines et périurbaines. La dégradation des écosystèmes naturels peut entraîner une plus grande instabilité économique et un risque environnemental accru, en particulier pour les ménages qui vivent dans la pauvreté ou dans des zones périurbaines. L'urbanisation informelle et sauvage peut accroître le risque de catastrophes naturelles, telles que les inondations, les glissements de terrain ou les incendies.

Le Nouveau Programme pour les villes met en lumière les menaces sans précédent dues à la perte de biodiversité (NPV 63), et la nécessité de préserver et de protéger la biodiversité et les écosystèmes urbains (NPV 14.c).

Figure 11: À Séoul, en Corée du Sud, la restauration du ruisseau Cheonggyecheon s'inscrit dans un projet de redynamisation urbaine qui a amorcé un mouvement de préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Le projet a donné naissance à un environnement urbain agréable, doté d'eau non polluée et d'habitats naturels pour diverses espèces. De nombreux poissons, oiseaux et insectes sont réapparus et le ruisseau a contribué à faire baisser la température des zones voisines.



Graphique 8 : Préservation de la biodiversité et des écosystèmes



DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

PRINCIPES



Stratégie d'urbanisation

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes constitue un élément clé d'une stratégie d'urbanisation durable.



Analyse scientifique

L'analyse technique et les études scientifiques sont essentielles au développement d'une vision et d'objectifs cohérents en matière de protection de la biodiversité.



Acteurs

L'aménagement de la biodiversité urbaine doit prendre en compte les voix des différents acteurs concernés par les écosystèmes.



Aménagement multisectoriel

Il convient d'envisager des solutions intégrées et des initiatives d'aménagement multisectoriel qui intègrent le cadre naturel et le cadre bâti.



Préservation

Préserver les zones naturelles et les biens offrant des services écosystémiques essentiels grâce à la gestion des terres et à l'aménagement du territoire.

EXEMPLES D' ACTIONS



Cadre bâti

Introduire des éléments naturels au sein du cadre bâti.



Services écosystémiques

Collecter des données pour recenser les services écosystémiques.



Zones périurbaines

Traiter la question des dégradations de l'environnement dans les zones périurbaines.



Titres fonciers

Résoudre les ambiguïtés liées aux titres fonciers et au développement informel.



Mesures incitatives

Élaborer des mesures incitatives pour encourager les acteurs à respecter les objectifs de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.



Évaluation environnementale

Exiger une évaluation environnementale stratégique (SAE) pour tous les grands projets d'infrastructure et de développement urbain.

Les populations les plus pauvres qui habitent dans les périphéries urbaines, loin des services publics et des ressources d'atténuation des catastrophes, sont les plus touchées (Banque mondiale, 2014b). À ce titre, il convient d'envisager les stratégies suivantes afin de préserver la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien de la société et de l'environnement.

Principes

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes constitue un élément clé d'une stratégie d'urbanisation durable. La définition d'objectifs généraux en matière de biodiversité à l'échelle municipale constitue une première étape dans la protection de la biodiversité. Ces derniers peuvent s'inscrire plus largement dans le cadre d'une stratégie nationale pour la biodiversité ou d'une Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB), conformément à la Convention sur la diversité biologique et aux Objectifs d'Aichi (voir encadré 5). Les responsables politiques doivent coordonner les organismes municipaux afin d'atteindre les objectifs, de préserver la biodiversité, les forêts et les services écosystémiques. Ce processus peut aussi s'inscrire dans le cadre d'un aménagement local. Ainsi, le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) propose l'élaboration d'une Stratégie et Plan d'Action Local pour la Biodiversité (SPALB), un processus à suivre pour les villes qui souhaitent définir des objectifs en matière de biodiversité et développer des stratégies de mise en œuvre (Avlonitis et al. 2012)

L'analyse technique et les études scientifiques sont essentielles au développement d'une vision et d'objectifs cohérents en matière de protection de la biodiversité. Un processus d'évaluation des écosystèmes permet aux professionnels de l'urbanisation de faire le point sur les éléments écologiques d'une municipalité. L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005) prend en compte plusieurs facteurs, notamment la valeur d'approvisionnement direct (valeur économique et valeur d'usage direct) des écosystèmes, leur valeur réglementaire (valeur d'adaptation et de résilience aux catastrophes), leur valeur culturelle et leur valeur de soutien (valeur exploitant une niche au sein d'un système écologique plus large). De multiples méthodes permettent l'évaluation des services écosystémiques. Le Programme des Nations unies pour l'environnement fournit des indications à ce sujet (PNUE 2016). Cette évaluation peut aussi guider

Encadré 5 : Les objectifs d'Aichi

- ➔ **Objectif stratégique A :** Améliorer l'état de la biodiversité en préservant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité en la plaçant au cœur des préoccupations gouvernementales et sociétales
- ➔ **Objectif stratégique B :** Développer les avantages de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'ensemble de la population
Réduire les pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable des ressources
- ➔ **Objectif stratégique C :** Renforcer la mise en œuvre par une planification participative, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités
- ➔ **Objectif stratégique D :**
- ➔ **Objectif stratégique E :**

Source: Convention sur la diversité biologique

le processus d'aménagement en permettant aux municipalités d'identifier les ressources écologiques clés et leurs fonctions, tout en constituant un socle pour la conception des politiques et des programmes. Il est possible d'intégrer ce processus aux stratégies d'aménagement du territoire et au processus d'analyse du développement à plus long terme.

Il convient d'envisager des solutions intégrées et des initiatives d'aménagement multisectoriel qui intègrent le cadre naturel et le cadre bâti. Il est possible de compléter la gestion écologique par des stratégies d'amélioration de la qualité de vie, de la stabilité du logement ou de la résilience sociale. Ainsi, un effort de reforestation peut être combiné à un programme de modernisation des logements pour servir un objectif de résilience côtière plus global (Fonds vert pour le climat du PNUD, 2017).

Préserver les zones naturelles et les biens offrant des services écosystémiques essentiels grâce à la gestion des terres et à l'aménagement du territoire. L'étalement urbain et le manque d'aménagement ont entraîné la destruction d'habitats et de zones humides dans la périphérie de nombreuses villes côtières. Les zones humides sont essentielles à la protection de l'environnement et de la santé publique. Ces zones tampons filtrent la pollution,

De multiples méthodes permettent l'évaluation des services écosystémiques. Le Programme des Nations unies pour l'environnement fournit des indications à ce sujet (PNUE, 2016).

réalimentent les nappes phréatiques, absorbent les eaux de crue, protègent les côtes des inondations et fournissent un habitat à la faune et la flore. Une étude de la Banque mondiale, réalisée de concert avec le gouvernement sri-lankais, a révélé que la restauration et la réhabilitation des zones humides pourraient contribuer à l'absorption de près de 40 % d'eau lors d'inondations (Groupe de la Banque mondiale, 2018). Les villes doivent chercher à conserver leurs zones humides urbaines et périurbaines et à élaborer des stratégies globales pour les protéger.

Exemples d'actions

Introduire des éléments naturels dans l'aménagement du cadre bâti. Les stratégies en matière d'aménagement et de gestion telles que l'écologie des paysages et les infrastructures vertes sont essentielles à la gestion durable des réseaux d'approvisionnement en eau. Le PNUE prévoit un certain nombre de stratégies pouvant s'appliquer au cadre bâti, comme l'aménagement d'espaces verts, de zones tampons riveraines et la restauration de zones humides. Un aménagement respectueux de la nature revêt une importance particulière dans les zones exposées aux catastrophes, notamment puisqu'il permet de limiter les répercussions des inondations et des phénomènes climatiques extrêmes (PNUE, 2014). Les normes de conception, les mesures incitatives et les projets pilotes contribuent à la généralisation d'un « aménagement respectueux de la nature ».

Collecter des données pour recenser les services écosystémiques. Cartographier les services écosystémiques et les éléments de sylviculture au sein des villes afin de réaliser un inventaire complet. Exploiter ces données dans les processus d'aménagement des quartiers et des villes. Déterminer quelles politiques ou règles d'urbanisme peuvent utiliser ces données pour faciliter les prises de décision et l'aménagement du territoire (Borelli *et al.*, 2016).

Traiter la question des dégradations de l'environnement dans les zones périurbaines. Les zones tampons et les corridors verts au sein des zones périurbaines peuvent contribuer à stabiliser les écosystèmes menacés et à restaurer les services écologiques (PNUE, 2014). La préservation des ressources naturelles existantes peut aussi encourager la densification et le resserrement

du tissu urbain, ce qui contribue à la mobilisation de ressources, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets (Banque mondiale, 2010).

Résoudre les ambiguïtés liées aux titres fonciers et au développement informel. Les zones périurbaines pauvres et informelles sont privées d'un accès aux services publics et à des titres fonciers non équivoques. Par conséquent, l'urbanisation et l'expansion peuvent alors détériorer la qualité de vie des habitants, les rendre plus vulnérables aux risques environnementaux et aux conséquences des dégradations, sans jamais encourager la densification ou la durabilité environnementale. La protection de la biodiversité et des ressources écologiques dépend de la formalisation des services et du régime foncier, ainsi que de la participation significative des établissements informels à des processus d'aménagement de plus grande envergure (Torres, 2008).

Élaborer des mesures incitatives pour encourager les acteurs à respecter les objectifs de préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Borelli *et al.* (2016) préconisent des subventions, des abattements fiscaux, des réglementations ou des crédits incitatifs pour les propriétaires ou les professionnels qui entretiennent ou préservent les forêts urbaines, les espaces verts et les corridors riverains (Torres, 2008). Les incitations ou les interventions programmatiques destinées aux populations périurbaines - telles que la restauration des zones humides, la protection des berges ou le reboisement - peuvent aussi servir des objectifs écologiques plus globaux. Elles permettent également d'intégrer les membres de ces populations et leurs moyens de subsistance aux processus d'aménagement.

Imposer une évaluation environnementale stratégique (EES) à tous les grands projets d'infrastructures et de développement urbain. L'EES revêt un rôle essentiel dans l'intégration des considérations environnementales et sociales dans les politiques, les plans et les programmes.

L'EES rassemble un éventail de stratégies : certaines portent sur l'analyse d'impact, tandis que d'autres se consacrent à l'évaluation institutionnelle. L'EES vise à intégrer les préoccupations environnementales aux trois niveaux de la prise de décision stratégique : les plans, les programmes et les politiques (Banque mondiale, 2013). Certains pays ont développé leur propre version de l'EES. Aux États-Unis, la loi nationale sur l'environnement (National

Les zones tampons et les corridors verts au sein des zones périurbaines peuvent contribuer à stabiliser les écosystèmes menacés et à restaurer les services écologiques (PNUE, 2014).

Environmental Policy Act) prévoit que tout projet financé par le gouvernement fédéral doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et, si des incidences notables sont constatées, il doit présenter une déclaration d'impact environnemental prévoyant des alternatives moins nocives pour l'environnement. De nombreux pays exigent des procédures d'analyse environnementale similaires pour les grands projets de développement. Toutefois, au-delà du simple mécanisme de recensement, les processus d'EES doivent imposer la mise en œuvre d'actions de développement alternatives en cas de constat d'impact environnemental. Les administrations municipales doivent intégrer les évaluations environnementales à l'aménagement du territoire et à la planification d'ensemble.

1.3.2 Résilience et adaptation aux changements climatiques

Le Nouveau Programme pour les villes aborde à plusieurs reprises la question de l'adaptation et de la résilience urbaine. En ce qui concerne l'adaptation, il invite à « soutenir la planification de l'adaptation à moyen et à long terme, ainsi que l'évaluation de la vulnérabilité des villes au climat et à ses effets, en vue de renseigner les plans, les politiques, les programmes et les mesures d'adaptation qui visent à renforcer la résilience des populations urbaines, notamment en s'appuyant sur les écosystèmes » (NPV 80).

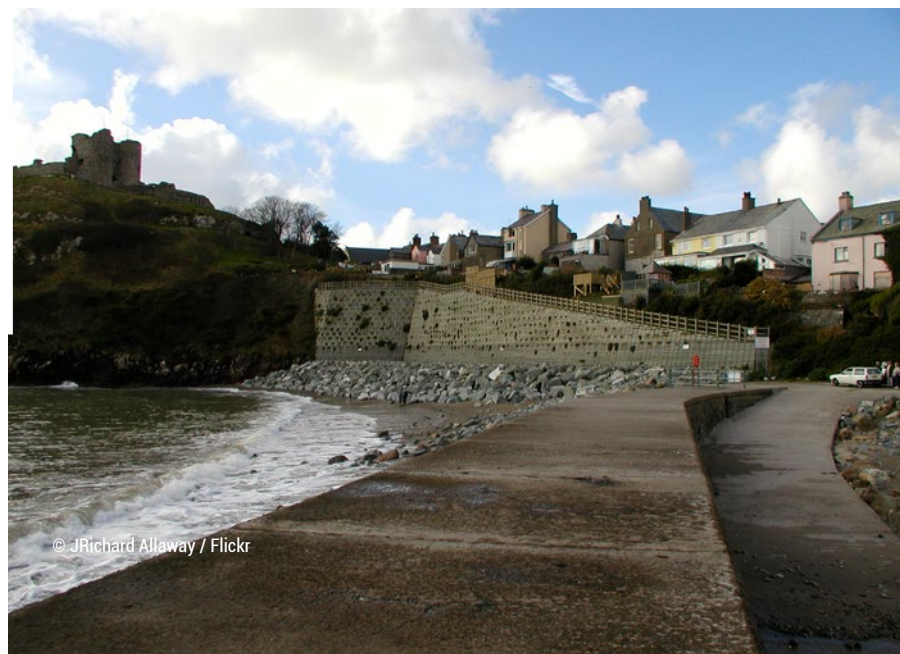
L'adaptation désigne « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques » (CCNUCC). La résilience est définie quant à elle comme « la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base » (UNISDR et OMM, 2012). Si l'adaptation désigne la manière dont les pratiques en vigueur doivent s'adapter à l'évolution des conditions climatiques, la résilience renvoie quant à elle à l'ensemble des pratiques sociales, économiques et environnementales qui permettent à une zone urbaine de résister aux effets de ces évolutions, notamment

aux incidences des changements climatiques. Le Nouveau Programme pour les villes s'engage « à améliorer la résilience des villes aux changements climatiques et aux catastrophes, notamment aux inondations, aux risques de sécheresse et aux vagues de chaleur ; à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé physique et mentale et la qualité de l'air, dans les habitations comme à l'extérieur ; à réduire le bruit et à promouvoir des villes, des établissements humains et des paysages urbains attrayants et vivables ; et à faire de la préservation des espèces endémiques une priorité » (NPV 67).

Le Nouveau Programme pour les villes s'engage à suivre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Ce premier accord majeur du programme de développement pour l'après 2015 propose aux États membres des actions concrètes pour protéger le développement du risque de catastrophe (UNDRR, 2019b). Ce cadre d'action définit des directives prioritaires : la compréhension des risques de catastrophe, le renforcement des capacités de préparation aux catastrophes et de relèvement, ainsi que l'investissement dans des mesures d'adaptation en vue de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la résilience (UNDRR, 2019b). À l'échelle mondiale, on estime les pertes économiques dues aux catastrophes à 140 milliards USD en 2015 (UNDRR 2019a).

L'adaptation désigne « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques » (CCNUCC).

Figure 12 : Gestion de l'érosion côtière, Criccieth, Galles du Nord, Royaume-Uni



© JRichard Allaway / Flickr

Les changements climatiques, en plus de leur incidence sur la qualité de vie des populations, ne feront qu'accroître la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles. Ces risques seront particulièrement élevés pour les populations vulnérables qui disposent de ressources limitées pour se prémunir et se relever. Au vu de ces prévisions, les gouvernements devront s'adapter aux changements climatiques et élaborer des plans d'urgence pour les catastrophes ainsi que de « nouvelles normes » relatives aux conditions de vie, aux performances des infrastructures, à la planification sectorielle et la gestion des ressources.

L'ODD 11 prévoit aussi une cible concernant l'adoption de plans d'adaptation, d'atténuation, de résilience et de secours en cas de catastrophe, ainsi que l'adhésion au Cadre de Sendai : « accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux » **(cible 11.b)**.

L'ODD 11 prévoit aussi une cible concernant l'adoption de plans d'adaptation, d'atténuation, de résilience et de secours en cas de catastrophe, ainsi que l'adhésion au Cadre de Sendai.

Figure 13: La municipalité d'Ahmedabad, en Inde, a érigé un mur le long de la rivière Sabarmati pour prévenir les inondations et protéger l'environnement de toute dégradation. Ce mur a été autofinancé de façon originale en rétrécissant le chenal de la rivière jusqu'à 275 mètres, afin de récupérer environ 200 hectares de terres. La vente de 20 % des terres récupérées a financé l'ensemble du projet, le reste pouvant servir à la construction de nouvelles rues, de parcs et d'autres infrastructures publiques. Ce projet avait pour but de créer une promenade continue le long des rives est et ouest.



Graphique 9 : Résilience et adaptation aux changements climatiques



DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

RÉSILIENCE ET ADAPTATION

AUX CHANGEMENTS

CLIMATIQUES

PRINCIPES



Réduction des risques

Élaborer des politiques de réduction des risques pour faire face aux risques sectoriels et financiers qui nuisent à la résilience urbaine.



Élaboration de scénarios

Ajuster les politiques en fonction de risques clairement définis, avec l'accord des acteurs concernés.



Planification sectorielle

Envisager les risques en fonction d'industries et de secteurs spécifiques.



Capacités institutionnelles

Les politiques et les institutions doivent intégrer les interventions en cas de catastrophe aux pratiques de gouvernance. La planification en prévision de catastrophes et les mesures de remise en état doivent contribuer au renforcement des capacités civiques et institutionnelles.

EXEMPLES D' ACTIONS



Stratégie de résilience

Élaborer une stratégie de résilience à l'échelle de la ville.



Aménagement du territoire

Élaborer des politiques d'aménagement du territoire favorisant la résilience aux changements climatiques.



Risques de catastrophe

Élaborer des actions stratégiques propres à chaque type de risque.



Financement de l'adaptation

Envisager le financement de l'adaptation comme un simple investissement et explorer les diverses formes d'aide disponibles.



Financement du relèvement

Mettre en place des fonds de relèvement avant même l'apparition d'un nouveau risque.



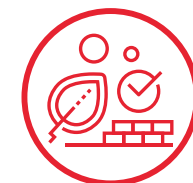
Systèmes d'alerte précoce

Développer des systèmes d'alerte et d'information accessibles à l'ensemble de la population.



Institutions

Préparer les institutions existantes aux catastrophes.



Cadre bâti

Améliorer le cadre bâti et le parc immobilier.



Principes

L'élaboration de politiques de développement urbain durables doit tenir compte de la réduction des risques ainsi que des risques sectoriels et financiers, afin de parvenir à une plus grande résilience urbaine. Les activités économiques dépendent des capacités d'adaptation et de relèvement d'une ville. Il est donc essentiel d'intégrer des mesures relatives au développement économique et à la qualité de vie aux stratégies d'adaptation. Ces dernières revêtent une importance particulière pour les populations urbaines pauvres. En donnant la priorité aux stratégies d'adaptation présentant des avantages économiques connexes, les conditions de vie des populations vulnérables peuvent être améliorées.

Pour être efficaces, les politiques doivent s'adapter à des risques clairement définis, avec l'accord des acteurs concernés. Il convient d'imaginer de multiples scénarios pour envisager tous les risques possibles. Comprendre les risques et élaborer des scénarios pour ajuster les plans d'adaptation aux catastrophes et au climat en fonction des risques au sein des villes. Procéder à une modélisation des conséquences sanitaires et économiques de phénomènes tels que les sécheresses, les inondations, les ouragans, les vagues de chaleur, les feux de forêt et autres catastrophes climatiques. Élaborer divers scénarios et définir des solutions pour chacun d'entre eux. De nombreux cadres d'action existent pour guider l'évaluation des risques. Dans un cadre élaboré pour la Banque mondiale, Folorunsho *et al.* (2009) décrivent un processus en trois étapes : les villes identifient tout d'abord les risques climatiques, puis les vulnérabilités, et enfin les capacités d'adaptation nécessaires aux populations, aux infrastructures ou aux secteurs vulnérables (Folorunsho *et al.*, 2009).

Il convient d'envisager les risques en fonction d'industries et de secteurs spécifiques. De plus, les processus de planification et de financement des immobilisations doivent prendre en compte les prévisions climatiques actualisées. Ainsi, l'évolution des normales de saison nécessitera un certain nombre d'adaptations dans le secteur agricole. En raison des chaleurs extrêmes et des tempêtes, les infrastructures énergétiques et les réseaux électriques devront être plus résistants. Si les administrations urbaines ne peuvent prendre en charge tous ces changements, les villes sont toutefois responsables de l'application des normes environnementales en matière de résilience aux changements climatiques, telles que les normes de construction et de conception. De concert avec les autorités régionales et nationales, les municipalités doivent intégrer à ce type de planification les scénarios climatiques et les conséquences plus localisées comme les effets des îlots thermiques urbains. L'OCDE préconise de recourir à l'évaluation environnementale stratégique ainsi qu'à d'autres techniques d'évaluation et d'analyse participative des politiques pour déterminer de manière systématique les impacts potentiels des changements climatiques sur différents secteurs, et de prendre des décisions de planification en conséquence (OCDE, 2010). Les normes de performance énergétique des bâtiments, telles que la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), prennent désormais en compte la capacité d'un bâtiment à réduire les îlots de chaleur afin de minimiser son impact sur les microclimats et les habitats humains. LEED est le système international d'évaluation de la qualité environnementale des bâtiments le plus utilisé au monde. Accessible pour tout type de bâtiment, cette certification atteste des qualités d'un bâtiment en matière d'écologie, de santé, d'efficacité et de rentabilité (USGBC). Par ailleurs, dans une de ses publications, l'Urban Land Institute dévoile une méthode d'évaluation quantitative des risques infrastructurels pour les biens essentiels (Urban Land Institute, 2015).

De concert avec les autorités régionales et nationales, les municipalités doivent intégrer à ce type de planification les scénarios climatiques et les conséquences plus localisées comme les effets des îlots thermiques urbains.

Les politiques et les institutions doivent intégrer les interventions en cas de catastrophe aux pratiques de gouvernance. L'aménagement en prévision de catastrophes et les mesures de remise en état doivent contribuer à renforcer les capacités civiques et institutionnelles.

- **Les gouvernements doivent disposer du leadership et des capacités institutionnelles nécessaires pour faire face aux catastrophes.** À l'échelle municipale, il convient de former des responsables au sein de chaque organisme et d'œuvrer à l'élaboration de plans d'intervention en cas de catastrophe. Dans le cadre du développement de leur leadership et de leur expertise, les fonctionnaires du secteur doivent s'assurer d'être en mesure de s'engager auprès des quartiers et des populations locales.
- **La capacité de réaction et de relèvement en cas de catastrophe repose sur les connaissances et l'engagement de la population.** Compter sur les réseaux formels et informels des acteurs concernés pour développer une plus grande résilience sociale. Exploiter les plateformes numériques pour communiquer sur les risques et mobiliser le grand public. Assurer la participation des populations les plus vulnérables aux mesures et aux activités d'adaptation, notamment les femmes et les enfants des pays en développement, souvent plus durement touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes et la déstabilisation économique. Structurer et financer les efforts d'adaptation en fonction des populations vulnérables afin de contribuer à un progrès social plus global (OCDE, 2010). Identifier les vulnérabilités sociales et comprendre leur répartition dans l'espace au sein d'une ville. Anticiper les efforts de préparation aux catastrophes pour préparer les populations vulnérables aux risques à venir. À titre d'exemple, les zones urbaines où la qualité de l'air est mauvaise et où le taux de maladies respiratoires est plus élevé sont plus vulnérables aux températures extrêmes (ville de Los Angeles, 2019).

Figure 14: L'ouragan Katrina a submergé la Nouvelle-Orléans, aux États-Unis (avant/après). Ces deux images du satellite Terra de la NASA montrent les zones touchées. La première image date de 2000, la seconde de 2005. Les zones inondées encore submergées en 2005 apparaissent en bleu foncé, tandis que les zones qui se sont asséchées apparaissent en bleu gris. Sur le côté gauche de la seconde image, le canal de 17th Street, qui s'était effondré, marque une frontière nette entre la ville inondée à l'est et la terre sèche à l'ouest. Les photos couvrent une zone de 10,4 x 7,1 kilomètres.



© NASA / JPL



Exemples d'actions

Élaborer une stratégie de résilience à l'échelle de la ville. Introduite avec l'initiative « 100 Resilient Cities », la *City Resilience Strategy* est un processus de six à neuf mois qui permet aux municipalités de mieux comprendre les défis liés aux risques économiques, environnementaux et sociaux. Grâce à ce dispositif, la ville évalue sa capacité à relever ces défis et met en place une plateforme visant à réunir les acteurs, les projets et les priorités nécessaires à une action de résilience collective. Il n'en résulte pas nécessairement un plan directeur ou un document juridiquement contraignant, mais plutôt un moyen de donner une impulsion aux efforts de résilience. Dans le cadre de ce programme, des villes du monde entier, de New York et Medellín à Melbourne en passant par Rotterdam, ont élaboré leur première stratégie de résilience (100 Resilient Cities, 2016). Afin de concrétiser ces documents stratégiques, il convient de recruter du personnel spécialisé dans la rédaction et la mise en œuvre de mesures prioritaires et d'engager des fonds pour garantir la longévité des mesures de planification de la résilience.

Élaborer des politiques d'aménagement du territoire favorisant la résilience aux changements climatiques. Imposer un développement à plus faible densité dans les potentielles zones à risque. Le zonage et la superposition de zones délimitées permettent de définir les critères de résilience des bâtiments ou limiter entièrement les nouveaux développements. Dans les zones à faible développement résidentiel et commercial, il convient de financer le développement d'espaces verts, de forêts et de zones tampons naturelles pour protéger les zones plus développées, en fonction des risques. Les codes du bâtiment et les ordonnances peuvent influencer les nouveaux aménagements et contribuer à réduire les risques dans les zones exposées aux catastrophes (Grannis, 2011).

Élaborer des actions stratégiques propres à chaque type de risque. Voici une liste d'outils de planification et d'aménagement du territoire recommandés en fonction de divers aléas.

Pour les zones inondables (via Grannis, 2011) :

- **Plans d'adaptation et processus de planification à l'échelle locale permettant la participation des populations résidant dans des zones inondables.** Les plans élaborés conjointement peuvent renforcer l'adhésion des acteurs et favoriser la prise de décision collective.
- **Restrictions en matière de développement et exigence des normes de construction.** Les municipalités peuvent limiter les projets de développement dans les zones inondables potentielles, tout en précisant que les nouveaux bâtiments construits dans ces zones devront adopter des mesures de résilience.
- **Restrictions en matière de reconstructions.** Les municipalités (ou les gouvernements nationaux chargés d'administrer les fonds de relèvement) peuvent désigner des zones dangereuses qui ne pourront pas bénéficier de fonds de reconstruction.
- **Délivrance de permis encourageant ou rendant obligatoire les infrastructures grises et vertes.** Dans les zones à risque, les villes peuvent exiger que les promoteurs développent des infrastructures vertes ou des projets de protection contre les tempêtes.
- **Transfert des droits de développement et rachats publics.**

Pour les zones soumises à des chaleurs extrêmes (via Hoverter, 2012) :

- **Toits refroidissants, toits verts et chaussées.** Les villes peuvent encourager l'installation de toits froids et de toits verts en accordant des réductions ou des crédits d'impôt. La délivrance accélérée des permis et des autorisations pour un développement plus dense sont autant d'incitations dans le processus d'aménagement. Les villes peuvent aussi recourir aux ordonnances et aux règlements pour agir sur les nouveaux développements. Création de projets pilotes portant sur des bâtiments détenus par les municipalités. Les mesures incitatives à l'attention des propriétaires ou des promoteurs doivent tenir compte des ménages à faible et moyen revenu ou des populations vulnérables, afin que les améliorations et les pratiques de construction en matière d'isolation thermique ne bénéficient pas qu'aux quartiers favorisés.

La City Resilience Strategy est un processus de six à neuf mois qui permet aux municipalités de mieux comprendre les défis liés aux risques économiques, environnementaux et sociaux.

- **Foresterie urbaine.** Les forêts urbaines et les espaces verts contribuent à faire considérablement baisser les températures des villes. Leur financement peut passer par des obligations, des taxes ou des dons déductibles. Les municipalités peuvent aussi imposer des critères en matière de plantation d'arbres pour les nouveaux développements et modifier les normes d'aménagement paysager pour favoriser l'isolation thermique (Hoverter, 2012).

Pour les questions de sécheresse et de gestion des ressources (Banque mondiale, 2011) :

- **Collecte des eaux pluviales à l'échelle de la ville.** Une meilleure gestion des systèmes de collecte des eaux pluviales dans toute la municipalité peut contribuer à la préservation des ressources en eau.
- **Systèmes de conservation et de réutilisation des eaux.** Élaborer des mesures de conservation et de réutilisation des eaux.
- **Gestion du prélèvement des eaux souterraines.** Développer des structures de régulation pour le prélèvement des eaux souterraines, notamment à des fins industrielles et agricoles.
- **Gestion de la demande.** Développer des systèmes de gestion de la demande pour les systèmes d'eau afin d'éviter les pénuries.
- **Systèmes de stockage des aliments à l'échelle municipale.** Développer de meilleurs systèmes de stockage des aliments à l'échelle municipale afin d'éviter toute pénurie alimentaire liée à la sécheresse.

Envisager le financement de l'adaptation comme un simple investissement et explorer les diverses formes d'aide disponibles. Financer les mesures d'adaptation à l'échelle municipale. Pour les pays en développement, voici quelques idées de stratégies d'investissement :

- **Des sources de financement multilatérales** existent pour les initiatives et les projets individuels. Des sources de financement multilatérales, telles que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour les pays les moins avancés, existent pour les initiatives et les projets individuels. Entre 2010 et 2014, les fonds multilatéraux liés au climat ont versé près de 168 millions USD.
- **Le crédit et les emprunts** : grâce à certains programmes comme la *City Creditworthiness Academy*, les municipalités ont pu bénéficier de prêts directs plutôt que de devoir emprunter par l'intermédiaire des administrations nationales ou de ne simplement pas pouvoir accéder au crédit (ODI, 2015). Pour les villes ayant accès au crédit, en plus des obligations municipales, les obligations vertes catégorisées ou désignées sont susceptibles d'intéresser les investisseurs sensibles aux questions sociales (Herst et Levy, 2018).
- **À l'échelle municipale, les taxes et les surtaxes** dans le secteur de l'aménagement immobilier peuvent aussi servir à financer des mesures d'adaptation. Ainsi, les surtaxes sur l'impôt foncier permettent de financer des projets de logement abordable. Des politiques similaires peuvent s'appliquer ou présenter un intérêt pour les mesures d'adaptation à l'échelle municipale (Herst et Levy, 2018). Les surtaxes sur les polices d'assurance peuvent aussi financer des mesures de résilience, dès lors que la contribution de chaque propriété correspond à sa vulnérabilité face aux risques climatiques (Herst et Levy, 2018).
- **La mise en place de redevances pour les eaux pluviales, pour les districts spéciaux ou pour la résilience** permettrait de financer l'amélioration des infrastructures vertes, des digues de protection ainsi que d'autres dispositifs. Les fonds constitués par le biais de ces sources de financement doivent prévoir des conditions d'attribution ainsi qu'une gouvernance claires afin de garantir un financement équitable et transparent de l'adaptation.

Une meilleure gestion des systèmes de collecte des eaux pluviales dans toute la municipalité peut contribuer à la préservation des ressources en eau.

- **La mobilisation de fonds du secteur privé** ou des investissements pour les infrastructures de protection peut être encouragée par des mesures incitatives comme les crédits d'impôt, les incitations au développement, les abattements ou les règles d'urbanisme et des réglementations en matière d'aménagement du territoire.

L'encadré 6 présente le processus participatif de planification de la résilience appliqué depuis 2010 à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et aux Comores.

Mettre en place des fonds de relèvement avant même l'apparition d'un nouveau risque. En outre, il convient d'établir une planification financière pour l'adaptation, des plans d'urgence et des fonds de reprise après sinistre. Élaborer un fonds de reprise après sinistre et des mécanismes de diffusion des fonds.

La Banque mondiale (2018) fournit des conseils détaillés sur les types de fonds et les lieux de financement envisageables. De manière générale, les municipalités doivent parfois recourir aux fonds d'urgence des autorités régionales et centrales après une catastrophe de grande ampleur (Pigato, 2018). Appliquer les principes du « Build Back Better », selon lesquels les efforts de relèvement et de reconstruction doivent permettre de renforcer la capacité d'adaptation des zones vulnérables (UNDRR, 2017).

Développer des systèmes d'alerte et d'information accessibles à l'ensemble de la population pour diffuser des annonces relatives aux inondations, aux canicules, etc. (Field *et al.*, 2012). Renforcer la résilience sociale et permettre à la population d'accéder aux institutions et aux services d'urgence qui favorisent la communication et la cohésion sociale. Permettre aux citoyens d'élaborer leurs propres plans de gestion des catastrophes à l'échelle de leur quartier ou de développer leurs propres réseaux et technologies de l'information.

Préparer les institutions existantes aux catastrophes. Les services d'urgence et les autres prestataires de services publics doivent être prêts à faire face à des conditions météorologiques et des températures extrêmes. L'implication d'autres secteurs permettra également d'aider les populations vulnérables. Les travailleurs sociaux, les aides-soignants à domicile et les personnes en contact avec des populations vulnérables doivent aussi prendre part à la préparation aux catastrophes.

Encadré 6 : Processus participatif de résilience - Madagascar, Malawi, Mozambique et Comores (depuis 2010)

Défis En Afrique australe, la grande vulnérabilité et la croissance rapide des populations urbaines pauvres de la région, combinées aux incidences de phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes en raison des changements climatiques, nécessitent une réponse urgente. Les pays de la région sont exposés à plusieurs risques ayant provoqué des sécheresses, des inondations et des cyclones, entre autres. Ces catastrophes laissent derrière elles des milliers de personnes blessées, sans abri, déplacées, vivant dans l'insécurité alimentaire, sans aucun accès à l'eau potable ni aux médicaments. Les répercussions les plus conséquentes et les plus durables touchent les populations les plus vulnérables.

Actions Madagascar, le Malawi, le Mozambique et l'Union des Comores subissent les conséquences dramatiques de risques transfrontaliers communs. Ces quatre pays se sont associés à ONU-Habitat pour créer le Centre technique pour la gestion des risques de catastrophe, la durabilité et la résilience urbaine (DiMSUR). Le Centre est à l'origine du City Resilience Action Planning tool, ou CityRAP, un outil ayant pour but de faciliter la planification participative de la résilience à l'échelle des villes. La méthodologie CityRAP rassemble les autorités municipales, les acteurs urbains et les communautés autour d'une série d'activités divisées en quatre phases. On y trouve : un cours intensif sur la résilience urbaine, la collecte et l'analyse de données, la cartographie participative, des discussions de groupe et des exercices permettant de hiérarchiser les actions qu'une ville doit entreprendre pour renforcer sa résilience aux catastrophes. Morondava, Zomba, Chokwe et Moroni figurent parmi les premières villes à tester cet outil. Les quatre municipalités ont ainsi pu identifier leurs besoins en matière de résilience, comme le renforcement des systèmes de drainage, la restauration des écosystèmes, une meilleure gestion des déchets solides ainsi que la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de zones de sécurités pour protéger les habitants et les biens de la ville.

Impact Avec le soutien de DiMSUR et d'ONU-Habitat, les quatre pays et les quatre villes ont rassemblé les résultats du processus CityRAP en une seule proposition conjointe. De plus, 14 millions USD ont été récoltés pour répondre aux besoins prioritaires de renforcement de la résilience dans chaque ville. La mise en place de matériel et d'outils de renforcement des capacités permettra de promouvoir l'adaptation au climat urbain à l'échelle nationale et d'encourager le partage des connaissances et des expériences à l'échelle régionale. Le processus est lancé : d'ici 2024 on prévoit la réalisation de 23 interventions visant à améliorer la résilience des villes aux catastrophes et à éviter d'importantes pertes de vies humaines et de moyens de subsistance. En outre, les expérimentations réalisées dans ces quatre villes ont permis de développer l'outil CityRAP, déjà implanté depuis 2016 dans 34 localités au sein de 12 pays d'Afrique.

Source: ONU-Habitat

Améliorer le cadre bâti et le parc immobilier.

Améliorer le parc immobilier pour lui permettre de mieux résister aux catastrophes naturelles et aux conditions météorologiques extrêmes. Les processus de planification des infrastructures qui intègrent la santé publique et le risque économique permettent aussi d'assurer la protection des populations vulnérables. Les toits refroidissants, les toits verts, les chaussées réfléchissantes et les initiatives en matière de sylviculture contribuent à la réduction des chaleurs extrêmes. Les équipements de protection contre les inondations et les investissements dans les infrastructures vertes permettent de lutter contre les tempêtes et les inondations côtières. Les mesures incitatives telles que les crédits d'impôt aident les particuliers à rénover et à améliorer leurs logements (Grannis, 2011).

1.3.3 Atténuation des changements climatiques

Les villes jouent un rôle central dans l'atténuation des changements climatiques à l'échelle mondiale et dans un développement stratégique à faible intensité de carbone. À l'échelle mondiale, les villes consomment deux tiers de l'énergie ainsi qu'une part considérable des émissions de CO₂. Bien qu'elles se développent à une allure effrénée, les villes doivent maintenir leur empreinte carbone à un niveau minimal pour limiter leur consommation en ressources et s'équiper d'outils permettant d'atténuer les effets négatifs des changements et du réchauffement climatiques.

Dans cette optique, le Nouveau Programme pour les villes souligne l'importance des villes dans l'application de mesures d'atténuation des changements climatiques : « Nous nous engageons à promouvoir la lutte contre les changements climatiques aux niveaux international, national, infranational et local, dont l'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets, et à appuyer les actions menées par les villes et les établissements humains, leurs habitants et toutes les parties prenantes locales, qui sont d'importants agents de mise en œuvre. » (NPV 79).

Le Nouveau Programme pour les villes prévoit aussi d'intégrer les considérations relatives à l'atténuation des changements climatiques « dans des processus de planification et de développement urbains et territoriaux prenant en compte les questions d'âge et d'égalité des sexes » (NPV 101) et de favoriser l'accès aux ressources destinées aux financements de mesures d'atténuation et d'adaptation « notamment

le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour l'adaptation et les Fonds d'investissement pour le climat » (NPV 143). Cette section présente les instruments et les politiques destinés à atténuer les effets des changements climatiques tout en favorisant le développement et l'émancipation économique des populations urbaines vulnérables et défavorisées.



Principes

La réduction des émissions nécessite une vision axée sur des repères et des objectifs clairement définis. Les villes souhaitant atteindre des objectifs de réduction des émissions doivent se fixer des repères et des échéances. Un tel processus de planification peut s'appuyer sur un inventaire complet des émissions ainsi que sur des prévisions démographiques qui serviront de base à une croissance potentielle. Diverses institutions proposent des guides d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) au sein des municipalités. Ces évaluations sont essentielles pour la planification des mesures d'atténuation à long terme. Il convient aussi d'aligner les évaluations et la définition des objectifs sur les objectifs nationaux ou régionaux de réduction des émissions (World Resources Institute, C40 Cities et ICLEI à 2014).

Le développement et l'émancipation économiques des travailleurs jouent un rôle clé dans la réalisation des activités d'atténuation des changements climatiques notamment au sein de villes en difficulté économique ou en développement. L'atténuation et la réduction des émissions représentent aussi des perspectives d'emploi, de formations professionnelles, d'amélioration du parc immobilier, d'accès aux transports et aux services publics (Ville de Los Angeles, 2019).

Privilégier les solutions intégrées. De nombreuses stratégies d'atténuation et de réduction des émissions ne se limitent pas au simple déploiement de technologies, mais portent également sur l'aménagement urbain et la planification spatiale. Ainsi, le développement des transports en commun nécessite un aménagement urbain adapté et une densification du parc immobilier.

Les décisions relatives à l'énergie et au développement des infrastructures prises au sein des villes ont un effet durable et des répercussions à long terme sur les objectifs de réduction des émissions. Les villes déjà bien développées suivent les nœuds de transport existants. En s'étalant, les villes développées

À l'échelle mondiale, les villes consomment deux tiers de l'énergie ainsi qu'une part considérable des émissions de CO₂. Bien qu'elles se développent à une allure effrénée, les villes doivent maintenir leur empreinte carbone à un niveau minimal pour limiter leur consommation en ressources.

Graphique 10 : Atténuation des changements climatiques



DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PRINCIPES



Vision

Il est essentiel de définir une vision ou une trajectoire d'atténuation pour planifier les activités de réduction des risques.



Autonomisation des travailleurs

Le développement et l'émancipation économiques des travailleurs jouent un rôle clé dans la réalisation des activités d'atténuation des changements climatiques notamment au sein de villes en difficulté économique ou en développement.



Solutions intégrées

Privilégier les solutions intégrées.



Planification à long terme

Les décisions relatives à l'énergie et au développement des infrastructures prises au sein des villes ont un effet durable et des répercussions à long terme sur les objectifs de réduction des émissions.

EXEMPLES D' ACTIONS



Planification intégrée de l'aménagement du territoire

Adopter une approche intégrée de l'aménagement du territoire et de la densification pour encourager l'utilisation des transports à faibles émissions.



Énergie renouvelable

Développer des systèmes d'énergie collectifs.



Mécanisme financier

Développer des sources de financement destinées à l'atténuation des changements climatiques.



Financement des travaux de rénovation

Développer un mécanisme financier pour les propriétaires et les entreprises souhaitant rénover leurs bâtiments, notamment ceux situés au sein de collectivités à faible revenu.



Refroidissement

Investir pour améliorer les outils de refroidissement du cadre bâti.



Ordonnances

Élaborer des ordonnances et des mandats pour les bâtiments et les nouveaux développements à fortes émissions.



Marchés publics

Veiller à ce que les marchés publics et les investissements du secteur public privilégient les technologies à faibles émissions.



Économie circulaire

Intégrer les concepts d'économie circulaire, de gestion durable des déchets et de recyclage des matériaux aux systèmes d'élimination des déchets urbains et aux systèmes métaboliques.

ont du mal à se densifier et à appliquer une stratégie d'aménagement axée sur les transports en commun. Ainsi, dans les pays en développement, les villes en phase d'aménagement et de planification doivent définir les caractéristiques spatiales de leur tissu urbain.

De même, les investissements d'infrastructure visent souvent le long terme. Les investissements en faveur des infrastructures énergétiques enferment les villes dans un certain mode de production ou de distribution de l'énergie. De fait, la planification et les investissements doivent être tournés vers l'avenir (Edenhofer *et al.*, 2011).

Exemples d'actions

Adopter une approche intégrée de l'aménagement du territoire et de la densification pour encourager l'utilisation des transports à faibles émissions.

Il convient de combiner les investissements en matière de transports avec une approche intégrée de l'aménagement du territoire propice à la densification et à la promotion de la marche à pied, du vélo et des transports en commun. Les effets à long terme des

véhicules équipés de technologies à émissions de carbone faibles ou nulles, notamment les véhicules électriques et à piles à combustible, sur l'utilisation des sols doivent faire l'objet de réflexions approfondies (Greater London Authority, 2018).

Cette considération revêt une importance toute particulière pour les villes en développement, car les investissements d'infrastructure à long terme peuvent déterminer les modèles de développement sur plusieurs décennies. Créer des politiques visant à promouvoir la densification, l'utilisation accrue des transports en commun et la construction de logements le long des couloirs de transit (Edenhofer *et al.*, 2011).

Développer des systèmes d'énergie communautaires pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables (Edenhofer *et al.*, 2011).

Les infrastructures électriques vieillissantes et la multiplication des catastrophes et des conditions météorologiques extrêmes rendent l'implication des communautés dans la planification énergétique nécessaire, notamment pour les populations des zones vulnérables aux catastrophes naturelles.

Il convient de combiner les investissements en matière de transports avec une approche intégrée de l'aménagement du territoire propice à la densification et à la promotion de la marche à pied, du vélo et des transports en commun.

Figure 15: À Baltimore, États-Unis, la Inner Harbour Water Wheel, une roue à aubes installée dans le port de la ville conjugue anciennes et nouvelles technologies afin de collecter les déchets et les débris qui flottent le long de la rivière Jones Falls. Le courant fournit l'énergie hydraulique nécessaire pour actionner la roue à aubes, qui sort les déchets de l'eau et les dépose dans une barge. Lorsque le courant ne suffit pas, un ensemble de panneaux solaires fournit l'énergie supplémentaire nécessaire au fonctionnement de la machine. Lorsque la barge est pleine, elle est remorquée par bateau et remplacée.



- **Mettre en place des instances de renforcement des capacités telles que des centres de résilience à l'échelle des quartiers et des programmes d'assistance technique à l'échelle des villes**, pour permettre l'investissement dans une production décentralisée et une gestion de l'énergie pilotée par la collectivité. Ces instances permettront aux différentes communautés d'accéder aux ressources tout en anticipant les futurs phénomènes climatiques extrêmes. Les énergies renouvelables pourront ainsi être déployées et gérées de façon démocratique.
- **Investir dans les micro-réseaux gérés par la collectivité et dans la production décentralisée.** Notamment dans les zones sujettes aux catastrophes, où cette stratégie d'adaptation permettra de réduire les émissions globales.

Développer des sources de financement destinées à l'atténuation des changements climatiques.

Certains fonds multilatéraux permettent aux pays en développement de financer des projets d'atténuation. De même, les financements bilatéraux et les crédits à l'exportation peuvent aider les pays en développement. Les fonds verts en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique permettent de réaliser des économies d'énergie et peuvent être réinvestis par la suite. Il est également possible de recourir à des obligations vertes, à des financements municipaux ainsi qu'à des financements issus de PPP (Corfee-Morlot et Larsen, 2009). En outre, les municipalités et les administrations régionales ont tout intérêt à créer des institutions chargées d'administrer les fonds publics destinés à l'atténuation ainsi qu'à chercher et développer des financements alternatifs.

Développer un mécanisme financier pour les propriétaires et les entreprises souhaitant rénover leurs bâtiments, notamment ceux situés au sein de collectivités à faible revenu. Les crédits d'impôt, les subventions et autres mesures incitatives peuvent encourager les propriétaires et les entreprises à adopter des technologies de réduction des émissions, telles que les rénovations énergétiques, le déploiement d'énergies renouvelables ainsi que des systèmes de chauffage et de refroidissement plus efficaces. Développer la sensibilisation du grand public et le marketing autour des programmes de subvention et de rénovation. Les services publics peuvent aussi contribuer en proposant des audits énergétiques et des aides à la rénovation similaires.

L'application de ces mesures incitatives peut passer par des ordonnances et des exigences de zonage. Promouvoir les rénovations dans les quartiers défavorisés. Les populations à faible revenu sont plus susceptibles d'habiter dans des logements en mauvais état qui génèrent des coûts énergétiques élevés. Il est donc impératif de déployer des mesures de rénovation et d'efficacité énergétique dans les zones où le parc immobilier est vieillissant.

Investir pour améliorer les outils de refroidissement du cadre bâti. Les canopées urbaines, les toitures végétales, ainsi que d'autres éléments naturels peuvent réduire la charge énergétique et les émissions qui en résultent dans les quartiers ne disposant pas encore de ces aménagements. La réduction des effets des îlots thermiques urbains grâce à de telles pratiques permet d'améliorer la qualité de vie ainsi que de baisser les coûts de chauffage et de refroidissement.

Élaborer des ordonnances et des mandats pour les bâtiments et les nouveaux développements à fortes émissions. Les normes de performance imposées aux nouveaux bâtiments permettront de réduire les émissions des nouveaux développements. Les ordonnances peuvent aussi viser les grands bâtiments afin qu'ils réduisent davantage leurs émissions.

Veiller à ce que les marchés publics et les investissements du secteur public privilégient les technologies à faibles émissions. Les villes doivent veiller au respect des stratégies et plans d'atténuation lors d'investissement en matière de véhicules, de construction et de rénovation de bâtiments, d'infrastructures de transport ainsi que de systèmes de chauffage et de refroidissement.

Intégrer les concepts d'économie circulaire, de gestion durable des déchets et de recyclage des matériaux aux systèmes d'élimination des déchets urbains et aux systèmes métaboliques. Le traitement des déchets génère aussi des émissions. Il est essentiel d'élaborer des méthodes de traitement des déchets et de production d'énergie durable. Les villes doivent se tourner vers des technologies de valorisation énergétique des déchets.

Les canopées urbaines, les toitures végétales, ainsi que d'autres éléments naturels peuvent réduire la charge énergétique et les émissions qui en résultent dans les quartiers ne disposant pas encore de ces aménagements.

1.4 Durabilité spatiale

Le présent manuel considère la « durabilité spatiale » comme une quatrième dimension clé qui repose sur trois principes : l'inclusion de tous (durabilité sociale), les économies urbaines inclusives et durables (durabilité économique) et la durabilité environnementale. Le concept de durabilité spatiale suggère que la configuration d'une ville peut renforcer sa capacité à générer une plus-value et un bien-être social, économique et environnemental. Les gouvernements peuvent atteindre la durabilité spatiale en définissant un aménagement urbain propice à un accès équitable à l'emploi, au logement et aux interactions sociales, aux économies d'agglomération aux relations durables avec les écosystèmes et les habitats naturels. L'aménagement urbain, résultat d'un aménagement et d'un développement délibérés, est essentiel au bien-être social, économique et environnemental de la ville.

Le Nouveau Programme pour les villes encourage « l'adoption de stratégies d'aménagement de l'espace qui prennent en compte, selon le cas, la nécessité d'orienter l'expansion urbaine en privilégiant le renouvellement par la planification d'infrastructures et de services accessibles et bien connectés, des densités de population viables, ainsi que la compacité et l'intégration de nouveaux quartiers dans le tissu urbain, toutes choses qui permettront d'éviter l'étalement urbain et la marginalisation » (NPV 52). Il souligne la nécessité d'une planification spatiale et territoriale adaptée qui intègre « la planification et la gestion intégrées des ressources en eau, en tenant compte du continuum urbain-rural sur les plans local

et territorial, avec la participation des communautés et des autres parties prenantes » (NPV 72).

En outre, l'ODD 11 prévoit un certain nombre d'objectifs en matière de durabilité spatiale, notamment l'équité spatiale des transports, l'accès aux espaces verts publics, et la planification de liaisons entre les zones urbaines, périurbaines et rurales. Il prévoit aussi « d'assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports en commun, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées » (cible 11.2). L'ODD 11 formule l'intention d'« assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs » (cible 11.7). Il évoque l'importance de « liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale » (cible 11.a).

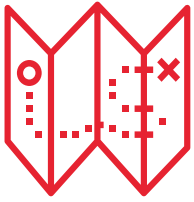
En ce qui concerne le développement spatial des villes, le Nouveau Programme pour les villes se réfère aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en 2015 (NPV 93). Selon ce document, un aménagement spatial adapté permet aux villes de développer une croissance économique soutenue, de maintenir des environnements durables et d'améliorer le développement social.

Les images satellites illustrent l'expansion des villes et des agglomérations à travers le monde. Bien ancrés dans le sol, les grands établissements urbains sont visibles depuis l'espace, ce qui donne une idée de leur échelle et de leur densité, ainsi que des moyens de subsistance qu'ils soutiennent. Ces images témoignent d'une urbanisation massive en temps réel.

Dans un township du Cap, en Afrique du Sud, des agglomérations de logements bondés à la disposition irrégulière dénotent d'une banlieue voisine aux collines verdoyantes. Vue du ciel, l'implantation sauvage de Dharavi à Mumbai n'est qu'un amas

En ce qui concerne le développement spatial des villes, le Nouveau Programme pour les villes se réfère aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en 2015 - NPV 93.

Graphique 11 : Durabilité spatiale



DURABILITÉ SPATIALE



À l'échelle mondiale, les villes s'étendent à un rythme plus rapide que la population urbaine.

1,2

de taux de croissance de a population urbaine

(1990-2015). Les zones urbaines ont quant à elles été multipliées par 1,8 (1990-2015).



80% des grandes villes d'Asie du Sud sont confrontées à un risque d'inondation.

450 millions

de nouveaux résidents urbains viendront peupler les villes d'Afrique au cours des 20 prochaines années.

Source: Programme d'expansion urbaine de la New York University, ONU-Habitat, Lincoln institute of land policy, 2006, Atlas of urban expansion.

PRINCIPES



Gestion de la croissance

Limiter ou favoriser l'expansion, selon les cas.



Accès et connectivité

Si la densification et le resserrement du tissu urbain peuvent accroître l'agglomération, la connectivité et l'accès aux services jouent aussi un rôle clé.



Logements abordables

L'offre de logements abordables doit s'inscrire au cœur de tout projet d'étude ou d'aménagement intégré.

EXEMPLES D' ACTIONS



Limite de la croissance urbaine

Définir une limite dynamique pour la croissance urbaine.



Modèle polycentrique

Passer progressivement d'un aménagement urbain monocentrique à un modèle polycentrique.



Rénovation urbaine

Explorer des politiques favorisant le resserrement du tissu urbain et la rénovation.

de bâches bleues et d'habitations bétonnées. De l'autre côté de la rivière se trouve l'un des quartiers d'affaires les plus riches de la ville, doté de gratte-ciel modernes, d'infrastructures de pointe et d'espaces verts. Ces ruptures radicales dans le paysage urbain témoignent des évolutions en matière d'aménagement, mais aussi des disparités relatives à l'accès aux services essentiels, au logement et à l'emploi.

La durabilité spatiale renvoie à la capacité qu'ont les villes de planifier efficacement et à long terme l'expansion de leur urbanisation et de leur croissance. Cependant, au-delà des critères en matière de cadre bâti, la durabilité spatiale concerne essentiellement les populations et l'accessibilité. Ainsi, il est indispensable que tous les habitants d'une ville, quel que soit leur niveau de revenu ou leur origine, puissent avoir accès à un logement, à des centres d'emploi et à des services publics essentiels. Ces services publics, notamment les routes, les réseaux de transport, les écoles, les hôpitaux, l'eau et l'assainissement, doivent faire l'objet d'une répartition équitable et présenter le même niveau de qualité pour l'ensemble des habitants. En outre, les conséquences de ces services, en matière de santé, de bien-être économique, d'ascension sociale et de qualité de vie sont liées aux politiques d'aménagement de l'espace (Wilson, 2006).

Ainsi, dans les pays développés, des disparités d'accès existent au sein des villes et régions prospères. L'accès aux centres d'emploi, à l'éducation et aux services publics essentiels peut varier considérablement d'un quartier à l'autre au sein d'une même ville ou d'une même région. À Paris par exemple, le quartier détermine en grande partie la probabilité de trouver un emploi (Korsu et Wenglenski, 2010). Ces disparités découlent de pratiques de planification bien plus anciennes. Aux États-Unis, les pratiques discriminatoires en matière de prêts, le désinvestissement et la périurbanisation ont engendré des inégalités considérables en fonction des catégories sociales et ethniques. L'étalement urbain coupe les minorités des centres d'emploi et des services publics et s'accompagne d'une détérioration de la qualité de ces services dans les noyaux urbains (Wilson, 2006).

En Europe et aux États-Unis, les coûts du logement au sein des grands centres d'emploi ont renforcé la pression exercée sur le parc immobilier des collectivités (Inchauste *et al.*, 2018). Dans les pays en développement, les recensements officiels sous-

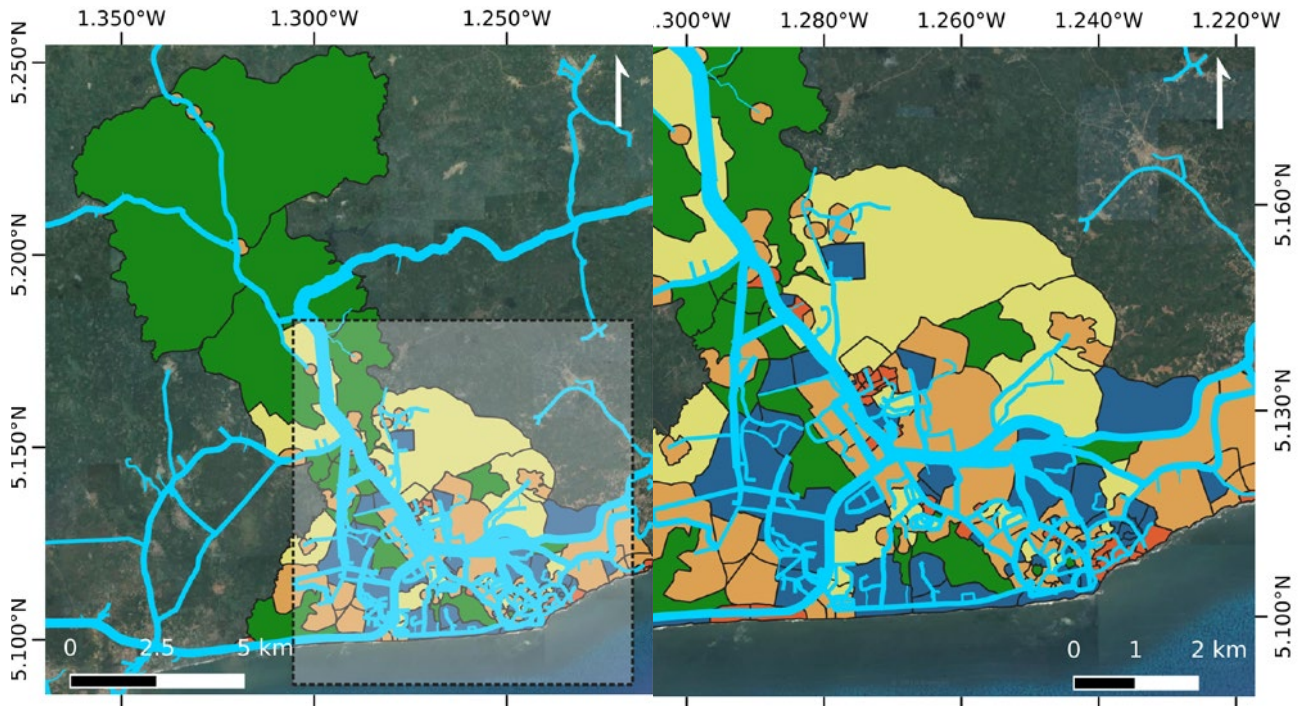
estiment le nombre d'habitants d'implantations sauvages, qui n'ont aucun accès aux services de base comme l'eau et l'assainissement, et qui sont particulièrement vulnérables aux épidémies et aux catastrophes environnementales.

1.4.1 Durabilité spatiale et équité

Au sein des villes, moteurs de la productivité économique, l'aménagement urbain et la durabilité spatiale jouent un rôle clé. L'agglomération de services, de clients, de chaînes d'approvisionnement, de pôles de connaissances et l'accès au capital financier peuvent générer une productivité plus élevée et une meilleure qualité de vie. Grâce à cet effet d'agglomération, les villes disposent d'un « capital spatial », qui, combiné à l'aménagement urbain, constitue un investissement à long terme. Toutefois, le capital spatial ne se limite pas à la seule proximité ou à la concentration de populations et de services (voir l'encadré 9 sur la notion de capital spatial à Wuhan). Sans aménagement urbain, une expansion rapide peut conduire à priver les plus démunis de services publics essentiels. Sans considération pour les questions d'accès, de connectivité et d'espaces publics verts, la densification peut provoquer une congestion, l'augmentation des prix, l'inaccessibilité ainsi que plusieurs problèmes de santé publique. Harvey (1973) souligne le lien entre l'équité spatiale et l'accessibilité à des services clés. Pitarch-Garrido (2015) précise, dans un rapport des Nations Unies, que « la mesure de l'équité spatiale par l'accès à l'éducation, à la santé et aux services sociaux par les transports en commun fournit des résultats très fiables, même lorsque la localisation exacte des demandeurs (la population) fait défaut ». Il est possible d'appréhender ainsi la notion d'équité (Pitarch-Garrido, 2015).

La figure 16 présente une carte de Cape Coast au Ghana : créée à partir d'images satellites, elle permet de répartir les implantations selon différentes classes (la plus basse correspondant aux implantations sauvages ou de mauvaise qualité). À cette carte on a superposé celle du réseau d'alimentation en eau de la ville. Les inégalités spatiales se manifestent alors clairement, puisque l'on constate que les zones les plus riches bénéficient d'un bien meilleur accès à l'eau. Un bon aménagement de l'espace est essentiel pour assurer la pérennité des établissements humains et la gestion efficace de l'urbanisation ainsi que de l'expansion des villes, notamment au sein de pays qui connaissent un développement rapide.

Figure 16 : Forte densité de canalisations d’approvisionnement en eau dans les zones résidentielles et industrielles de standing à Cape Coast, Ghana.



LÉGENDE

Diamètre de la canalisation

— 25 -50 — 50 -75 — 75 -100 — 100 -150 — 150 -200 — 200 -225 — 225 -250 — 250 -300 — 300 -375 — 375 -450 — 450 -500

Building OSM

Catégories des zones résidentielles

■ Classe 1 ■ Classe 2 ■ Classe 3 ■ Industries/autres ■ Espaces verts

Source: Eparque Urban Strategies, 2019

1.4.2 Durabilité spatiale et densité urbaine

La densité et la concentration spatiale des personnes, des institutions, des biens et des services sont au cœur de bon nombre de questions et de tendances. La densité correspond au ratio population/superficie totale d’une ville. Le financement et la construction d’infrastructures ainsi que la création de connexions pour faciliter l’accès des habitants aux centres d’emploi, aux services ou équipements essentiels sont généralement plus coûteux dans les villes à faible densité et à forte expansion.

Ainsi, une étude reconnue compare les formes urbaines de Barcelone (forte densité) et d’Atlanta (tentaculaire et faible densité) et révèle que « 60 % de la population de Barcelone peut accéder à une ligne de chemin de fer, contre seulement 4 % à Atlanta » (Bertaud, 2004).

À l’échelle mondiale, la couverture urbaine s’étend plus rapidement que la population urbaine. Entre 1990 et 2015, dans les villes de pays développés, la population a été multipliée par 1,2 et les dépenses urbaines par 1,8. Dans les villes des pays en développement, la densité urbaine moyenne a diminué à un taux annuel moyen de 2,1 % entre 1990 et 2015, ce qui témoigne

d'une augmentation de la consommation d'espaces urbains par habitant (Angel, 2016). L'encadré 7 présente l'exemple d'une ville secondaire au Ghana, pays où l'étalement urbain s'accroît tandis que la densité de population diminue.

Dans les pays développés comme dans les pays en développement, l'étalement urbain peut entraver les efforts déployés par les autorités locales pour améliorer l'accès et la connectivité des habitants. Dans les pays en développement, l'étalement urbain, souvent informel, résulte d'une implantation périurbaine et d'un parc de logements inexistant ou inabordable dans le noyau urbain. Par ailleurs, les zones suburbaines sont parfois inaccessibles ou dépourvues d'options de transport sûres et abordables. Dans le cadre d'un développement informel, les résidents sont exclus des recensements ou des efforts d'aménagement, ce qui les écarte encore plus des processus de gouvernance, augmente leur vulnérabilité économique et environnementale, et réduit leur qualité de vie (Arfvidsson *et al.*, 2017).

Dans les villes tentaculaires, les coûts de la création d'infrastructures sont particulièrement élevés. Une étude sur la création d'infrastructures dans les pays d'Afrique en voie d'urbanisation révèle que l'alimentation en eau d'une ville à très forte densité représente un quart du coût, par habitant, de ce même service dans une ville à faible densité (Foster et Briceno-Garmendia, 2010). Par ailleurs, une autre étude constate que le prix de la distribution d'eau est de 0,70 à 0,80 USD par mètre cube dans les zones urbaines, contre 2 USD dans les zones rurales (Bakalian *et al.*, 2013). L'encadré 8 présente les efforts déployés par la ville de Santiago, au Chili, pour freiner la croissance spatiale de la ville afin de diminuer les coûts liés aux infrastructures. En outre, les aménagements tentaculaires sont moins rentables que les modèles urbains compacts et denses des villes développées (New Climate Economy, 2014).

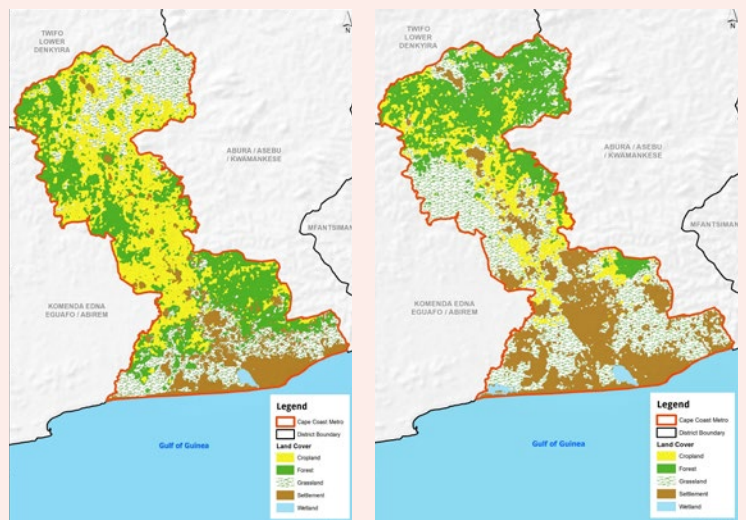
Aux États-Unis, dans de nombreuses villes tentaculaires et suburbaines développées au milieu du siècle dernier, la banlieusardisation et la faible densité peuvent constituer un obstacle à la création d'un système de transport en commun. La densité entraîne également des conséquences pour l'environnement. Aux États-Unis, le développement compact permet en moyenne d'économiser 38 % des dépenses relatives aux routes, égouts, à l'eau ainsi qu'à d'autres infrastructures (Smart Growth America, 2013). En

Encadré 7 : L'étalement de la métropole de Cape Coast, au Ghana

La densité dans la métropole de Cape Coast a connu une augmentation minime entre 2000 et 2010. Durant cette même décennie, le nombre d'habitants au km² est passé de 11 367 à 11 410.

Défis Entre 2010 et 2018, la densité de population dans la métropole de Cape Coast a fortement diminué, passant de 11 410 à seulement 7 091 habitants par km². De fait, les agglomérations étendues comptent moins d'habitants, ce qui se traduit par un étalement urbain plus conséquent ou des établissements moins compacts. En effet, les coûts de création, d'exploitation et d'entretien des infrastructures ont augmenté. Cette réduction de la densité semble indiquer une hausse de l'empreinte environnementale de l'Assemblée métropolitaine, ce qui va à l'encontre des cibles des ODD relatifs à la gestion des villes. Les deux cartes ci-dessous illustrent l'expansion de la métropole et la croissance des établissements humains.

Figure 17 : Croissance des établissements à Cape Coast, Ghana, en 2010 (à gauche) et en 2018 (à droite).



Source: Eparque Urban Strategies d'après les données de la Commission forestière et du USGS LandSat8, 2018.

Encadré 8 : Construire une ville de l'intérieur : le repeuplement de Santiago du Chili

Défis À la fin des années 1980, une série d'études a été menée pour souligner les problèmes liés à l'étalement urbain et plaider en faveur d'un aménagement compact. L'une d'entre elles intitulée « The Imperatives of the Urban Renovation of Santiago: The Costs of the Expansion » avait été réalisée par la Santiago Development Corporation. Elle a révélé que la fourniture de services et d'infrastructures aux ensembles de logements sociaux situés en périphérie représentait un coût presque 18 fois plus élevé que l'allocation de ces mêmes ressources au sein des municipalités disposant déjà d'infrastructures, de services et d'un certain degré d'accessibilité, comme dans le district municipal de Santiago. Dans les zones plus resserrées, le coût moyen des infrastructures (canalisations d'eau, égouts, réseaux électriques, voirie), des services et équipements (services de santé et d'éducation, surveillance policière, équipements sportif et récréatif) était de 363 USD par habitation, contre 6 387 USD dans les zones en plus étendues. Voir tableau 1 pour plus de détails.

Tableau 1 : Coût de la construction d'une nouvelle unité résidentielle en centre-ville par rapport à la périphérie

ÉLÉMENT	CENTRE-VILLE (\$)	PÉRIPHÉRIE (\$)
Infrastructures	178	740
Canalisations	45	236
Eaux usées	12	98
Évacuation des eaux pluviales	0*	12
Réseaux électriques	112	161
Voirie	9	234
Équipement urbain	185	5 747
Santé	0*	237
Éducation	0*	4 100
Surveillance policière	133	1 361
Sports et loisirs	72	49
Total	363	6 487

Source: Verdugo 2003

*Certains coûts apparaissent comme nuls, car ces infrastructures existent déjà en centre-ville et il n'est donc pas nécessaire d'en construire de nouvelles.

Actions Ces études ont inspiré le Projet de rénovation de Santiago en 1990, qui visait à développer les habitats intercalaires. Le ministère chilien du Logement et du Développement urbain a décidé de prendre en compte les résultats des études relatives aux coûts et de financer un projet visant à repeupler le centre-ville de Santiago. À ce titre, deux programmes ont vu le jour. D'un côté, le programme de repeuplement de Santiago, conçu pour attirer de nouveaux résidents et stimuler le marché du logement dans le district municipal, par le biais d'un PPP. De l'autre, le programme de réhabilitation des logements, mis en place pour reconstruire 500 immeubles regroupant 7 500 unités de logement.

Le programme de repeuplement comportait quatre axes : 1) l'identification des terrains disponibles pour le réaménagement, 2) la redéfinition de l'aide nationale au logement pour répondre aux besoins de la municipalité, 3) la démonstration de l'existence d'une forte demande en matière de logements dans le district et 4) la collaboration avec des promoteurs privés par le biais d'accords de repeuplement.

Impact Il aura fallu une décennie pour que le programme permette d'inverser la tendance de dépeuplement à Santiago. Entre 1992 et 2002, le parc immobilier a connu une croissance de 21,6 % alors que la population diminuait de 13,1 %. Cependant, de 2002 à 2012, le parc immobilier a presque doublé et la population augmenté de 55,1 % (New Climate Economy, 2014).

Source: Amirtahmasebi et al., 2016.

outre, les conséquences sur l'environnement sont bien plus élevées dans les villes tentaculaires que dans les villes plus denses. Ainsi, aux États-Unis, les banlieues génèrent 50 % des émissions nationales des ménages, alors que moins de la moitié de la population habite dans ces zones (Jones et Kammen, 2014). Il est toutefois important pour les villes de trouver un équilibre entre frein à l'étalement urbain et densification, et de mettre en place les services publics, les logements et les infrastructures pour répondre aux besoins d'une population urbaine croissante. L'expansion est un processus rapide et inéluctable. En étudiant une série de villes clés au sein de pays en développement, Angel (2012) constate que les périphéries dépassent la taille que faisaient les villes vingt ans auparavant (Angel, 2018).

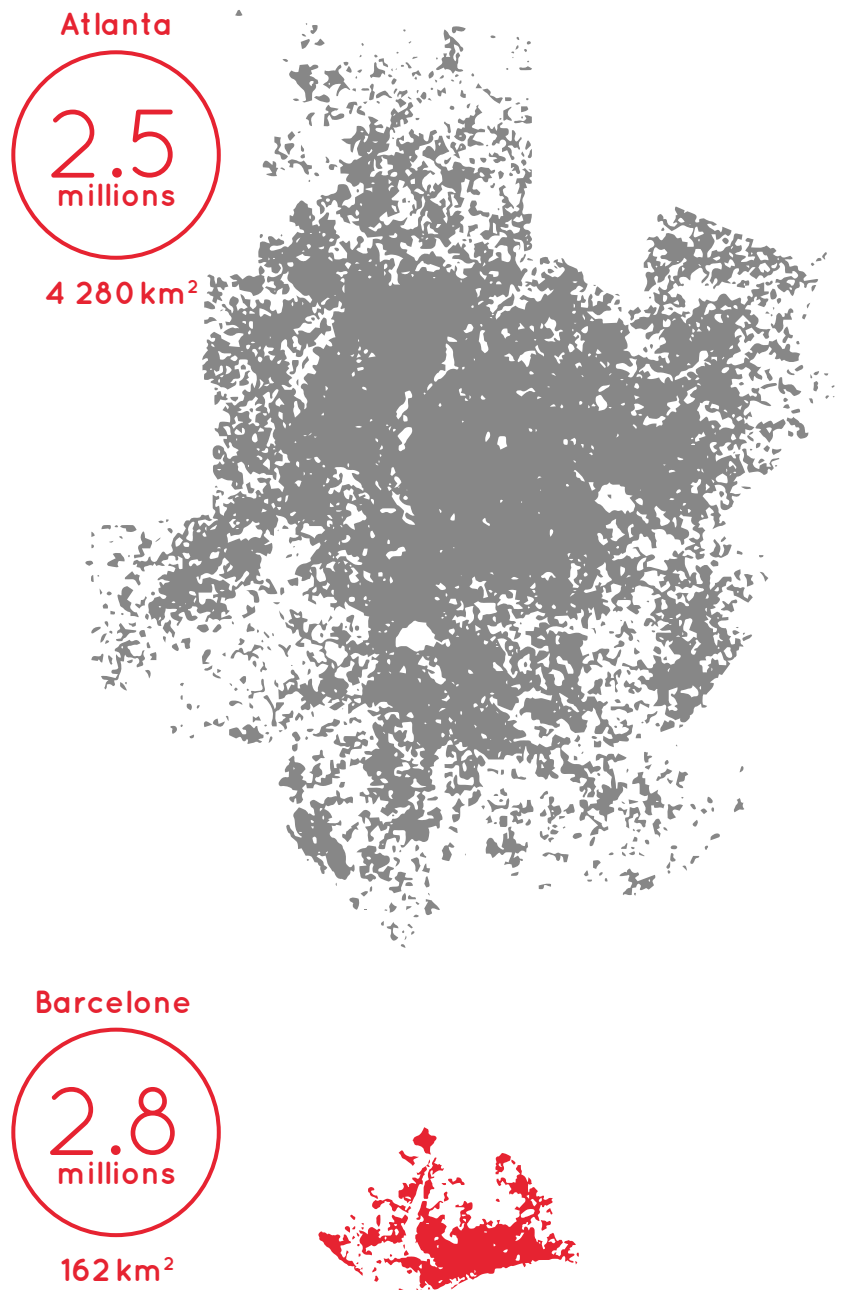
Principes

En fonction du contexte, les urbanistes et les décideurs peuvent limiter ou favoriser l'expansion, si nécessaire. Le contexte détermine les stratégies à employer. À ce titre, la densification et le resserrement du tissu urbain ne peuvent constituer les seuls objectifs de la planification de la durabilité spatiale. Les zones périurbaines des pays en développement manquent souvent d'investissements dans les infrastructures et les services publics. Dans une ville dense d'un pays développé où le coût du logement pousse les habitants vers les zones périphériques, le développement d'un système de transport en commun plus équitable faciliterait l'accès des résidents des zones périphériques aux emplois et aux services.

Si la densification et le resserrement du tissu urbain peuvent accroître l'agglomération, la connectivité et l'accès aux services jouent aussi un rôle clé. S'il est trop tard pour limiter l'expansion, des mesures doivent être prises pour garantir le développement des services publics à mesure que l'expansion se poursuit. D'après Angel (2018), l'urbanisation se produit très rapidement, à une échelle sans précédent.

Dans les pays en développement, les villes peuvent difficilement limiter leur superficie, mais conservent des emprises routières et d'autres infrastructures. Si elles ne planifient pas leur expansion future, les villes peuvent se retrouver prisonnières de leur aménagement au fil du temps. Par conséquent,

Figure 18 : Deux villes, deux modèles : Atlanta, aux États-Unis, et Barcelone, en Espagne, abritent des populations similaires, mais leur aménagement diffère. Tandis que Barcelone adopte un modèle urbain compact, Atlanta s'étale considérablement.



Source: Eparque Urban Strategies

elles doivent continuer d'investir dans les services et les infrastructures et soutenir le processus de densification (Angel, 2018). Un plan directeur à l'échelle des quartiers constitue un bon moyen d'aborder les nombreuses questions liées à l'utilisation des sols, l'amélioration des transports en commun, l'aménagement des rues ainsi qu'à d'autres points comme l'accès et les déplacements dans le cadre de la promotion du resserrement du tissu urbain et de la densification. Plutôt que de se contenter de réaménager des zones pour resserrer le tissu urbain, les villes peuvent financer des infrastructures de transport en commun pour faciliter l'accès des populations plus éloignées aux centres-villes. En outre, les municipalités doivent examiner les réseaux de voirie pour parvenir à rationaliser les transports. La proximité est un facteur négligeable si des systèmes de transport inadéquats rendent certains éléments du cadre bâti inaccessibles. Ainsi, le *World Resources Institute* (2019) propose une typologie des coûts relatifs aux transports et à la congestion. Les ménages mal desservis et isolés : leurs dépenses en matière de transports sont faibles et ils résident dans des environnements dépourvus d'options de transport. Ils se retrouvent ainsi souvent coupés des perspectives d'emploi ou des services publics vitaux, dans des zones informelles et périurbaines. Les ménages desservis et mobiles : leurs dépenses en matière de transports sont élevées. Ils n'ont pas accès à un système de transport en commun adapté, mais acceptent les longs trajets ou les coûts élevés pour accéder aux emplois et aux services. Les ménages mobiles et bien situés : ils sont bien desservis et leurs dépenses en matière de transports sont élevées. Enfin, les citoyens bien situés : ils sont bien desservis et leurs dépenses en matière de transports sont faibles (World Resources Institute, 2019). Voir figure 18 pour une comparaison entre la structure spatiale d'Atlanta et de Barcelone, deux villes aux populations similaires.

L'offre de logements abordables doit s'inscrire au cœur de tout projet d'étude ou d'aménagement intégré. Les zones à fort capital spatial sont rarement abordables. De fait, il convient de répartir judicieusement les logements à bas coûts et à destination de populations à revenu mixte dans l'ensemble d'une zone urbaine, sans toutefois se limiter aux zones où le capital spatial est relativement faible. Par exemple, si les métropoles internationales comme New York et Tokyo disposent d'un capital spatial conséquent grâce à l'agglomération de services, de capitaux, de main-d'œuvre. Même dans les villes qui commencent à se développer, le manque

de logements abordables peut faire grimper les loyers et les prix des terrains et entraîner un étalement urbain ou un développement périurbain. Les villes ne peuvent pas envisager l'aménagement spatial de leur territoire sans déterminer au préalable l'emplacement et la disponibilité des logements.



Exemples d'actions

Les stratégies suivantes visent à encourager des modèles urbains denses et compacts.

Définir une limite dynamique pour la croissance urbaine. Des limites pour la croissance urbaine ont été instaurées au sein de villes désireuses de protéger leurs ressources écologiques, comme Portland et Seattle aux États-Unis. Ces limites doivent rester suffisamment souples pour être réexaminées à la lumière de l'évolution des besoins de croissance et d'expansion des villes. En outre, les éléments naturels tels que les parcs et les zones de conservation peuvent servir à la fois de limites et de sources d'agrément pour les résidents. Les villes peuvent transférer des droits d'aménagements aux propriétaires de terrains périphériques pour faciliter la gestion de ces zones (OCDE, 2018).

Passer progressivement d'un aménagement urbain monocentrique à un modèle polycentrique. L'équité et la forme spatiale, à la fois en ce qui concerne la densité globale et les questions d'accès et de connectivité, figurent parmi les principaux avantages liés à l'urbanisation. Le risque de congestion est élevé lorsque les villes se concentrent autour d'un seul pôle d'emploi et d'affaires. Ce phénomène nuit à la qualité de vie et à l'efficacité. On parle alors de forme urbaine monocentrique. Au sein de pays développés, de nombreuses villes ont abandonné le modèle du quartier d'affaires central au profit de plusieurs grands centres d'emploi. On parle dans ce cas d'aménagement polycentrique. Chicago offre l'exemple typique d'une ville au sein d'un pays développé ayant abandonné le modèle monocentrique au profit d'un aménagement polycentrique. Initialement dotée d'un seul quartier d'affaires central, la ville s'est étendue et de nouveaux réseaux de transport en commun et centres d'emplois se sont développés ailleurs dans la municipalité.

La multiplicité de pôles à grande circulation disposant chacun de réseaux de transport et de voiries adaptés permet de lutter contre la congestion (Grover et Lall, 2015).

Plutôt que de se contenter de réaménager des zones pour resserrer le tissu urbain, les villes peuvent financer des infrastructures de transport en commun pour faciliter l'accès des populations plus éloignées aux centres-villes.

Explorer des politiques favorisant le resserrement du tissu urbain et la revitalisation. La gestion des villes à faible densité peut être améliorée par la revitalisation des noyaux urbains centraux et le resserrement des zones peu développées. Le resserrement du tissu urbain ainsi que les prestations en matière de logement et de services essentiels permettent d'éviter de repousser le parc immobilier en périphérie des villes. Les municipalités peuvent alors concentrer leurs efforts dans des quartiers spécifiques et mener un processus de planification intégré visant à revitaliser les entreprises, construire un nouveau parc de logements et rénover le parc existant, tout en développant des infrastructures (Amirtahmasebi, 2016).

- **Développer les PPP pour financer l'accès au logement et aux infrastructures.** Les projets de resserrement du tissu urbain et de revitalisation entraînent des coûts considérables, et rares sont les villes capables de financer les investissements nécessaires à la réalisation d'un projet à grande échelle. Les investissements du secteur privé représentent une bonne source de capitaux, mais l'administration locale doit s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins de la population.
- **Mettre en place des mesures incitatives et des prestations en faveur du resserrement du tissu urbain et de la densification.** Les promoteurs peuvent bénéficier de mesures d'incitation fiscales et non fiscales pour construire dans des zones à faible densité. Il est par exemple possible de geler l'évaluation fiscale des propriétés sur une période donnée, afin d'indexer les impôts sur la valeur initiale de la propriété au lieu de sa valeur actuelle. Ces mesures incitatives peuvent s'appliquer dans des zones concernées par des projets d'amélioration et de densification. Les villes de Santiago (voir encadré 8) et de Johannesburg ont intégré des avantages fiscaux dans le cadre du développement de zones délabrées, sous-utilisées, en manque de logements et de services publics (Amirtahmasebi, 2016).

Les subventions peuvent aussi encourager le développement de logements abordables. Il convient toutefois de les concevoir judicieusement afin d'éviter toute utilisation abusive des fonds publics.

- **Utiliser les outils de zonage et d'aménagement du territoire pour favoriser la densification.** Les villes peuvent se servir d'outils de zonage pour favoriser la densification en encourageant la construction de logements et d'espaces à usage mixte. Ces efforts de rezonage peuvent s'inscrire dans un ensemble plus large d'incitations programmatiques favorables au développement.
- **Utiliser des instruments de récupération des plus-values foncières pour financer les transports en commun et d'autres infrastructures.** L'aménagement des transports en commun peut s'insérer dans un processus intégré visant à renforcer l'offre de logements, de couloirs commerciaux et de commodités. La récupération des plus-values foncières constitue une solution possible pour les villes : grâce au rezonage et à des droits de développement spécifiques dans certaines zones, les acteurs privés peuvent participer au développement et utiliser la valeur générée par le rezonage pour financer les infrastructures et les transports en commun. Cette méthode permet de financer des investissements en rencontrant moins d'opposition de la part des populations. Ce mode de développement favorise aussi le déploiement de couloirs de transport en commun. Il constitue en outre un moyen pour les pouvoirs publics de capter la valeur générée par les activités des promoteurs, tout en encadrant le processus de développement par la participation des acteurs concernés. Ainsi, à Nanchang, en Chine, l'administration a proposé aux promoteurs intéressés la solution du zonage et le changement de réglementation afin d'augmenter la densité urbaine. Elle a aussi offert une prime pour la location de terrains situés aux alentours d'un vaste système de transport en commun (Hong et al., 2015).

La récupération des plus-values foncières constitue une solution possible pour les villes: grâce au rezonage et à des droits de développement spécifiques dans certaines zones, les acteurs privés peuvent participer au développement et utiliser la valeur générée par le rezonage pour financer les infrastructures et les transports en commun.

Encadré 9 : Capital spatial et prospérité à Wuhan, en Chine

Défis Entre 1990 et 2013, la population urbaine de Wuhan a quadruplé, passant d'environ 2 millions à 8 millions d'habitants. La superficie urbaine globale s'est étendue à un rythme annuel de 15 % entre 2000 et 2013. La croissance ayant principalement touché les zones périurbaines, la densité a diminué en dessous de la valeur de l'indicateur recommandée par les Nations unies.

Actions Avec l'aide d'ONU-Habitat, Wuhan a lancé l'initiative City Prosperity (CPI), une vaste étude ayant pour objectif de cartographier et de caractériser l'aménagement spatial de la ville. La municipalité se prêtait parfaitement à l'étude, étant donné le rythme rapide et l'ampleur de son urbanisation. Grâce à l'indice de capital spatial d'ONU-Habitat, la ville a examiné les critères suivants : la connectivité des rues, la densité, les espaces publics ouverts, la diversité (tant sur le plan démographique que sur le plan de l'occupation des sols), les transports en commun et les services publics. L'agrégation de ces variables a permis l'élaboration d'un certain nombre de cartes en superposition, qui ont servi à classer les différentes zones de la ville selon chaque variable. Ces cartes ont permis de déterminer la valeur globale du capital spatial des différentes zones de la ville. Ainsi, on a constaté que certains quartiers très denses étaient dépourvus de connectivité ou d'éléments favorisant la circulation piétonne.

Impact Cette étude quantitative a débouché sur des changements et certains quartiers ont entrepris des efforts d'aménagement conformément aux principes énoncés dans l'étude. Par exemple, la rénovation de l'avenue Zhongshan a permis d'encourager la circulation piétonne et donc d'améliorer les perspectives économiques des entreprises commerciales situées le long de l'artère. Ce processus a aussi permis l'amélioration de l'accès aux transports en commun, aux espaces ouverts et à une meilleure connectivité. Réalisés conformément aux principes d'aménagement décrits dans l'étude relative au capital spatial, ces changements ont aussi participé au développement économique de la ville.

Source: ONU-Habitat 2018

Figure 19 : Images de Wuhan, Chine.



Tauno Töhk (droite) and Veronique Lamont (gauche). © Flickr



02

Moyens de mise en œuvre

Les villes et les territoires sont des espaces où se côtoient différents secteurs du développement urbain. Ces secteurs comprennent des mesures matérielles, telles que les infrastructures liées aux transports, à l'énergie et à la gestion des déchets, et des mesures immatérielles, notamment pour la culture, l'éducation et la santé, toutes deux étant nécessaires à la prospérité des établissements humains en zone urbaine et à la réalisation de leur plein potentiel. Ils interagissent et se conjuguent dans le cadre de plusieurs systèmes de gouvernance et mécanismes d'intervention aux niveaux local, régional et national. Le deuxième chapitre offre une présentation approfondie de ces secteurs et des mécanismes qui les régissent et les coordonnent.

2.1 Mécanismes d'intervention

Tout établissement humain ou ville fait partie de différents systèmes de gouvernance qui régissent ses activités et sa gestion. Le Nouveau Programme pour les villes définit des normes et des principes pour diriger, gouverner, aménager, concevoir, financer, organiser et gérer les zones urbaines et les établissements humains selon ses sept principaux piliers de mise en œuvre ou mécanismes d'intervention (MI). Les sept mécanismes d'intervention présentés dans le Nouveau Programme pour les villes s'appliquent à la fois à l'échelle nationale, régionale et locale, favorisant ainsi une approche multiscalaire propice au développement urbain durable et permettant de déployer les initiatives au-delà des frontières administratives.

Le présent chapitre expose une série de mécanismes d'intervention clés qui peuvent être utilisés par les villes dans le cadre des systèmes de gouvernance correspondants. Ces mécanismes permettent aux villes de relever les défis de manière transsectorielle et à différents niveaux de gouvernance.

Selon le principe fondamental du Nouveau Programme pour les villes, tous les établissements humains et villes remplissent « leurs fonctions territoriales au-delà des délimitations administratives » et font office « de pôles et de moteurs de façon à parvenir à un développement urbain et territorial équilibré, viable et intégré à tous les niveaux ». Les mécanismes d'intervention énumérés dans le Nouveau Programme pour les villes permettent d'agir dans tous les secteurs et à toutes les échelles urbaines et de tirer profit des avantages liés à l'agglomération et à l'urbanisation maîtrisée. Les sept MI énumérés ci-dessous (voir graphique 12) peuvent être déployés par les gouvernements nationaux, régionaux et locaux, par les organisations de la société civile et, le cas échéant, par d'autres acteurs concernés. Il convient de rappeler que l'accès à des ensembles de données de qualité (précises et fiables) aux niveaux national et municipal, notamment à des indicateurs socioéconomiques et des données spatiales, est crucial dans la mise en œuvre des mécanismes énumérés.

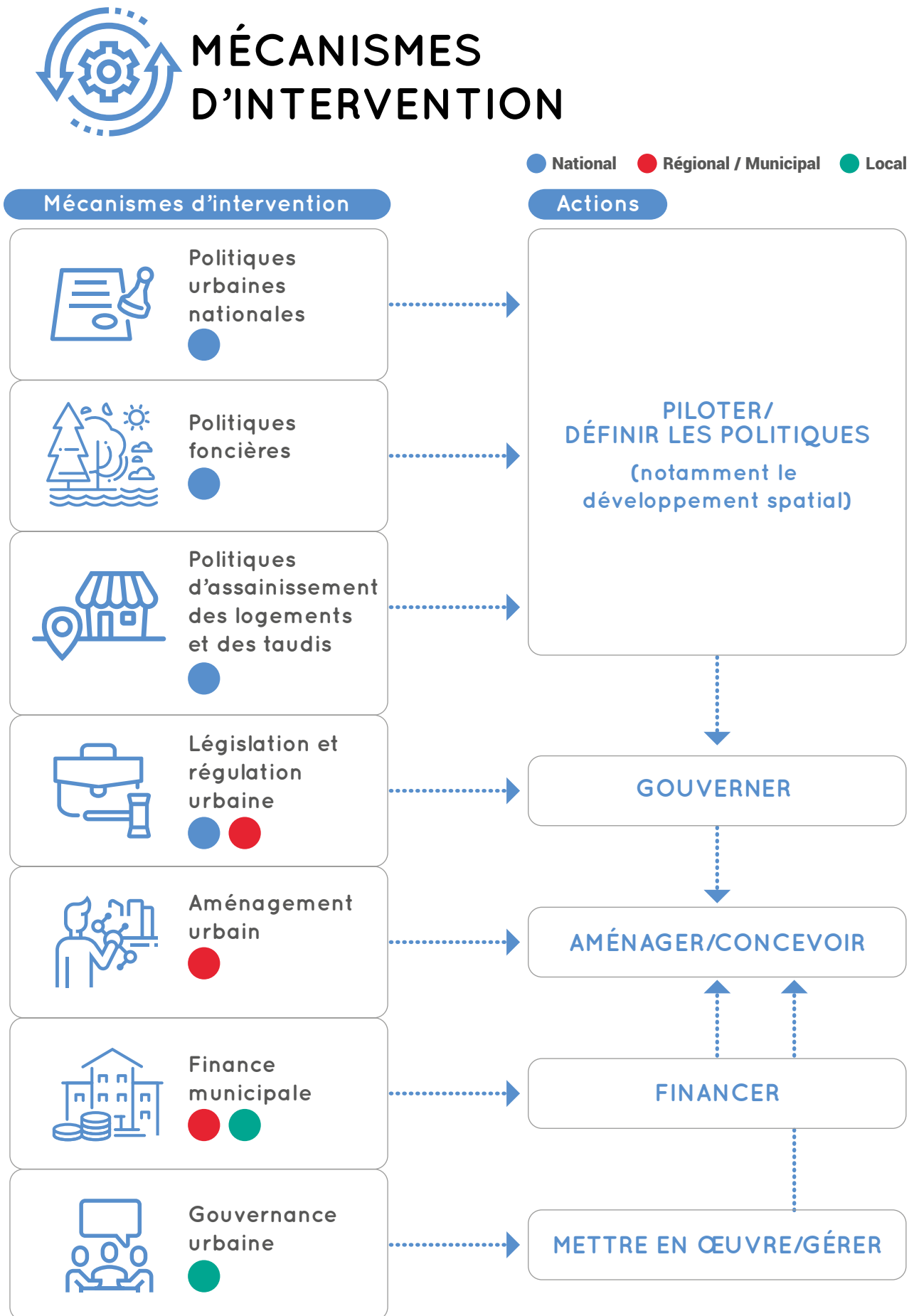
Toutefois, cet accès est limité dans certains pays en développement où les données sont rares. Dès lors, pour une efficacité optimale des stratégies énumérées, il est indispensable de combler ces lacunes en matière de données.

Le Nouveau Programme pour les villes établit qu'une croissance urbaine durable nécessite des plans villes-régions et des plans métropolitains et encourage les synergies dans le développement des zones urbaines et périurbaines, et ce à toutes les échelles. Par ailleurs, il reconnaît que les projets d'infrastructures durables au niveau régional stimulent la productivité économique durable et préconise en outre une croissance équitable des régions le long du continuum rural-urbain. Ces principes constituent la base du chapitre relatif aux mécanismes d'intervention qui conjuguent diverses actions de planification à toutes les échelles et à tous les niveaux de l'administration en vue d'offrir des services publics et d'assurer les autres tâches administratives municipales et métropolitaines (NPV 96).

La présente section expose les divers modèles de gouvernance existant dans le monde. Tandis que certains pays, tels que le Brésil ou les États-Unis, décentralisent le pouvoir décisionnel aux villes et aux autorités locales, d'autres, comme le Mexique ou l'Iran, possèdent un gouvernement central chargé de la collecte et du transfert des fonds aux autorités municipales. Dans d'autres pays, tels que l'Inde, les États sont dotés d'un plus grand pouvoir décisionnaire, notamment en matière d'aménagement des infrastructures et de gestion des finances des villes situées à l'intérieur de leurs frontières. Les mécanismes d'intervention décrits ici correspondent à chacune de ces échelles et fournissent un aperçu des différentes options possibles pour développer et gérer les villes en pleine expansion.

Le Nouveau Programme pour les villes définit des normes et des principes pour diriger, gouverner, aménager, concevoir, financer, organiser et gérer les zones urbaines et les établissements humains selon ses sept principaux piliers de mise en œuvre ou mécanismes d'intervention.

Graphique 12 : Mécanismes d'intervention



2.1.1 Politiques urbaines nationales

Le Nouveau Programme pour les villes s'engage à « prendre des mesures destinées à mettre en œuvre des cadres juridiques et des schémas directeurs, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination, afin de renforcer la capacité des administrations d'appliquer efficacement les politiques urbaines nationales, selon qu'il conviendra, et de les doter des moyens dont elles ont besoin en leur qualité de responsables et de décideurs, en veillant à assurer une décentralisation budgétaire, politique et administrative fondée sur le principe de subsidiarité » (NPV 89). De même, l'ODD 11 affirme l'importance de l'élaboration des politiques et des cadres de planification, en préconisant de « favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale » (cible 11.a).

Une politique urbaine nationale (PUN) est un mécanisme d'intervention à l'échelle nationale et un outil essentiel aux États pour bâtir une vision commune et établir un cadre complet en matière de développement urbain dans des villes à la taille, à la population et au taux de croissance urbaine variés.

ONU-Habitat définit une politique urbaine nationale comme « un ensemble cohérent de décisions fondées

sur un processus délibéré mené par le gouvernement qui a pour ambition de coordonner et de rallier les différents acteurs autour d'une vision et d'un objectif communs orientés vers la promotion d'une stratégie de développement urbain plus transformatrice, plus productive, plus inclusive et plus résiliente à long terme » (Alliance des villes et ONU-Habitat, 2014). Avec l'arrivée d'une nouvelle génération de PUN, les gouvernements nationaux ont commencé à planifier et à gérer l'urbanisation de manière plus durable, productive et inclusive que par le passé.

En mettant en œuvre les PUN, les États peuvent analyser et réfléchir aux principaux enjeux liés à la planification, tels que les tendances démographiques, les tendances urbaines et la coordination intersectorielle, et ainsi obtenir des résultats concrets dans le domaine de la gouvernance urbaine tout en tirant profit des avantages de l'urbanisation à l'échelle nationale comme infranationale.

ONU-Habitat décompose le processus d'élaboration des PUN en cinq phases : la détermination de la faisabilité visant à définir le cadre et l'orientation stratégique, le diagnostic, la formulation des politiques, la mise en œuvre puis le suivi et l'évaluation. Le suivi et l'évaluation ne doivent pas être considérés comme une étape finale, mais comme une phase itérative permettant de mesurer les acquis et d'évaluer les lacunes. Ainsi, les PUN font l'objet d'une amélioration continue grâce à l'élaboration de nouvelles politiques (ONU-Habitat, 2019b).

Une politique urbaine nationale (PUN) est un mécanisme d'intervention à l'échelle nationale et un outil essentiel aux États pour bâtir une vision commune et établir un cadre complet en matière de développement urbain dans des villes à la taille, à la population et au taux de croissance urbaine variés.



MÉCANISMES D'INTERVENTION POLITIQUES URBAINES NATIONALES

PRINCIPES



Croissance compacte

Les politiques urbaines nationales doivent maîtriser l'expansion périphérique des villes et promouvoir une croissance urbaine compacte et inclusive.



Contexte

Les politiques urbaines nationales doivent prendre en compte le contexte ainsi que l'histoire et l'évolution de chaque ville.



Gouvernance locale

La participation active des gouvernements locaux et des villes est nécessaire à la réalisation des objectifs en matière de politiques nationales.



Limitation des déplacements

Les politiques urbaines nationales doivent limiter les déplacements et prévoir en amont les terrains et les infrastructures nécessaires plutôt que de relocaliser les implantations sauvages déjà établies.

EXEMPLES D' ACTIONS



Aménagement du territoire

Gérer l'urbanisation à l'aide de l'aménagement du territoire, un outil visant un développement urbain à usage mixte et promouvant des villes plus fonctionnelles, accessibles et compactes.



Financement des infrastructures

Utiliser les politiques urbaines nationales pour le financement des grandes infrastructures ou gérer les projets d'amélioration en identifiant des moyens de diversifier les sources de financement.



Planification territoriale

Mettre en place des outils de planification régionale et territoriale destinés à renforcer la connectivité et la coopération entre les villes et les communes.



Principes

Les PUN doivent maîtriser l'expansion périphérique des villes et promouvoir une croissance urbaine compacte et inclusive. La croissance périphérique et la densification urbaine nécessitent des mesures proactives pour contenir le développement au sein des centres urbains et le long des couloirs de transit tout en favorisant un développement urbain à usage mixte, une utilisation optimale des terrains inoccupés et l'amélioration des infrastructures urbaines. Les PUN doivent analyser les conditions urbaines et les lacunes des politiques existantes afin de promouvoir des trajets domicile-travail plus courts et de limiter les effets sur les terrains agricoles, l'eau courante et les écosystèmes alentour.

Les PUN doivent prendre en compte le contexte ainsi que l'histoire et l'évolution de chaque ville. Dans la mesure où il n'existe pas d'approche unique qu'il conviendrait de répliquer dans tous les contextes nationaux et locaux, les PUN doivent permettre une coordination des mesures territoriales, rurales et régionales.

La participation active des gouvernements locaux et des villes est essentielle à la réalisation des objectifs en matière de politiques nationales. Les politiques urbaines nécessitent une plus grande intégration territoriale des régions métropolitaines, une plus forte connexion entre les villes et les zones rurales ainsi qu'une meilleure promotion des atouts respectifs de celles-ci.

Les politiques urbaines nationales doivent limiter les déplacements et prévoir en amont les terrains et les infrastructures nécessaires plutôt que de relocaliser les implantations sauvages déjà établies. Dans la mesure du possible, les implantations sauvages existantes doivent être reconnues officiellement et améliorées (Alliance des villes et ONU-Habitat, 2014).



Exemples d'actions

Gérer l'urbanisation à l'aide de l'aménagement du territoire, un outil visant un développement urbain à usage mixte et promouvant des villes plus fonctionnelles, accessibles et compactes.

L'aménagement du territoire, qui a influencé les politiques urbaines nationales, était historiquement un outil permettant de séparer les activités incompatibles et ainsi de protéger les résidents des activités

industrielles et agricoles adjacentes nocives, définies comme des « nuisances », et d'optimiser la structure de la ville. La nouvelle génération de PUN doit modifier la législation en vigueur (par exemple les anciens règlements adoptés en matière d'aménagement du territoire et les lois régissant la propriété foncière, l'utilisation des terres et la gestion des sols) afin de mieux l'adapter aux phénomènes actuels, tels que l'étalement urbain, et de l'améliorer pour faire face à la prolifération des structures informelles.

Utiliser les politiques urbaines nationales pour le financement des grandes infrastructures ou gérer les projets d'amélioration en identifiant des moyens de diversifier les sources de financement. Une stratégie clé consiste à exploiter une partie des ressources générées par la hausse des valeurs foncières qui accompagne l'aménagement des terrains inoccupés ou sous-exploités ou la rénovation des immeubles (soit par une plus grande densité de population, soit par des utilisations à plus forte valeur ajoutée). À moins que les pays ne bénéficient de revenus exceptionnels générés par les exportations de produits de base ou ne disposent déjà d'un système financier solide qui leur permette de mobiliser des investissements de capitaux à long terme, le coût élevé des infrastructures urbaines nécessite la mise en place de nouveaux mécanismes de génération de ressources financières. Les investissements réalisés à l'échelle locale et financés par les impôts locaux sont susceptibles de renforcer la responsabilisation des collectivités locales (Alliance des villes et ONU-Habitat, 2014).

Mettre en place des outils de planification régionale et territoriale destinés à renforcer la connectivité et la coopération entre les villes et les communes.

La coopération peut s'étendre au renforcement du rôle des villes secondaires dans le système urbain national afin de les aider à améliorer leur mode de fonctionnement et leur permettre d'absorber une partie des pressions qui pèsent sur les grandes métropoles. Les États peuvent mener des évaluations d'incidence sur les territoires afin d'analyser la mise en œuvre des instruments de planification spatiale et de veiller à ce que des politiques sectorielles adéquates soient appliquées pour répondre aux problématiques spécifiques à chaque ville, commune et zone urbaine fonctionnelle.

La participation active des gouvernements locaux et des villes est nécessaire à la réalisation des objectifs en matière de politiques nationales.

2.1.2 Politiques foncières

Occupant une place centrale dans le Nouveau Programme pour les villes, le foncier figure au centre de la vision commune définie dans le document. Ainsi, les gouvernements y formulent la déclaration suivante :

« Les villes et les établissements humains que nous envisageons devraient remplir leur fonction sociale, notamment en ce qui concerne les terres et l'environnement, en vue d'assurer progressivement : la pleine réalisation du droit à un logement convenable, en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, sans discrimination ; l'accès universel et pour un prix abordable à l'eau potable et à des installations sanitaires sûres ; et l'accès pour tous, dans des conditions d'égalité, aux biens publics et à des services de qualité dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, l'éducation, les infrastructures, la mobilité, les transports, l'énergie, la qualité de l'air et les moyens de subsistance » (NPV 13.a).

Le Nouveau Programme pour les villes reconnaît à plusieurs reprises les enjeux liés au foncier :

« Nous nous engageons à promouvoir, aux échelons appropriés de l'administration, dont les échelons infranational et local, le renforcement de la sécurité des droits fonciers pour tous, tout en reconnaissant la pluralité des types de régimes fonciers, ainsi qu'à élaborer, dans la continuité des droits fonciers et des droits de propriété, des solutions adaptées qui prennent en compte les questions d'âge, d'égalité des sexes et d'environnement, en accordant une attention particulière à la sécurité des droits fonciers des femmes, élément clef de l'autonomisation, notamment en mettant en place des mécanismes administratifs efficaces » (NPV 35). Par ailleurs, le Nouveau Programme pour les villes souligne que l'accès au foncier représente l'une des étapes fondamentales pour parvenir à une stabilité économique et accroître la mobilité sociale des résidents urbains à faible revenu. La plupart des défis en matière de développement urbain découlent d'une absence de régime foncier et de l'informalité des marchés fonciers. Pour mettre en œuvre sa vision, le Nouveau Programme pour les villes entend notamment adopter le principe suivant :

« Promouvoir des économies urbaines inclusives et durables : en mettant à profit les avantages liés à l'agglomération et découlant d'une urbanisation maîtrisée (...) en facilitant la création d'emplois

Encadré 10 : L'utilisation de l'impôt sur la plus-value en Colombie

Actions La Contribución de Valorización (CV) est un impôt sur la plus-value appliqué en Colombie depuis 1921. Il s'agit d'une taxe imposée par le gouvernement aux propriétaires de certains biens immobiliers pour compenser le coût d'une amélioration ou d'un service qui profite particulièrement aux propriétaires.

L'Institut de développement urbain (Instituto de Desarrollo Urbano, ou IDU) définit une aire d'influence, c'est-à-dire l'aire qui bénéficie du projet de travaux publics concerné (construction d'une route, par exemple), afin de prélever un impôt sur la plus-value. Pour ce faire, il prend en compte les avantages liés à la proximité et à l'accessibilité du projet, déterminés en fonction de l'incidence du projet sur la valeur fiscale et les conditions économiques des biens immobiliers de la zone.

Une fois l'aire d'influence définie, la taxe sur la plus-value est calculée en fonction de trois paramètres : le coût du projet, la valeur ajoutée pouvant être attribuée au projet et l'accessibilité financière de la taxe (mesurée par la capacité de paiement des propriétaires). Cependant, sa mise en œuvre n'est pas uniforme dans tout le pays. Ainsi, le modèle de Bogota s'apparente à une taxe générale de financement des travaux publics, tandis que le modèle de Medellin se rapproche davantage du concept de récupération de la plus-value destinée à financer les travaux publics, étant donné qu'il répartit la taxe entre plusieurs propriétaires en tenant compte de leur capacité de paiement, déterminée par une double évaluation. La première évaluation vise généralement à créer une carte des prix des terrains avant construction, alors que la seconde définit la valeur ajoutée théoriquement produite par ces nouvelles infrastructures. Le lot ou la zone présentant la « plus grande valeur ajoutée » représente le « point central », qui fait l'objet d'une analyse détaillée visant à calculer le pourcentage maximal d'augmentation de la valeur, et donc le montant de la taxe. Enfin, la taxe est redistribuée aux propriétaires de la zone en fonction de leur capacité de paiement. Une période de recouvrement est également déterminée. Celle-ci doit être comprise entre deux ans avant la construction et cinq ans après la fin du projet.

Impact En Colombie, l'impôt sur la plus-value a joué un rôle majeur dans le financement des travaux publics et a contribué très largement aux recettes de la ville. À Bogota, environ 1 milliard USD investis dans les travaux publics provient de cette taxe. Le même montant est atteint si l'on additionne le montant total investi par huit plus petites villes colombiennes. La taxe est imposée à 1,5 million de propriétés à Bogota et induit un taux de défaut minime, inférieur à celui de l'impôt foncier. Dès lors, elle est globalement acceptée par les propriétaires qui y sont assujettis.

Source: Borrero Ochoa, Lincoln Institute of Land Policy, 2011

Graphique 14 : Politiques foncières



MÉCANISMES D'INTERVENTION POLITIQUES FONCIÈRES

689-880 millions

Le nombre d'habitants de taudis dans les pays en développement a augmenté entre 1990 et 2014.

46% - 29%

La part de la population urbaine vivant dans les bidonvilles a diminué entre 1990 et 2014.



62%

Afrique subsaharienne



35%

Asie du Sud



24%

Amérique latine et Caraïbes

% de la population urbaine vivant dans des taudis

PRINCIPES



Biens fonciers

Les terrains constituent l'un des biens les plus précieux d'une ville.



Gestion des zones informelles

Les villes engagées dans une croissance rapide doivent s'attacher à prévenir la formation de nouvelles implantations sauvages, tout en menant des projets dans les taudis existants.



Délivrance de titres de propriété foncière

La délivrance de titres de propriété foncière, ou régularisation foncière, présente des effets sociaux, économiques et politiques, notamment sur les revenus, la productivité, l'accès aux crédits, les investissements immobiliers et l'éducation des enfants.



Propriété foncière

Chaque ville et département devrait consigner ses propres systèmes de propriété foncière pour planifier le développement et la gestion.

EXEMPLES D' ACTIONS



Administration des terres

Élaborer un système adapté pour l'administration des terres.



Regroupement de terrains

Comptabiliser les terrains fragmentés et concevoir des stratégies de regroupement des terrains.



Remembrement

Élaborer des politiques de remembrement pour favoriser la rénovation urbaine.



Partage de la terre

Élaborer un plan de land sharing s'appuyant sur des stratégies de relogement.



Régularisation foncière

Appliquer la régularisation foncière pour réhabiliter les zones informelles au sein et en périphérie des villes.



Récupération de la plus-value

Mettre au point des méthodes de récupération de la plus-value foncière pour financer les infrastructures.

décents pour tous et un accès égal aux ressources économiques, aux moyens de production et aux possibilités d'activité productive ; et en enrayant la spéculation foncière, en instaurant un régime foncier sûr et en gérant la décroissance urbaine, le cas échéant » (NPV 14.b).

Pour parvenir à un développement urbain satisfaisant, les villes doivent réévaluer leurs marchés fonciers et mettre au point des systèmes permettant une meilleure gestion et administration du foncier.

En raison de marchés fonciers dysfonctionnels, les implantations sauvages s'étendent au sein et en périphérie des villes. Le manque de sécurité d'occupation empêche leurs occupants d'investir progressivement dans leur terrain et d'ainsi améliorer leurs conditions de vie. Des programmes d'aménagement du territoire inefficaces entraînent la prolifération d'implantations qui ne disposent pas de services d'assainissement et d'eau de qualité satisfaisante.

Principes

Les terrains constituent l'un des biens les plus précieux des villes. Publics ou privés, les biens fonciers doivent être recensés et gérés correctement afin de fournir des logements, des espaces publics et des infrastructures à l'ensemble des résidents.

Les villes engagées dans une croissance rapide doivent s'attacher à empêcher la formation de nouvelles implantations sauvages, tout en menant des projets dans les taudis existants. Pour ce faire, il convient d'endiguer la croissance spatiale et de mettre à disposition des terrains abordables au sein des villes pour les résidents urbains pauvres et la population immigrée.

La délivrance de titres de propriété foncière, ou régularisation foncière, présente des effets sociaux, économiques et politiques, notamment sur les revenus, la productivité, l'accès aux crédits, les investissements immobiliers et l'éducation des enfants.

Il s'agit d'un processus visant à intégrer un régime foncier informel à un système reconnu par les autorités publiques. Les implantations sauvages peuvent se former sur des terrains publics ou privés, naturellement ou à l'initiative d'un courtier constituant un groupe pour occuper un terrain donné (voir encadré 10).

Chaque ville/pays possède son propre système de propriété foncière. Il est essentiel de répertorier ces systèmes afin d'anticiper leur évolution et leur gestion. La propriété foncière peut être privée, publique, communale ou de mainmorte.

- Les **biens fonciers publics** peuvent être détenus directement par un gouvernement (central, étatique ou local) ou par ses organes. Dans certains pays, tels que la Chine ou Singapour, le gouvernement possède l'ensemble des biens fonciers. Il peut alors décider de les louer à des organismes privés pour de multiples usages. Dans certains pays du Moyen-Orient (Égypte, Arabie saoudite, etc.), l'ensemble du désert appartient au gouvernement.
- Les **terrains privés** appartiennent à des particuliers, des sociétés, des institutions ou d'autres organismes privés.

La délivrance de titres de propriété foncière, ou régularisation foncière, présente des effets sociaux, économiques et politiques, notamment sur les revenus, la productivité, l'accès aux crédits, les investissements immobiliers et l'éducation des enfants.



Vue du centre de Bogota avec les Andes en arrière-plan. © jkraft5/Envato Elements

Cependant, bien qu'ils soient sous gestion privée, ces terrains sont réglementés par des plans d'occupation des sols et de zonage. La propriété foncière privée peut être formelle ou informelle (dans les taudis, par exemple). Dans le cas de la propriété foncière informelle, le gouvernement peut autoriser la population à rester et à aménager le terrain si elle est en mesure de prouver qu'elle y est établie depuis une période donnée. Dans certains pays du Moyen-Orient, cette règle autorise les occupants des terrains « morts » (*Mawat*), tels que les déserts ou les terrains arides, à en acquérir la propriété et à les aménager. Au Brésil, la loi permet d'accorder des *Certificados de Direito Real de Uso* (certificats de droit réel d'utilisation) aux occupants de propriétés résidentielles d'une surface inférieure à 250 mètres carrés après cinq années consécutives de présence.

- Également appelées terres coutumières, les **terres communales** appartiennent à un groupe de personnes, un groupe ethnique ou une tribu spécifique. Ce type de propriété est majoritaire dans de nombreux pays africains, tels que le Ghana ou la Zambie. Les terres coutumières sont gérées par une personne désignée ou un chef de communauté ou de tribu représentant la communauté. Ce système cohabite avec d'autres systèmes de gestion des terrains et entraîne généralement des distorsions des marchés fonciers urbains.
- Particulièrement répandues dans les sociétés musulmanes, les **terres de mainmorte** fonctionnent comme des fiducies foncières. Elles portent par exemple le nom d'« *Awqaf* » en Iran, en Égypte et en Turquie et d'« *habous* » au Maroc. Le propriétaire d'origine fait don du terrain et de ses recettes futures à une cause sociale ou religieuse. Un administrateur gère le terrain et ses activités. Le terrain ne peut être vendu ou utilisé à une autre fin. Environ 30 % des terrains des pays islamiques seraient des biens de mainmorte, ce qui rend la planification de rénovation urbaine fastidieuse et inefficace.



Exemples d'actions

Élaborer un système adapté pour l'administration des terres. Les nouvelles technologies offrent la possibilité de créer des cadastres fonciers et des systèmes d'information à moindre coût. Le recours à ces technologies, notamment l'imagerie satellite, permet de gagner du temps et de l'argent, et de constituer une base de données foncière presque parfaite.

Comptabiliser les terrains fragmentés et concevoir des stratégies de regroupement des terrains.

Les gouvernements sont souvent amenés à regrouper des terrains pour différentes raisons, notamment la construction d'infrastructures et de services publics. Plusieurs instruments, volontaires comme involontaires, se trouvent alors à leur disposition. Les instruments volontaires comprennent les achats au prix du marché ou à des prix négociés, le remembrement, le développement urbain ou le land sharing. Dans certains cas spécifiques et lorsque les instruments volontaires sont indisponibles, il est également possible de recourir à plusieurs outils involontaires, tels que l'expropriation ou le droit de préemption.

Élaborer des politiques de remembrement.

Dans cette optique, les autorités municipales peuvent mettre en œuvre des programmes de réaffectation des terres afin de regrouper ou d'assembler des parcelles de terrain appartenant à des particuliers dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine. Le remembrement est un instrument efficace pour permettre aux administrations locales de mener des projets de rénovation urbaine à partir de l'augmentation de la valeur foncière tout en impliquant les propriétaires et les résidents d'origine en tant que parties prenantes. Il est également avantageux pour les gouvernements, car il ne nécessite pas de réaliser un investissement initial très élevé pour racheter le terrain à ses propriétaires. Variante du remembrement, le redéveloppement urbain est très répandu au Japon pour reconstruire les zones sinistrées, conformément à la loi japonaise relative au redéveloppement urbain. Celle-ci permet aux propriétaires, aux locataires et aux promoteurs de réhabiliter les zones dangereuses, d'améliorer les transports et de créer des possibilités de développement. En modifiant les règles de zonage pour passer d'un usage résidentiel à un usage mixte et en autorisant le rezonage, le gouvernement contribue à ce processus et en bénéficie. Les programmes de développement urbain sont mis en œuvre dans des zones urbaines existantes et impliquent souvent un

Les nouvelles technologies offrent la possibilité de créer des cadastres fonciers et des systèmes d'information à moindre coût.

rezonage par le gouvernement, augmentant souvent la densité (usage mixte ou commercial) d'une zone auparavant à faible densité (logements individuels).

Ce rezonage s'accompagne généralement d'une amélioration des infrastructures (transports en commun, notamment le métro) destinée à favoriser le processus.

Élaborer un plan de land sharing. Le land sharing est une méthode de régularisation foncière consistant à rénover les terrains publics ou privés occupés par des personnes ne détenant pas de titres et à reloger ces dernières in situ. En parallèle, de nouveaux immeubles à prix de marché peuvent être construits sur ces parcelles de terrain bien situées. Ce processus passe par une densification des logements existants, ce qui peut entraîner une verticalisation des constructions à usage résidentiel de faible hauteur ou à faible densité et, ainsi, permettre à de nouveaux projets de voir le jour sur certaines parties du terrain. Le land sharing bénéficie à la fois aux occupants existants, qui sont autorisés à rester sur place (dans des logements collectifs de moyenne ou grande hauteur), et aux propriétaires existants, qui peuvent récupérer une partie du terrain et en bénéficier. Un exemple de land sharing a pu être observé dans les années 1970 et 1980 à Bangkok, où la croissance économique rapide a entraîné une hausse du prix des terrains urbains. Étant donné que de nombreux taudis étaient situés dans des zones urbaines attractives et accessibles, le gouvernement a négocié sept accords de land sharing avec les habitants des taudis pour permettre le développement des activités commerciales sans déplacer les résidents. Ces accords ont été conclus dans un contexte de rivalités foncières de longue date entre les propriétaires et 10 000 habitants de taudis. Ils ont permis la construction de logements verticaux afin de reloger les habitants des taudis et donc de libérer certaines parcelles de terrain pour y mener des projets immobiliers lucratifs. Dans chacun des cas, les habitants ont dû contribuer au financement de la construction par des programmes de prêts (Banque mondiale, 2010).

Appliquer la régularisation foncière. La régularisation foncière peut s'avérer efficace dans la réhabilitation des zones informelles au sein et en périphérie des villes. Plusieurs pays ont essayé différentes méthodes et il en ressort les principes suivants. Premièrement, la mise en place d'une propriété communautaire/collective des titres fonciers constitue un moyen efficace de renforcer la sécurité d'occupation et de maintenir la communauté sur le terrain.





Deuxièmement, la régularisation foncière n'implique pas forcément le transfert du titre de propriété du terrain à l'occupant. Ainsi, l'occupant peut simplement obtenir le droit de jouir du terrain à perpétuité, ou bénéficier d'un bail à court ou à long terme. Dans tous les cas, la ville doit étudier l'ensemble des paramètres pour prendre la décision la plus adaptée.

Mettre au point des méthodes de récupération de la plus-value foncière. La récupération de la plus-value foncière est un terme générique désignant les politiques destinées à récupérer une part de l'augmentation de la valeur foncière résultant d'investissements dans les infrastructures publiques ou de la croissance de la population urbaine. Les gouvernements disposent le plus souvent de deux types d'instruments pour financer des infrastructures en tirant profit de la croissance progressive du prix des terrains privés : les instruments financiers et les outils réglementaires (voir tableau 2).

- Les **instruments financiers** impliquent des échanges de fonds directs entre les secteurs public et privé dans le cadre d'un projet de réhabilitation. Ils peuvent prendre la forme de diverses méthodes de récupération de la plus-value, telles que les taxes sur l'impact, les impôts et les évaluations spéciales. Certains instruments de cette catégorie sont plus sophistiqués. Aussi, leur mise en œuvre nécessite des moyens conséquents au sein du gouvernement. Plus important encore, la ville doit être solvable et pouvoir emprunter sur les marchés financiers. En revanche, les autres instruments n'impliquent aucun lien avec le marché de capitaux et peuvent être utilisés dans les villes qui n'y ont pas accès.
- Applicables aux terrains privés, les **outils réglementaires** s'appuient sur des mesures budgétaires et politiques. Fondés sur des réglementations en matière de zonage et d'aménagement spatial, ils génèrent des recettes pour les municipalités. Les promoteurs privés élaborent souvent des projets immobiliers différents, plus denses et à plus fort impact, afin d'augmenter les bénéfices qui en résultent. Les instruments budgétaires englobent toutes les formes d'aide financière au secteur privé autorisées par la loi. Les instruments politiques prévoient généralement la création d'un cadre réglementaire attractif pour le secteur privé. Ils reposent uniquement sur les compétences du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et sur sa capacité à en tirer parti pour favoriser la rénovation urbaine.

La récupération de la plus-value foncière est un terme générique désignant les politiques destinées à récupérer une part de l'augmentation de la valeur foncière résultant d'investissements dans les infrastructures publiques ou de la croissance de la population urbaine.

Tableau 2 : Instruments de récupération de la plus-value foncière

INSTRUMENT	DESCRIPTION
INSTRUMENTS FINANCIERS	
Contributions des promoteurs et taxes sur l'impact 	<p>Instruments populaires de récupération de la plus-value, les contributions des promoteurs et les taxes sur l'impact sont financées par le secteur privé et visent à couvrir les coûts de mise en place des infrastructures et services publics lorsque de nouvelles parcelles sont aménagées. Ces participations initiales et exceptionnelles, exigées par le secteur public pour l'approbation des travaux planifiés, ne sont pas toujours versées sous forme d'argent : le gouvernement peut par exemple demander au promoteur de consacrer une partie des terres à un usage public, de financer le raccordement des services ou de construire des infrastructures sur le terrain. Quelle que soit leur nature, ces contributions sont destinées à diminuer les sommes dépensées par le gouvernement pour la mise en place d'infrastructures ou l'extension du réseau de services.</p>
Prélèvements sur la plus-value 	<p>Considérés comme l'instrument le plus direct de récupération de la plus-value, les prélèvements sur la plus-value consistent en une redevance ou un impôt prélevé sur les terrains dont la valeur a augmenté grâce aux investissements réalisés dans les infrastructures publiques. Ces prélèvements se différencient des taxes sur l'impact en étant opérés ex post sur les terrains privés, c'est-à-dire après l'augmentation de la valeur des terrains due à l'amélioration des infrastructures. Ainsi, tandis que les taxes sur l'impact et les contributions des promoteurs agissent sur les coûts engagés, les prélèvements sur la plus-value sont destinés à récupérer une partie des sommes déjà investies dans les infrastructures par le gouvernement (Peterson, 2009). Pour plus d'informations sur la mise en œuvre des prélèvements sur la plus-value en Colombie, voir l'encadré 10.</p>
Financement par augmentation de l'impôt 	<p>Instrument de développement économique et immobilier, le financement par augmentation de l'impôt permet aux secteurs public et privé de coordonner leurs actions. Il consiste à financer des activités de développement économique au sein d'une zone définie en anticipant l'augmentation des recettes provenant des impôts fonciers que devraient générer ces investissements par la réalisation d'aménagements et la hausse de la valeur immobilière. Le financement par augmentation de l'impôt repose sur quatre éléments principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une zone géographique définie ● Une période de fonctionnement délimitée ● Des dépenses favorisant le développement économique ● Une hausse de la valeur immobilière générant une augmentation des recettes liées aux impôts fonciers (Merriman, 2018)
Districts d'évaluation spéciale 	<p>Lorsqu'un district d'évaluation spéciale est désigné, un impôt supplémentaire (appelé « évaluation ») est prélevé sur les propriétés situées dans ce district. L'évaluation permet ensuite d'émettre des obligations destinées à financer des infrastructures publiques. Pour que cet instrument fonctionne, l'accord de la majorité des propriétaires est indispensable. Il est d'autant plus intéressant qu'il permet d'augmenter le capital d'investissement disponible et qu'il fait coïncider les mesures destinées aux payeurs et celles destinées aux bénéficiaires (Amirtahmasebi et al., 2016).</p>
OUTILS RÉGLEMENTAIRES	
Primes de densité, rezonage et zonage inclusif	<p>Ces outils à caractère incitatif visent à encourager l'aménagement dans les zones destinées à la rénovation urbaine. Le rezonage permet à des promoteurs du secteur privé de dépasser le niveau maximal d'aménagement autorisé sur un site en échange de financements ou de la réalisation d'objectifs politiques définis. Les villes confrontées à une forte demande sur le marché et à une pénurie de terrains ont exploité cet outil avec succès pour atteindre leurs objectifs stratégiques. Le rezonage permet l'aménagement de zones réglementées par le biais d'une densification ou d'une utilisation plus valorisante des terrains (en transformant une zone industrielle en une zone résidentielle ou commerciale, par exemple). Les primes de densité servent à promouvoir, entre autres, la préservation de l'environnement, la création d'espaces publics et la production de logements supplémentaires pour les populations à faible revenu (Amirtahmasebi et al., 2016).</p>
Transfert des droits d'aménagement	<p>Cet outil d'aménagement urbain volontaire et incitatif permet aux propriétaires d'un bien immobilier et du terrain correspondant de transférer les droits d'aménagement attribués vers un autre site aux droits plus restreints. À l'origine, cet outil était destiné aux propriétaires de bâtiments historiques pour leur permettre de rentabiliser un terrain sur lequel l'aménagement n'était pas autorisé et de répartir le coût financier de la conservation du patrimoine avec la collectivité. Aujourd'hui, cet outil permet, entre autres, de transférer des droits d'aménagement à des lots adjacents ou situés dans d'autres zones, ou encore de mettre ces droits « en réserve » en vue d'une utilisation ultérieure.</p>


 Marchés non financiers


 Marchés financiers

2.1.3 Politiques d'assainissement des logements et des taudis

Le Nouveau Programme pour les villes promeut la mise en œuvre de politiques d'urbanisation durable axées sur le logement. Il appelle également à la réalisation progressive du droit à un logement convenable, considéré comme un moteur essentiel du changement.

Dans le Nouveau Programme pour les villes, les gouvernements réaffirment leur engagement en faveur du droit à un logement convenable :

« Nous nous engageons à promouvoir, aux niveaux national, infranational et local, des politiques du logement qui favorisent l'exercice progressif du droit à un logement convenable pour tous, en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, s'attaquent à toutes les formes de discrimination et de violence, s'opposent aux expulsions arbitraires et accordent une attention particulière aux besoins des sans-abri, des personnes en situation de vulnérabilité, des groupes à faible revenu et des personnes handicapées, en même temps qu'elles facilitent la participation des populations et des autres parties prenantes à leur élaboration et à leur mise en œuvre et, notamment, soutiennent la production sociale de l'habitat, dans le respect des normes et de la législation nationales. »
(NPV 31)

Le Nouveau Programme pour les villes présente l'offre de logements comme un enjeu crucial de l'aménagement urbain et recommande de privilégier les projets de logement bien situés et bien répartis pour « éviter la construction de grands ensembles périphériques, isolés et détachés des systèmes urbains » **(NPV 112)**. Il encourage également l'élaboration de politiques de logement favorisant des solutions locales intégrées et fondées sur les principes de l'inclusion sociale, de l'efficacité économique et de la protection de l'environnement. La présente section examine les différentes politiques en matière de logement, essentielles à une planification spatiale visant une transformation économique durable et inclusive ainsi qu'une croissance économique au sein des villes. De plus, elle expose plusieurs solutions pour le financement du logement à l'échelle nationale.

Les gouvernements se sont engagés « à promouvoir l'élaboration de politiques et de démarches intégrées et prenant en compte les questions d'âge et d'égalité des sexes dans tous les secteurs, notamment l'emploi, l'éducation, la santé et l'intégration sociale, et à tous les niveaux de l'administration – politiques et démarches qui prévoient l'offre de logements convenables, d'un coût abordable, accessibles, économiques, sûrs, résilients, bien connectés et bien situés, une attention particulière étant accordée au facteur de la proximité et au renforcement de la relation spatiale avec le reste du tissu urbain et les zones fonctionnelles environnantes » **(NPV 32)**.



Lever de soleil sur les toits d'un taudis à Airoli, dans la ville de Mumbai © FiledIMAGE/Envato Elements

Graphique 15 : Politiques d'assainissement des logements et des taudis


MÉCANISMES D'INTERVENTION POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT DES LOGEMENTS ET DES TAUDIS

PRINCIPES**Logement
convenable**

Le droit à un logement adéquat joue un rôle de catalyseur en donnant accès à d'autres droits et doit pouvoir profiter à tous.

**Politiques axées
sur le logement**

Les politiques axées sur le logement donnent lieu à des démarches coordonnées en matière d'urbanisation.

**Rôle des
communautés**

Dans le cadre de la planification des politiques en matière de logement, des méthodes efficaces doivent être mises en place pour permettre aux communautés d'influencer les décisions relatives au logement et aux éléments associés.

EXEMPLES D' ACTIONS**Diversité des
logements et programmes**

Au moyen de programmes sur mesure, de mécanismes de financement ou de mesures incitatives, encourager le développement d'une grande diversité de logements pour répondre aux différents besoins des citoyens.

**Modèles évolutifs**

En plus des grands ensembles, concevoir des solutions d'habitat évolutif pour permettre aux résidents d'accéder à un terrain viabilisé et à un logement minimal, qu'ils peuvent transformer et agrandir eux-mêmes conformément à des normes définies.

**Location**

Accroître l'offre de logements locatifs.

**Subventions**

Mettre en place un éventail de subventions à l'offre et à la demande.

**Marchés hypothécaires**

Rétablir un équilibre sur les marchés hypothécaires en répondant aux besoins des groupes à faible revenu et en œuvrant au développement des marchés primaires et secondaires de financement du logement.

**Densité et transports**

Concevoir des modèles de logement denses, à revenu mixte et situés à proximité des transports afin de réduire le coût de l'accès à la terre.

Le Nouveau Programme pour les villes appelle à un secteur du logement favorisant les principes de l'inclusion sociale, de l'efficacité économique et de la protection de l'environnement (NPV 106). Reconnaisant le rôle fondamental joué par le logement dans le développement économique et la réduction de la pauvreté, il promeut l'accès égal aux logements convenables et abordables, outil précieux pour parvenir au partage de la prospérité et de la croissance ainsi qu'à l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. En effet, le secteur du logement favorise la création de revenus et d'emplois ainsi que la formation du capital tout en contribuant à induire une transformation économique durable et inclusive aux niveaux national, infranational et local (NPV 46). L'importance du logement pour la durabilité de l'urbanisation est également affirmée dans l'ODD 11, qui vise à « assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et [à] assainir les quartiers de taudis » (cible 11.1).

Le Nouveau Programme pour les villes appelle à la création de villes et d'établissements humains dans lesquels tous les habitants pourront jouir des mêmes droits et des mêmes possibilités et notamment des droits fondamentaux, conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris le strict respect du droit international. À cet égard, il se fonde sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005. Il s'inspire également d'autres instruments, comme la Déclaration sur le droit au développement (NPV 12).

Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains à Vancouver en 1976, et à Istanbul en 1996, et l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, des millions de citoyens, notamment les habitants de taudis et d'implantations sauvages, ont vu leurs conditions de vie s'améliorer considérablement. Toutefois, alors même que la proportion de personnes vivant dans des taudis est passée de 46,2 % en 1990 à 29,7 % en 2014 (ONU-Habitat, 2016), le nombre absolu d'habitants de taudis continue de croître. D'après les estimations d'ONU-Habitat, le nombre d'habitants de taudis dans les pays en développement est passé de 689 à 791 millions entre 1990 et 2000, puis a atteint 880 millions en 2014. Aujourd'hui, un milliard de personnes vivent dans des taudis et des implantations

Encadré 11 : Le programme d'hypothèques communautaires des Philippines

Actions Reposant sur le principe de propriété communautaire, le programme d'hypothèques communautaires des Philippines a été conçu dans le cadre du Programme national pour le logement afin d'aider les associations légalement constituées de citoyens défavorisés ou sans abri à acheter et aménager des terres ainsi qu'à acquérir la propriété de terres qu'ils occupent ou désirent occuper. Il permet de transférer des fonds à ces associations, mais aussi de proposer des prêts destinés à la mise en valeur des sites et à la construction de logements. Par le principe de propriété, il offre un niveau de sécurité d'occupation optimal sans exiger des habitants des implantations sauvages qu'ils se déplacent vers des zones éloignées de leur lieu de travail et des services urbains de base. En échange, les associations communautaires doivent se conformer à des exigences en matière de documentation et d'organisation dans le cadre de processus très lents qui peuvent s'étendre sur plusieurs années et qui, dans une certaine mesure, dissuadent les propriétaires de vendre leur bien aux associations.

Le programme de prêts vise à développer progressivement les logements destinés aux populations pauvres. Il était initialement prévu que les prêts au logement soient accordés selon plusieurs phases, la première étant consacrée à l'acquisition de terrains, la deuxième à leur aménagement et la troisième à l'amélioration des logements. Toutefois, la réalisation des trois phases s'est avérée trop coûteuse pour les populations pauvres et la plupart des prêts n'ont donc été accordés que dans la première phase. Le programme se met en œuvre dès qu'une communauté, en partenariat avec une association communautaire, sollicite un prêt auprès de la Société nationale de crédit hypothécaire (National Home Mortgage Finance Corporation, ou NHMFC). Le montant du prêt dépend de la valeur du terrain estimée par le NHMFC. Pour tous les sites et implantations, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Département de l'environnement et des ressources naturelles ainsi qu'un permis d'aménagement délivré par l'administration locale.

Impact Entre 1989 et 2010, le programme a permis de soutenir 217 929 foyers et d'accorder des prêts d'une valeur totale de 8,5 milliards PHP.

sauvages. Selon ONU-Habitat, la proportion de la population urbaine vivant dans des taudis est particulièrement forte en Afrique subsaharienne (62 %) et en Asie du Sud (35 %), tandis qu'elle ne s'élève qu'à 24 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et à 13 % en Afrique du Nord (ONU-Habitat, 2014). Cette tendance trouve ses sources dans la multiplication des conflits, dans l'augmentation des migrations, de la pauvreté urbaine et de l'instabilité ainsi que dans l'accélération de l'urbanisation et de la croissance démographique.

En coordination avec les autorités locales et d'autres parties prenantes, le Nouveau Programme pour les villes promeut des mesures destinées à renforcer et rénover le parc de logements présentant des risques, notamment dans les taudis et les implantations sauvages, ainsi qu'à le rendre résilient face aux catastrophes (NPV 77). Il favorise également la gouvernance inclusive et les approches participatives (NPV 13. b, 15. c. ii et 41). Il appelle à la création de villes et d'établissements humains remplissant leur fonction sociale, notamment en assurant un accès à la terre, aux infrastructures, à l'eau, aux installations sanitaires, aux transports et à des services de qualité (NPV 13. a, 34, 35 et 55) et en veillant à l'inclusivité de la croissance économique ainsi qu'à la durabilité des économies urbaines (NPV 13. d). Il encourage également à ne laisser personne de côté grâce à des approches favorables aux pauvres permettant le partage des possibilités et des avantages offerts par l'urbanisation (NPV 27).

Le Nouveau Programme pour les villes soutient l'habitat évolutif et les projets d'autoconstruction destinés à l'assainissement des taudis et des implantations sauvages (NPV 107).

Il encourage également la gestion maîtrisée des extensions urbaines et des dents creuses, en privilégiant, selon les cas, la rénovation, la régénération et le rééquipement des zones urbaines, y compris l'assainissement des taudis et des implantations sauvages, et ce tout en préservant le patrimoine culturel, en contenant l'étalement urbain (NPV 97), en renforçant la résilience des villes et en réduisant les risques de catastrophe et la vulnérabilité (NPV 77).

D'autres programmes mondiaux, tels que les Objectifs de développement durable, appellent également à l'action. Visant à assurer l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, l'ODD 11 accorde une grande importance à l'assainissement des taudis. La mise en œuvre de la cible 11.1 (« D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. ») est évaluée à l'aide de l'indicateur exprimant la proportion de population urbaine vivant dans des taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats. D'autres ODD sont directement liés à l'assainissement des taudis, notamment l'ODD 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde), l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), l'ODD 8 (Promouvoir la croissance économique et un travail décent) et l'ODD 16 (Promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces). La figure 20 montre un quartier de taudis à Medellín, en Colombie.

La mise en œuvre de la cible 11.1 est évaluée à l'aide de l'indicateur exprimant la proportion de population urbaine vivant dans des taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.



Principes

Jouant un rôle de catalyseur en donnant accès à d'autres droits, le droit à un logement adéquat doit pouvoir bénéficier à tous. Disposer d'un logement convenable, abordable et bien situé permet de jouir d'autres droits universels, tels que le droit au travail, à la santé, à la sécurité sociale, à la vie privée, à l'éducation et le droit de vote. Les politiques en matière de logement doivent promouvoir la justice et l'inclusion sociales ainsi qu'un développement bénéficiant à l'intégralité des communautés. Bien plus qu'un simple

Figure 20: Taudis à Medellín, en Colombie.



abri, un logement convenable doit réunir les conditions suivantes : sécurité d'occupation, présence de services, équipements, installations et infrastructures, coût abordable, habitabilité, facilité d'accès, bon emplacement et respect du milieu culturel. Pour ne défavoriser aucun groupe de population, les politiques de logement doivent être conçues de sorte que l'offre réponde aux attentes spécifiques de chaque communauté. Ainsi, les nouveaux logements construits dans les villes doivent satisfaire les besoins des personnes vulnérables, quel que soit leur âge, leur santé mentale ou physique, leur citoyenneté, leurs revenus ou leur milieu. Il est important que les politiques encouragent la création de logements diversifiés permettant de satisfaire les foyers de toute taille, et ce en respectant le niveau de densité adéquat.

Les politiques axées sur le logement donnent lieu à des démarches coordonnées en matière d'urbanisation, car elles tiennent compte de la nécessité d'intégrer aux politiques urbaines nationales une vision à long terme ainsi qu'un engagement en faveur du développement des logements. Encourageant l'association de politiques du logement et de politiques urbaines nationales, l'approche « Housing at the centre » reconnaît l'importance accrue du logement, indispensable au développement socioéconomique et à l'avenir durable des villes.

Dans le cadre de la planification des politiques en matière de logement, des méthodes efficaces doivent être mises en place pour permettre aux communautés d'influencer les décisions relatives au logement et aux éléments associés.

Les communautés savent elles-seules ce qu'elles attendent des projets de logement. Dans les situations où les terrains sont limités et où les gouvernements se tournent vers la construction de grands immeubles, la prise en compte du point de vue des communautés est indispensable à la création d'espaces correspondant à leur mode de vie et à leurs besoins. Aider les communautés à exprimer leurs préférences et leur vision permettrait de faire entendre leur voix, de répondre à leurs attentes et d'intensifier l'assainissement des logements anciens et informels.



Exemples d'actions

Adopter des processus de planification axés sur les personnes : au moyen de programmes sur mesure, de mécanismes de financement ou de mesures incitatives, encourager le développement d'une grande diversité de logements pour répondre aux différents besoins des citoyens. Afin de satisfaire tous les groupes de revenus, lutter contre le sans-abrisme et empêcher l'apparition d'implantations sauvages,

Encourageant l'association de politiques du logement et de politiques urbaines nationales, l'approche « Housing at the centre » reconnaît l'importance accrue du logement, indispensable au développement socioéconomique et à l'avenir durable des villes.

Figure 21: Dans la ville de Buenos Aires, en Argentine, les quartiers de Recoleta et de Retiro abritent une implantation sauvage appelée Villa 31.



les villes doivent disposer d'une grande diversité de logements. Pour les migrants ruraux ayant besoin d'un logement provisoire, il est possible d'envisager un modèle de « logement minimal ».

Cette solution permettrait de proposer des logements construits en fonction des capacités de paiement de leurs potentiels occupants et s'opposerait ainsi à l'approche traditionnelle, dans laquelle la conception des logements précède la réflexion sur leur accessibilité financière. À Singapour, l'adoption en 2014 du plan *Housing New York*, fondé sur le principe des « dortoirs », a accéléré la construction et la préservation des logements abordables en soutenant une grande diversité de logements et de programmes.

En plus des grands ensembles, concevoir des solutions d'habitat évolutif pour permettre aux résidents d'accéder à un terrain viabilisé et à un logement minimal, qu'ils peuvent transformer et agrandir eux-mêmes conformément à des normes définies. Il a été démontré que les approches soutenant la construction d'habitats évolutifs par les groupes à faible revenu contribuaient fortement à la résolution des problèmes liés au logement. Afin que les mesures en matière d'habitat évolutif portent leurs fruits, il est nécessaire de garder à l'esprit que la mise en œuvre de ce modèle demande beaucoup de temps et repose sur des processus. Bon nombre de familles améliorent et agrandissent leur logement sur plusieurs générations, d'abord pour respecter les normes minimales en matière de superficie et de qualité puis pour adapter leur logement aux évolutions du foyer ou pour toucher des revenus grâce aux investissements réalisés (Greene et Rojas, 2008). Le modèle de l'habitat évolutif se divise généralement en trois phases : l'accès à la terre, la construction du logement de base puis la réalisation d'améliorations progressives (Greene et Rojas, 2008). Lancé en 1998 au Mexique pour faire face à la hausse des besoins des groupes à faible revenu en matière de logements, le programme *Patrimonio Hoy* compte parmi les initiatives couronnées de succès dans ce domaine. Visant à diminuer les fonds et le temps nécessaires aux populations pauvres pour améliorer leur logement, il a été conçu pour les personnes gagnant un revenu moins de quatre fois supérieur au salaire minimum et ne pouvant accéder au crédit ni aux programmes gouvernementaux de financement du logement. Il permet ainsi aux résidents de bénéficier de microcrédits, d'une assistance technique et de matériaux de construction. Le programme a profité à plus de 300 000 familles à faible revenu et a entraîné la création d'un grand nombre d'emplois (IBD, 2011).

Accroître l'offre de logements locatifs. Dans toute politique du logement, la construction de logements locatifs abordables joue un rôle essentiel. En effet, ceux-ci sont d'un grand secours aux foyers qui ne disposent pas de revenus suffisants pour accéder à la propriété ou pour verser l'acompte exigé par les programmes de financement. Les logements locatifs permettent aussi de soutenir les citoyens travaillant dans le secteur informel et ne remplissant pas les conditions nécessaires à l'obtention d'un prêt hypothécaire. De plus, les marchés locatifs sont indispensables à la mobilité des travailleurs. Enfin, puisque de nombreux foyers à faible revenu sont contraints de rejoindre les zones périurbaines pour trouver un logement abordable, le développement de l'offre de logements locatifs dans les villes permet d'éviter l'étalement urbain.

Mettre en place un éventail de subventions à l'offre et à la demande. Pour parvenir à un équilibre sur le marché du logement, les villes doivent mettre en place les subventions, impôts et programmes de financement adaptés. Les subventions à la demande se sont avérées être les plus efficaces pour le logement locatif. Toutefois, elles nécessitent un engagement budgétaire considérable de la part du gouvernement ainsi qu'un travail de collecte et de mise à jour des informations relatives aux bénéficiaires. Les subventions à l'offre, quant à elles, ne permettent pas aux personnes les plus défavorisées de bénéficier de logements abordables. De plus, elles sont susceptibles de générer des obligations budgétaires à long terme. Pour permettre aux groupes disposant des revenus les plus faibles d'accéder aux logements locatifs, il est donc nécessaire de combiner subventions à l'offre et à la demande. Le montant de l'aide à la demande directe fournie aux locataires à faible revenu doit être déterminé par les revenus, la structure et la taille du foyer ainsi que par le montant du loyer.

Par des prêts et des garanties pour l'acquisition, la construction et l'assainissement de logements, rétablir un équilibre sur les marchés hypothécaires en répondant aux besoins des groupes à faible revenu et en œuvrant au développement des marchés primaires et secondaires de financement du logement. En 2001, le Mexique a instauré un système de financement du logement en adoptant une politique fédérale globale en matière de logement, qui a depuis fait ses preuves. Cette politique repose sur les éléments suivants : la restructuration financière et opérationnelle de la plus grande institution publique de crédit hypothécaire du pays (Infonavit), la création d'une organisation spécialisée (*Comisión Nacional de*

Associée à des aménagements propices aux usages mixtes, la construction de logements abordables à proximité des couloirs de transit représente un outil précieux pour lutter contre la hausse des prix du foncier ainsi que pour garantir l'équité sociale et l'inclusion des groupes à faible revenu dans la planification urbaine.

la *Vivienda*, ou CONAVI) chargée de coordonner les actions menées dans le secteur du logement, la mise en œuvre d'un programme de subvention (*Esta es Tu Casa*) destiné à soutenir les familles à faible revenu dans l'acquisition d'un logement, l'instauration de produits de cofinancement et d'un marché secondaire (titres adossés à des créances hypothécaires) et, enfin, la conception d'un programme de garantie dirigé par une banque de développement de second rang. Sur le plan quantitatif, les résultats sont impressionnants : dans le pays, le nombre de prêts hypothécaires a augmenté de 126 % sur la période 2000-2008 et les quatre principaux promoteurs sont désormais cotés en bourse (Banque interaméricaine de développement, 2011). L'encadré 11 présente un programme de prêts hypothécaires mis en place aux Philippines.

Concevoir des modèles de logement denses, à revenu mixte et situés à proximité des transports afin de réduire le coût de l'accès à la terre. Associée à des aménagements propices aux usages mixtes, la construction de logements abordables à proximité des couloirs de transit représente un outil précieux pour lutter contre la hausse des prix du foncier ainsi que pour garantir l'équité sociale et l'inclusion des groupes à faible revenu dans la planification urbaine. En vue d'établir des communautés à revenu et usages mixtes le long des couloirs de transit, les instruments fonciers décrits ci-dessus peuvent être combinés à des subventions à la demande. Au Brésil, le programme *Minha Casa, Minha Vida* (Ma maison, ma vie), qui était responsable en 2013 d'un tiers des projets de logement réalisés dans le pays pour les groupes à faible revenu, œuvre également à la construction de logements abordables situés à proximité des transports. Il est notamment à l'origine d'un projet dans la ville de Rio Grande : un terrain vide a été défini pour éviter la spéculation immobilière, puis cédé à la ville par le gouvernement fédéral. L'objectif consiste à permettre à 1 300 familles à faibles revenus d'emménager sur ce terrain, déjà doté de services publics, d'infrastructures et d'un accès aux transports. Les familles pourront ainsi conserver leurs relations sociales et accéder aux services, aux emplois, à l'éducation et aux soins proposés dans toute la ville (Caccia et Zottis, 2015).

2.1.4 Législation et régulation urbaine

Tout en reconnaissant explicitement le rôle de premier plan que jouent les gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de textes de loi en matière de développement urbain durable et inclusif, le Nouveau Programme pour les villes appelle à la participation d'autres acteurs concernés, y compris des administrations locales et de la société civile (NPV 15.b). Cette conception fait écho à la cible 11.3, qui consiste à « renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ». En outre, le renforcement des partenariats et l'amélioration de la coordination sont considérés comme essentiels à l'élaboration de textes de loi et de mécanismes juridiques liés à l'urbanisation (NPV 21), ce qui nécessite le maintien d'un équilibre entre intérêts publics et privés ainsi que la participation d'une large variété d'acteurs. Enfin, la transparence du processus et des résultats de la planification est indispensable à une véritable promotion de l'égalité.

Les gouvernements se sont engagés à prendre « des mesures destinées à mettre en place des cadres juridiques et des schémas directeurs, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination » (NPV 89) ainsi qu'à « promouvoir, dans les villes et les établissements humains, un environnement sûr, sain et inclusif, qui permette à tous de vivre, de travailler et de participer à la vie urbaine sans crainte d'être victimes d'actes de violence ou d'intimidation » (NPV 39). Le Nouveau Programme pour les villes mentionne explicitement la volonté d'encourager « l'élaboration de réglementations adaptées et applicables dans le secteur du logement » et de « combattre et prévenir la spéculation, les déplacements, le sans-abrisme et les expulsions forcées arbitraires » (NPV 111). Il encourage également « l'élaboration de politiques, d'outils, de mécanismes et de modèles de financement qui favorisent l'accès à un large éventail d'options en matière de logement durable à prix abordable, y compris la location et d'autres formules d'occupation » (NPV 107). Les villes et établissements humains qu'il envisage doivent assurer « l'accès universel et pour un prix abordable à l'eau potable et à des installations sanitaires sûres » (NPV 13.a).

Graphique 16 : Législation et régulation urbaine

MÉCANISMES D'INTERVENTION LÉGISLATION ET RÉGULATION URBAINE

PRINCIPES



Besoins des citoyens

Les lois urbaines doivent être étroitement liées aux besoins des citoyens.



Processus de conformité

Les processus de conformité créés par les cadres législatifs doivent être simples, efficaces et peu coûteux.



Cadres juridiques

Les cadres juridiques doivent se caractériser par un fonctionnement institutionnel et gouvernemental limpide.



Évaluation

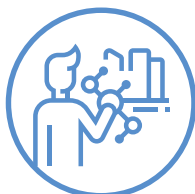
Le processus législatif doit comprendre une évaluation des ressources adaptée.

EXEMPLES D' ACTIONS



Lois urbaines

Promouvoir l'accès à un environnement urbain sûr, sain et inclusif grâce à des lois urbaines de qualité.



Planification spatiale

Assurer une planification spatiale responsable et efficace.



Gestion des terres

Cœuvrer en faveur d'une gestion des terres inclusive, efficace et multidimensionnelle ainsi que d'un régime foncier sûr.



Logements

Mettre en place des lois permettant l'accès de tous à un logement convenable et abordable.



Services urbains

Créer des cadres réglementaires adaptés au développement et à la gestion des services urbains de base.



Finance municipale

Améliorer la responsabilité et la transparence de la finance municipale.



Recettes publiques

Accroître les pouvoirs fiscaux et les fonctions des administrations locales.

De plus, il appelle les États à promouvoir « pour tous et sans discrimination un accès équitable et économique à des infrastructures physiques et sociales de base durables, notamment des terrains viabilisés, des logements, des formes modernes et renouvelables d'énergie, des services de distribution d'eau potable et d'assainissement » (NPV 34).

Bien trop souvent, les éléments de base de l'aménagement urbain ne sont pas clairement définis dans le cadre réglementaire régissant le système de planification ni pris en compte dans les plans. Ainsi, le processus d'aménagement ne peut aboutir à la formation de villes durables et inclusives. Dans cette optique, le Nouveau Programme pour les villes reconnaît qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche dans l'aménagement et la conception des zones urbaines (NPV 15). Il s'agit donc de concevoir des « instruments de planification et d'aménagement urbains qui favorisent la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles et des terres, l'aménagement d'espaces ayant une compacité et une densité adéquates, le polycentrisme et les usages mixtes, grâce à des stratégies de resserrement du tissu urbain et d'aménagement de nouveaux espaces » (NPV 51).



Principes

Pour répondre aux attentes du Nouveau Programme pour les villes, c'est-à-dire offrir un outil pratique et performant pour la gestion et le développement des zones urbaines, la législation doit être de bonne qualité. Or, sa qualité dépend de son efficacité fonctionnelle. Définie comme la capacité des lois à entraîner les effets recherchés, celle-ci est notamment déterminée par les facteurs suivants : l'objectif, le contenu, l'expression législative, la structure d'ensemble et les succès concrets. L'efficacité de la législation peut être évaluée selon quatre caractéristiques essentielles :

Les lois urbaines doivent être étroitement liées aux besoins des citoyens et, ainsi, s'adapter à chaque contexte local. Il convient donc d'éviter le transfert de modèles non adaptés.

Les processus de conformité créés par les cadres législatifs doivent être simples, efficaces et peu coûteux pour la plupart des citoyens. La complexité et le coût des processus ne doivent pas encourager les résidents par ailleurs respectueux de la loi à enfreindre cette dernière.

Les processus de conformité créés par les cadres législatifs doivent être simples, efficaces et peu coûteux pour la plupart des citoyens.



Les cadres juridiques doivent se caractériser par un fonctionnement institutionnel et gouvernemental limpide, notamment des mécanismes de coordination horizontaux et verticaux. Ainsi, il est important qu'ils définissent clairement le rôle de chaque institution afin d'éliminer les insuffisances et les chevauchements, souvent synonymes de confusion, et de combler les lacunes en matière de transparence, de responsabilité et de conformité.

Le processus législatif doit comprendre une évaluation des ressources (financières et humaines) adaptée à sa mise en œuvre.

Exemples d'actions

L'appel à une réforme législative contenu dans le Nouveau Programme pour les villes concerne quatre domaines essentiels : premièrement l'équité et la gouvernance, deuxièmement la planification, les terres et l'environnement, troisièmement le logement et les services de base et quatrièmement l'économie et la finance. Les actions décrites ci-dessous correspondent à ces quatre domaines.

Promouvoir l'accès à un environnement urbain sûr, sain et inclusif grâce à des lois urbaines de qualité. La législation revêt une importance cruciale. En effet, bien conçues, les lois et institutions peuvent contribuer au développement durable en fournissant un cadre adapté. À l'inverse, leurs lacunes peuvent accroître les inégalités et l'exclusion. Si les lois influencent directement l'équité par les mesures qu'elles entraînent et les résultats qu'elles génèrent, elles jouent également un rôle indirect en fournissant aux administrations locales les outils nécessaires pour générer des recettes à partir des actifs urbains. La législation urbaine est indispensable à la création d'un ensemble de règles permettant d'établir un équilibre entre les intérêts publics et privés, notamment en matière de développement et d'utilisation des sols. Lorsqu'elle est élaborée avec soin, elle définit un cadre stable et prévisible pour les actions du secteur public comme du secteur privé, garantissant ainsi la prise en compte des intérêts des groupes vulnérables tout en soutenant les discours locaux et nationaux.

Assurer une planification spatiale responsable et efficace. Les plans urbains ouvrent la voie à une croissance urbaine qui intensifie les effets positifs de l'urbanisation tout en limitant ses répercussions négatives. Ils permettent en effet de redynamiser les infrastructures physiques des zones urbaines ainsi que de développer et préserver des espaces

Encadré 12 : Le système de régime foncier flexible en Namibie

Actions En 2012, le gouvernement namibien a adopté la Flexible Land Tenure Act, une loi d'assouplissement du régime foncier qui sécurise l'occupation pour les personnes n'ayant pas pu accéder à la propriété. Destinée aux communautés vulnérables qui vivent au sein d'implantations sauvages dans les zones urbaines du pays, cette loi vise principalement à établir un système flexible et interchangeable complétant le système actuel de pleine propriété formelle.

Deux nouveaux types de titres ont été mis en place : les titres initiaux et les titres à bail. S'ils sont tous les deux individuels, ils revêtent toutefois une dimension collective. En effet, la limite extérieure d'une parcelle destinée à l'octroi de titres dans le cadre du système de régime foncier flexible (appelée « blockerf ») fait l'objet d'un examen professionnel puis d'un enregistrement au sein du système de pleine propriété dans le registre des actes. Les droits fonciers individuels sont ensuite enregistrés dans les bureaux des droits fonciers (Land Rights Offices) créés dans le cadre de la Flexible Land Tenure Act. La parcelle peut appartenir aux autorités locales, à un propriétaire privé ou à une association locale.

Impact En 2016, le ministère de la Réforme agraire a décidé d'expérimenter le nouveau système de régime foncier dans différentes zones pilotes, à savoir les villes de Gobabis, Oshakati, Outapi et Windhoek. En 2020, le conseil municipal d'Oshakati est devenu la première administration locale de Namibie à mettre en œuvre ce dernier. Ainsi, sept plans ont été conçus à Onawa, une implantation sauvage comptant plus de 300 habitants où le système de régime foncier flexible est actuellement appliqué dans quatre parcelles. Tandis que 40 titres de propriété ont déjà été émis, 288 personnes supplémentaires en recevront d'ici deux mois.

Source : Institut de gestion intégrée des terres (Integrated Land Management Institute), Université des sciences et technologies de Namibie.

présentant un intérêt sur le plan environnemental. En modelant les formes et modèles urbains, la législation relative à la planification possède également un énorme potentiel en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Les lois régissant la planification, la construction et l'utilisation des sols peuvent par exemple permettre d'empêcher le développement dans les zones vulnérables ou de définir l'emplacement des infrastructures essentielles, contribuant ainsi au processus d'adaptation. De même, en imposant la présence d'espaces publics verts, en régulant la consommation d'énergie dans les bâtiments et en favorisant les structures urbaines compactes qui encouragent les déplacements à pied, elles s'avèrent extrêmement précieuses dans le cadre de l'atténuation des changements climatiques.

Œuvrer en faveur d'une gestion des terres inclusive, efficace et multidimensionnelle ainsi que d'un régime foncier sûr. L'importance des terres ne saurait être sous-estimée. À l'origine des activités sociales et économiques de la plupart des sociétés, celles-ci représentent également le fondement des identités culturelles et sont indispensables au logement, à la

production alimentaire, aux moyens de subsistance et à la santé environnementale. Le Nouveau Programme pour les villes encourage à renforcer « la sécurité des droits fonciers pour tous, tout en reconnaissant la pluralité des types de régime foncier, ainsi qu'à élaborer, dans la continuité des droits fonciers et des droits de propriété, des solutions adaptées qui prennent en compte les questions d'âge, d'égalité des sexes et d'environnement, en accordant une attention particulière à la sécurité des droits fonciers des femmes, élément clef de l'autonomisation, notamment en mettant en place des mécanismes administratifs efficaces » (NPV 35). La mise en œuvre des politiques foncières repose notamment sur des cadres institutionnels et réglementaires (NPV 86). L'encadré 12 présente le système de régime foncier flexible instauré en Namibie.

Mettre en place des lois permettant l'accès de tous à un logement convenable et abordable. Le droit à un logement convenable correspond au droit de vivre dans la dignité, la paix et la sécurité. Les cadres juridiques doivent impérativement favoriser la mise à disposition de logements abordables pour l'ensemble des groupes de revenus, notamment au moyen de mesures incitatives ou dissuasives destinées aux promoteurs. Les mesures incitatives peuvent prendre la forme de subventions croisées (primes de densité attribuées aux promoteurs pour encourager le financement de logements abordables, par exemple) ou directes (bons de logement ou encore avantages fiscaux accordés aux promoteurs), mais peuvent aussi susciter et promouvoir la densification des zones urbaines ou imposer des quotas aux promoteurs. Les cadres juridiques jouent également un rôle crucial dans le domaine du logement en régulant le marché locatif. La législation urbaine doit en effet être conçue à cette fin et encourager la création de logements locatifs convenables et abordables. Il est notamment très important de protéger les locataires contre les actions arbitraires des propriétaires.

Créer des cadres réglementaires adaptés au développement et à la gestion des services urbains de base. Les services de base tels que la distribution d'eau et l'assainissement, l'électricité et l'énergie ou encore l'élimination des ordures ménagères et des déchets sont indispensables à une bonne qualité de vie. La capacité à garantir l'accès aux services de base pour l'ensemble des citoyens (y compris les populations pauvres et les groupes vulnérables) représente l'une des caractéristiques principales des États développementalistes. La mise en place de mesures réglementaires et d'une gouvernance urbaine

adaptée peut permettre de réunir les conditions nécessaires au développement viable de ce secteur. En effet, les acteurs urbains peuvent aussi jouer un rôle de régulation vis-à-vis de la fourniture des services afin d'assurer un accès universel, une tarification équitable et le respect des normes de qualité. Lorsque les services sont externalisés au secteur privé, ce rôle est d'autant plus pertinent.

Améliorer la responsabilité et la transparence de la finance municipale. Dans de nombreux endroits à travers le monde, la finance municipale dépend fortement des transferts intergouvernementaux et des impôts fonciers. L'identification des biens imposables et la définition du taux d'imposition sont susceptibles d'entraîner des conséquences disproportionnées pour certains groupes de personnes ou certaines parties d'une ville. Ainsi, les cadres juridiques doivent promouvoir la mise en place de budgétisations participatives et inclusives, c'est-à-dire de processus continus et ouverts qui permettent aux individus et aux administrations locales de développer les mécanismes favorisant la participation directe et indirecte des citoyens. Il convient d'intégrer dans ces processus l'identification des besoins locaux et la définition des priorités, de même que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du budget en fonction des dépenses et des ressources disponibles. Le Nouveau Programme pour les villes indique que les gouvernements aideront « les administrations infranationales et locales à mettre en place (...) des instruments transparents et responsables de contrôle des dépenses pour évaluer la nécessité et l'incidence des investissements et des projets locaux, en se fondant (...) sur le contrôle législatif ou la participation du public » (NPV 138).

Accroître les pouvoirs fiscaux et les fonctions des administrations locales. La mise à disposition de services urbains nécessite d'énormes ressources. Pour fournir en temps voulu et de manière adaptée des services de qualité, les autorités locales doivent pouvoir disposer de fonds suffisants. Les cadres juridiques constituent un appui pour la finance municipale en comblant le fossé entre augmentation des fonctions et décentralisation budgétaire. Ils permettent notamment aux municipalités de mobiliser des recettes autrement que par les impôts fonciers, par exemple au moyen de mécanismes de financement fondés sur le foncier (impôts sur la plus-value, évaluations spéciales, contributions des promoteurs ou encore vente de droits d'aménagement). La législation en matière de finance publique doit aider les municipalités à générer des recettes au moyen d'emprunts municipaux et de PPP.

Ainsi, les cadres juridiques doivent promouvoir la mise en place de budgétisations participatives et inclusives, c'est-à-dire de processus continus et ouverts qui permettent aux individus et aux administrations locales de développer les mécanismes favorisant la participation directe et indirecte des citoyens.

2.1.5 Aménagement urbain

Les outils d'aménagement urbain revêtent une importance cruciale dans la gestion du cadre bâti des villes, dans la définition des relations entre les systèmes des infrastructures et l'occupation des sols ainsi que dans la création d'un espace public de qualité. Ce dernier point renvoie aux rues, parcs, berges, zones littorales, divers équipements et autres éléments qui constituent l'environnement des personnes vivant et se déplaçant dans une ville. En effet, comme le souligne le Nouveau Programme pour les villes, l'accessibilité et l'aménagement des zones urbaines « peuvent favoriser ou entraver la cohésion sociale, l'égalité et l'inclusion » (NPV 25). La régulation de l'aménagement urbain est indispensable à la mise en place de certains cadres spatiaux mentionnés dans le Nouveau Programme pour les villes, y compris en matière de compacité, de polycentrisme, d'usages mixtes ainsi que de stratégies de resserrement du tissu urbain et d'aménagement de nouveaux espaces (NPV 98).

Parmi les différents instruments contribuant au processus d'urbanisation, on compte notamment les plans directeurs, les plans spatiaux de quartiers, les plans régionaux, les plans relatifs au patrimoine et à la conservation, le zonage et les arrêtés relatifs à l'occupation des sols. Les réglementations en matière d'aménagement urbain s'avèrent extrêmement utiles pour garantir la prise en compte des principaux objectifs politiques à toutes les échelles, des régions métropolitaines aux immeubles en passant par les villes, les quartiers et les parcelles. Le Nouveau Programme pour les villes rappelle à quel point il est important de « relancer la planification et l'aménagement urbains et territoriaux intégrés à long terme, de manière à optimiser la dimension spatiale de la structure urbaine et à tirer parti des avantages de l'urbanisation » (NPV 15.c.iii).

Par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement de la résilience face aux risques climatiques, l'aménagement urbain et la planification spatiale jouent un rôle central dans la réponse mondiale face aux changements climatiques. Ainsi, le Nouveau Programme pour les villes considère qu'en permettant de tirer parti des économies d'échelle et en favorisant « l'efficacité énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables, la résilience, la productivité, la protection de l'environnement et la croissance durable de l'économie urbaine », la structure, les infrastructures et l'architecture urbaines peuvent fortement accroître les gains d'efficacité en ce qui concerne l'utilisation des ressources (NPV 44). Les réglementations relatives à l'aménagement urbain sont indispensables pour veiller à ce que l'évolution des structures urbaines contribue à l'utilisation rationnelle des ressources, à l'atténuation des changements climatiques et à la résilience, et ce d'une manière adaptée aux différents contextes locaux.

Parmi les différents instruments contribuant au processus d'urbanisation, on compte notamment les plans directeurs, les plans spatiaux de quartiers, les plans régionaux, les plans relatifs au patrimoine et à la conservation, le zonage et les arrêtés relatifs à l'occupation des sols.



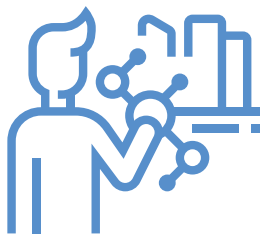
Principes

Les processus de planification et d'aménagement urbain doivent être clairement définis et inclusifs, permettant aux secteurs public, privé et communautaires de faire entendre leur voix et favorisant l'émergence de villes ouvertes et accessibles à tous. Les lignes directrices et arrêtés régissant la construction de nouveaux projets doivent permettre d'améliorer l'accessibilité et l'ouverture en assurant le maintien de coûts raisonnables pour les nouveaux projets comme en encourageant la création de lieux visibles, accueillants et donc adaptés à une utilisation publique.

Figure 22 : À Singapour, un plan directeur bien conçu mêle différents usages et typologies.



Graphique 17 : Aménagement urbain



MÉCANISMES D'INTERVENTION AMÉNAGEMENT URBAIN

PRINCIPES



Clarté et inclusivité

Les processus de planification et d'aménagement urbain doivent être clairement définis et inclusifs, permettant aux secteurs public, privé et communautaires de faire entendre leur voix.



Espace public

Il est essentiel d'étendre, de protéger et de promouvoir l'espace public et d'améliorer la qualité de vie au sein des quartiers urbains.



Sentiment d'appartenance

Un sentiment unique d'appartenance doit être créé et maintenu grâce à l'intégration de l'histoire et du patrimoine culturel immatériel des différents quartiers, des espaces publics dynamiques et des zones naturelles dans les initiatives en matière de planification et de politique.



Sens du détail

À l'échelle de l'espace public comme à celle des grandes initiatives en matière de planification et de politique, les mécanismes de planification et d'aménagement urbain doivent prendre en compte chaque détail, et ce à toutes les étapes du processus.



Sécurité et confort

Il importe d'assurer la sécurité et le confort des habitants.

EXEMPLES D' ACTIONS



Plans directeurs

Encourager les quartiers à concevoir des plans directeurs, c'est-à-dire des stratégies à long terme destinées à tisser des liens entre les constructions, les activités économiques et le contexte social, géographique et culturel.



Plans de quartiers

Veiller à ce que les plans directeurs des quartiers respectent l'identité des lieux, encouragent les usages mixtes et favorisent un développement inclusif.



Zonage

Dans les contextes plus avancés sur le plan de la régulation, encourager l'élaboration de lois sur le zonage afin de créer une base la mise en œuvre de réglementations en matière d'aménagement urbain favorisant les usages mixtes, la compacité et le resserrement du tissu urbain.



Superposition des zones délimitées

Si nécessaire, combiner les différents critères de zonage afin de contrôler avec une plus grande précision certains éléments, tels que les caractéristiques des terres, la végétation, le patrimoine ou les constructions.



Codes

Concevoir des codes du bâtiment afin de garantir la qualité des constructions, d'écartier les risques de séisme et d'inondation et de définir des normes pour une utilisation rationnelle des ressources et de l'énergie.

Les instruments de planification et d'aménagement urbains sont destinés à étendre, protéger et promouvoir l'espace public ainsi qu'à améliorer la qualité de vie au sein des quartiers urbains. Les agences d'urbanisme doivent élaborer des lignes directrices claires tout en définissant des actions de plaidoyer et des perspectives cohérentes pour l'ensemble des sujets ayant une incidence sur l'espace public et les nouveaux projets de construction, et ce à toutes les échelles. Les plans directeurs élaborés à Singapour illustrent parfaitement ce point. Pour davantage d'informations, voir la figure 22 et l'encadré 13.

Les réglementations relatives à la planification et à l'aménagement urbain sont nécessaires à la création et au maintien d'un sentiment unique d'appartenance. Dans cette optique, elles doivent prendre en compte l'histoire des différents quartiers, le patrimoine culturel immatériel des habitants, les espaces publics dynamiques et les zones naturelles.

Susceptible de créer un environnement diversifié et accueillant indispensable à une bonne qualité de vie au sein d'une ville, la présence de certains éléments d'aménagement urbain, tels que des bâtiments à l'architecture caractéristique, des lieux de vie animés ou des promenades de bord de mer, doit être favorisée par les réglementations en matière de planification urbaine et les plans d'occupation des sols.

À l'échelle de l'espace public comme à celle des grandes initiatives en matière de planification et de politique, les mécanismes de planification et d'aménagement urbain doivent prendre en compte chaque détail, et ce, à toutes les étapes du processus. Un aménagement urbain pertinent et minutieux n'implique pas nécessairement d'investir davantage de temps ou d'argent, mais doit être mis en œuvre en amont de la réalisation des projets afin d'orienter les futures évolutions.

La planification et l'aménagement urbain doivent être pensés en vue d'assurer la sécurité et le confort des habitants. Les réglementations en matière de zonage ont été mises en place au début du 20^e siècle dans les principales zones métropolitaines afin d'assurer l'accès de tous à la lumière naturelle et à l'air frais. Aujourd'hui, les urbanistes doivent prendre en compte les problématiques liées à la santé publique, au confort, à la sécurité et à l'inclusivité au sein de l'espace public. Ainsi, les réglementations relatives à la planification et à l'aménagement doivent être conçues dans cette optique.



Exemples d'actions

Les quartiers doivent concevoir des plans directeurs, c'est-à-dire des stratégies à long terme destinées à tisser des liens entre les constructions, les activités économiques et le contexte social, géographique et culturel. Donnant une orientation à la croissance future des villes, les plans directeurs fournissent un cadre de haut niveau pour la planification et l'aménagement urbain. Ils servent également de fondation aux réglementations locales relatives au zonage et à l'occupation des sols, destinées à assurer une cohérence entre le développement urbain et les objectifs et politiques des communautés. Pour être efficaces, les plans directeurs doivent contenir un certain nombre de recommandations tout en offrant une véritable flexibilité grâce à une approche itérative.

Veiller à ce que les plans directeurs des quartiers respectent l'identité des lieux, encouragent les usages mixtes et favorisent un développement inclusif. Les urbanistes présentent souvent l'identité des quartiers et le sentiment d'appartenance comme les deux éléments conférant à un lieu son ADN culturel. Il ne s'agit pas nécessairement d'éléments quantifiables ni généralisables, mais de caractéristiques essentielles à la création d'un sentiment d'appartenance et d'une mémoire collective au sein d'une communauté. Les lignes directrices destinées à doter un quartier d'une identité particulière peuvent inclure des constructions basses, notamment des maisons mitoyennes ou individuelles, des zones commerciales faisant l'objet d'un processus de zonage afin de donner lieu à des événements sociaux et de protéger les espaces collectifs tels que les parcs et, enfin, diverses initiatives d'aménagement paysager, par exemple la conservation et la plantation d'arbres dans les rues.

Dans les contextes plus avancés sur le plan de la régulation, l'élaboration de lois sur le zonage doit offrir une base aux réglementations relatives à l'aménagement urbain afin de favoriser les usages mixtes, la compacité et le resserrement du tissu urbain. De telles lois ne régissent pas seulement l'utilisation des terres dans chaque parcelle, mais définissent également la densité et la hauteur des structures pouvant être construites. Le zonage permet d'établir des limites physiques indispensables au façonnement du paysage urbain, telles que des zones non constructibles, des frontages, des espaces ouverts et des zones de stationnement. Contrairement aux plans directeurs, les arrêtés sur le zonage sont juridiquement contraignants.

Donnant une orientation à la croissance future des villes, les plans directeurs fournissent un cadre de haut niveau pour la planification et l'aménagement urbain. Ils servent également de fondation aux réglementations locales relatives au zonage et à l'occupation des sols, destinées à assurer une cohérence entre le développement urbain et les objectifs et politiques des communautés.

Lorsque cela s'avère nécessaire, combiner les différents critères de zonage afin de contrôler certains éléments avec une plus grande précision, tels que les caractéristiques des terres, la végétation, le patrimoine ou les constructions. La superposition des zones délimitées peut concerner différents domaines : le cadre bâti, pour la protection du patrimoine et de l'identité des quartiers, l'environnement et les paysages, pour la préservation des ressources et des caractéristiques naturelles, et la gestion des terres, pour la conservation des sols agricoles ou cultivables fertiles menacés par l'urbanisation.

Outre les plans directeurs et les réglementations en matière de zonage, concevoir des codes du bâtiment afin de garantir la qualité des constructions, d'écartier les risques de séisme et d'inondation et de définir des normes pour une utilisation rationnelle des ressources et de l'énergie. Les codes peuvent notamment réglementer les matériaux utilisés, les entrées et sorties, les exigences minimales ainsi que les normes relatives à la sécurité ou aux inspections. L'International Code Council (ICC) définit les normes de construction comme l'ensemble des lois, règlements, arrêtés (ou autres exigences légales) adoptés par l'autorité législative d'un gouvernement responsable de la structure physique et des conditions sanitaires des bâtiments et chantiers. Les codes du bâtiment constituent l'une des solutions les plus simples pour protéger les citoyens et les villes. Cependant, leur niveau d'élaboration et leur efficacité peuvent fortement varier en fonction des personnes responsables. De même, il incombe à chaque juridiction de choisir avec attention le code du bâtiment qu'elle adoptera. Les codes modèles correspondent aux codes considérés comme les normes actuelles qui respectent ou surpassent les pratiques connues destinées à assurer de bonnes conditions sécuritaires et sanitaires dans le cadre des constructions. À l'échelle internationale, l'International Code Council représente l'organisation la plus reconnue visant à définir un modèle pour réguler de manière cohérente les pratiques de construction dans le monde entier.

Encadré 13 : Le plan directeur de Singapour (2003), un exemple d'un projet de développement

Actions En 2003, Singapour a élaboré un plan directeur destiné à guider son développement au long de la prochaine décennie. Visant à compléter le plan simpliste adopté en 1998, axé uniquement sur l'occupation des sols à des fins résidentielles, professionnelles et récréatives, ce plan directeur repose sur trois piliers : 1) améliorer la qualité de vie grâce à un éventail de logements satisfaisant les attentes de la population, faciliter l'accès aux loisirs et reconnaître le patrimoine naturel de Singapour, 2) offrir davantage de flexibilité aux entreprises en délimitant de nouvelles zones pour l'occupation des sols et 3) renforcer l'identité de Singapour afin de créer un sentiment d'appartenance chez ses habitants. Il était notamment prévu de réexaminer le plan directeur tous les cinq ans, de le décliner en différentes stratégies à moyen et long terme, de veiller à ce que suffisamment de terres soient préservées pour les quinze années à venir, de lancer un cycle de consultation publique et d'élaborer une approche de planification participative pour concevoir un réseau axé sur la nature et l'identité.

Conçu en coordination avec d'autres organismes gouvernementaux, ce plan directeur a fait l'objet de deux séries de consultations publiques reposant entre autres sur des groupes de réflexion, des enquêtes, des expositions et des discussions qui ont attiré plus de 80 000 personnes. La première consultation a permis d'examiner le Parks and Waterbodies Plan et l'Identity Plan, deux guides nationaux destinés à améliorer l'environnement naturel et le cadre de vie de Singapour. Les retours obtenus ont ensuite été intégrés au plan directeur.

Source: ONU-Habitat

2.1.6 Finance municipale

Le Nouveau Programme pour les villes soutient la création de cadres juridiques en vue d'emprunts nationaux et municipaux viables, la mise en place d'instruments pour un contrôle responsable des dépenses des administrations nationales et infranationales ainsi que l'élargissement de la base de recettes de ces mêmes administrations. Ainsi, la position adoptée par le Nouveau Programme pour les villes sur la finance municipale peut être résumée par les points suivants :

- En considérant le financement de l'urbanisation et le renforcement des capacités de gestion financière à tout niveau selon des approches adaptées aux différents contextes, promouvoir l'instauration de mécanismes financiers afin de mettre en place et de développer des cadres de financement intégrés et transparents ainsi que des plateformes inclusives.

Les recommandations présentées dans ce manuel ne peuvent être suivies sans une véritable compréhension des coûts et bénéfices. La finance municipale renvoie aux décisions des autorités municipales en matière de recettes et de dépenses ainsi qu'à l'analyse coûts-bénéfices.

Graphique 18 : Finance municipale



MÉCANISMES D'INTERVENTION

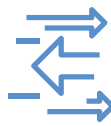
FINANCE MUNICIPALE

PRINCIPES



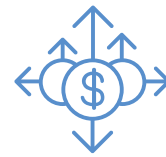
Décentralisation

La décentralisation budgétaire constitue un indice important de l'efficacité des systèmes financiers municipaux.



Transferts

Les transferts intergouvernementaux se divisent en deux grandes catégories : les transferts conditionnels et les transferts inconditionnels.



Ressources financières

Outre les transferts intergouvernementaux, les villes doivent trouver de nouveaux moyens pour accroître leurs ressources financières.

EXEMPLES D' ACTIONS



Recettes locales

Collecter des revenus propres et gérer efficacement les recettes locales.



Solvabilité

Œuvrer en faveur d'une meilleure solvabilité. Dans les pays en développement, la plupart des villes n'ont pas la capacité ou l'autorisation d'emprunter sur les marchés financiers mondiaux.



Gestion des actifs

Créer des institutions et pratiques de gestion des actifs efficaces.



Investissements privés

Mobiliser des investissements privés. Les fonds publics suffisent rarement aux administrations locales pour mettre en œuvre des projets d'infrastructures urbaines de grande ampleur.

- Concevoir et renforcer des instruments de financement afin d'améliorer les infrastructures et systèmes de transport et de mobilité à l'échelle des administrations nationales, infranationales et locales ainsi qu'étudier la mise en place, au niveau national, de fonds d'infrastructure et de service pour les transports urbains et territoriaux.
- Renforcer les liens entre les systèmes budgétaires et la planification urbaine en développant des outils d'aménagement urbain, en élaborant des produits de financement de logements convenables et abordables ainsi qu'en encourageant un large éventail d'institutions financières multilatérales, de banques régionales de développement, d'institutions de financement du développement, d'organismes de coopération, de prêteurs et d'investisseurs du secteur privé, de coopératives, de bailleurs de fonds et de banques de microfinancement à investir dans des habitats abordables et évolutifs de tous types.
- Mettre au point des modèles verticaux et horizontaux de répartition des ressources financières pour réduire les inégalités à l'échelle infranationale grâce au financement international public, y compris l'aide publique au développement, en vue de mobiliser plus efficacement des ressources supplémentaires provenant de toutes les sources disponibles, publiques et privées, en faveur d'un développement urbain et territorial durable (NPV 131, 134, 136, 137, 139, 140, 141 et 145).

Les recommandations en matière de planification présentées dans ce manuel ne peuvent être suivies sans une véritable compréhension des coûts et bénéfices. La finance municipale renvoie aux décisions des autorités municipales en matière de recettes et de dépenses ainsi qu'à l'analyse coûts-bénéfices. Englobant les sources de revenus exploitées par les autorités municipales, c'est-à-dire les impôts (impôts fonciers, impôts sur le revenu, taxes sur les ventes et droits d'accise), les redevances d'usagers et les transferts intergouvernementaux, elle comprend également les différents moyens disponibles pour financer les infrastructures, tels que les résultats d'exploitation, les emprunts, les charges imposées aux promoteurs et les PPP. Enfin, elle soulève les questions liées aux dépenses locales et interroge la dimension de responsabilité pour les décisions liées aux dépenses et aux recettes, notamment dans le cadre des processus budgétaires municipaux et de la gestion financière.

Encadré 14 : Exemples de transferts intergouvernementaux à travers le monde

Les systèmes permettant de transférer des fonds aux administrations locales varient d'un pays à l'autre. **Au Mexique**, par exemple, le gouvernement fédéral a recours à un éventail de transferts inconditionnels et de transferts spécifique aux politiques pour apporter un soutien financier continu et conséquent aux États et municipalités. Pour développer des projets d'urbanisation ou des réseaux de transport en commun, toute ville peut déposer une demande auprès de la banque de développement mexicaine (Banobras). Responsable de la promotion et du financement des infrastructures et services, celle-ci administre le fonds d'infrastructure national du Mexique, créé en vue d'augmenter les investissements privés nationaux et internationaux.

Au Chili, les municipalités ne peuvent contracter des emprunts et disposent de trois moyens pour générer des recettes : a) les revenus autonomes (impôts fonciers, autorisations de mise en circulation des véhicules, permis de construire, licences commerciales et de débit de boissons), b) les transferts provenant du fonds commun municipal (FCM), un système de répartition des ressources entre les communes et c) les transferts provenant des fonds des organismes gouvernementaux. Dans la plupart des cas, le FCM constitue la principale source de financement pour les municipalités.

Aux États-Unis, les transferts conditionnels sont notamment réalisés dans le cadre du programme Community Development Block Grant (CDBG), qui permet d'attribuer des subventions annuelles aux villes et comtés en vue de renforcer la viabilité des communautés urbaines. Déterminées à partir d'une formule et destinées à soutenir les personnes à revenu faible ou modéré (HUD, 2019), ces subventions peuvent être utilisées pour fournir des logements, améliorer le cadre physique des villes et élargir les perspectives économiques.

En Afrique du Sud, les villes financent leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement à l'aide de transferts provenant du Trésor national. Réalisés sous la forme de subventions, ces transferts représentent respectivement 80 et 70 % des recettes pour les budgets d'investissement des municipalités rurales et urbaines. Le Trésor national précise que depuis 1999, les transferts aux administrations locales ont augmenté plus rapidement que le total des dépenses du gouvernement, ce qui révèle de véritables efforts en faveur d'une décentralisation budgétaire. L'attribution de subventions par le Trésor national dépend des résultats obtenus par les villes, qui doivent remplir diverses conditions afin de les obtenir. Ainsi, dans le cadre d'éventuels projets d'urbanisation nécessitant des dépenses d'investissement, les municipalités doivent par exemple fournir un plan d'action pour le cadre bâti (Built Environment Performance Plan) et une stratégie de mise en œuvre.

Source : Amirtahmasebi et al., 2016



Principes

La décentralisation budgétaire constitue un indice important de l'efficacité des systèmes financiers municipaux. Elle implique de transférer la responsabilité financière des gouvernements aux entités locales, qui doivent ainsi prendre en charge le financement et la réalisation des infrastructures et services. Dans les villes des pays industrialisés, le processus de décentralisation a été lancé plus tôt que dans celles des pays en développement. La décentralisation budgétaire doit aller de pair avec des sources de revenus fiables. Or, si les autorités locales doivent être en mesure d'instituer et de collecter des impôts, leurs recettes suffisent rarement à financer les services et les dépenses d'investissement.

Les transferts intergouvernementaux se divisent en deux grandes catégories : les transferts conditionnels et les transferts inconditionnels. Généralement déterminés à l'aide d'une formule et accordés aux administrations locales en fonction de facteurs tels que la population et les domaines de compétences, les transferts inconditionnels fournissent principalement un appui budgétaire. Les transferts conditionnels, quant à eux, sont assortis de certaines conditions : ils sont accordés pour la réalisation de projets spécifiques, la mise à disposition de services précis ou le développement d'infrastructures. Ils peuvent aller de pair avec des dispositions relatives aux fonds complémentaires, ce qui contraint les municipalités à utiliser une partie de leurs propres ressources pour compléter la subvention. Si la plupart des administrations locales dépendent des transferts intergouvernementaux, l'étendue de cette dépendance varie d'un pays à l'autre (voir encadré 14).

Toutefois, outre les transferts intergouvernementaux, les villes doivent trouver de nouveaux moyens pour accroître leurs ressources financières. Le développement des PPP permet de mobiliser des investissements privés dans tous les secteurs de l'urbanisation. Il est aussi possible de contracter des emprunts sur les marchés financiers ou auprès d'institutions financières locales. De même, la mise en place d'institutions et pratiques fiables dans le domaine de la gestion des actifs peut entraîner une augmentation des recettes locales indépendamment des transferts intergouvernementaux.



Exemples d'actions

Collecter des revenus propres et gérer efficacement les recettes locales. Les recettes locales sont notamment constituées à partir des transferts intergouvernementaux, des différents types d'impôts (impôts sur le revenu, impôts fonciers, impôt sur les sociétés, TVA, etc.), des redevances d'usagers, des revenus des investissements, de la vente de terres et de biens immobiliers et de la vente de licences. Les autorités municipales fournissent aux résidents des services qu'elles financent en collectant des impôts. Ainsi, la capacité à générer ses propres recettes est indispensable à la mise à disposition des services municipaux.

À l'échelle mondiale, les dépenses destinées aux villes représentent entre 45 % (Danemark) et 11 % (Bolivie) du total des dépenses publiques (Farvacque-Vitkovic et Kopanyi, 2014). Une bonne gestion des recettes locales repose sur deux principes. Premièrement, les services municipaux doivent être liés aux sources de

La décentralisation budgétaire doit aller de pair avec des sources de revenus fiables.

Figure 23 : Le quartier de Kop van Zuid (Rotterdam, Pays-Bas) s'étend sur les quais d'un vaste port laissé à l'abandon. Un modèle innovant de partenariat public-privé a été mis en place afin de construire un ensemble de logements, bureaux, zones commerciales et espaces sociaux haut de gamme. La nouvelle ligne de tramway et le pont Érasme, récemment construit, relie ce quartier au centre-ville.



revenus qui les financent. Deuxièmement, les services doivent être directement ou indirectement financés par leurs bénéficiaires. Les biens privés, tels que l'électricité, l'eau, les transports urbains, les systèmes de gestion des déchets et les zones de stationnement, peuvent être financés par les redevances d'usagers, et les biens publics, comme les parcs, les services de nettoyage des rues et l'éclairage, par les impôts locaux (Farvacque-Vitkovic et Kopanyi, 2014).

Œuvrer en faveur d'une meilleure solvabilité. Dans les pays en développement, nombreuses sont les villes qui n'ont pas la capacité ou l'autorisation d'emprunter sur les marchés financiers mondiaux. Les administrations locales ont besoin de fonds considérables pour financer la construction des infrastructures. Or, ceux-ci ne sont généralement pas compris dans les budgets de fonctionnement et impliquent donc de bénéficier d'importants transferts provenant des gouvernements centraux ou de contracter des emprunts auprès d'institutions financières externes. Souvent, le cadre réglementaire ou la situation des administrations locales en matière de finance et de gouvernance empêche ces dernières de contracter des emprunts. Les relations budgétaires intergouvernementales et les capacités financières et techniques des administrations locales jouent en cela un rôle déterminant. En cas d'emprunt, le service de la dette à long terme peut être assuré grâce aux recettes municipales, que celles-ci proviennent de projets générateurs de revenus ou d'autres sources de revenus indirectes. Toutefois, les restrictions suivantes peuvent s'appliquer :

1. Les emprunts en devises étrangères exposent les autorités locales à des risques de change et de taux d'intérêt.
2. Les emprunts doivent être soumis à certaines limites. Le plafond peut correspondre à un pourcentage du budget ou des recettes locales, ou encore dépendre du ratio du service de la dette.
3. Des conditions préalables peuvent être définies, telles qu'un budget de fonctionnement annuel équilibré ou l'absence de dettes arriérées.
4. Parfois, des restrictions s'appliquent au type d'instrument utilisé pour contracter un emprunt (prêt ou obligation, par exemple).
5. La dette peut aller de pair avec des droits, tels que l'autorisation des emprunts individuels ou la centralisation des opérations d'emprunt avec rétrocession aux administrations locales.

6. Dans la plupart des cas, l'accord du gouvernement est exigé.
7. Dans certains pays, le contrôle ne repose pas sur des règles spécifiques, mais dépend des forces du marché. (GIZ, 2012)

Créer des institutions et pratiques de gestion des actifs efficaces. Dans les pays en développement, de nombreuses villes ne possèdent pas d'inventaire exhaustif de leurs actifs. Or, la réalisation d'un tel inventaire doit devenir une priorité absolue. Les actifs sont généralement regroupés par type, par secteur de services ou par titulaire ou gestionnaire. Parmi les regroupements possibles, on compte notamment les installations sanitaires et les systèmes de distribution de services (réseaux d'égouts et d'approvisionnement en eau, installations de gestion des déchets solides, etc.), les grands axes routiers, les routes et les ponts, les bâtiments publics, les terres et droits fonciers, certains aménagements ne relevant pas de la construction et, enfin, certains équipements, véhicules et installations. Pour être efficace, la gestion des actifs nécessite un engagement et un encadrement motivés non pas par des intentions électoralistes, mais par une vision à long terme. L'ordre des mesures à prendre doit être défini au niveau local, ce qui exige des compétences techniques qu'il convient de développer ou d'acquérir. Enfin, il est essentiel que les administrations locales prennent fermement en main le processus de gestion des actifs et se l'approprient (Farvacque-Vitkovic et Kopanyi, 2014).

Mobiliser des investissements privés. Les fonds publics suffisent très rarement aux administrations locales pour mettre en œuvre des projets d'infrastructures urbaines de grande ampleur. Ainsi, les PPP sont devenus un instrument essentiel au processus d'urbanisation. Lorsque le secteur public manque de fonds ou ne dispose pas des capacités institutionnelles ou humaines nécessaires, il peut mettre en place un partenariat avec le secteur privé et, ainsi, partager avec ce dernier les risques et profits inhérents aux projets de rénovation urbaine. Pour une véritable efficacité, il est important de définir clairement les détails du partenariat et de déterminer au préalable le cadre institutionnel et organisationnel.

Les PPP peuvent être contractualisés sous la forme de concessions, institutionnalisés en tant que coentreprises à revenu mixte ou adopter une structure à mi-chemin entre ces deux modèles. Les concessions sont surtout mises en place dans le cadre de projets qui présentent des indicateurs facilement mesurables et dont les recettes proviennent des

Dans les pays en développement, de nombreuses villes ne possèdent pas d'inventaire exhaustif de leurs actifs.

redevances d'usagers. Leur exploitation éventuelle pour de grands projets de rénovation urbaine doit faire l'objet d'une analyse approfondie. Les coentreprises offrent une plateforme de coopération entre le gouvernement et une ou plusieurs parties privées pour le développement et le suivi ou l'exécution de projets (Bult-Spiering et Dewulf, 2006). Elles sont établies au moyen de diverses structures institutionnelles et juridiques, telles que des partenariats, des sociétés en commandite simple ou des sociétés privées ou publiques à responsabilité limitée. Si une coentreprise est constituée en société, une entité ad hoc, c'est-à-dire une structure juridiquement indépendante et vierge de toute dette ou obligation, est généralement créée. Tandis que les concessions impliquent un transfert des risques et profits au secteur privé, les coentreprises entraînent un partage de ces risques et profits entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque le secteur public est majoritaire dans une coentreprise, cette dernière agit comme une société contractante. Tout contrat passé avec un tiers est soumis aux règles régissant la passation de marchés publics. Si les deux secteurs détiennent le même nombre de parts, il est indispensable de délimiter le pouvoir du secteur public au sein du processus de prise de décisions (Bult-Spiering et Dewulf, 2006). La figure 23 présente le quartier de Kop van Zuid, situé dans la ville de Rotterdam, aux Pays-Bas. Ce quartier a été construit sur les quais d'un port laissé à l'abandon à l'aide d'un modèle innovant de PPP.

2.1.7 Gouvernance urbaine

La gouvernance urbaine renvoie au processus commun par lequel les acteurs concernés et les administrations nationales, infranationales et locales décident de la planification, du financement et de la gestion des zones urbaines. La notion de gouvernance repose sur l'idée que le pouvoir n'est pas uniquement détenu par les autorités et institutions gouvernementales officielles et que toute décision dépend d'un jeu complexe entre plusieurs acteurs animés par différentes priorités. La gouvernance urbaine est également indissociable des structures et processus conçus afin de garantir le respect des principes de responsabilité, de transparence, d'adaptation, d'État de droit, de stabilité, d'équité et d'inclusivité, d'autonomisation et de large participation

Reconnaissant la complexité des problématiques liées à la gouvernance urbaine, le Nouveau Programme pour les villes appelle à l'adoption d'une approche multiscale. Il encourage le renforcement de

la coordination et de la coopération entre les administrations nationales, infranationales et locales, notamment grâce à des mécanismes de consultation à plusieurs niveaux et à la définition précise des mandats. Il souligne l'importance de la cohérence entre les objectifs et les mesures des politiques sectorielles aux différents échelons de l'administration et soutient une structure de gouvernance métropolitaine solide fondée sur les domaines fonctionnels, et non sur les frontières administratives (NPV 90). Le Nouveau Programme pour les villes vise à renforcer la participation de tous les citoyens au processus de gouvernance urbaine en encourageant les collaborations entre les administrations locales, les communautés, la société civile et le secteur privé dans le domaine des infrastructures et de la prestation des services de base ainsi que dans la planification et la mise en œuvre des politiques urbaines et territoriales (NPV 92).

Il précise qu'il incombe aux administrations centrales de fournir en temps voulu aux autorités infranationales et locales « des ressources suffisantes et prévisibles et de renforcer leur capacité de mobiliser des recettes et de gérer les dépenses » (NPV 135). Dans le Nouveau Programme pour les villes, les États Membres s'engagent également à « adopter le concept de ville intelligente, qui tire parti des perspectives ouvertes par la numérisation, les énergies et les technologies propres ainsi que les transports innovants, offrant ainsi aux habitants les moyens d'opérer des choix plus respectueux de l'environnement et de favoriser une croissance économique durable, et aux villes la possibilité d'améliorer leur offre de services » (NPV 66). Le Nouveau Programme pour les villes identifie différentes utilisations possibles de la technologie et des données en vue d'améliorer la prestation de services et la gouvernance urbaine, notamment dans le domaine de la planification et de l'aménagement urbains (NPV 94), de la mobilité urbaine durable (NPV 114), de la protection du patrimoine culturel (NPV 125), de la consommation durable d'énergie (NPV 121) ainsi que de la participation et des flux d'information à destination des citoyens (NPV 156). Il encourage également la création, la promotion et l'amélioration de plateformes de données ouvertes, conviviales et participatives pour le transfert et la mutualisation des connaissances entre les administrations nationales, infranationales et locales et les autres acteurs concernés, y compris les citoyens (NPV 160).

La gouvernance urbaine renvoie au processus commun par lequel les acteurs concernés et les administrations nationales, infranationales et locales décident de la planification, du financement et de la gestion des zones urbaines.

Graphique 19 : Gouvernance urbaine



MÉCANISMES D'INTERVENTION GOUVERNANCE URBAINE

PRINCIPES



Responsabilité des prises de décision

Les fonctionnaires gouvernementaux doivent agir de façon transparente, rendre public les critères utilisés dans les prises de décisions et rendre accessibles les mécanismes permettant de signaler les fautes commises par l'État.



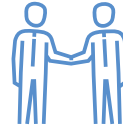
Participation et inclusivité

Tous les acteurs concernés doivent être impliqués dans les processus de prise de décisions publiques.



Subsidiarité et proportionnalité

Les cadres juridiques doivent conférer aux administrations locales et infranationales l'autonomie budgétaire et juridictionnelle nécessaire pour assurer les fonctions et la prestation de services inhérents aux villes.



Coopération et efficacité

Les administrations locales doivent collaborer et mettre en place des arrangements institutionnels entre les municipalités afin de travailler de concert dans la prise de décisions, la prestation de services et la réalisation d'investissements publics.



Numérisation et gestion des connaissances

Tout en utilisant différents outils de gouvernance électronique, les gouvernements doivent veiller à ce que la collecte de données mène à l'amélioration de l'inclusion sociale dans les décisions comme dans leurs répercussions.

EXEMPLES D' ACTIONS



Gouvernance multiscale

Mettre en place des collaborations polycentriques et favoriser la mise en relation entre les autorités publiques et les autres acteurs urbains.



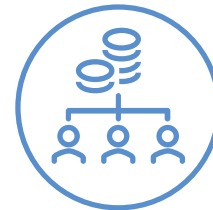
Gouvernance métropolitaine

Permettre aux citoyens d'accéder aux biens et services urbains dans le continuum urbain-rural grâce à des accords intergouvernementaux et à l'action collective.



Engagement des acteurs concernés

Impliquer l'ensemble de la société civile dans les prises de décisions publiques pour veiller à ce que les résultats obtenus soient conformes aux besoins et priorités des citoyens.



Capacités budgétaires et humaines

Fournir les ressources nécessaires aux autorités locales et évaluer les ressources existantes grâce à différents indicateurs de performance, tels que les dépenses totales, le niveau d'autonomie et les performances en matière de gestion du budget et de prestation de services.



Principes

La gouvernance urbaine doit permettre à l'ensemble des citoyens de profiter du processus d'urbanisation. Axée sur les résultats, elle vise à promouvoir les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels de chacun. Dans cette optique, la coordination des arrangements institutionnels, des processus de prise de décisions et des actions collectives revêt une importance capitale. Pour être véritablement inclusifs, les systèmes de gouvernance urbaine doivent également être participatifs, consensuels, responsables, transparents, adaptés, efficaces et équitables. Tenant compte des besoins actuels et futurs de la société, ils doivent contribuer à la lutte contre la corruption, à la prise en considération des points de vue des minorités et à la participation aux prises de décisions des groupes les plus vulnérables. Les principes suivants constituent les piliers d'une gouvernance efficace orientée vers une urbanisation durable :

Transparence et responsabilité des prises de décisions. Les fonctionnaires gouvernementaux doivent agir de façon transparente et permettre aux personnes concernées par des décisions administratives de se renseigner sur les faits et chiffres liés (budget municipal, par exemple) ainsi que sur les critères utilisés. La disponibilité des informations relatives aux politiques et actions des gouvernements, la responsabilité organisationnelle, la direction efficace des gouvernements et l'absence de corruption systémique comptent parmi les éléments essentiels d'une gouvernance transparente. La responsabilité offre un cadre favorable à l'exercice d'un contrôle par les communautés, au signalement des fautes commises par l'État et à l'utilisation de mécanismes de recours par les citoyens en cas d'actes préjudiciables de la part des administrations publiques.

Large participation et inclusivité. Les gouvernements doivent impliquer l'ensemble des acteurs de la société civile, y compris les communautés, les organisations de la société civile et d'autres institutions publiques et privées, dans les différentes phases des prises de décisions publiques, de la planification au maintien des résultats obtenus en passant par la mise en œuvre des mesures. Il est essentiel que les modèles de participation comportent des mécanismes spécifiques garantissant la prise en compte du point de vue des groupes vulnérables et marginalisés, que ces derniers le soient en raison de leur genre, de leur âge, de leur appartenance ethnique ou d'autres caractéristiques.

Subsidiarité et proportionnalité. Le principe de subsidiarité implique la délégation des ressources, compétences et pouvoirs décisionnels à des administrations de niveau inférieur élues selon un processus démocratique et indépendantes du gouvernement central. Les autorités locales et infranationales étant les plus à même de comprendre et satisfaire les besoins des citoyens, les cadres juridiques doivent leur conférer l'autonomie budgétaire et juridictionnelle nécessaire pour assurer les fonctions inhérentes aux villes et améliorer leur prestation de services. À l'échelle métropolitaine, la subsidiarité consiste à transférer aux institutions métropolitaines et régionales des fonctions et pouvoirs locaux dans le cadre d'un accord mutuel.

Coopération, efficacité et renforcement des capacités. La gestion urbaine ne doit pas être entravée par des processus bureaucratiques inutiles. La fourniture efficace des biens publics repose avant tout sur de bonnes capacités en matière de ressources humaines. Dans les villes où les dynamiques territoriales se sont étendues au-delà des frontières municipales, les administrations locales doivent collaborer et mettre en place des arrangements institutionnels formels et informels entre les municipalités ainsi que des organes directeurs métropolitains afin de travailler de concert dans la prise de décisions, la prestation de services et la réalisation d'investissements publics.

Numérisation et gestion des connaissances. L'utilisation d'outils de gouvernance électronique et de stratégies de gestion des connaissances peut contribuer à renforcer l'accès des citoyens et des entreprises aux services urbains ainsi qu'à créer

Les administrations locales doivent collaborer et mettre en place des arrangements institutionnels formels et informels entre les municipalités ainsi que des organes directeurs métropolitains afin de travailler de concert dans la prise de décisions, la prestation de services et la réalisation d'investissements publics.

Figure 24 : Dans l'implantation sauvage de Mukuru, à Nairobi (Kenya), des résidents participent à une vérification des données lors de l'établissement du profil de l'implantation.



de nouvelles possibilités en matière de collecte et d'exploitation des données. Les prises de décisions doivent être fondées sur les informations disponibles les plus fiables et les plus précises. La collecte de données tient compte des questions de genre et d'âge, contribuant ainsi à l'amélioration de l'inclusion sociale dans les décisions comme dans leurs répercussions. Il est indispensable pour les villes de mettre en place des stratégies et autorités durables de gestion des connaissances, telles que des observatoires, des systèmes d'information et des groupes de réflexion, afin de faciliter le suivi et la mise en œuvre du développement urbain territorial.



Exemples d'actions

La mise en œuvre d'une coopération à plusieurs niveaux permet d'instaurer de vastes processus consultatifs ainsi que les mécanismes nécessaires à une intégration verticale comme horizontale.

La gouvernance multiscalaire implique une coordination verticale entre les différents échelons de l'administration (municipalités, métropoles, régions, provinces et États), mais aussi une coordination horizontale, au sein d'un même échelon, entre les autorités, gouvernements et départements sectoriels et entre les acteurs non gouvernementaux. Elle repose également sur une approche consistant à considérer l'administration dans son ensemble, c'est-à-dire sur des collaborations polycentriques et sur la mise en relation entre les autorités publiques et les autres acteurs urbains, notamment les membres de la société civile, le secteur privé, les associations locales et les résidents.

La gouvernance métropolitaine permet aux citoyens d'accéder aux biens et services urbains sans se heurter à des contraintes de nature juridictionnelle.

Visant un développement territorial équilibré favorable au respect des droits socioéconomiques fondamentaux, notamment en matière de logement, de travail, de santé et d'éducation, au sein du continuum urbain-rural et indépendamment des contraintes liées aux frontières administratives, elle soutient ainsi la volonté de ne laisser aucun groupe ni aucune région de côté. La mise en œuvre d'une gouvernance métropolitaine implique de mener des actions sur trois fronts principaux (voir encadré 15). Premièrement, les solutions de nature institutionnelle (arrangements formels et informels) peuvent donner lieu à une gestion plus efficace des enjeux intergouvernementaux et intersectoriels complexes des questions territoriales.

Encadré 15 : Tour d'horizon des pratiques inspirantes en matière de gouvernance métropolitaine à travers le monde

La gouvernance métropolitaine adopte différentes formes à travers le monde. Les cas de Valle de Aburrá (Colombie), de San Salvador (El Salvador), de Montréal (Canada), de Barcelone (Espagne), de Johannesburg (Afrique du Sud) et de Singapour offrent des exemples de cadres de gouvernance territoriale intégrée fondés sur des solutions institutionnelles adaptées, des organes et processus de prise de décisions représentatifs, des accords communs et des actions collectives.

En matière de solutions institutionnelles, les mécanismes de coopération entre les municipalités, tels que l'aire métropolitaine de Barcelone (AMB), qui rassemble 36 municipalités, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), composée de 82 municipalités, ou l'aire métropolitaine de Valle de Aburrá (AMVA), qui compte 10 municipalités, ont démontré leur capacité à optimiser la gestion territoriale, l'offre de services et la mise en œuvre de projets au-delà des frontières municipales dans le respect des autonomies politico-administratives ou juridictionnelles. De plus, l'Agora métropolitaine de Montréal, la Commission tripartite de Valle de Aburrá et la Commission territoriale de Barcelone constituent des arrangements informels permettant à divers acteurs publics, privés et sociaux de participer activement à la mise en œuvre d'une gestion métropolitaine inclusive.

En ce qui concerne la prise de décisions, le fonctionnement du Conseil des maires de l'aire métropolitaine de San Salvador, mais aussi du Conseil métropolitain, des comités et groupes responsables des portefeuilles, du Comité des maires et de l'équipe de direction de Johannesburg ou encore du Parlement, du Cabinet, des conseils de développement communautaire et des conseils municipaux de Singapour offre un aperçu de différentes configurations d'organes directeurs destinées favoriser la régulation des institutions métropolitaines, la mise en œuvre d'une coopération horizontale comme verticale et la représentation des priorités et intérêts locaux. En outre, l'Observatoire métropolitain, l'Observatoire de la région urbaine de Gauteng et le Centre des villes vivables (Centre for Liveable Cities) ont respectivement permis à San Salvador, Johannesburg et Singapour d'assurer la circulation des informations relatives aux activités du gouvernement, d'instaurer une gestion territoriale inclusive grâce à différentes méthodologies de participation publique et d'accroître la transparence et l'inclusion sociale au sein des processus de prise de décisions.

Enfin, dans le domaine des accords communs et des actions collectives, les « accords métropolitains » de l'AMVA, les « résolutions » de la CMM et les « règlements et décrets métropolitains organiques » de l'AMB sont autant d'actes administratifs contraignants approuvés par leurs organes directeurs respectifs, entérinés en tant qu'instruments juridiques et adoptés par les institutions métropolitaines afin de structurer leurs efforts à l'échelle supramunicipale. La stratégie Joburg 2040, la vision de Singapour sur la « ville vivable » et la volonté de San Salvador de devenir une ville durable, inclusive, compétitive, résiliente et polycentrique ont joué un rôle central dans la mise en œuvre par les gouvernements et d'autres acteurs locaux d'actions collectives destinées à définir des objectifs stratégiques à moyen et long terme.

Source : ONU-Habitat, 2020. Cadre d'évaluation de la gouvernance métropolitaine, territoriale et régionale.

Deuxièmement, certains processus de prise de décisions et certaines approches (organes directeurs et gestion des connaissances) permettent de considérer la gestion des territoires d'un point de vue non hiérarchique. Troisièmement, il convient de mettre en place des accords communs et un cadre d'action collective (actes administratifs ou juridiques et visions communes en matière de développement) afin de soutenir la coopération entre différents acteurs publics, privés et sociaux.

L'engagement des communautés et des acteurs accélère le processus d'appropriation, renforce le niveau de confiance, réduit les conflits et assure une véritable durabilité. L'implication de l'ensemble des acteurs dans les prises de décisions publiques garantit l'obtention de résultats réalistes conformes aux besoins et priorités des citoyens. Il est possible de mettre en place différents dispositifs, tels que des enquêtes, afin d'identifier sous une forme normalisée les attentes et perspectives d'un grand nombre de personnes. Dans ce cadre, il est généralement préférable d'interroger les individus sur un sujet précis, comme le développement d'un parc de logements abordables ou l'amélioration des systèmes de transport, à l'aide d'un questionnaire bref et concis. De plus, les sessions appelées « charrettes » offrent aux principaux décideurs l'occasion de se réunir et de coopérer sur le partage d'informations, les propositions de conception itérative, les retours et les révisions afin de faire progresser des politiques ou projets complexes en matière de construction ou d'aménagement urbain. Les processus de budgétisation participative, qui permettent à l'ensemble des membres des communautés de décider comment utiliser une partie du budget public, doivent tenir compte des questions de genre et donner lieu à des assemblées régionales et thématiques ouvertes à tous. L'encadré 16 présente le mécanisme de budgétisation participative mis en œuvre dans la ville de Pune, en Inde.

La décentralisation budgétaire et le renforcement des capacités humaines sont essentiels à la fourniture efficace des services urbains et à la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée. Dans un contexte où la décentralisation des fonctions urbaines s'intensifie, les autorités locales doivent disposer des ressources financières, techniques et humaines nécessaires à l'exécution de leur mandat. Dans cette optique, il serait judicieux que les institutions urbaines évaluent régulièrement les ressources existantes grâce à différents indicateurs de performance, tels que les dépenses totales, le niveau d'autonomie (c'est-à-dire la proportion représentée par les recettes propres dans

Encadré 16 : Budgétisation participative en Inde (ville de Pune)

Actions En offrant une alternative aux méthodes de budgétisation traditionnelles, la budgétisation participative permet aux citoyens de déterminer de concert l'affectation des ressources publiques.

En 2005, Pune est devenue la première ville indienne à réussir la mise en place d'un processus de budgétisation participative. Tous les ans au mois d'août, les autorités municipales publient une annonce invitant les citoyens à suggérer des idées de travaux publics qu'ils aimeraient voir intégrés aux prochains budgets de la ville. Les propositions peuvent être soumises dans un délai d'un mois au moyen d'un formulaire de suggestion citoyenne, disponible en ligne et dans les bureaux municipaux. Elles sont ensuite transmises au prabhag samiti, un comité constitué de représentants élus à l'échelle locale.

Le prabhag samiti approuve les suggestions et envoie une liste mise à jour au service municipal de comptabilité. Celui-ci vérifie la viabilité financière des projets puis établit une liste définitive, qui est ensuite intégrée au budget de la ville. Le règlement définit un plafond de 500 000 INR (6 677 USD) pour le coût de chaque projet individuel et de 5 millions INR (66 782 USD) pour la somme allouée par chacune des 76 divisions, ou prabhags.

Les travaux suggérés par les citoyens peuvent notamment concerner les trottoirs, l'éclairage public, les arrêts de bus, les toilettes publiques, l'approvisionnement en eau, les parcs, la signalisation, les routes, les feux de circulation, les places de stationnement, la gestion des déchets ou le drainage. La société civile a largement contribué à la diffusion de cette initiative. En 2010, l'organisation à but non lucratif Janwani et le Centre d'éducation environnementale ont distribué des livrets d'histoires visant à la sensibilisation de la population et ont dirigé plus d'une centaine d'ateliers.

Impact S'élevant à 176 200 000 INR (2 353 411 USD) en 2007-2008, le budget alloué a atteint 375 000 000 INR (5 009 451 USD) en 2014-2015. Le nombre total de propositions a également augmenté, passant de 600 en 2012-2013 à 4 645 en 2014-2015. Sur cette dernière période, les 846 projets approuvés se situaient dans le domaine des routes (34 %), de l'électricité (20 %), des bâtiments (15 %), du drainage (14 %), de l'assainissement des taudis (13 %) et de l'eau (4 %).

Source: Our Pune, Our Budget

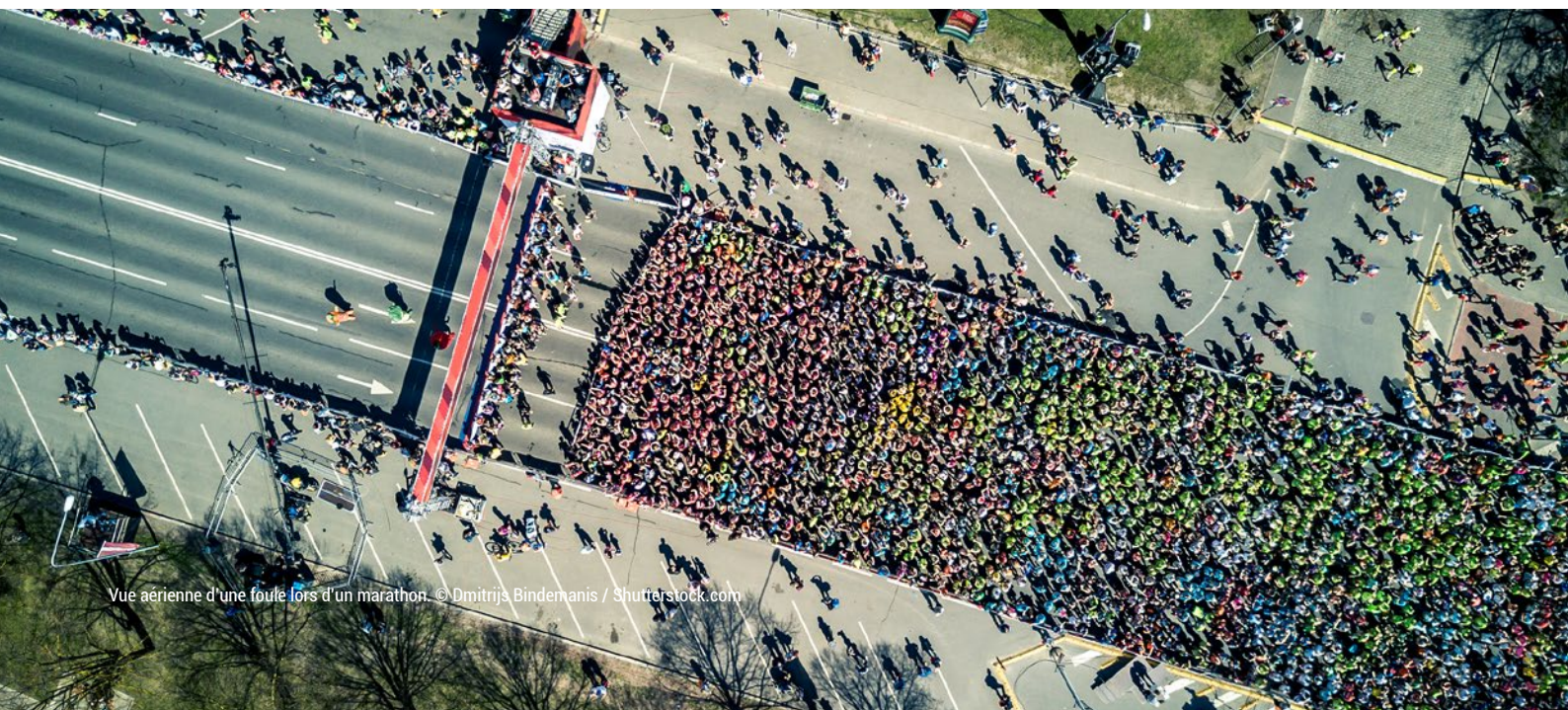
le budget total) et les performances en matière de gestion du budget (éventuels déficits) et de prestation de services (révélées par les enquêtes de satisfaction). De plus, pour pallier toute difficulté liée aux capacités, les institutions ont tout intérêt à adopter une approche systémique mobilisant plusieurs formes d'éducation et de formation (enseignement supérieur et secondaire, appui et cours techniques et apprentissage entre pairs). Une telle approche nécessite la mise en œuvre d'échanges d'informations et de savoirs entre les administrations locales et la société civile. En vue d'un véritable engagement de la part de cette dernière, des activités de renforcement des capacités doivent permettre d'aider les dirigeants de communautés et les institutions publiques à établir un dialogue favorable à une démarche collaborative.

La technologie et les plateformes numériques facilitent la mise en place des infrastructures urbaines et la distribution des services dans les villes. Les mégadonnées, l'internet des objets (IdO), les réseaux sociaux, les chaînes de blocs et les réseaux de capteurs offrent de nouveaux outils aux urbanistes pour la prise de décisions et l'établissement de stratégies. Ce contexte donne lieu à l'émergence de villes intelligentes, qui utilisent les données pour former des gouvernements intelligents (grâce à de nouvelles formes de gouvernance électronique, à des prises de décisions fondées sur des données factuelles, à une amélioration des offres de services et à un renforcement de la transparence, de la participation et de la responsabilité), d'économies intelligentes, telles que l'économie des applications mobiles ou l'économie des données ouvertes (grâce à la promotion de l'esprit d'entreprise, de l'innovation et de la productivité), de mobilités intelligentes

(grâce à la mise en place de systèmes de transport intelligents et à la création de transports en commun interopérables et multimodaux), d'environnements intelligents (grâce au renforcement de la durabilité et de la résilience et au développement de l'énergie verte), de modes de vie intelligents (grâce à l'amélioration de la qualité de vie, de la sûreté et de la sécurité et à la réduction des risques) et des populations intelligentes (grâce au renforcement de l'information du public et à la promotion de la créativité, de l'inclusivité, de l'autonomisation et de la participation). En raison des problèmes liés à la sécurité des données et de la vulnérabilité des systèmes informatiques face aux piratages, pannes et virus, de grandes quantités de données personnelles risquent de faire l'objet d'une utilisation abusive. En renforçant la protection des données et en définissant un équilibre entre droits individuels et intérêt général, les cadres juridiques ont un rôle crucial à jouer dans ce domaine.

Les processus de prise de décisions, les instruments de gestion territoriale et les actes administratifs doivent reposer sur des visions communes en matière de développement. Définies lors de processus participatifs efficaces, ces visions sont destinées à orienter les prises de décisions et les efforts réalisés par les administrations locales et les institutions sectorielles. En outre, il convient de les intégrer aux instruments de gestion territoriale, en particulier dans le cadre de politiques à moyen et long terme. Dans la mesure du possible, les visions en matière de développement doivent être fondées sur les programmes internationaux et créer un lien entre gestion territoriale et développement socioéconomique.

Définies lors de processus participatifs efficaces, les visions en matière de développement sont destinées à orienter les prises de décisions et les efforts réalisés par les administrations locales et les institutions sectorielles.



2.2 Mesures matérielles en matière d'infrastructures et de services

2.2.1 Transports et mobilité

Élément essentiel de l'aménagement et de l'élaboration des mesures, les transports deviennent une priorité de plus en plus pressante à mesure que l'urbanisation se poursuit et que la population et l'empreinte spatiale des villes continuent de croître et de s'étendre. En offrant un accès aux ressources groupées, ils permettent par ailleurs la mise en œuvre des effets d'agglomération. Les réseaux de transport relient les résidents des villes aux emplois, aux ressources et à l'éducation.

Les transports et la mobilité occupent une place majeure dans le Nouveau Programme pour les villes, notamment parce qu'ils favorisent les liens entre les zones urbaines et rurales ainsi qu'une « participation véritable aux activités socioéconomiques des villes et des établissements humains » (NPV 114). L'intégration de la planification des transports et de la mobilité dans la planification urbaine et la promotion d'une grande variété de moyens de transport sont recommandées et mises en avant dans le Nouveau Programme pour les villes. Par ailleurs, le Nouveau Programme pour les villes recommande a) une augmentation notable de l'offre d'infrastructures de transport publiques accessibles, sûres, efficaces, abordables et durables, ainsi que de solutions de transport non motorisé, b) des aménagements axés sur le transport en commun équitable, c) l'amélioration et la coordination de la planification des transports et de l'utilisation des terres et d) des concepts d'organisation logistique et de planification du fret urbain qui facilitent un accès efficace aux produits et aux services. L'ODD 11 encourage les villes du monde entier à « assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées » (cible 11.2).

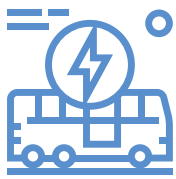
La connectivité urbaine dépend non seulement des investissements dans les infrastructures et de la planification des fonds pour les systèmes de transport, mais également de l'aménagement du territoire et de la gestion de la densité (Cervero, 2016). Le Nouveau Programme pour les villes soutient une meilleure coordination entre les départements des transports et ceux de la planification urbaine et territoriale aux niveaux national, infranational et local (NPV 117). Lorsque l'aménagement du territoire n'est pas axé sur la connectivité dans les domaines de l'occupation des sols et de l'investissement dans les transports, les villes ne tirent pas parti du potentiel de développement pouvant découler de l'urbanisation. Alors que l'encombrement est appelé à augmenter, ces enjeux deviendront de plus en plus impérieux à l'avenir. Ainsi, d'ici à 2030, le transport de voyageurs augmentera de 50 % par rapport au taux enregistré en 2015 (Sustainable Mobility for All, 2017). Le Nouveau Programme pour les villes souligne également l'importance du fret et du transport de marchandises, deux composantes de la planification des transports et de la mobilité qui sont également appelées à augmenter. Le volume de fret mondial augmentera par exemple de 70 % d'ici à 2030, et les coûts du fret et de l'exportation sont généralement plus élevés dans les pays en développement (Sustainable Mobility for All, 2017). La qualité de vie des résidents et la situation macroéconomique des pays, des régions et des villes dépendent de la planification des transports.

L'intégration de la planification des transports et de la mobilité dans la planification urbaine et la promotion d'une grande variété de moyens de transport sont recommandées et mises en avant dans le Nouveau Programme pour les villes.

Figure 25 : Passagers du Blue Ferry à Dar es Salam, Tanzanie.



Graphique 20 : Transports et mobilité



MESURES MATÉRIELLES

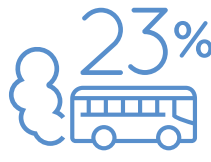
TRANSPORTS ET MOBILITÉ



D'ici à 2030, le transport de voyageurs aura augmenté de 50 % par rapport au taux enregistré en 2015.



Le volume de fret mondial aura augmenté de 70 % d'ici à 2030.



Le secteur des transports est à l'origine de 23 % des émissions mondiales de GES liées à l'énergie.



1,24 million de personnes meurent chaque année dans un accident de la route.

PRINCIPES



Connectivité

Les transports et la connectivité permettent l'accès aux ressources groupées et aident l'ensemble des résidents à bénéficier de l'effet d'agglomération des villes.



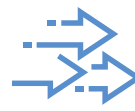
Développement économique

Le développement des secteurs économiques dépend des options de connectivité disponibles dans et entre les villes.



Politiques foncières

L'aménagement du territoire doit accompagner le développement des réseaux de transport.



Équité en matière de transports

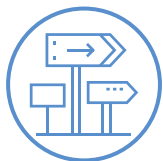
Il importe de planifier la mise en place de transports en commun équitables en tenant notamment compte des besoins et de l'expérience des groupes marginalisés.



Zones rurales

Les transports urbains ne comprennent pas uniquement les transports au sein des villes, mais aussi ceux qui les relient aux zones rurales et périurbaines.

EXEMPLES D' ACTIONS



Emprises routières

Face à l'expansion des villes, préserver les emprises routières et l'espace nécessaires aux réseaux de transport.



Planification de corridors

Mettre en place des plans directeurs et des processus de planification des couloirs de transit, susceptibles de fournir une vision intégrée des investissements dans les transports.



Équité

Élaborer des mesures destinées à permettre l'accès des populations pauvres aux transports, notamment des aides aux transports ou des tarifs plafonnés en fonction du niveau de revenu.



Récupération de la plus-value

Utiliser la récupération de la plus-value foncière et le développement axé sur les transports pour financer de nouvelles infrastructures.



Centres multiples

Concentrer les actions de développement économique en dehors du centre urbain afin de réduire la congestion.



Résilience

Planifier la résilience aux catastrophes.

Cependant, au regard de la croissance rapide des villes, les transports publics et les réseaux routiers ne se développent pas assez vite. Délabrés et mal entretenus, les systèmes de transport existants devront être rénovés et étendus. Ainsi, bien qu'elle possède l'un des systèmes de transport les plus célèbres au monde, la ville de New York a déclaré devoir investir 16,3 milliards USD dans ce domaine (Forman, 2014).

Dans les pays en développement, certaines zones urbaines devront créer des systèmes de transport de toutes pièces. Le Nouveau Programme pour les villes encourage « les administrations nationales, infranationales et locales à mettre en place des instruments de financement et à les renforcer, afin d'améliorer leurs infrastructures et leurs systèmes de transport et de mobilité, comme les réseaux rapides de transport en commun, les systèmes de transport intégrés, les systèmes aériens et ferroviaires, les voies piétonnières et les pistes cyclables sûres, suffisantes et adéquates et les innovations technologiques » (NPV 118).

Alors que les gouvernements continuent d'investir dans des systèmes de transport, les urbanistes doivent avoir conscience que des inégalités existent également dans la planification des systèmes de transport, qui ne prend pas toujours en considération ou n'inclut pas suffisamment les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les résidents à faibles revenus. En résultat alors des réseaux de

transport urbains qui ne sont pas totalement inclusifs ou qui ne tiennent pas compte des besoins de ces groupes (Sustainable Mobility for All, 2017). Ainsi, les femmes effectuent souvent plus de déplacements que les hommes, car elles sont chargées des tâches domestiques et de la garde des enfants. Elles sont par ailleurs plus susceptibles de voyager à pied dans les pays en développement, car elles disposent de solutions de transport limitées, ne sont pas prioritaires en matière de mobilité, sont à la tête de ménages à faible revenu et sont exposées au risque de harcèlement (Rivera, 2007).

Les réseaux de transport dans leur forme actuelle sont en outre à l'origine de plusieurs types d'externalités négatives. La dépendance aux voitures individuelles entraîne de la pollution, un isolement spatial et des inégalités d'accès aux biens et aux services, ainsi que des décès et des blessures résultant de problèmes de sécurité routière. Les systèmes de transport public sont plus sûrs que les véhicules individuels. Les voitures individuelles, au contraire, constituent l'un des moyens de transport les moins sûrs et les plus onéreux. En effet, un trajet en bus est dix fois plus sécurisé qu'un voyage en voiture. Entre 40 et 50 % des accidents de la route surviennent en zone urbaine, dont une grande partie dans les pays en développement, où la configuration des routes et le trafic sont plus irréguliers et difficiles à maîtriser. Selon l'OMS (2020), 1,35 million de personnes meurent chaque année dans un accident de la route.

Le Nouveau Programme pour les villes souligne également l'importance de concevoir des « infrastructures et des services de transport efficaces et durables » et de produire et utiliser des énergies renouvelables et abordables, autant que possible, afin de réduire les coûts financiers, environnementaux et sanitaires d'une mobilité inefficace, de la congestion, de la pollution atmosphérique, des effets d'îlot de chaleur urbain et du bruit (NPV 54).

Figure 26 : Pollution atmosphérique au Caire, Égypte



Le Nouveau Programme pour les villes souligne également l'importance de concevoir des « infrastructures et des services de transport efficaces et durables » et de produire et utiliser des énergies renouvelables et abordables, autant que possible, afin de réduire les coûts financiers, environnementaux et sanitaires d'une mobilité inefficace, de la congestion, de la pollution atmosphérique, des effets d'îlot de chaleur urbain et du bruit (NPV 54).

De nombreuses villes dans le monde sont confrontées à la pollution atmosphérique, en partie provoquée par l'utilisation des voitures (voir figure 26). Les transports représentent le secteur le plus énergivore dans 40 % des pays du monde. Dès lors, ils sont étroitement liés aux émissions de GES ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques. Les émissions provenant des transports devraient augmenter de 40 % entre 2013 et 2040. Par conséquent, la création de systèmes de transport public à faibles émissions a également un rôle à jouer dans l'atténuation des changements climatiques. Actuellement, le secteur des transports est à l'origine de 23 % des émissions mondiales de GES liées à l'énergie. En outre, la pollution émise par les véhicules a de graves répercussions sur la santé des personnes vivant à proximité des autoroutes et des grands axes routiers. Ainsi, selon une étude menée à New Delhi, la pollution automobile émise dans la ville et les zones périphériques est à l'origine de 7 350 à 16 200 décès prématurés et de 6 millions de crises d'asthme par an (Goel et Guttikunda, 2013).

À l'instar du Nouveau Programme pour les villes, l'ODD 11 se réfère à cet exemple et aux préoccupations relatives à la qualité de l'air dans le monde. Il décrit ainsi l'ampleur de ce problème de santé publique : 90 % des citoyens sont exposés à des niveaux de pollution atmosphérique plus élevés que les normes de sécurité recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (Objectifs de développement durable des Nations Unies).

À mesure que le niveau de richesse augmente dans les pays en développement, la marche, le vélo et la moto sont délaissés au profit de la voiture, ce qui engendre une hausse de la pollution et des émissions, encourage un aménagement urbain rendant l'utilisation de la voiture individuelle presque indispensable et réduit la sécurité globale dans les villes (Hong *et al.*, 2015). D'ici à 2050, le nombre de véhicules motorisés devrait atteindre 2,6 milliards, et devrait connaître une croissance particulièrement forte dans les pays en développement, tels que la Chine et l'Inde (Cervero, 2013). La cible 11.2 appelle notamment à la création de transports viables pour tous, ce qui constitue certes un objectif important en soi, mais revêt également une importance majeure pour les autres ODD, tels que l'ODD 2 (assurer la sécurité alimentaire) ou encore l'ODD 4 (permettre l'éducation et la scolarisation), qui dépendent des réseaux de transport (Sustainable Mobility for All, 2017). La figure 26 montre une rue bondée et congestionnée par le trafic à Dar es Salam, mettant ainsi en lumière les avantages du système de bus rapide par rapport au traditionnel dala-dala.

La cible 11.2 appelle notamment à la création de transports viables pour tous, ce qui constitue certes un objectif important en soi, mais revêt également une importance majeure pour les autres ODD.

Figure 27 : Système de bus rapide à Dar es Salam, Tanzanie.





Principes

Les transports et la connectivité jouent un rôle important dans la réalisation d'autres objectifs de développement. De fait, sans la possibilité d'accéder aux ressources groupées, les effets d'agglomération des villes ne peuvent bénéficier à l'ensemble des résidents. Les travailleurs à faible revenu vivant dans les périphéries des villes et n'ayant pas accès à des moyens de transport satisfaisants ne peuvent profiter de l'amélioration de la qualité de vie due à l'urbanisation. Ainsi, selon une étude réalisée au sein de périphéries urbaines en Inde, les transports et la connexion entre zones urbaines et rurales doivent être considérablement améliorés pour permettre aux résidents de ces zones d'accéder aux ressources dont ils ont besoin (Narain et Nischal, 2007). Une étude portant sur les communautés périurbaines d'Altos de Cazucá, à l'extérieur de Bogota, montre que les résidents ne disposent que d'options de transport extrêmement limitées et se tournent vers des moyens de transport informels, sacrifiant à la fois leur temps et leur sécurité, pour accéder aux services de base. Il existe par ailleurs un risque d'exclusion sociale lorsque les zones périphériques ne bénéficient pas d'un accès aux perspectives économiques et aux services publics plus proches du noyau urbain (Hernandez et Titheridge, 2016).

Le développement des secteurs économiques dépend des options de connectivité disponibles dans et entre les villes. Le développement des secteurs peut être favorisé par les transports. Dès lors, les villes doivent tenir compte du développement sectoriel et économique lorsqu'elles investissent dans les transports. Ainsi, en Colombie, le développement des réseaux routiers a entraîné le développement d'industries manufacturières plus légères. En outre, dans les villes chinoises, tandis que la construction d'autoroutes à l'intérieur des villes a décentralisé le secteur des services, les chemins de fer ont décentralisé le secteur industriel (Sustainable Mobility for All, 2017). De plus, pour chaque dollar dépensé pour l'importation de biens, les pays en développement paient 40 à 70 % de plus. Ces dynamiques s'observent également dans les pays développés. Par exemple, à Saint Paul-Minneapolis, les secteurs se distinguent par le type de transports nécessaires à leur accès (Fan et Tilahun, 2014).

L'aménagement du territoire doit accompagner le développement des réseaux de transport. S'ils sont essentiels pour les villes, les investissements dans le secteur des transports ne sauraient entraîner une amélioration de la connectivité, de la qualité de vie et

de la prospérité pour l'ensemble des résidents d'une ville en l'absence d'un aménagement du territoire adapté. Les villes des pays en développement sont généralement plus denses que celles d'Amérique du Nord et d'Europe, mais, lorsqu'elles s'étendent, leur niveau de densité diminue plus rapidement que celui des villes développées. Dès lors, les habitants des zones faiblement desservies sont encore plus isolés des ressources. Les réseaux de transport doivent ainsi être étendus afin de desservir les villes dont la densité diminue (Cervero, 2013). L'aménagement du territoire et la planification des transports peuvent être abordés simultanément. En effet, les transports peuvent être adaptés au profil d'aménagement du territoire d'une ville, tandis que des changements en matière d'aménagement du territoire et une densification peuvent être nécessaires pour répondre aux besoins des nouveaux systèmes de transport. Il convient de distinguer quatre catégories différentes : 1) les villes adaptatives, qui ont recours au resserrement du tissu urbain et à d'autres mesures de densification pour planifier la mise en place d'infrastructures de transport, 2) les transports adaptatifs, qui sont construits en fonction de la structure de la ville, y compris en cas de faible densité urbaine, 3) les villes-centres, qui développent des centres-villes axés sur le développement économique où sont concentrés les transports ; 4) les modèles hybrides, où les hubs de transport sont présents dans plusieurs centres à forte densité, mais restent accessibles depuis les proches et grandes banlieues à faible densité (Beatley et Wheeler, 2014).

Il importe de planifier la mise en place de transports en commun équitables en tenant notamment compte des besoins et de l'expérience des groupes marginalisés. Bien souvent, la planification en matière de transports ne profite pas de manière égale à tous les groupes. À Los Angeles, par exemple, tandis que la ville avait investi dans un projet de système ferroviaire urbain qui visait à relier les habitants des banlieues au centre-ville, les services de bus de la ville souffraient d'un manque de financement. Ainsi, les usagers des bus se sont regroupés afin de demander des fonds destinés à améliorer les bus, qui étaient largement utilisés par une classe de résidents plus pauvres dans le centre urbain (Grengs, 2002). Les investissements dans les transports ne constituent pas un bien social en soi, et l'amélioration de l'accès aux transports bénéficie avant tout aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées. Cervero (2013) décrit comment les systèmes de bus peuvent être mieux adaptés aux populations pauvres et isolées que les systèmes ferroviaires et les trams.

Le développement des secteurs peut être favorisé par les transports. Dès lors, les villes doivent tenir compte du développement sectoriel et économique lorsqu'elles investissent dans les transports.

Les transports urbains ne comprennent pas uniquement les transports au sein des villes, mais aussi ceux qui les relient aux zones rurales et périurbaines. À défaut d'une réflexion plus large sur les liens entre villes et campagnes, notamment dans les pays enregistrant une migration rurale massive, les périphéries des villes ne parviendront pas à se doter de la connectivité nécessaire. Ainsi, Akkoyunlu (2015) préconise que les zones rurales-urbaines soient considérées comme des unités administratives régionales dans le cadre de la planification du développement économique, puisqu'il s'agit d'un terrain d'échanges de biens et de connaissances entre les zones urbaines et rurales. De telles mesures peuvent s'avérer essentielles à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.



Exemples d'actions

Face à l'expansion des villes, préserver les emprises routières et l'espace nécessaires aux réseaux de transport. Les réseaux de transport ne s'étendent pas toujours aussi rapidement que les villes. Dans les pays en développement, où l'expansion vers l'extérieur est souvent informelle, les emprises routières devraient a minima être préservées pour le développement des services publics et des futurs réseaux de transport.

Mettre en place des plans directeurs et des processus de planification des couloirs de transit, susceptibles de fournir une vision intégrée des investissements dans les transports. Dans la mesure où les transports favorisent la réalisation de certains objectifs liés au développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie, les plans directeurs comprenant des dispositions relatives à l'occupation des sols peuvent permettre de remplir les objectifs en matière de développement. Ainsi, en Jordanie, le plan directeur d'Amman de 2008 encourage le développement à densité élevée et à usage mixte par l'identification de centres de croissance, la concentration le long de certains corridors à travers la ville et la mise en place de transports publics sûrs et efficaces (Cervero, 2013).

Élaborer des mesures favorisant l'accès des populations pauvres aux transports, notamment des aides aux transports ou des tarifs plafonnés en fonction du niveau de revenu. Les programmes de tarifs réduits et les mesures instaurant un plafonnement des coûts liés aux transports peuvent garantir l'accès des populations pauvres aux services

essentiels. Les foyers ne doivent pas dépenser plus de 10 à 15 % de leur revenu total dans les transports et les déplacements (Cervero, 2011).

Utiliser la récupération de la plus-value foncière et le développement axé sur les transports pour financer de nouvelles infrastructures. Généralement, les déplacements en transports publics, à vélo et à pied ne sont efficaces que dans les zones à densité élevée (Pojani et Stead, 2015). Le développement axé sur les transports et le resserrement du tissu urbain autour des infrastructures de transports constituent des solutions à ces problématiques. En effet, les investissements dans les infrastructures s'accompagnent de changements dans l'occupation des sols, dont la plus-value foncière peut être récupérée par les municipalités. Le développement axé sur les transports a été mis en œuvre dans différents endroits du monde. Ainsi, pour le réseau ferroviaire Mass Transit Rail (MTR) de Hong Kong, les autorités tirent parti de la plus-value créée par les investissements dans les transports pour financer le développement du système de transports. Le gouvernement octroie des droits à des terres publiques qui, après la construction de nouvelles lignes ferroviaires et la réalisation d'améliorations financées par les promoteurs, sont ensuite revendues à un prix plus élevé pour couvrir les coûts des investissements (Hong *et al.*, 2015).

Concentrer les actions de développement économique en dehors du centre urbain afin de réduire la congestion. Les villes des pays en développement sont généralement organisées autour d'un centre concentrant les emplois dans le centre urbain, et non autour de plusieurs centres. On parle alors de « développement monocentrique », un processus qui s'oppose au « développement polycentrique ». Dès lors, les transports desservant le centre urbain sont souvent très encombrés et les systèmes de transport mal adaptés (Cervero, 2013).

Planifier la résilience aux catastrophes. Les catastrophes naturelles provoquent des dégâts directs sur les infrastructures de production électrique et de transport, à hauteur d'environ 18 milliards USD par an dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les systèmes de transport doivent être en mesure de s'adapter aux urgences : à des fins de viabilité, leur structure, leur financement et leur maintenance doivent être en phase avec les dispositifs d'adaptation aux changements climatiques et les systèmes de préparation aux situations d'urgence.

Les systèmes de transport doivent être en mesure de s'adapter aux urgences : à des fins de viabilité, leur structure, leur financement et leur maintenance doivent être en phase avec les dispositifs d'adaptation aux changements climatiques et les systèmes de préparation aux situations d'urgence.

2.2.2 Énergie

L'énergie est un secteur cité au même titre que le logement, l'eau, l'assainissement, l'éducation et les transports dans le Nouveau Programme pour les villes. Celui-ci souligne l'importance des énergies renouvelables et abordables ainsi que de la distribution équitable d'énergie. Il mentionne qu'il convient d'accorder une grande attention aux besoins de tous, « particulièrement des pauvres et de ceux qui vivent dans des implantations sauvages » (NPV 54). Par ailleurs, il s'engage à encourager les gouvernements à « privilégier les énergies durables, renouvelables et abordables et à opter pour des bâtiments et des modes de construction à haut rendement énergétique, et à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'efficacité énergétique, qui jouent un rôle essentiel dans la réduction des gaz à effet de serre et les émissions de carbone noir, favorisent les modes de consommation et de production durables, contribuent à créer des emplois décents, améliorent la santé publique et réduisent les coûts de l'approvisionnement en énergie » (NPV 75).

L'énergie demeure un enjeu important pour les urbanistes municipaux et les autorités locales et nationales. La consommation énergétique au sein des zones urbaines représente désormais environ deux tiers de la consommation d'énergie totale dans le monde (IRENA, 2016). Sa gouvernance comprend plusieurs éléments relevant de la compétence des villes, notamment le zonage, les codes de construction, les infrastructures et biens publics ou encore l'implication des entreprises et des particuliers dans la planification énergétique. Si elle constitue un enjeu majeur pour les municipalités, l'énergie est prise en compte dans les objectifs régionaux et nationaux liés à la réduction des émissions, à l'adaptation aux changements climatiques et aux conditions météorologiques extrêmes.

La fiabilité de l'électricité et les conséquences sur l'économie et la sécurité de systèmes inefficaces ou non fiables sont du ressort des autorités à plusieurs échelles. En outre, la pollution et les émissions liées à la combustion des énergies fossiles représentant une menace majeure pour la santé publique, cette dernière est étroitement liée à l'énergie, de même que la qualité de vie. Les combustibles liquides (notamment le pétrole) constituent une grande partie du total des sources d'énergie : en 2019, RFF estimait qu'ils représentaient entre 28 et 32 % de la consommation d'énergie totale (Aldana, Newell et Raimi, 2019). En l'absence d'objectifs politiques ambitieux en matière d'atténuation des effets des changements climatiques,

la consommation d'énergie totale devrait augmenter de 20 à 30 % d'ici à 2040, avec une croissance plus importante de la consommation de combustibles fossiles. Alors que la consommation d'énergie est relativement stable en Europe et en Amérique du Nord, elle devrait enregistrer une hausse dans des pays connaissant un développement rapide, tels que la Chine ou l'Inde (Aldana, Newell et Raimi, 2019). Compte tenu de cette rapide hausse de la consommation, les villes devront analyser leur parc immobilier actuel et futur et réfléchir aux moyens d'encourager et de déployer les énergies renouvelables et propres à l'échelle locale.



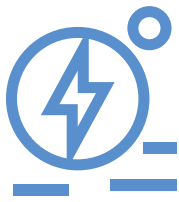
Principes

L'élaboration de modèles, la collecte de données et la planification à long terme constituent des éléments essentiels en matière d'efficacité énergétique et de prévision des réductions. Les secteurs engagés dans ce processus présentent des objectifs hétérogènes et ne se coordonnent pas nécessairement. Les villes cherchant à réduire leur consommation d'énergie doivent prendre en compte la consommation de plusieurs secteurs, notamment le logement, les principales industries et activités commerciales, les transports et les infrastructures publiques. Aussi, elles doivent conduire des analyses en vue de déterminer les moyens les plus appropriés pour réduire la consommation d'énergie au sein de chacun de ces secteurs. Une approche par étapes peut aider les villes à maintenir leurs efforts afin d'atteindre leurs objectifs à long terme. Les villes doivent prendre en compte les spécificités de chaque type d'analyse. En effet, une analyse multisectorielle complète nécessite un grand nombre de ressources, tandis qu'un examen plus superficiel de plusieurs secteurs est plus simple à mettre en œuvre. Par ailleurs, pour commencer un bilan énergétique, les villes peuvent également décider d'analyser un seul secteur ou leurs activités internes. Il existe de nombreuses ressources destinées à guider les bilans énergétiques. La Banque mondiale a par exemple publié le Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP) afin d'accompagner les gouvernements dans la réalisation de diverses évaluations. Pour définir les secteurs à évaluer, les gouvernements doivent également prendre en considération leur degré d'influence sur leurs pratiques et déterminer les zones où les études et mesures auront le plus d'influence (Banque mondiale, 2014a).

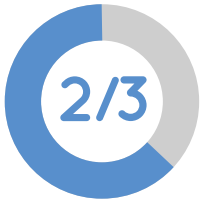
Grâce à la réduction des dépenses d'énergie, l'amélioration du parc immobilier, la fiabilité de l'électricité et la résilience climatique, l'efficacité

Le Nouveau Programme pour les villes souligne l'importance des énergies renouvelables et abordables ainsi que de la distribution équitable d'énergie.

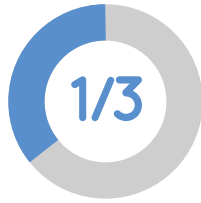
Graphique 21 : Énergie



MESURES MATÉRIELLES ÉNERGIE



Les villes consomment les deux tiers de l'énergie mondiale.

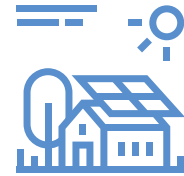


Le pétrole représente un tiers de la consommation d'énergie mondiale.

La consommation d'énergie totale devrait augmenter de

20 à 30 %

en l'absence d'objectifs politiques ambitieux en matière d'atténuation des effets des changements climatiques.



5 % de l'énergie totale provient des énergies renouvelables.

Source: IRENA 2016 renewable energy in cities resources for the future (2019) global energy outlook.

PRINCIPES



Modèles et données

L'élaboration de modèles, la collecte de données et la planification à long terme constituent des éléments essentiels en matière d'efficacité énergétique et de prévision des réductions.



Efficacité énergétique

Grâce à la réduction des dépenses d'énergie, l'amélioration du parc immobilier, la fiabilité de l'électricité et la résilience climatique, l'efficacité énergétique peut bénéficier aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté.



Utilisation des terres

Les systèmes d'efficacité énergétique sont liés aux modes d'utilisation des terres actuels et futurs.



Gouvernance locale

La gouvernance locale est essentielle pour inciter les résidents et les industries à modifier leurs pratiques.

EXEMPLES D' ACTIONS



Gestion institutionnelle

Réorganiser les institutions et clarifier les responsabilités des gouvernements centraux, régionaux et locaux en matière d'électrification et de gestion de l'énergie.



Plans d'énergie communautaires

Élaborer des plans d'énergie communautaires.



Normes en matière de performance

Mettre au point des codes et des normes pour des bâtiments offrant des performances énergétiques rationalisées et écologiques.



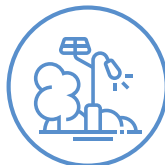
Rénovation

Élaborer des programmes d'incitation à la rénovation des bâtiments.



Énergies renouvelables dans les villes

Créer des dispositifs de financement pour favoriser les investissements des villes dans les énergies renouvelables.



Zones informelles

Intégrer l'électrification et la planification énergétique aux programmes d'assainissement des taudis dans les zones informelles.



Marchés publics

Créer des programmes et des normes en matière de marchés publics pour les biens publics.

énergétique peut bénéficier aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les mesures d'efficacité énergétique permettent aux villes de réduire leurs dépenses ainsi que leur empreinte carbone, mais également d'améliorer largement la qualité de vie des résidents les plus pauvres. Ainsi, la rénovation d'un parc immobilier dégradé en vue d'optimiser le chauffage et le refroidissement peut avoir des effets bénéfiques sur la qualité de l'air et la santé publique pour les habitants des structures vieilles et mal entretenues (Bouzarovski, 2014). La distribution d'une électricité plus fiable dans les zones réputées peu performantes en la matière peut améliorer les relations sociales et étendre les plages horaires consacrées à l'apprentissage et aux tâches ménagères (Haines et al., 2007).

Les systèmes d'efficacité énergétique dépendent des plans d'aménagement du territoire actuels et futurs.

De fait, l'aménagement du territoire et la structure urbaine ont une incidence sur la capacité d'une ville à mettre en œuvre l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ainsi, une ville à faible densité peut bénéficier du financement et du déploiement de ressources énergétiques décentralisées, tandis qu'une ville à forte densité est en mesure de se doter de systèmes de chauffage et de refroidissement intégrés (IRENA, 2016).

La gouvernance locale est essentielle pour inciter les résidents et les industries à modifier leurs pratiques. Si elles n'ont pas la capacité de gérer la production et la transmission d'énergie à l'échelle nationale ou même régionale, les villes peuvent éduquer les résidents et les entreprises sur les questions relatives à la consommation, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Les autorités locales entretiennent en outre des relations plus directes avec les acteurs de l'industrie et les particuliers, et sont donc bien placées pour encourager un comportement efficace sur le plan énergétique. Elles peuvent également jouer un rôle pédagogique concernant les programmes de subvention et d'incitation à la rénovation et à la mise en œuvre de meilleures pratiques en matière de gestion énergétique (IRENA 2016).



Exemples d'actions

Réorganiser les institutions et clarifier les responsabilités des gouvernements centraux, régionaux et locaux en matière d'électrification et de gestion de l'énergie. Les villes et les gouvernements régionaux qui cherchent à accroître

la fiabilité de l'électricité, l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables partagent des responsabilités dont la répartition est peu claire, notamment lorsque des sociétés privées sont impliquées. Ainsi, à Delhi, dans les années 90, les zones périurbaines n'avaient pas de fournisseur de services attribué, car le gouvernement avait uniquement assigné un fournisseur aux zones urbaines et un autre fournisseur aux zones rurales, sans prendre en compte les habitations périurbaines situées en dehors de ces deux catégories (Singh et al., 2015).

Élaborer des plans d'énergie communautaires.

Les plans d'énergie adoptés à l'échelle d'une communauté ou d'un quartier répondent à plusieurs objectifs. Ils permettent tout d'abord aux quartiers et aux communautés d'être autonomes en matière de systèmes énergétiques et d'obtenir des tarifs avantageux dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ils peuvent en outre prévoir l'adaptation aux conditions météorologiques extrêmes. Dans cette optique, les micro-réseaux peuvent notamment permettre aux quartiers de réaliser des économies et de fournir une alimentation électrique de secours en cas de panne.

Mettre au point des codes et des normes pour des bâtiments offrant des performances énergétiques rationalisées et écologiques. Alors que de nombreuses villes des pays développés disposent de codes de construction axés sur l'efficacité énergétique, les municipalités des pays en développement appliquent rarement ces derniers avec autant de fermeté et ne disposent pas des connaissances ni de l'expertise technique nécessaires à l'élaboration de codes adaptés à leur parc immobilier. L'urbanisation rapide implique également qu'une grande partie de l'environnement bâti se greffe actuellement aux villes en développement, et continuera de s'y greffer à l'avenir. Or, l'efficacité énergétique des bâtiments revêt une importance majeure à cet égard. De nombreux programmes internationaux existent pour accompagner les villes dans ce processus, notamment le Centre d'accélération de l'efficacité énergétique (*Building Efficiency Accelerator Center*) de l'Institut des ressources mondiales et l'Initiative de transformation de l'efficacité énergétique des villes (*City Energy Efficiency Transformation Initiative*) de la Banque mondiale.

Élaborer des programmes d'incitation à la rénovation des bâtiments. Ces programmes visent à inciter les propriétaires de logements et d'entreprises à rénover leurs habitations ou locaux commerciaux. Ils peuvent

Les mesures d'efficacité énergétique permettent aux villes de réduire leurs dépenses ainsi que leur empreinte carbone, mais également d'améliorer largement la qualité de vie des résidents les plus pauvres.

également les aider à réduire leur consommation énergétique totale et à adopter des pratiques et des comportements efficaces sur le plan énergétique. Les rénovations permettent par ailleurs d'améliorer la santé et la qualité de vie globale des résidents à faible revenu, notamment ceux qui vivent dans des immeubles dégradés, en optimisant le chauffage et le refroidissement.

Créer des dispositifs de financement pour favoriser les investissements des villes dans les énergies renouvelables. Parmi ces dispositifs, on peut citer le fonds autorenouvelable vert, utilisé pour promouvoir les économies de coûts. Le fonds est dit « autorenouvelable », car une partie des économies réalisées y sont réinjectées afin d'investir dans de futurs projets d'efficacité énergétique.

Intégrer l'électrification et la planification énergétique aux programmes d'assainissement des taudis dans les zones informelles. Ainsi, au Bangladesh, l'attribution de titres de propriété et la régularisation foncière se sont accompagnées d'un processus d'électrification. Les raccordements illégaux ou informels pouvant être moins coûteux pour les résidents paupérisés, les gouvernements doivent accorder des avantages aux occupants informels utilisant les services publics d'énergie officiels (Ackom *et al.*, 2015).

Créer des programmes et des normes en matière de marchés publics pour les biens publics. Les politiques de passation des marchés peuvent être modifiées afin de privilégier les achats présentant une efficacité énergétique élevée plutôt que l'option la moins chère.

2.2.3 Déchets solides

Le Nouveau Programme pour les villes encourage les investissements dans des infrastructures et des systèmes de fourniture de services sûrs, accessibles et durables pour l'eau, l'assainissement, l'hygiène, les eaux usées et la gestion des déchets solides. Il appuie « la décentralisation de la prise de décisions concernant l'élimination des déchets afin de promouvoir l'accès universel aux systèmes de gestion durable des déchets » et reconnaît l'importance des dispositifs de responsabilité élargie des producteurs « qui associent les producteurs de déchets au financement des systèmes de gestion des déchets urbains », afin de réduire les effets socioéconomiques des flux de déchets et d'augmenter les taux de recyclage (NPV 122). Selon l'ODD 11, la durabilité

passera par la réduction de l'impact environnemental négatif des villes grâce à l'amélioration de la gestion des déchets (cible 11.6).

Les déchets rejetés par les villes présentent une importance capitale et constituent un enjeu majeur pour l'urbanisation, car ils sont liés à la santé publique, à l'occupation des terres et à l'atténuation des effets des changements climatiques. Le taux de croissance de la production de déchets solides devrait être plus de deux fois supérieur à celui de la population d'ici à 2050. Chaque année dans le monde, environ 2 milliards de tonnes de déchets solides sont générées, et le tiers ne fait pas l'objet d'une gestion durable. Les déchets solides émettent 1,6 milliard de tonnes de dioxyde de carbone, soit 5 % des émissions totales. Les pays en développement à faible revenu rencontrent des difficultés dans la gestion et le traitement des déchets. Les municipalités à faible revenu dépensent une grande partie de leur budget dans la gestion des déchets, à savoir environ cinq fois plus que les municipalités à revenu élevé en moyenne. En outre, plus de 90 % des déchets sont envoyés dans des décharges à ciel ouvert ou brûlés plutôt que d'être collectés et traités dans les règles. La collecte des déchets solides dans les pays à faible revenu a enregistré une augmentation considérable, passant de 22 à 39 % (Bhada-Tata *et al.*, 2018).

Toutefois, c'est dans les pays à revenu élevé que la production de déchets par habitant est la plus importante. Ainsi, ces pays rassemblent 14 % de la population, mais génèrent 34 % des déchets dans le monde. En l'absence de mesures significatives, la production de déchets par habitant y augmentera de 19 % d'ici à 2050. Ce chiffre évolue à un rythme plus lent que celui prévu pour les pays en développement, où la production devrait augmenter de 40 %. La production de déchets augmente rapidement en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Dans ces régions, la moitié des déchets sont déposés dans des décharges à ciel ouvert. Dans les pays à revenu élevé, près d'un tiers des déchets sont valorisés par recyclage ou compostage. En matière de déchets solides, l'occupation des terres est un enjeu central, car les villes consacrent moins de ressources à la collecte des déchets dans les zones à forte densité. Pourtant, les villes à densité très élevée se doivent également de réserver des terrains au traitement et à l'élimination des déchets. Environ 37 % des déchets sont mis en décharge, les décharges à ciel ouvert représentant environ un tiers de l'élimination totale de déchets tandis que le reste est recyclé ou incinéré (Bhada-Tata *et al.*, 2018).

Le Nouveau Programme pour les villes encourage les investissements dans des infrastructures et des systèmes de fourniture de services sûrs, accessibles et durables pour l'eau, l'assainissement, l'hygiène, les eaux usées et la gestion des déchets solides.

Graphique 22 : Déchets solides

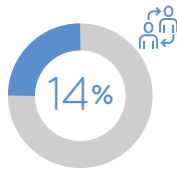


MESURES MATÉRIELLES LES DÉCHETS SOLIDES

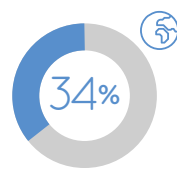


1/3 des 2 milliards

de tonnes de déchets solides produits chaque année ne font pas l'objet d'une gestion durable.

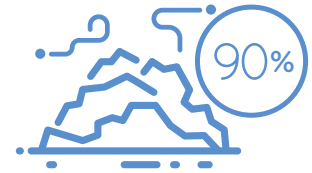


14 % de la population



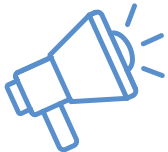
34 % de l'ensemble des déchets

Les pays à revenu élevé, qui rassemblent 14 % de la population, mais produisent 34 % des déchets totaux, présentent le volume de déchets par habitant le plus élevé.



Dans les pays à faible revenu, 90 % des déchets sont mis en décharge ou incinérés.

PRINCIPES



Sensibilisation

Il est important de réduire les déchets et de sensibiliser la population au tri des déchets en vue de leur recyclage, de leur réutilisation et de leur élimination écologique.



Gestion institutionnelle

La gestion des déchets solides nécessite des capacités institutionnelles pour gérer la perception des recettes et faire appliquer la réglementation.



Inclusion des ramasseurs de déchets

Les mesures relatives à la gestion des déchets solides doivent prendre en compte les intérêts des travailleurs en leur trouvant de nouveaux emplois ou en les faisant bénéficier d'arrangements institutionnels existants.



Mobilisation des investissements

Les autorités locales doivent être en mesure de mobiliser les investissements adéquats, en interne ou en externe, pour une gestion écologique des déchets.

EXEMPLES D' ACTIONS



Pertes et déchets alimentaires

Créer des réseaux de soutien aux exploitants agricoles et promouvoir une évolution des comportements pour réduire les pertes et les déchets alimentaires.



Tarification incitative

Envisager une tarification incitative afin de réduire la production de déchets des ménages individuels et des établissements commerciaux.



Appui financier

Créer des fonds nationaux et régionaux afin d'aider les municipalités rencontrant des difficultés dans l'aménagement d'infrastructures adaptées et la gestion des recettes.

L'essentiel de la gestion des déchets dans les pays en développement est assurée par des ramasseurs de déchets, aussi appelés récupérateurs de déchets, dont le travail en Afrique du Sud est décrit dans l'encadré 17. Ces travailleurs invisibles œuvrant à la préservation de l'environnement sont mal payés, ne bénéficient d'aucune sécurité sociale, sont discriminés par le reste de la société, travaillent dans de piètres conditions d'hygiène et un environnement insalubre et possèdent une faible estime d'eux-mêmes. Il n'existe aucune information sur leur répartition dans le monde ni sur leur contribution à l'économie de la gestion des déchets solides. Selon Waste Pickers Around the World, il existerait 410 organisations de ce type dans le monde (Alliance mondiale des récupérateurs), dont 27 % au Brésil, 21 % en Inde et 12 % en Colombie. Par ailleurs, des estimations indiennes font état de 1,5 à 4 millions de ramasseurs de déchets en 2017 (Dandapani, 2017). Cependant, ces chiffres pourraient bien être sous-estimés. Le Brésil évalue à entre 400 et 500 le nombre de ramasseurs de déchets sur son territoire, ceux-ci contribuant à environ 90 % de l'économie des déchets (De Miranda, 2016). Certaines de leurs activités doivent être interdites, tandis que d'autres doivent être remplacées ou encadrées. Dans cette optique, le Brésil œuvre à l'élaboration de mesures prenant en compte les intérêts de ces travailleurs.



Principes

Il est important de réduire les déchets et de sensibiliser la population au tri des déchets en vue de leur recyclage, réutilisation et élimination. Compte tenu de la diversité sociale et culturelle des régions urbaines, les résidents s'opposent au stockage des déchets solides près de chez eux, conformément au phénomène « not in my backyard » (pas chez moi). De ce fait, l'abandon des déchets sur le bord des routes, des rivières et des lacs constitue une pratique courante. Dès lors, il est important d'organiser des campagnes d'hygiène pour sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. Les communautés urbaines pourraient à cet égard jouer un rôle actif et singulier.

La gestion des déchets solides nécessite des capacités institutionnelles, au niveau central ou municipal, afin de gérer la perception des recettes et de faire appliquer la réglementation. Le transfert de ces capacités institutionnelles à des acteurs du secteur privé n'est pas envisageable, car elle impliquerait un processus de contrôle supplémentaire. Ainsi, une étude sur la collecte des déchets pour les zones municipales au Pakistan est révélatrice : les mesures définissant la gestion des déchets solides semblent rares et la législation insuffisante (Ahmed *et al.*, 2007). En Malaisie et en Inde, en revanche, des mesures et des lois encadrent la collecte et la mise en décharge des déchets, mais ne sont pas correctement respectées par les acteurs locaux, que ce soit dans le secteur public ou par les entreprises individuelles (Abas et Wee, 2014).

La gestion des déchets solides nécessite des capacités institutionnelles, au niveau central ou municipal, afin de gérer la perception des recettes et de faire appliquer la réglementation.

Figure 28: Décharge de déchets solides (à gauche) et tri par des ramasseurs de déchets (à droite) à Cape Coast, Ghana.



Encadré 17 : Le rôle des ramasseurs de déchets dans la gestion des déchets, région d'Odi Moretele, Afrique du Sud

La province du Nord-Ouest (région d'Odi Moretele) comprend les villes de Temba, Ga-rankuwa, Mabopane et Winterveld, qui étaient toutes des cités-dortoirs sous le régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Sa population totale s'élève à 149 068 habitants, avec un taux de croissance de 3,5 %. La région affiche une superficie totale de 3 566 km², dont 30 % de zones urbaines abritant 70 % de la population. Le taux de pauvreté se situe en moyenne à 45 %. Au total, 32 557 ménages produisent des déchets.

Défis La mise en place d'une élimination contrôlée des déchets apparaissait donc comme une priorité. Pour ce faire, il convenait tout d'abord d'identifier tous les sites de décharges sauvages et d'analyser les déchets produits, notamment leur volume et leur provenance. Les réglementations actuelles visent à dissuader les ramasseurs de déchets d'opérer sur les sites de déchets. L'ensemble des réglementations et des exigences techniques ont été respectées, à l'exception des mesures de prévention adressées aux ramasseurs de déchets.

Actions Chaque décharge sauvage a fait l'objet d'une analyse concernant la pollution et ses effets sur l'environnement. Le ministère provincial avait pour principal objectif de créer des sites d'élimination des déchets officiels et de les gérer efficacement en intégrant les ramasseurs de déchets au processus. Il a ainsi constaté la nécessité d'une gestion appropriée des déchets dans les villes concernées et a apporté son soutien financier. La coordination du processus a été confiée à un ingénieur du département. Le consultant a apporté son expertise technique et contrôlé le processus. Les municipalités ont participé à l'identification des problèmes locaux et fourni un soutien politique.

Les mesures suivantes ont été prises en ce qui concerne les ramasseurs de déchets. 1) Un chef a été identifié au sein du groupe. Il était chargé de maintenir l'ordre parmi les ramasseurs et jouait le rôle de porte-parole auprès de l'exploitant du site. 2) De l'eau potable propre et des toilettes ont été mises à disposition.

3) Des services de santé et d'éducation ont été proposés. Les services de protection sociale ont été appelés à se rendre régulièrement sur les sites des décharges.

Impact Les ramasseurs de déchets, souvent rejetés par la société, ont été intégrés au processus. Ils ont réduit le volume de déchets mis en décharge et contribué à l'amélioration du processus.

Avant la réhabilitation des sites de déchets sauvages, la population était indifférente à la dégradation de l'environnement entraînée par de tels actes. Les déchets y étaient déversés de manière désordonnée et éparpillés sur tout le terrain. La zone tout entière s'apparentait à un vaste champ de détritiques partagé par les humains et les animaux. En plus d'être malodorant et inesthétique, le site de Mabopane polluait un ruisseau coulant à proximité et empiétait sur la ville.

Désormais, les déchets ménagers sont collectés dans le cadre d'une procédure systématique et contrôlée. Le site a été fermé et transformé en un parc où les enfants des familles habitant à proximité et ceux des ramasseurs de déchets jouent ensemble. Les ramasseurs travaillent aujourd'hui dans un environnement propre et sec qui n'a plus rien d'un taudis, ce qui représente une amélioration considérable de leurs conditions de travail. En tant que groupe, les ramasseurs de déchets parviennent à exprimer leurs souhaits et inquiétudes et à obtenir des résultats. Ils se sentent acceptés par la société et ont accès à une eau potable propre, à des toilettes et à des services de santé et d'éducation. Ils ont constitué un marché viable pour leurs services en s'assurant des acheteurs réguliers. Les registres de mars 1994 à juin 1999 montrent que les sites de Mabopane, Ga-rankuwa et Temba recevaient respectivement 4430 m³, 4270 m³ et 2205 m³ de déchets par mois en moyenne. Les ramasseurs sont parvenus à réduire ce volume de 40 %. Dès lors, le projet a permis d'assainir l'environnement et d'éviter la pollution de la rivière et des eaux souterraines. Il est fondé sur un partenariat entre le gouvernement provincial, les conseils locaux, le secteur privé et les ramasseurs de déchets.

Source: ONU-Habitat

Au Ghana, aucune mesure ne régit la gestion des déchets solides, mais une entreprise est chargée de promouvoir la gestion des déchets dans le cadre d'un PPP. Son champ d'action et ses compétences se limitent à l'élimination et la collecte des déchets des conteneurs publics, car la collecte des déchets ménagers incombe aux autorités locales. Cependant, ces dernières ne disposent que de compétences financières et réglementaires limitées et ne se trouvent pas en mesure d'effectuer ces collectes. Outre l'élaboration et l'application de mesures et de lois, les gouvernements doivent ainsi être en capacité de percevoir et de gérer des recettes pour développer les services de collecte et de transfert.

Les mesures relatives à la gestion des déchets solides doivent prendre en compte les intérêts des travailleurs en leur trouvant de nouveaux emplois ou en les faisant bénéficier d'arrangements institutionnels existants. La plupart des tâches liées à la gestion des déchets sont réalisées par des ramasseurs de déchets, qui les trient et les recyclent dans le cadre d'une économie informelle.

Les autorités locales doivent être en mesure de mobiliser les investissements adéquats, en interne ou en externe, pour une gestion écologique des déchets. Des études de cas ont démontré qu'il sera impossible de mettre en œuvre une gestion équitable et abordable des déchets solides en l'absence d'une décentralisation financière et institutionnelle adéquate, ce qui nuira à la santé publique et à l'environnement. Le Nouveau Programme pour les villes encourage la décentralisation de la prise de décision concernant l'élimination des déchets (NPV 122). Or, une telle approche nécessite un modèle d'arrangement institutionnel décentralisé et élaboré à partir de structures ayant déjà fait leurs preuves.



Exemples d'actions

Créer des réseaux de soutien aux exploitants agricoles et promouvoir une évolution des comportements pour réduire les pertes et les déchets alimentaires. Dans les pays à faible revenu, les déchets alimentaires résultent de l'existence de plusieurs entraves tout au long de la chaîne d'approvisionnement (Bennett, Buzby et Hodges, 2011). Des crédits peuvent être accordés aux petits exploitants agricoles afin de leur permettre d'acheter de nouvelles infrastructures et technologies, tandis que des réseaux de soutien et des groupes industriels sont créés afin de travailler collectivement sur la question.

Envisager une tarification incitative afin de réduire la production de déchets des ménages individuels et des établissements commerciaux. Dans les pays développés, les villes ont la capacité de gérer un système de collecte des recettes plus sophistiqué, qui taxe les particuliers et les établissements commerciaux selon leur production de déchets plutôt que d'appliquer une somme forfaitaire. Cette approche a été adoptée par plusieurs pays développés, notamment la Corée.

Créer des fonds nationaux et régionaux afin d'aider les municipalités rencontrant des difficultés dans l'aménagement d'infrastructures adaptées et la gestion des recettes. À l'échelle mondiale, les déchets solides demeurent du ressort des autorités locales, car de nombreuses petites municipalités n'ont pas nécessairement la capacité de lever des fonds elles-mêmes ou de s'endetter pour financer

Le Nouveau Programme pour les villes encourage la décentralisation de la prise de décisions concernant l'élimination des déchets (NPV 122).

Figure 29 : Des résidents d'Harar, en Éthiopie, font la queue pour chercher de l'eau.



les infrastructures de gestion des déchets, ni les capacités institutionnelles nécessaires à la gestion des recettes, la mise en place d'une planification à long terme et la prise de décisions en matière d'achats publics. Outre le soutien financier, la création de fonds plus importants et la mise à disposition d'une assistance technique peuvent aider les municipalités à renforcer leur capacité à gérer leur production de déchets solides. Ainsi, en Inde, la mission Swachh Bharat fournit des fonds à plus de 4 000 municipalités (Ghosh, 2016).

2.2.4 Eau et assainissement

Concernant l'eau et l'assainissement, le Nouveau Programme pour les villes souligne l'importance « des systèmes de fourniture de services accessibles, durables et assurant une protection dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, de l'évacuation des eaux usées, de la gestion des déchets solides, du drainage urbain, de la réduction de la pollution atmosphérique et de la gestion des eaux de pluie, afin de renforcer la sécurité en cas de catastrophe liée à l'eau, d'améliorer la santé, d'assurer un accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable et l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et de mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins et à la sécurité des femmes, des filles et des personnes en situation vulnérable » (NPV 119). En matière de gestion de l'eau et d'assainissement, le Nouveau Programme pour les villes s'engage à doter les services publics de distribution d'eau et d'assainissement des moyens nécessaires à la mise en place de systèmes de gestion durable de l'eau (notamment pour assurer l'entretien durable des services d'infrastructure urbaine) afin d'éliminer les inégalités et de « promouvoir l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, ainsi que l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'hygiène et d'assainissement adéquats » (NPV 120). L'ODD 11 rejoint cet engagement en faveur d'une meilleure gestion des déchets solides dans les villes (cible 11.6).

De véritables progrès peuvent être constatés : depuis 1990, plus d'un tiers de la population mondiale actuelle a pu accéder à des sources d'eau potable, soit 2,6 milliards de personnes (UNICEF et OMS, 2015). Aujourd'hui, environ 663 millions de personnes continuent de s'approvisionner à des sources dont la

qualité n'a pas été améliorée, dont la plupart en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. L'amélioration de l'accès à l'eau diffère selon les régions. Dans les espaces urbains, il existe de grandes inégalités en matière d'approvisionnement en eau, de gestion de l'eau et d'offre de services d'assainissement entre les périphéries et les quartiers centraux plus aisés. Selon les estimations, la somme correspondant au financement des infrastructures nécessaires à l'élimination des inégalités et à la mise en place d'une couverture mondiale en eau serait comprise entre 116 et 229 milliards USD. Cette estimation renvoie à l'ODD 6 : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Alors que de nombreuses villes ne sont pas en mesure de fournir des services de base à l'ensemble de leurs résidents, les installations hors réseau peuvent constituer une première solution de choix dans les zones périurbaines, le temps que des systèmes plus perfectionnés soient financés, organisés et mis en place. Sur la figure 29, des résidents de Harar Town, en Éthiopie, s'approvisionnent en eau dans une infrastructure communale.

La gestion des eaux usées représente un défi dans de nombreux pays en développement. À peine 20 % des eaux usées produites dans le monde sont traitées, tandis que le reste est rejeté dans les cours d'eau, provoquant des risques pour la santé, l'environnement et le climat. Dans les pays à revenu élevé, environ 70 % des eaux usées municipales et industrielles sont traitées. Ce chiffre tombe à 38 % dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, à 28 % dans les pays à revenu intermédiaire inférieur et à seulement 8 % dans les pays à faible revenu.

En Afrique, le manque d'infrastructures destinées à la collecte et au traitement des eaux usées représente le principal enjeu dans ce domaine. En effet, il provoque la pollution des ressources, déjà limitées, en eaux de surface et en eaux souterraines. En Asie et dans la région du Pacifique, les municipalités et les gouvernements locaux manquent souvent des moyens humains et financiers pour appliquer les réglementations environnementales. Dès lors, la maintenance des infrastructures de traitement de l'eau apparaît comme un problème. En Inde, 78 % des eaux usées ne sont pas traitées (Down to Earth, 2016). Le rapport recommande d'aider davantage les gouvernements locaux et municipaux à gérer les eaux usées urbaines et à bénéficier des ressources qui en découlent.

En matière de gestion de l'eau et d'assainissement, le Nouveau Programme pour les villes s'engage à doter les services publics de distribution d'eau et d'assainissement des moyens nécessaires à la mise en place de systèmes de gestion durable de l'eau (notamment pour assurer l'entretien durable des services d'infrastructure urbaine) afin d'éliminer les inégalités et de « promouvoir l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, ainsi que l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'hygiène et d'assainissement adéquats » (NPV 120).

Graphique 23 : Eau et assainissement



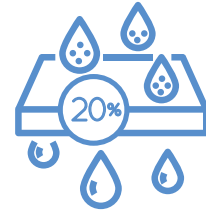
MESURES MATÉRIELLES EAU ET ASSAINISSEMENT



Un tiers de la population mondiale a obtenu l'accès à l'eau potable depuis 1990.

116 à 229 milliards \$

sont nécessaires pour améliorer les infrastructures et combler le déficit en matière d'accès à l'eau.



À peine 20 % des eaux usées produites dans le monde sont traitées.

Source: irena2016 renewable energy in cities; resources for the future (2019) global energy outlook.

PRINCIPES



Investissements

D'importants investissements sont nécessaires pour financer en intégralité la gestion des eaux usées, l'assainissement et l'eau potable.



Engagement public

En plus d'impliquer des investissements dans des infrastructures, la gestion de l'eau et de l'assainissement nécessite d'engager diverses parties prenantes.



Utilisation des terres

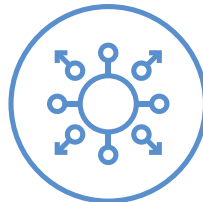
La planification des ressources en eau est liée à l'utilisation des terres.

EXEMPLES D' ACTIONS



Participation des femmes

Inclure les femmes dans les efforts de planification en matière d'eau et d'assainissement.



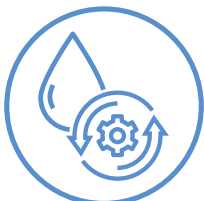
Systèmes décentralisés

Garder à l'esprit que si les systèmes décentralisés peuvent fournir des services, ils doivent être utilisés avec prudence à long terme.



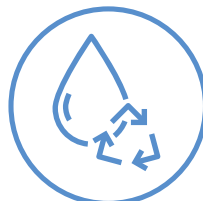
Traitement décentralisé

Créer des systèmes intégrés pour les méthodes de traitement décentralisées.



Gestion intégrée

Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau, c'est-à-dire un processus de traitement durable de l'eau parallèle à l'aménagement du territoire et conforme à des principes écologiques.



Réutilisation

Envisager plusieurs types de réutilisation adaptés aux municipalités et à leurs ressources en eau.



Principes

D'importants investissements sont nécessaires pour financer en intégralité la gestion des eaux usées, l'assainissement et l'eau potable. La mobilisation de fonds auprès d'organismes nationaux et internationaux doit être soutenue adéquatement par le principe de l'utilisateur payeur et la participation du secteur privé. Dans ce cadre, la volonté politique et l'engagement des gouvernements nationaux revêtent une importance capitale. L'encadré 18 offre un exemple de projet d'assainissement et de gestion de l'eau au Sri Lanka.

En plus d'impliquer des investissements dans des infrastructures, la gestion de l'eau et l'assainissement nécessite d'engager diverses parties prenantes. Outre les financements, les gouvernements doivent examiner attentivement les arrangements institutionnels relatifs à l'approvisionnement en eau afin de veiller à ce que les plus vulnérables ne soient pas mis de côté. Actuellement, dans la plupart des régions urbaines, les ingénieurs conçoivent des systèmes de distribution d'eau potable, mais relèguent au second plan voire n'intègrent pas l'assainissement et la gestion des eaux usées. Dès lors, il est essentiel de créer des structures administratives systématiques dédiées à leur suivi et à leur mise en œuvre dans les centres urbains.

La planification des ressources en eau est liée à l'utilisation des terres. La planification des systèmes d'eau doit prendre en compte les usages industriels, commerciaux et résidentiels des terres, les potentiels effets des activités industrielles sur les sources d'eau, ainsi que les paramètres écologiques tels que les infrastructures vertes et la préservation des écosystèmes (Brikké et Vairavamoorthy, 2016).

De vastes campagnes de sensibilisation doivent être menées afin d'assurer l'acceptabilité sociale des travaux d'assainissement dans les pays en développement.

Encadré 18 : Projet WASSER de l'Union européenne Water and Sanitation for Settlements in Eastern Sri Lanka

Défis Le tsunami qui a dévasté les villes de Batticaloa et de Kalmunai, sur la côte est du Sri Lanka, a détruit plus de 500 m d'infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau. La qualité des services essentiels, tels que l'eau courante et les toilettes, qui s'avérait déjà insuffisante auparavant, s'est fortement dégradée, ce qui a eu des effets considérables sur les citoyens pauvres, les enfants et les personnes âgées ou malades.

Actions Water and Sanitation for Settlements in Eastern Sri Lanka (WASSER) est le troisième projet d'une série destinée à améliorer les conditions de vie des habitants et les capacités des administrations locales. Il apparaît que plusieurs mesures ont entraîné des effets positifs sur les prévisions en matière d'eau et d'assainissement. Tout d'abord, la technologie a été systématiquement utilisée par les administrations, même lorsque les infrastructures étaient limitées et que seuls les outils et matériaux disponibles localement étaient utilisés. L'administration de Batticaloa et de Kalmunai a été associée à chaque étape du processus de création de nouvelles techniques de planification et de gestion spatiale. Elle a ainsi créé une carte mise à jour de la zone ainsi qu'un atlas présentant des informations relatives à l'environnement et à la santé, destinées à mettre en œuvre une planification éclairée. Une seconde mesure a permis de renforcer l'implication et le sentiment d'appartenance des bénéficiaires. La prise en compte du point de vue du personnel local et des minorités a favorisé leur engagement dans la collaboration avec le gouvernement local et a donné lieu à des retours positifs.

Impact Des formations aux techniques d'assainissement, de captage des eaux de pluie et de forage de puits dispensées dans ce cadre ont permis la création de perspectives d'emploi indépendant. Le dispositif a ainsi donné lieu à la construction de plus de 500 citernes de collecte d'eau de pluie, de plus de 50 toilettes, de robinets d'eau pour 400 familles et d'infrastructures approvisionnant plus de 1500 familles. Ces formations ont permis au conseil municipal et aux foreurs de puits de trouver un moyen de subsistance.

Source: ONU-Habitat

Exemples d'actions

Inclure les femmes dans les efforts de planification en matière d'eau et d'assainissement. Dans les zones périurbaines, les femmes sont souvent chargées de l'approvisionnement en eau au sein du foyer.

Garder à l'esprit que si les systèmes décentralisés peuvent fournir des services, ils doivent être utilisés avec prudence à long terme. Le traitement des eaux usées représente un investissement coûteux, que les municipalités n'ont pas forcément les moyens de financer.

Les systèmes de traitement décentralisés ad hoc peuvent répondre aux besoins de certaines communautés, mais doivent être utilisés avec prudence, car ils s'avèrent plus difficiles à contrôler et nécessitent malgré tout une surveillance centralisée (Massoud, Nasr et Tarhini, 2009).

Créer des systèmes intégrés pour les méthodes de traitement décentralisées. Les systèmes intégrés peuvent être utilisés à plusieurs fins, notamment l'approvisionnement en eau potable et en ressources en eau pour l'agriculture.

Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau, c'est-à-dire un processus de traitement durable de l'eau parallèle à l'aménagement du territoire et conforme à des principes écologiques. La pollution et les ressources en eau limitées constituent des difficultés courantes dans de nombreuses villes et zones périurbaines des pays en développement. Des principes de conception écologique et une bonne gestion des terres peuvent mener à un transport et à un traitement de l'eau plus intégrés (Partenariat mondial pour l'eau, 2011).

Envisager plusieurs types de réutilisation adaptés aux municipalités et à leurs ressources en eau. Il existe différentes possibilités de réutilisation de l'eau, notamment l'irrigation en milieu agricole, les usages industriels et la recharge des nappes phréatiques. Les communautés possèdent leurs besoins propres, qu'il convient de prendre en compte dans le processus de planification (Capodaglio, 2017). L'encadré 19 expose les efforts mis en œuvre pour améliorer le système d'approvisionnement en eau à Jiaxing, en Chine.

Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau, c'est-à-dire un processus de traitement durable de l'eau parallèle à l'aménagement du territoire et conforme à des principes écologiques.



Encadré 19: Projet de marais artificiels écologiques de Shijiazhuang pour une eau potable sûre, Chine

La ville de Jiaxing se situe dans le delta du Yangzi et dans le réseau fluvial du bassin du lac Taihu.

Actions Le gouvernement de Jiaxing a déployé des efforts soutenus pour renforcer ses technologies d'approvisionnement en eau, notamment pour améliorer la qualité de l'eau. Concernant le contrôle de la pollution, il est passé d'une approche technique à une approche écologique. Ainsi, en Chine, Jiaxing a joué un rôle de pionnier dans la promotion de la construction de marais artificiels écologiques pour améliorer la qualité des sources d'eau. Dans le cadre de ce projet, les plantes aquatiques présentes dans les marais contribuent largement à éliminer les polluants et donc à obtenir une eau purifiée conforme aux normes de qualité nationales. Ces pratiques innovantes garantissent l'accès des résidents de Jiaxing à une eau potable propre et favorisent l'amélioration continue de l'environnement résidentiel et des conditions écologiques. Elles offrent également une solution intéressante aux villes du monde entier confrontées à des problèmes similaires de micropollution de l'eau.

En 2006, dans le cadre de ce projet, l'Académie des sciences chinoise a élaboré un programme technique à partir d'une étude approfondie de la pollution en amont de la source d'eau et de la qualité de l'eau. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur la technologie innovante de contrôle de la source d'eau à plusieurs niveaux de captage et d'épuration biologique par les racines des plantes. Le Comité de gestion de la zone de développement économique de Jiaxing a fourni gratuitement des terrains pour la construction. En 2007, la construction du projet de marais artificiels écologiques de Shijiazhuang a commencé à Jiaxing. Celui-ci s'étend sur une surface de 1087 km² en amont de la prise d'eau, sur une zone verte de forme triangulaire aménagée au nord-ouest de la ville. La principale composante du projet consiste à reproduire des marais artificiels/naturels, notamment trois zones fonctionnelles de prétraitement biologique, d'épuration par les racines et d'épuration en profondeur. Les polluants présents dans l'eau sont dégradés et absorbés par les plantes et les racines sous l'influence des changements de niveau d'eau sur le site des marais. Fin 2007, la modélisation du terrain était achevée. Entre 2008 et avril 2009, l'ensemble des projets d'appui, y compris la plantation des plantes aquatiques, ont été réalisés.

En juin 2009, le projet était terminé et mis en application. En décembre 2011, il a reçu le prix chinois pour les meilleures pratiques en matière d'amélioration du cadre de vie, décerné par le ministère

du Logement et du Développement rural et urbain. Parallèlement, à l'issue d'un examen mené par des experts du ministère, il est devenu un projet de démonstration hydraulique national.

Au total, 10,79 millions USD ont été investis, dont 1,19 million (11 %) par le Gouvernement populaire central, 4,76 millions USD (44 %) par le gouvernement provincial du Zhejiang et 4,84 millions USD (environ 45 %) par le gouvernement municipal de Jiaxing. Le Comité de gestion de la zone de développement économique de Jiaxing a mis à disposition gratuitement un terrain de 1,1 km² pour la construction du projet. Le Comité administratif de planification et de développement rural et urbain de Jiaxing, le Bureau des ressources en eau de Jiaxing et l'Agence pour la protection de l'environnement de Jiaxing ont assuré un accompagnement complet dans les domaines administratif et technique.

Impact Le projet de marais artificiels écologiques de Shijiazhuang a eu divers résultats et effets, tant à Jiaxing que dans les périphéries et dans les districts voisins. Ainsi, toutes les personnes vivant dans les zones rurales de la municipalité de Jiaxing ont désormais accès à l'eau potable. Par ailleurs, le projet a eu une incidence positive sur l'environnement écologique et résidentiel de la zone et des terrains alentour en favorisant le développement immobilier et en induisant une hausse de la valeur foncière.

Cinq villes et districts au sein de la municipalité de Jiaxing tirent activement des enseignements du projet de Shijiazhuang, se préparant notamment à créer des marais écologiques en vue de renforcer leur capacité de développement durable.

Les marais écologiques, qui constituent une source sûre d'eau potable, ont d'ores et déjà été intégrés à la planification urbaine de l'ensemble de la ville de Jiaxing. Ils seront ainsi utilisés durablement et profiteront aux générations futures. Le processus de participation du public à la construction et à la gestion des marais a renforcé sa sensibilisation à la protection écologique et environnementale et a accru la volonté de protéger la rivière mère de Jiaxing.

La municipalité a par ailleurs apporté des modifications et des améliorations aux réglementations relatives à la protection des sources d'eau. Cet exemple prouve ainsi que les autorités chinoises prennent conscience que l'eau constitue une ressource précieuse et rare.

2.3 Mesures immatérielles

2.3.1 Culture

Pour la première fois, **l'ODD 11** appelle les gouvernements à « renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial », notamment en mesurant les dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type d'administration, de dépenses et de financement privé (**cible 11.4**).

De même, le Nouveau Programme pour les villes définit la culture comme une « source d'enrichissement pour l'humanité » qui contribue de façon majeure au développement durable des villes, des établissements humains et des citoyens en leur donnant les moyens de jouer un rôle actif et irremplaçable dans les initiatives de développement. Il reconnaît ainsi que la culture doit être prise en considération dans le cadre de « la promotion et de l'adoption de nouveaux modes de consommation et de production viables à long terme, qui favorisent une utilisation responsable des ressources et contribuent à la lutte contre les effets préjudiciables des changements climatiques » (**NPV 10**). Il fait par ailleurs de la culture une composante prioritaire des plans et stratégies urbains lors de l'adoption d'instruments de planification, notamment les plans directeurs, les directives sur le zonage, les codes de la construction, les politiques de gestion des zones côtières et les politiques de développement stratégique (**NPV 124**). Il encourage une utilisation novatrice et durable des monuments et des sites architecturaux aux fins de la création de valeur grâce à une restauration et à une adaptation respectueuses. Outre la mise en valeur des monuments et bâtiments historiques, il associe « les peuples autochtones et les communautés locales à la promotion et à la diffusion de connaissances sur le patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi qu'à la protection des expressions et des langues traditionnelles, notamment en tirant parti des nouvelles technologies et techniques » (**NPV 125**).

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture définit le patrimoine culturel comme étant constitué « des artefacts et des attributs immatériels d'un groupe ou d'une société

qui sont hérités du passé, maintenus dans le présent et préservés au bénéfice des générations futures » (UNESCO). Cette définition intègre les « objets », « sites » et « bâtiments », mais également le patrimoine culturel immatériel, qui garantit la diversité culturelle pendant plusieurs générations.

Outre ces éléments, les industries créatives constituent de nouvelles sources de dynamisme culturel. S'il subsiste des débats concernant les éléments constitutifs d'une industrie créative, l'UNESCO définit l'activité d'une industrie créative comme « la création, la production et la distribution de contenus culturels ». On peut notamment citer les musées et les collections, les performances d'art, les arts visuels et la photographie, les films, la télévision et la radio, le design et l'édition, l'architecture, les journaux et les magazines, les jeux et les livres. En plus des catégories citées précédemment, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) inclut également la fabrication numérique et les nouveaux médias en tant que catégories distinctes. Le marché mondial des biens créatifs était estimé à 508 milliards USD en 2015. Dans le monde, les trois principales industries créatives sont la télévision, les arts visuels et les médias. En 2013, les industries créatives ont généré 2250 milliards USD de recettes et employé 29 millions de personnes à travers le monde (CNUCED, 2019).

Au sein de l'espace urbain, la culture et le développement culturel offrent des possibilités dans plusieurs domaines. Tout d'abord, de nombreuses villes des pays en développement possèdent des biens culturels matériels sous la forme de centres historiques. Véritables sources de culture et d'histoire au sein de la ville, ces derniers doivent être protégés au bénéfice des générations futures. Ils recèlent généralement un grand nombre de bâtiments historiques, de monuments et d'espaces publics bâtis selon des modèles architecturaux et urbanistiques communs. Toutefois, dans les pays en développement, ces centres sont souvent dégradés et abritent des habitations pauvres et informelles. Ce phénomène s'explique généralement par des variations démographiques, par une migration intra-urbaine, par des tendances en matière de transports, par l'absence de plans d'occupation des terres efficaces et par le manque d'investissements publics dans l'entretien des quartiers et des structures historiques. Le rôle de la culture dans la conception et le développement des villes doit ainsi être reconnu et renforcé pour les siècles à venir.

Le Nouveau Programme pour les villes définit la culture comme une « source d'enrichissement pour l'humanité » qui contribue de façon majeure au développement durable des villes, des établissements humains et des citoyens en leur donnant les moyens de jouer un rôle actif et irremplaçable dans les initiatives de développement.

Graphique 24 : Culture



**MESURES IMMATÉRIELLES
CULTURE**

En 2015, le marché mondial des biens créatifs était estimé à

 **\$508 milliards**

En 2013, au niveau international, les industries créatives ont généré **2 250 milliards USD** de recettes et

employé **29 millions de personnes** 

Les trois principales industries créatives sont :



la télévision



les arts visuels



les médias visuels

Source: UNCTD (2019) creative economy outlook trends in international trade in creative industries.

PRINCIPES



Avantages

Le rôle de la culture dans l'amélioration des liens sociaux, la mise en valeur des lieux et la création de meilleurs emplois et conditions économiques doit être reconnu.



Savoir-faire local

Source majeure de savoir-faire et d'identité, la culture représente un élément essentiel du développement urbain.



Conservation

La conservation des centres historiques urbains présente des avantages économiques évidents pour les villes.



Bâtiments historiques

Dans de nombreux climats, les bâtiments historiques nécessitent moins d'énergie pour fonctionner que les nouvelles constructions.



Cartographie des parties prenantes

La cartographie et la participation des parties prenantes devraient jouer un rôle majeur dans l'ensemble des projets culturels.



Résolution de conflits

La culture peut jouer un rôle majeur dans la résolution des conflits.

EXEMPLES D' ACTIONS



Ressources culturelles

Recenser l'ensemble des ressources culturelles des communautés urbaines.



Sensibilisation

Sensibiliser le public et l'informer sur la culture et le patrimoine.



Intégration sectorielle

Intégrer des projets de développement culturel et de conservation à d'autres secteurs.



Droits de l'homme

Prendre en compte les droits de l'homme dans une approche spatiale intégrée qui reconnaît les expériences de pauvreté urbaine vécues par les femmes et favorise un développement économique inclusif et durable sur le plan culturel.



Éventail de compétences

Constituer des équipes possédant diverses compétences en ingénierie, sciences sociales et PME.

Principes

Le rôle de la culture dans l'amélioration des liens sociaux, la mise en valeur des lieux et la création de meilleures conditions économiques et emplois doit être reconnu. La culture constitue une richesse pour les villes et contribue directement à leur développement, notamment par le tourisme et les industries culturelles et créatives.

Outre son rôle économique et environnemental, la culture reflète les personnes et les lieux dont elle est issue et représente une source majeure de savoir-faire et d'identité, ce qui en fait un élément essentiel du développement urbain. Les villes sont une construction culturelle, où les structures bâties et les espaces publics s'avèrent étroitement liés aux tissus sociaux (Banque mondiale, 2018).

La conservation des centres historiques urbains présente des avantages économiques évidents pour les villes. Par l'amélioration de l'environnement urbain, le renforcement des infrastructures, la hausse des valeurs immobilières et la mise en place d'activités culturelles et touristiques, ces centres peuvent en effet catalyser le développement socioéconomique de la ville entière. Leur préservation peut donner lieu à la création d'emplois, à une hausse des investissements du secteur privé ainsi qu'à une amélioration de l'environnement urbain et de la qualité de vie, bénéficiant ainsi largement à la population locale. Ils peuvent en outre attirer de nouvelles entreprises et des membres de la « classe créative », et donc aboutir à l'émergence de pôles de compétitivité.

Selon le rapport « Culture : futur urbain » publié par l'UNESCO en 2016, il convient d'adopter une approche axée sur la culture pour appréhender le développement urbain durable. Cette approche s'articule autour des trois propositions suivantes : 1) Les villes centrées sur l'humain sont des espaces centrés sur la culture ; 2) La culture est indispensable à un environnement urbain de qualité ; 3) Les villes durables nécessitent des politiques intégrées qui tirent pleinement parti de la culture. La figure 30 montre la place Naghch-e Djahan, à Ispahan (Iran), un site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO qui attire des milliers de touristes chaque année.

Dans de nombreux climats, les bâtiments historiques nécessitent moins d'énergie pour fonctionner que les nouvelles constructions. Ce phénomène s'explique notamment par leur absence de systèmes de chauffage et de refroidissement, leur conception

passive (utilisation par un bâtiment du climat naturel pour maintenir une température confortable), leur capacité de survie passive (capacité d'une structure à maintenir des conditions propices à la vie en cas de panne prolongée d'électricité, de chauffage ou d'eau), la compacité de leur structure et leur proximité avec d'autres bâtiments historiques qui permet un système d'isolation. Des études ont démontré que la réutilisation d'un bâtiment entraîne toujours moins d'effets sur l'environnement que la construction d'une nouvelle structure.

La cartographie et la participation des parties prenantes devraient jouer un rôle majeur dans l'ensemble des projets culturels. En effet, l'implication de toutes les parties prenantes contribue largement à la réussite des projets de patrimoine culturel dans les centres urbains, qui sont complexes et difficiles à financer par nature. Très souvent, les centres historiques présentent un régime foncier problématique et abritent des implantations sauvages ainsi que des locataires d'origine ethnique et d'identité différentes.

La culture peut jouer un rôle majeur dans la résolution des conflits. S'il a été affirmé qu'il pouvait provoquer des conflits entre différents groupes ethniques ou culturels, le patrimoine culturel peut recréer des liens entre les populations par la réappropriation d'un patrimoine commun ayant été endommagé ou étant à l'origine de conflits. Le pont de Mostar, qui est devenu un instrument favorisant le dialogue entre les communautés, illustre parfaitement ce phénomène.

Le patrimoine culturel peut recréer des liens entre les populations par la réappropriation d'un patrimoine commun ayant été endommagé ou étant à l'origine de conflits.

Exemples d'actions

Recenser l'ensemble des ressources culturelles des communautés urbaines. De nombreuses villes mettent en œuvre un projet de cartographie des biens culturels afin de collecter et d'enregistrer des informations relatives aux ressources culturelles de la communauté. Dans cette optique, il convient de prendre en compte les biens culturels qui ne semblent pas revêtir de dimension artistique ou culturelle à première vue, mais méritent d'être répertoriés pour « leur lien avec les pratiques culturelles ou croyances d'une communauté vivante » (FEMA, 2005). Les cartographies ou inventaires de biens culturels doivent inclure le patrimoine culturel immobilier, notamment les monuments (dotés d'une valeur historique ou architecturale reconnue), les structures (telles que les

barrages, les ponts, les tunnels et les canaux) et les sites (tels que les jardins traditionnels, les champs de bataille, les sites urbains historiques et les sites archéologiques).

Le patrimoine mobilier comprend les collections archéologiques, les œuvres d'art, les cartes, les archives familiales, ainsi que les documents et les artefacts historiques conservés dans les bibliothèques, les musées et les archives. Enfin, pour inventorier le patrimoine immatériel, il convient de recueillir des informations sur l'artisanat traditionnel, les arts empiriques et arts du spectacle, les savoirs traditionnels ou encore les traditions orales. Il est possible d'utiliser des études de sites, des recherches documentaires complémentaires, des consultations d'archives, des méthodes de planification participatives, des cartographies et d'autres techniques.

Sensibiliser et informer le public sur la culture et le patrimoine. Les projets de développement culturel peuvent aboutir à condition que la valeur du patrimoine soit bien comprise et acceptée par la communauté. Dès lors, la sensibilisation et la planification participative doivent être intégrées à ce type de projets

Intégrer des projets de développement culturel et de conservation à d'autres secteurs. Les projets réussis combinent la réhabilitation matérielle des structures historiques, le développement des infrastructures, la gestion des déchets solides, l'amélioration du

réseau routier existant, l'éclairage des rues, la création d'emplois et la promotion des industries créatives et du tourisme. Ils garantissent ainsi un centre historique accessible, disposant d'eau et d'installations sanitaires pour son parc immobilier, offrant des emplois à la communauté, visité par les touristes et protégé de la pollution et des vibrations provoquées par les systèmes de transport.

Prendre en compte les droits de l'homme dans une approche spatiale intégrée qui reconnaît les expériences de pauvreté urbaine vécues par les femmes et favorise un développement économique inclusif et durable sur le plan durable. Pour assurer la réussite de leurs projets relatifs au patrimoine culturel, les urbanistes doivent prendre en compte le lien entre la préservation du patrimoine culturel matériel (bâtiments, sites, modèles urbains, etc.) et la préservation des pratiques sociales immatérielles (résidents, pratiques commerciales), qui participent généralement à la richesse, à la culture et à l'identité du lieu. Une rénovation urbaine mal réalisée peut entraîner un phénomène de gentrification, renforcer les inégalités sociospatiales et détruire de précieux biens culturels au nom de la modernité.

Constituer des équipes possédant diverses compétences en ingénierie, sciences sociales et PME. Les projets relatifs au patrimoine culturel sont multisectoriels et complexes par nature. Ils nécessitent donc un niveau d'expertise technique élevé, et ce dans de nombreux domaines.

Pour assurer la réussite de leurs projets relatifs au patrimoine culturel, les urbanistes doivent prendre en compte le lien entre la préservation du patrimoine culturel matériel (bâtiments, sites, modèles urbains, etc.) et la préservation des pratiques sociales immatérielles (résidents, pratiques commerciales), qui participent généralement à la richesse, à la culture et à l'identité du lieu.

Figure 30: Place Naghch-e Djahan, à Ispahan (Iran), un site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO



2.3.2 Éducation

L'éducation représente l'une des ressources clés pour améliorer la qualité de vie des citoyens et les aider à devenir des acteurs de la société. Cependant, il existe de grandes disparités d'accès à l'éducation, d'ordre social, économique, sexuel et régional. En effet, 50 % des enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire vivent dans des zones touchées par des conflits. Selon l'ONU, il reste 750 millions d'adultes analphabètes à travers le monde, dont deux tiers de femmes. Par ailleurs, les lacunes en matière d'éducation sont fortement liées à la mauvaise qualité des infrastructures. En Afrique subsaharienne, plus de 50 % des écoles ne disposent pas d'un accès à l'eau potable, d'installations pour se laver les mains, d'une connexion internet ni d'ordinateurs.

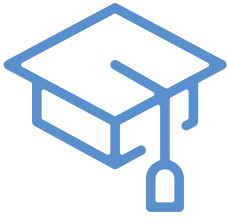
L'éducation contribue à l'existence d'une économie urbaine innovante et compétitive et, ainsi, au renforcement de la productivité économique en permettant à la population active d'accéder à des perspectives de revenus, des connaissances, des compétences et des moyens éducatifs.

L'un des principaux objectifs du Nouveau Programme pour les villes consiste à favoriser le plein emploi productif, le travail décent et les possibilités de subsistance dans les villes et les établissements humains. Le Nouveau Programme pour les villes souligne également qu'il importe de tirer parti du « dividende démographique urbain » et d'aider les jeunes à accéder à l'éducation, à acquérir des qualifications et à trouver un emploi. Il considère les filles et les garçons, les jeunes femmes et les jeunes hommes comme des « acteurs clés du changement visant à bâtir un avenir meilleur [pouvant], lorsqu'on leur en donne les moyens, défendre leurs intérêts et ceux de leur communauté » (NPV 61). Conformément à l'ODD 4 (« Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »), la présente section définit les principes et les stratégies visant à garantir une éducation de qualité dans des conditions d'équité pour promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

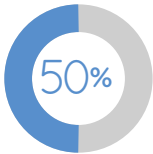
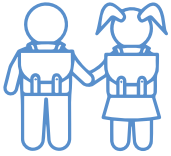
Le Nouveau Programme pour les villes souligne qu'il importe de tirer parti du « dividende démographique urbain » et d'aider les jeunes à accéder à l'éducation, à acquérir des qualifications et à trouver un emploi.



Graphique 25 : Éducation



MESURES IMMATÉRIELLES
ÉDUCATION



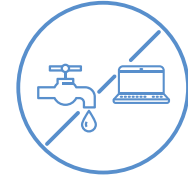
**des enfants non
scolarisés en âge de
fréquenter l'école primaire**

vivent dans des zones
touchées par des conflits.



**750 millions
d'adultes**

sont encore
analphabètes, dont
deux tiers de femmes.



En Afrique subsaharienne,
plus de 50 % des écoles ne
disposent pas d'un accès à
l'eau potable, d'installations
pour se laver les mains,
d'une connexion internet ni
d'ordinateurs.

PRINCIPES



**Droits
universels**

L'éducation est un droit
universel, qu'il convient de
considérer comme un bien
public.



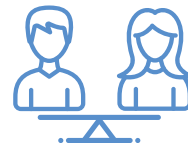
**Éducation
équitable**

L'accès à l'éducation est une
question d'équité et dépend
des moyens financiers, du
statut social et de la stabilité
de la région.



**Conditions
d'apprentissage**

La qualité de l'éducation
dépend des conditions
d'apprentissage.



**Égalité
des sexes**

Il est nécessaire de
mettre l'accent sur
l'égalité des sexes
pour faire progresser
significativement le
domaine de
l'éducation.

EXEMPLES D' ACTIONS



Qualité

Investir dans une
éducation de
qualité.



Subventions

Subventionner
l'enseignement
primaire et second-
aire afin d'assurer
un accès universel.



**Enseignement
professionnel**

Renforcer l'apprentis-
sage professionnel
conformément aux
besoins du marché du
travail.



**Affectation
équitable**

Affecter plus équitable-
ment les ressources
dans les zones
défavorisées.



Principes

L'éducation est un droit universel devant être considéré comme un bien public. L'éducation est un droit à part entière qui ne doit pas faire de laissés-pour-compte et qui vise le plein épanouissement de l'être humain afin de promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et la paix.

L'accès à l'éducation est une question d'équité.

L'accès à une éducation primaire et secondaire abordable et de qualité doit être un droit universel. Cependant, les obstacles à l'éducation sont étroitement liés aux moyens financiers, au statut social et à la stabilité de la région, autant de facteurs qu'il convient de prendre en compte avant toute intervention.

La qualité de l'éducation dépend des conditions d'apprentissage.

L'état d'une école est tout aussi important que l'enseignement lui-même. Des bâtiments de piètre qualité, un taux d'absentéisme de l'équipe enseignante élevé et l'absence d'un programme structuré constituent des facteurs peu propices à l'apprentissage.

Il est nécessaire de mettre l'accent sur l'égalité des sexes pour faire progresser significativement le domaine de l'éducation.

Les filles sont particulièrement concernées par les problèmes d'accès à l'éducation en raison de dynamiques d'exclusion et de discrimination, qui altèrent leur ascension sociale et leur potentiel de prise de décision.



Exemples d'actions

Investir dans une éducation de qualité. Lors du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Incheon en 2015, des critères de référence régionaux et internationaux ont été définis en matière d'accroissement du financement intérieur de l'éducation. Il a ainsi été demandé aux pays d'affecter 4 à 6 % de leur PIB et 15 à 20 % de leur budget national à l'éducation (UNESCO, 2015). Les investissements budgétaires peuvent comprendre l'attribution de bourses d'études, la formation des enseignants, la mise en place d'ateliers, la construction d'écoles et l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité dans les écoles.

Subventionner l'enseignement primaire et secondaire.

L'argent constitue l'un des principaux obstacles à l'éducation pour les familles pauvres, qui doivent calculer les coûts d'opportunité qui apparaîtront si elles envoient leurs enfants à l'école plutôt que de les faire travailler. Les États doivent adopter des mesures et lois visant à offrir à tous un cycle d'enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit, financé par des fonds publics, inclusif et équitable d'une durée de douze ans, dont au moins neuf années obligatoires (Éducation 2030 : Cadre d'action, 37).

Renforcer l'apprentissage professionnel conformément aux besoins du marché du travail. Il convient de renforcer l'accès à un enseignement technique et professionnel de qualité pertinent menant à des perspectives adaptées, à la validation, à la reconnaissance et à l'accréditation. Ainsi, les compétences en matière de technologies de l'information et de la communication doivent être mises en avant et intégrées aux programmes. De même, il est nécessaire de concevoir des mesures et des critères de référence clairs qui favorisent une continuité entre les compétences éducatives et le marché du travail et de réaliser un suivi de l'évolution, des conditions et du statut professionnels.

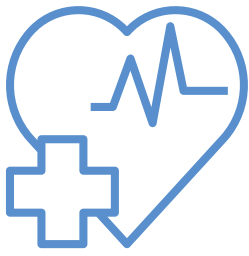
Affecter plus équitablement les ressources dans les zones défavorisées. Il convient d'affecter les ressources selon une approche locale prenant particulièrement en compte les zones les plus pauvres et défavorisées et de réaliser, à des fins de qualité, une évaluation rigoureuse des mesures et programmes existants.

Allouer les ressources selon une approche locale, en accordant une attention particulière aux zones les plus pauvres et les plus défavorisées.

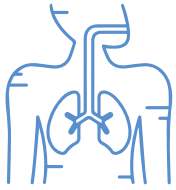
2.3.3 Santé

L'ODD 3 vise à réduire le taux de mortalité maternelle, à mettre fin à la mortalité prématurée évitable et aux épidémies de SIDA, tuberculose et paludisme et à fournir un accès universel à la santé sexuelle et reproductive. S'il a pour objectif de réduire les maladies mesurables, il reconnaît également le lien entre environnement et santé. La **cible 3.9** consiste à « réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ». En ville, les décès sont souvent dus aux facteurs environnementaux. Sur la base de données fournies par les plus grandes villes du monde, l'OMS estime que les pathologies liées à la circulation et les pathologies

Graphique 26 : Santé



**MESURES IMMATÉRIELLES
SANTÉ**



Selon l'OMS, les pathologies liées à la circulation et les pathologies respiratoires constituent le principal facteur de décès dans les villes.



Selon la Banque mondiale, la COVID-19 risque de placer plus de

**100 million
de personnes en
situation de pauvreté.**



Le Nouveau Programme pour les villes établit également un lien entre la santé et l'aménagement, l'utilisation des terres et les espaces publics.

PRINCIPES



Constructions écologiques

La santé, l'environnement et l'aménagement urbain doivent être étroitement mis en relation.



Prévention

Les mesures de prévention diminuent considérablement le nombre de décès.



Risques liés au sexe

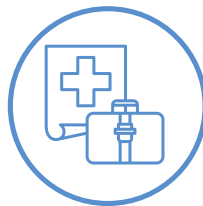
Confrontées à des inégalités liées au sexe, les adolescentes et les jeunes femmes sont particulièrement exposées aux risques sanitaires.

EXEMPLES D' ACTIONS



Codes de construction

Créer des codes et des normes de construction compatibles avec les enjeux sanitaires.



Indicateurs de santé

Intégrer des indicateurs de santé à l'aménagement urbain et aux évaluations d'incidence.



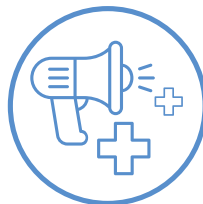
Recherche et développement

Financer et soutenir la recherche et l'élaboration de vaccins et médicaments.



Santé universelle

Financer une couverture de santé universelle.



Gestion des risques

Renforcer la capacité d'alerte précoce, la réduction des risques et la gestion des risques sanitaires mondiaux à l'aide de dispositifs de simulation.

respiratoires constituent le principal facteur de décès dans les villes (OMS, 2015). Il convient de prendre en compte ces facteurs sanitaires dans la planification urbaine.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a montré les répercussions que pouvait avoir une crise de santé publique sur les villes et les communautés à travers le monde. En plus d'avoir mis en danger la santé des résidents, elle a menacé les moyens de subsistance et le tissu social des villes. Les habitants des implantations sauvages et les citoyens pauvres, entassés dans des petits logements et utilisant des installations collectives pour des services tels que l'eau et l'assainissement, n'ont pas pu s'offrir le luxe de la distanciation sociale et ont dès lors été les plus touchés. La COVID-19 devrait ainsi provoquer une augmentation de la pauvreté mondiale pour la première fois depuis 1998, année de la crise financière en Asie (Castaneda Aguilar *et al.*, 2020). Selon la Banque mondiale, la COVID-19 risque de placer plus de 100 millions de personnes en situation de pauvreté (Castaneda Aguilar *et al.*, 2020).

La lutte des villes contre la COVID-19 se décompose en trois phases. La première correspond à la phase d'urgence, qui vise à prévenir la transmission de la maladie et à soigner les personnes touchées. La deuxième est la phase de relèvement rapide, qui consiste à atténuer les effets sur les groupes vulnérables, relancer l'économie locale et déterminer la nouvelle normalité dans des conditions budgétaires tendues. La dernière phase, qui peut être définie comme celle de la nouvelle normalité, présente encore de nombreuses incertitudes, notamment quant à l'avenir du travail et de la densité (ONU-Habitat, 2020).

Le Nouveau Programme pour les villes s'engage à favoriser des sociétés saines en promouvant l'accès à des services publics de qualité et un environnement propre, conformément aux lignes directrices relatives à la qualité de l'air. Il préconise un accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive en vue de réduire le taux de mortalité néonatale et maternelle. Le Nouveau Programme pour les villes établit également un lien entre la santé et l'aménagement, l'utilisation des terres et les espaces publics. Il s'engage notamment à « favoriser la création et l'entretien de réseaux bien connectés et bien répartis d'espaces publics ouverts, polyvalents, sûrs, inclusifs, accessibles, écologiques et de qualité ». Enfin, il reconnaît l'importance du lien entre résilience des villes et préparation aux catastrophes pour la santé des communautés à long terme face aux risques

d'inondations, de sécheresse et de vagues de chaleur. Par ailleurs, il appelle à améliorer la qualité de vie et donc la santé, notamment la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé physique et mentale et la qualité de l'air, dans les habitations comme à l'extérieur, à réduire le bruit et à promouvoir des villes, des établissements humains et des paysages urbains attrayants et vivables, et à faire de la préservation des espèces endémiques une priorité (NPV 67). Ces principes sont en adéquation avec l'ODD 3, qui consiste à « donner aux individus les moyens de vivre une vie saine », à « promouvoir le bien-être à tous les âges », à améliorer la santé maternelle et infantile et à réduire les maladies, notamment le SIDA/VIH ou le paludisme.



Principes

La santé, l'environnement et l'aménagement urbain doivent être étroitement mis en relation.

Les villes doivent reconnaître que la qualité de l'air, le trafic, les espaces verts, la qualité de l'eau et d'autres facteurs environnementaux ont une influence considérable sur la santé. Dès lors, des mesures doivent être prises pour que les infrastructures et les immeubles garantissent la sécurité et l'accès aux soins ainsi que la qualité de l'air et de l'approvisionnement. L'encadré 20 expose un programme d'accès à la nourriture mis en place à São Paulo en vue d'associer les communautés à faible revenu à la production alimentaire.

Les mesures de prévention diminuent

considérablement le nombre de décès. Les statistiques relatives à la mortalité infantile dépendent largement du niveau de pauvreté et de la région.

Les enfants nés dans un contexte de pauvreté ont quasiment deux fois plus de risques de mourir avant l'âge de 5 ans que ceux issus de familles favorisées. Au total, 4 décès sur 5 survenant avant l'âge de 5 ans ont lieu en Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud. Plus de la moitié des décès infantiles prématurés pourraient être évités en mettant en œuvre dans ces régions des dispositifs qui ont fait leurs preuves, tels que la vaccination, la nutrition, la sûreté de l'eau et de la nourriture et l'accès aux soins.

Confrontées à des inégalités liées au sexe, les adolescentes et les jeunes femmes sont particulièrement exposées aux risques sanitaires.

Le VIH et le SIDA représentent les principales causes de décès pour les femmes en âge de procréer (Objectifs de développement durable des Nations Unies). En raison de la stigmatisation sociale, du patriarcat,

En plus d'avoir mis en danger la santé des résidents, la pandémie de COVID-19 a menacé les moyens de subsistance et le tissu social des villes.

de l'exclusion et des discriminations, les filles et les jeunes femmes sont particulièrement exposées aux risques sanitaires.



Exemples d'actions

Créer des codes et des normes de construction compatibles avec les enjeux sanitaires. Il convient d'établir une liste de mesures et de normes destinées à garantir une aération et un trafic adaptés dans les zones urbaines. Il est en outre nécessaire d'instaurer des réglementations relatives à l'utilisation de produits chimiques et de fumées dangereuses ainsi que des obligations de déclaration en cas de présence d'une substance dangereuse dans un bâtiment (aux États-Unis, par exemple, les propriétaires doivent rendre compte de la présence d'amiante dans un immeuble).

Intégrer des indicateurs de santé à l'aménagement urbain et aux évaluations d'incidence. L'incidence des maladies dans chaque zone doit être mesurée à l'aide d'indicateurs définissant une ville saine (espaces verts, qualité des bâtiments, espaces publics pour l'activité physique, etc.). De plus, l'amélioration de ces paramètres doit être confiée aux instances de gouvernance.

Financer et soutenir la recherche et l'élaboration de vaccins et médicaments. Il importe de considérer les vaccins comme des biens publics et de veiller à leur accessibilité partout. Il faut en outre créer des programmes au sein des communautés, des écoles et des hôpitaux locaux en vue de sensibiliser la population à l'efficacité des vaccins. Enfin, d'importants moyens doivent être investis dans la recherche et le développement de médicaments et de vaccins.

Financer une couverture de santé universelle. Une partie des dépenses annuelles doit être affectée au financement d'une couverture santé universelle, destinée à fournir à chacun les médicaments, les vaccins et les services de santé essentiels.

Renforcer la capacité d'alerte précoce, la réduction des risques et la gestion des risques sanitaires mondiaux à l'aide de dispositifs de simulation. Il convient de créer des plans de prévention, tels que la simulation de la propagation potentielle d'un virus ou d'une épidémie, et d'installer des caméras infrarouges dans les zones à risque élevé, notamment les aéroports et les usines de conditionnement de la viande. Enfin, un plan doit être établi pour permettre de gérer et de contenir la propagation d'une épidémie aussi rapidement que possible.

Encadré 20 : Cities without Hunger – Jardins communautaires à São Paulo, Brésil

Défis Avant 2003, l'est de São Paulo constituait une vaste zone séparée du reste de la ville qui était très touchée par la pauvreté et la violence. L'exclusion concernait principalement les adolescents et les personnes d'âge moyen, une grande partie de cette population étant constituée de migrants venus de régions plus pauvres du Brésil. À leur arrivée à São Paulo, hormis des emplois temporaires ou peu qualifiés ces personnes n'ont bénéficié que de peu de perspectives professionnelles. Ainsi, une grande partie de la main d'œuvre de la zone est restée au chômage, disposant de paniers de nourriture fournis par la ville pour uniques ressources alimentaires.

Actions Créé en 2004, le projet intersectoriel Cities without Hunger (Villes sans faim) a pour objectif d'associer les communautés urbaines défavorisées à la production alimentaire, moyen de subsistance garant d'un mode de vie sain. En transformant des terrains publics et privés inoccupés en jardins potagers, il a donné lieu à la création d'emplois urbains, a permis aux participants d'acquérir de nouvelles compétences et d'obtenir des revenus et a connecté les communautés à l'environnement naturel. La création et l'entretien des jardins, de même que la production de quatre cultures récoltées à différentes périodes de l'année, ont généré des revenus durables et ont donc brisé le cycle de dépendance à l'aide sociale pour les membres de la communauté dépendants. Les stratégies de production enseignées comprenaient la rotation des cultures, le compostage du sol, le séchage et l'irrigation automatique, ainsi que des stratégies de préservation de l'environnement. Par ailleurs, les communautés ont été largement impliquées tout au long du projet. En effet, elles ont tout d'abord été invitées à constituer un comité composé de membres des institutions publiques, de groupes d'influence, d'ONG et de représentants des bénéficiaires. Des dialogues en ligne concernant la prise de décisions et les négociations avec les autorités locales ont également eu lieu. Des évaluations ont été organisées chaque mois.

Impact Pour chaque culture, une marge bénéficiaire solide de 58 % a été constatée, ce qui atteste de la durabilité d'un tel modèle économique. Cities without Hunger a donné lieu à l'ouverture de 25 jardins communautaires, qui ont bénéficié à 14 506 enfants et garanti des moyens de subsistance à 650 personnes. Dans ce cadre, 48 formations ont également été organisées, permettant à plus de 1000 personnes d'obtenir une qualification professionnelle dans le domaine de l'agriculture ou du commerce (Cities without Hunger, 2018).

Source: ONU-Habitat

2.3.4 Sécurité urbaine

Le Nouveau Programme pour les villes souligne l'importance de l'aménagement urbain et de la planification pour la sécurité, notamment en soutenant la mise en place de réseaux de rues bien conçus et autres espaces publics de qualité, sûrs, respectueux de l'environnement, accessibles à tous, à taille humaine et à l'abri de la criminalité et de la violence, y compris le harcèlement sexuel et la violence sexuelle. Il considère la dimension humaine comme un facteur important de l'aménagement urbain et préconise des mesures permettant une utilisation commerciale optimale des rez-de-chaussée, encourageant le commerce et les marchés locaux formels et informels ainsi que les initiatives communautaires à but non lucratif, facilitant la fréquentation des espaces publics et favorisant les déplacements à pied et à vélo en vue d'améliorer la santé et le bien-être (NPV 100). Par ailleurs, il appelle à adopter des mesures inclusives concernant la sécurité urbaine et la prévention de la criminalité et de la violence, y compris le terrorisme et l'extrémisme violent menant au terrorisme. Le cas échéant, ces mesures permettent aux populations locales et aux acteurs non gouvernementaux de participer à l'élaboration d'initiatives et de stratégies urbaines (NPV 103). L'ODD 11 encourage l'amélioration de la sécurité urbaine en préconisant de donner à tous l'accès à « un logement sûr et à un coût abordable », « à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics », et « l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs » (cibles 11.1, 11.2 et 11.7).



Principes

Créer des « yeux sur la rue » permet de renforcer la sécurité. Selon une célèbre théorie de Jane Jacobs, les « yeux sur la rue » sont essentiels à la sécurité urbaine. « Il doit y avoir des yeux dans la rue, les yeux de ceux que nous pourrions appeler les propriétaires naturels de la rue. C'est pourquoi les façades des immeubles d'une rue destinée à accueillir des étrangers au quartier et à assurer leur sécurité en même temps que celle de ses habitants doivent obligatoirement comporter des ouvertures sur cette rue. » (Jacobs, 1961) Ainsi, la présence de personnes sur les trottoirs, les perrons, les balcons et dans les rues des villes augmenterait leur sécurité, car celles-ci surveilleraient

naturellement les espaces qu'elles investissent. Lorsque ces espaces quotidiens sont accessibles et habités, ils favorisent les échanges entre les voisins, les commerçants et les visiteurs, accroissant ainsi la cohésion sociale et la sécurité.

Il est important de reconnaître le lien entre criminalité et marginalisation systémique. Plutôt que de considérer le crime comme le résultat d'une défaillance morale, les solutions de lutte contre les activités criminelles doivent prendre en compte les dimensions systémiques et sociétales. Le plus souvent, les gangs et les activités criminelles apparaissent lorsqu'un groupe marginalisé ne dispose pas de ressources sociales et financières suffisantes pour s'épanouir dans un système. Ainsi, l'augmentation du taux de criminalité est souvent liée à un accroissement des inégalités de revenu. Perpétuer l'idée que le crime découle de défaillances morales individuelles contribue donc au racisme et à la marginalisation systémiques ainsi qu'à la surveillance des personnes et des groupes marginalisés.

L'accès aux transports doit être amélioré. Selon une étude publiée par l'Institut de réforme urbaine (*Urban Reform Institute*, anciennement *Center for Opportunity Urbanism*), les personnes à faible revenu disposent de meilleures perspectives économiques lorsqu'elles vivent dans des quartiers plus accessibles ou multimodaux. De même qu'un niveau de criminalité élevé peut être associé à des inégalités de revenu, un élargissement des perspectives économiques peut contribuer à empêcher la criminalité.

Il convient de favoriser la responsabilité, la visibilité et le respect de la légalité. En cas d'infrastructures juridiques faibles, il est possible de voir émerger un contexte de corruption dans lequel la criminalité et le secteur informel sont culturellement acceptés. La responsabilité, la visibilité, le respect de la légalité et l'équilibre des pouvoirs constituent des éléments essentiels pour parvenir à une société équitable et prospère. Les gouvernements peuvent montrer l'exemple dans ce domaine en créant des systèmes publics transparents et responsables en matière de droit, de propriété et d'aménagement qui permettent une large participation du public.

Le Nouveau Programme pour les villes souligne l'importance de l'aménagement urbain et de la planification pour la sécurité, notamment en soutenant la mise en place de réseaux de rues bien conçus et autres espaces publics de qualité, sûrs, respectueux de l'environnement, accessibles à tous, à taille humaine et à l'abri de la criminalité et de la violence.

Graphique 27 : Sécurité urbaine



MESURES IMMATÉRIELLES
**SÉCURITÉ
URBAINE**

PRINCIPES



Environnement sécurisé

Créer des « yeux sur la rue » permet de renforcer la sécurité.



Marginalisation

Il est important de reconnaître le lien entre criminalité et marginalisation systémique.



Transports

L'accès aux transports doit être amélioré.



Responsabilité

Il convient de favoriser la responsabilité, la visibilité et le respect de la légalité.

EXEMPLES D' ACTIONS



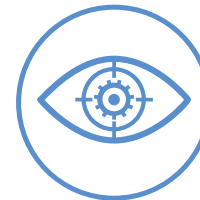
Sécurité des piétons

Favoriser l'utilisation des trottoirs par les piétons.



Accès équitable

Réduire les disparités de revenu en assurant la connectivité des transports dans tous les quartiers et pour tous les niveaux de revenus.



Surveillance non invasive

Installer des moyens de surveillance non invasifs et non violents pour réduire les risques.



Vendeurs de rue

Installer des moyens de surveillance non invasifs et non violents pour réduire les risques.



Programmes de réadaptation

Offrir des programmes sociaux, des programmes de réadaptation et des emplois aux toxicomanes, aux anciens détenus et aux sans-abri.



Mise en avant des modèles

Soutenir les programmes qui mettent les jeunes à risque en relation avec des mentors et des modèles.



Exemples d'actions

Favoriser l'utilisation des trottoirs par les piétons.

Pour veiller à ce que les trottoirs soient en permanence occupés par des usagers, il convient de suivre les principes de planification prévoyant des espaces verts, durables, adaptés aux piétons et cyclistes et bien connectés à l'ensemble de la ville. En outre, privilégier un développement compact et à usage mixte permet d'inciter les piétons à utiliser les trottoirs. Les espaces adaptés aux piétons contribuent à maintenir des « yeux sur la rue » tout en améliorant l'accès aux infrastructures collectives essentielles.

Réduire les disparités de revenu en assurant la connectivité des transports dans tous les quartiers et pour tous les niveaux de revenus.

Les communautés établies dans des zones mal reliées ou non desservies par les transports publics présentent des taux de criminalité élevés. Ancienne « capitale du crime », la ville de Medellín a ainsi vu son taux de criminalité baisser de plus de 75 % lors de l'entrée en service du téléphérique (Vulliamy, 2013). Celui-ci connecte désormais les communautés à faible revenu concentrées sur les hauteurs, qui n'avaient jadis pas accès à l'emploi, à l'éducation et aux autres infrastructures de la ville.

Installer des moyens de surveillance non invasifs et non violents pour réduire les risques.

Prévoir des caméras, des dispositifs d'urgence (tels qu'un bouton d'alarme) ou des agents de sécurité supplémentaires dans les zones à risque élevé permet de réduire la criminalité, le vandalisme et l'atteinte à la propriété (Fox, 2005). Toutefois, la surveillance seule ne suffit pas pour empêcher et éviter la criminalité dans les zones mal desservies par les transports et dépourvues d'un accès satisfaisant aux perspectives économiques, à l'éducation et aux autres services essentiels.

Donner de la légitimité aux vendeurs de rue et autres entreprises informelles.

Il convient de reconnaître et soutenir l'activité des vendeurs de rue en favorisant le tourisme et le marketing et en offrant des locaux à louer subventionnés, des permis et des licences, des subventions et des prêts aux entreprises. En légitimant les entreprises informelles, les autorités peuvent améliorer la visibilité de leur activité et leur conformité aux codes, aux réglementations et aux

lois. Il faut cependant veiller à ne pas imposer de taxes, d'amendes ou de procédures trop longues ou coûteuses, qui pourraient inciter les vendeurs à se tourner davantage vers le secteur informel ou le marché noir.

Offrir des programmes sociaux, des programmes de réadaptation et des emplois aux toxicomanes, aux anciens détenus et aux sans-abri.

La criminalité et les récidives persistent notamment lorsque les perspectives économiques et l'inclusion sociale s'avèrent inadaptées. Casco Viejo, quartier historique de Panamá, était jadis le théâtre de vols, d'activités de gangs et de trafics de drogue. Grâce à la création d'un programme de réadaptation et de nouvelles perspectives d'emploi s'adressant aux anciens membres de gangs et leur famille, il est devenu un centre accueillant et prospère (Kahn, 2015). Les programmes de réadaptation et de formation professionnelle doivent inclure des aides sociales et économiques globales afin de faciliter la réinsertion sociale des participants. Par ailleurs, les autorités doivent éliminer ou annuler les taxes, les amendes ou les dettes liées à la consommation de drogue, au sans-abrisme ou à l'incarcération, autant de mécanismes contre-productifs pour l'inclusion sociale et les perspectives économiques.

Soutenir les programmes qui mettent les jeunes à risque en relation avec des mentors et des modèles.

Les dirigeants de communautés et les organisations à but non lucratif qui impliquent des jeunes à risques dans des programmes types afin de leur donner accès à une formation professionnelle et à l'éducation doivent bénéficier de financements et de soutien. Aux États-Unis, il a été prouvé que le mentorat diminuait les facteurs de risque associés à la violence chez les jeunes, tels que l'abus de substances, la participation à un gang et l'exposition à la violence, tout en renforçant les facteurs de protection contre la violence chez les jeunes, comme la scolarisation, les liens avec la famille et d'autres adultes ou l'adoption de comportements sociaux positifs. Le mentorat s'avère efficace lorsqu'il s'intègre dans un programme présentant un objectif spécifique, par exemple la réussite scolaire ou la préparation à la vie professionnelle, ou se déroule dans un cadre informel avec des coachs, des enseignants ou des membres de la famille élargie (Root Cause, 2015).

Les communautés établies dans des zones mal reliées ou non desservies par les transports publics présentent des taux de criminalité élevés.

2.4. Technologie et innovation

Il convient d'adopter une approche innovante afin d'aborder les grands enjeux du 21^e siècle. Les méthodes d'aménagement traditionnelles ne suffisent plus à relever les défis qui s'imposent et à exploiter les possibilités offertes par l'urbanisation. L'innovation ne renvoie pas uniquement aux « villes intelligentes », bien que certaines des innovations les plus révolutionnaires soient réalisées dans ce domaine. Des innovations technologiques et politiques seront nécessaires pour relever les défis liés à l'urbanisation. Dans les villes du monde entier, les urbanistes locaux, les ingénieurs, les responsables politiques et les bailleurs de fonds conjuguent leurs forces pour mettre en œuvre des méthodes de gestion de l'urbanisation innovantes.

Le Nouveau Programme pour les villes appelle les acteurs du développement urbain à innover dans tous les domaines et secteurs. Il souligne notamment la nécessité d'innover dans le développement économique urbain « en tirant parti du potentiel endogène, des avantages compétitifs, du patrimoine culturel et des ressources locales, ainsi que des infrastructures économes en ressources et résilientes, à promouvoir un développement industriel durable et inclusif et des modes de consommation et de production viables et à instaurer un environnement favorable aux entreprises et à l'innovation, ainsi qu'à la création de moyens de subsistance » et « en mettant à profit les avantages liés à l'agglomération et découlant d'une urbanisation maîtrisée, tels que les niveaux élevés de productivité, la compétitivité et l'innovation » (NPV 14.b et 45). Il s'agit également d'aider les économies urbaines à évoluer progressivement vers des niveaux plus élevés de productivité par l'intermédiaire de secteurs à forte valeur ajoutée, en favorisant la diversification et la modernisation technologique en vue de « la création d'emplois décents et productifs de qualité, notamment par la promotion des industries culturelles et créatives, du tourisme durable, des arts du spectacle et des activités de conservation du patrimoine » (NPV 60).

Le Nouveau Programme pour les villes encourage la mise en œuvre de l'innovation au niveau politique et gouvernemental, en promouvant « l'élaboration, au niveau national, de politiques en matière d'informatique et de communications et de stratégies d'administration en ligne ainsi que d'outils de

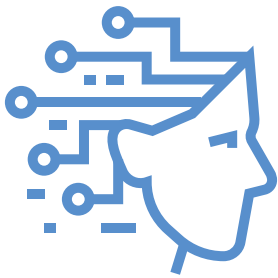
gouvernance numérique axés sur le citoyen, en exploitant les innovations technologiques, y compris les programmes de renforcement des capacités, afin de mettre le numérique à la portée du grand public » (NPV 156).

Les ODD mettent également en avant l'importance de la technologie et de l'innovation. Ainsi, l'ODD 9 appelle les gouvernements à « mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ». Il préconise « une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement » pour favoriser « la recherche, le développement et l'innovation technologique au niveau national dans les pays en développement », accroître « l'accès aux technologies de l'information et de la communication » et faire en sorte que « tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à internet à un coût abordable » (cibles 9.4, 9.b, 9.c).

Dans un monde de plus en plus urbanisé, les stratégies visant à relever les défis liés au développement durable, au développement équitable et à la gouvernance urbaine nécessitent de mettre l'innovation au service des technologies et des mesures politiques dans le cadre d'un processus de transition à long terme de notre mode de gouvernance et de gestion des villes. Alors que les données occupent une importance croissante dans notre société régie par le numérique, les autorités urbaines doivent prendre des mesures pour instaurer des systèmes et des normes destinées à rendre ces données accessibles au public et pour démocratiser et analyser précisément les tendances et les dynamiques urbaines. Cependant, les autorités comprennent que de nombreuses normes, parfois contradictoires, coexistent dans cet espace émergent. Les autorités urbaines doivent soutenir l'utilisation de plateformes numériques et de systèmes de données ouverts et transparents pour veiller à ce que les parties prenantes comprennent les objectifs des projets de villes intelligentes en cours et pour créer des normes adaptées en matière de vie privée ainsi que d'accès équitable et d'utilisation de ces données dans les pratiques de gouvernance urbaine.

L'élaboration de pratiques plus intelligentes et innovantes nécessite de la souplesse et du temps. Le concept de ville intelligente comprend de nombreux secteurs, tels que les transports, l'énergie, les systèmes alimentaires ou la passation des marchés.

Dans un monde de plus en plus urbanisé, les stratégies visant à relever les défis liés au développement durable, au développement équitable et à la gouvernance urbaine nécessitent de mettre l'innovation au service des technologies et des mesures politiques dans le cadre d'un processus de transition à long terme de notre mode de gouvernance et de gestion des villes.



MESURES IMMATÉRIELLES

TECHNOLOGIE ET INNOVATION

PRINCIPES



Transparence

Les pratiques doivent être ouvertes et transparentes pour permettre aux parties prenantes et au public de comprendre les objectifs auxquels répondent les projets de villes intelligentes.



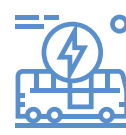
Renforcement des capacités

L'utilisation des technologies intelligentes dans le développement urbain nécessite que les administrations nationales, infranationales et locales puissent procéder à la collecte, à la cartographie, à l'analyse et à la diffusion des données.



Outils de détection

Les villes doivent disposer d'une gouvernance et de modèles financiers actualisés afin d'instaurer des services partagés entre les départements, intégrer les données et repenser le flux de travail pour exploiter pleinement les solutions fondées sur des technologies de détection.



Nouvelle mobilité

Il convient d'instaurer une gouvernance adaptée afin d'encadrer les enjeux liés aux nouvelles technologies de mobilité.

EXEMPLES D' ACTIONS



Mobilité émergente

Réglementer les services de mobilité émergents pour créer des conditions de concurrence équitables et promouvoir l'utilisation des transports publics.



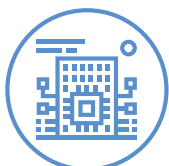
Construction résiliente

Promouvoir la construction et la rénovation d'immeubles durables, résilients et économes en ressources.



Suivi des déchets

Élaborer des règles encadrant le suivi de la production, de la réutilisation, du recyclage ou de l'élimination des matériaux de construction.



Téledétection mobile

Utiliser les équipements de la ville pour collecter les données, notamment en installant des capteurs dotés de traceurs GPS sur les véhicules de la ville afin de transformer ceux-ci en dispositifs de téledétection mobiles capables de mesurer le trafic ainsi que des paramètres environnementaux.



Imagerie satellite

Déterminer l'utilité et la valeur des outils de téledétection et d'intelligence artificielle pour la classification des images en vue d'établir une gouvernance fondée sur des données factuelles en matière de gestion de l'occupation des sols et de surveillance de l'environnement.

La mise en œuvre de pratiques destinées à bâtir une ville intelligente relève à la fois de la technologie et de la politique. Ainsi, elle doit être abordée comme un objet systémique et être gérée de manière centralisée par le gouvernement.

La présente section porte sur quatre domaines abordés par le Nouveau Programme pour les villes : a) Technologie, b) Transports, c) Technologies de construction et du bâtiment et d) Cartographie et données spatiales.

2.4.1 Technologie

Le Nouveau Programme pour les villes souligne le lien entre durabilité et technologie : « Nous nous engageons à adopter le concept de ville intelligente, qui tire parti des perspectives ouvertes par la numérisation, les énergies et les technologies propres ainsi que les transports innovants, offrant ainsi aux habitants les moyens d'opérer des choix plus respectueux de l'environnement et de favoriser une croissance économique durable, et aux villes la possibilité d'améliorer leur offre de services » (NPV 66). Le Nouveau Programme pour les villes appelle à intensifier le partage d'informations, de connaissances et de compétences « en mettant l'accent sur l'innovation sociale, technologique, numérique ou fondée sur la nature, des interfaces science politique solides dans la planification urbaine et territoriale et l'élaboration des politiques ainsi que des mécanismes institutionnels permettant la mise en commun et l'échange d'informations, de connaissances et de compétences » (NPV 157).

Le Nouveau Programme pour les villes souligne la nécessité d'une coopération et d'une coordination en matière de technologie. Il convient notamment de renforcer la coopération et l'échange de connaissances sur la science, la technologie et l'innovation en veillant à la cohérence avec les processus lancés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par ailleurs, il est nécessaire d'instaurer des relations contractuelles claires, transparentes et responsables entre les administrations locales et les fournisseurs de services de transport et de mobilité, notamment en matière de gestion des données. En effet, ces relations protègent l'intérêt général et la vie privée des individus tout en définissant les obligations mutuelles (NPV 116 et 150).

Le Nouveau Programme pour les villes affirme que la technologie doit être utilisée pour favoriser l'engagement civique et la participation des groupes marginalisés. Il encourage notamment « l'élaboration, au niveau national, de politiques en matière d'informatique et de communications et de stratégies d'administration en ligne ainsi que d'outils de gouvernance numérique axés sur le citoyen, en exploitant les innovations technologiques, y compris les programmes de renforcement des capacités, afin de mettre le numérique à la portée du grand public, y compris les femmes, les filles, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes en situation de vulnérabilité, de donner à ces groupes les moyens de se former et d'exercer leur responsabilité civique, d'élargir la participation et de promouvoir une gouvernance responsable » (NPV 156).

L'ODD 9 (« Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ») soutient la recherche scientifique et le développement technologique en encourageant les gouvernements à « renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en (...) augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées », et à créer un environnement politique favorable à l'innovation technologique (cibles 9.5 et 9.b).

2.4.2 Transports

Le secteur des transports joue un rôle essentiel dans le développement économique et social des résidents urbains et dans la promotion de l'inclusion en favorisant les liens entre la population et les écoles, les hôpitaux et les perspectives d'emploi. Cependant, les villes doivent relever trois défis majeurs : 1) dans le monde, un tiers de la population rurale n'a pas accès à une route permanente ; 2) un cinquième des émissions de GES totales provient des transports ; 3) plus d'un million de personnes sont tuées sur les routes chaque année dans le monde (Institut des ressources mondiales, Ross Center for Sustainable Cities).

Les nouvelles technologies dédiées à la mobilité permettent aux villes de fournir un bon accès à l'emploi et à l'éducation tout en atteignant les objectifs climatiques essentiels.

Alors que les attentes en matière de mobilité ne cessent d'augmenter, les nouvelles technologies dédiées à la mobilité permettent aux villes de fournir un bon accès à l'emploi et à l'éducation tout en atteignant les objectifs climatiques essentiels. Les investissements dans les technologies à faible intensité de carbone dans le domaine des transports, telles que les véhicules électriques ou les solutions de micromobilité, représentent une option intéressante, notamment dans les économies en développement, où la majeure partie des infrastructures urbaines et de transport restent à construire. Dans le domaine des transports à faible intensité de carbone, il sera nécessaire d'investir dans de multiples projets ayant fait leurs preuves pour mettre en place des systèmes de transit et de transport urbains intégrés multimodaux en développant les transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériens et en tirant profit des tendances émergentes, telles que la mobilité partagée, la conduite autonome et l'électrification.

Les services de micromobilité ont par exemple commencé à conquérir les consommateurs du monde entier, comme en témoigne leur adoption rapide dans les grandes villes. Ils permettent en effet d'améliorer la connexion entre populations et transports publics, de diminuer la dépendance aux voitures individuelles et de tirer profit de l'espace disponible dans les villes en redimensionnant les véhicules. En outre, si l'on fait abstraction des camionnettes et camions classiques nécessaires à la collecte, à la recharge et à la redistribution des scooters et vélos électriques, ils entraînent une réduction des émissions de GES.

Si les nouveaux services de mobilité peuvent contribuer à réduire le nombre de véhicules individuels sur les routes et améliorer l'accès aux transports, ils peuvent également réduire l'utilisation des transports publics et augmenter les embouteillages et la pollution lorsqu'ils sont utilisés à grande échelle. Pour obtenir des résultats satisfaisants, les villes doivent impérativement élaborer une gouvernance adaptée aux enjeux liés aux nouvelles technologies de mobilité. Dans cette optique, les gouvernements ont commencé à réguler ces services afin de créer des conditions de concurrence équitables tout en favorisant l'utilisation des transports publics.

2.4.3 Technologies de construction et du bâtiment

Le Nouveau Programme pour les villes insiste sur l'importance d'une utilisation durable des ressources naturelles et d'une utilisation efficace des matières premières et des matériaux de construction, notamment le béton, les métaux, le bois, les minerais et la terre. Il affirme fermement son engagement à « encourager les administrations nationales, infranationales et locales, selon le cas, à privilégier les énergies durables, renouvelables et abordables et à opter pour des bâtiments et des modes de construction à haut rendement énergétique, et à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'efficacité énergétique, qui jouent un rôle essentiel dans la réduction des gaz à effet de serre et les émissions de carbone noir, favorisent les modes de consommation et de production durables, contribuent à créer des emplois décents, améliorent la santé publique et réduisent les coûts de l'approvisionnement en énergie » (NPV 75).

Il convient en outre de mettre en place des installations de récupération et de recyclage sans danger, de promouvoir la construction de bâtiments durables et résilients et de privilégier l'utilisation de matériaux d'origine locale, non toxiques et recyclés, ainsi que de peintures et de revêtements sans plomb (NPV 76).

L'ODD 11 vise à aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux. L'indicateur permettant de mesurer cet objectif correspond à la proportion de soutien financier apporté aux pays les moins avancés pour la construction et la rénovation de bâtiments durables, résilients et économes en ressources à l'aide de matériaux locaux. L'ODD 12 (« Établir des modes de consommation et de production durables ») recommande que d'ici à 2030, les gouvernements parviennent à « une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles » (cible 12.2).

Les stratégies de construction et de rénovation d'immeubles durables, résilients et économes en ressources à partir de matériaux locaux augmenteront directement l'utilisation des ressources naturelles et favoriseront une utilisation efficace des matières premières et des matériaux de construction, notamment le béton, les métaux, le bois, les minerais et la terre. En outre, il convient de mettre en place des installations de récupération et de recyclage

Le Nouveau Programme pour les villes insiste sur l'importance d'une utilisation durable des ressources naturelles et d'une utilisation efficace des matières premières et des matériaux de construction.

sans danger et de privilégier l'utilisation de matériaux d'origine locale, non toxiques et recyclés, ainsi que de peintures et de revêtements sans plomb.

Les Nations unies mènent des programmes qui soutiennent et encouragent la construction durable. Ainsi, le programme Bâtiments et construction durables vise à améliorer les connaissances relatives à la construction durable et à soutenir et généraliser les solutions de construction durable dans le monde entier. SHERPA est un outil d'auto-évaluation du logement durable destiné aux parties prenantes impliquées dans la planification, la conception, la construction et l'évaluation de projets de logement. Il vise à soutenir les engagements prévus par le Nouveau Programme pour les villes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris.

Le bois, qui est à nouveau utilisé dans les projets de construction en Amérique du Nord et en Europe, constitue l'une des tendances actuelles en matière de construction durable. Les projets de construction en bois massif sont actuellement en plein essor. Selon certains, ils pourraient révolutionner le domaine de la construction et apporter des solutions aux problèmes liés aux changements climatiques.

Si l'exploitation forestière et la fabrication nécessaires à la production du nouveau matériau sont parfois critiquées, l'utilisation de bois massif dans les nouveaux projets de construction peut permettre de séquestrer de grandes quantités de CO₂ si elle va de pair avec une gestion forestière durable. Des chercheurs issus d'équipes interdisciplinaires composées de climatologues, de chercheurs étudiant le cycle du carbone, de métallurgistes et de sylviculteurs examinent actuellement les effets potentiels du bois massif sur le climat à grande échelle. Selon des études menées par The Nature Conservancy, le Service forestier des États-Unis et d'autres instituts de recherche, le bois massif peut entraîner des économies en CO₂ conséquentes. Ainsi, le remplacement du béton et de l'acier par le bois et le stockage à long terme du carbone dans le bois massif représentent environ 75 % des économies totales réalisées, contre 25 % pour la sylviculture durable (Robbins 2019).

La récupération, la réutilisation et le recyclage sont également des tendances de plus en plus courantes dans le secteur de la construction et de la rénovation. Les déchets provenant de la construction et de la démolition étaient généralement stockés dans des décharges. Or, ce type de pratiques pollue les eaux

souterraines et les habitats environnants, présentant ainsi une incidence néfaste sur l'environnement. Selon l'association américaine National Association of Home Builders, la construction d'une maison de 2 000 pieds carrés (environ 185 mètres carrés) génère jusqu'à 3,6 tonnes de déchets. Si 85 % de ces déchets pourraient être réutilisés ou recyclés, la plupart finissent dans des décharges. Par tonne, le tri et le traitement de matériaux recyclables permettent de créer et de maintenir 10 fois plus d'emplois que la mise en décharge et l'incinération (Institute for Local Self-Reliance, 2002). De plus, la réutilisation des matériaux issus de la construction et de la démolition est une industrie décentralisée, ce qui constitue une difficulté supplémentaire. Pour soutenir le développement de cette industrie relativement limitée, les autorités urbaines doivent remédier à l'absence de règles universelles encadrant le renseignement ou le suivi de la production, de la réutilisation, du recyclage ou de l'élimination des matériaux de construction.

2.4.4 Cartographie et données spatiales

Les données produites doivent être de qualité, actualisées et fiables. Elles doivent par ailleurs être ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, groupe ethnique, statut migratoire, handicap, implantation géographique et autres caractéristiques pertinentes. Cependant, des mesures de protection doivent être mises en place afin que les données ne servent pas à la mise en œuvre de mesures discriminatoires. La disponibilité des données au niveau des villes joue un rôle important pour les processus d'analyse comparative. De nombreuses villes dans les pays développés et en développement ne possèdent pas de données de ce type ni de systèmes permettant de les conserver et de les utiliser.

Le Nouveau Programme pour les villes soutient le renforcement des capacités des administrations nationales, infranationales et locales en matière de collecte, de cartographie, d'analyse et de diffusion des données. Il appelle également à renforcer la promotion de la gouvernance fondée sur des données factuelles en s'appuyant sur une base de connaissances commune et en utilisant à la fois des données comparables au niveau mondial et des données collectées au niveau local, par la voie notamment de recensements, d'enquêtes sur les ménages, de registres de population, de processus de suivi communautaire (NPV 159). Pour ce faire, le Nouveau Programme pour les villes encourage

Le Nouveau Programme pour les villes appelle à renforcer la promotion de la gouvernance fondée sur des données factuelles en s'appuyant sur une base de connaissances commune et en utilisant à la fois des données comparables au niveau mondial et des données collectées au niveau local, par la voie notamment de recensements, d'enquêtes sur les ménages, de registres de population, de processus de suivi communautaire (NPV 159).

« L'utilisation de plateformes et d'outils numériques, notamment les systèmes d'information géospatiale (...) afin d'améliorer à long terme la planification et l'aménagement urbains et territoriaux intégrés, l'administration et la gestion des terres et l'accès aux services urbains et métropolitains » ainsi que « les mécanismes institutionnels permettant la mise en commun et l'échange d'informations, de connaissances et de compétences, y compris la collecte, l'analyse, la normalisation et la diffusion de données communautaires à caractère géographique qui soient de qualité, actualisées, fiables et ventilées par revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes national, infranational ou local » (NPV 157).

Plus spécifiquement, le Nouveau Programme pour les villes encourage le respect des obligations légales au moyen de cadres de gestion solides et inclusifs et d'institutions responsables qui prennent en charge la gouvernance et l'enregistrement des biens fonciers en appliquant des dispositifs transparents et durables de gestion et d'utilisation des terres et d'enregistrement des biens ainsi que des systèmes financiers rigoureux. Il rappelle l'importance de générer des données de qualité, actualisées et fiables, ventilées par toutes les caractéristiques pertinentes au niveau national, pour que ces données ne soient pas utilisées pour la mise en œuvre de politiques discriminatoires en matière d'utilisation des terres (NPV 104).

L'ODD 17 (« Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser ») recommande également aux gouvernements d'apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement afin de « disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays » (cible 17.18). L'encadré 18 présente les mesures mises en œuvre par la ville de São Paulo pour protéger la population la plus vulnérable à l'aide de la cartographie et des informations relatives au logement.

Encadré 21 : Système de cartographie et d'informations relatives aux logements (São Paulo, Brésil)

Actions En 2004, le département du logement et du développement urbain de la ville de São Paulo (SEHAB) a mis au point un système de cartographie et d'informations relatives aux logements, appelé HABISP. Il s'agit d'une base de données complète qui contient des informations sur les résidents des logements sociaux et des implantations sauvages. HABISP répertorie ainsi l'ensemble des implantations de São Paulo et identifie les groupes de population les plus vulnérables afin de classer les interventions par ordre de priorité le plus équitablement possible.

Impact Contrairement aux outils d'enregistrement de données anciennement utilisés par SEHAB, HABISP fournit aux décideurs des informations actualisées et complètes sur les logements et d'autres paramètres socioéconomiques concernant les citoyens pauvres. Par ailleurs, HABISP est un système simple d'utilisation, qui s'appuie sur des indicateurs standardisés pour analyser et comparer différents programmes urbains. Il permet aux équipes municipales d'observer et d'évaluer constamment leurs méthodes de travail et de prendre des décisions adaptées concernant leurs activités à la lumière des dernières statistiques disponibles.

Il profite également aux autres parties prenantes en leur donnant accès aux informations et en leur permettant de participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au déroulement des actions municipales. Le site internet de HABISP constitue une source d'information importante pour les résidents sur les mesures et les programmes en cours d'élaboration, l'avancement des projets et les exécutions budgétaires. L'accès des résidents à ces informations a ainsi renforcé la transparence et la responsabilité.

Ce système d'informations en ligne a transformé l'approche de São Paulo en matière d'aménagement urbain. Cependant, la mise en place d'un tel système d'information et de gestion nécessite des investissements importants dans la technologie ainsi que le renforcement des capacités humaines et financières.

Face à la généralisation des technologies de détection et de l'internet des objets (IdO), les villes doivent identifier les principaux obstacles qui les empêchent d'utiliser durablement les grandes quantités de données collectées avec davantage d'efficacité et de discernement pour investir judicieusement dans les priorités visées. Ces priorités peuvent notamment compter la réduction des embouteillages, la création de places de stationnement, la rénovation des infrastructures d'eau vieillissantes, la compensation des pertes de recettes dues aux fuites d'eau ainsi que la promotion des transports en commun et de la sécurité publique.

Les villes peuvent également bénéficier de méthodes à bas coût pour mettre à jour régulièrement leurs données relatives à l'utilisation des terres et à la couverture terrestre en vue d'alimenter les processus de planification locaux et régionaux. Traditionnellement, les agences municipales ou les ministères responsables de l'environnement, des forêts et de la gestion des ressources naturelles s'appuient sur des enquêtes sur le terrain ou analysent les images satellites. Si les enquêtes sur le terrain sont plus complètes et fiables, elles entraînent des coûts élevés et nécessitent généralement beaucoup de temps pour être mises à jour. Grâce aux récentes évolutions observées dans l'industrie de la technologie spatiale et à la disponibilité accrue des images satellites (gratuites et commerciales) pour la télédétection, les avancées en matière d'informatique et de réseaux de neurones convolutifs semblent offrir des résultats prometteurs pour améliorer et accélérer la classification de l'occupation des sols.

De plus, les algorithmes d'apprentissage automatique se sont révélés être un outil puissant pour analyser les images satellites et fournir des informations précises.



Principes

Les pratiques doivent être ouvertes et transparentes pour aider les parties prenantes et le public à comprendre les objectifs auxquels répondent les projets de villes intelligentes. En plus de permettre aux gouvernements d'améliorer leurs services et leur responsabilité auprès des parties prenantes, le concept de ville intelligente offre aux citoyens la possibilité de faire des choix plus respectueux de l'environnement et de favoriser une croissance économique durable. Des citoyens bien informés sont mieux préparés à participer à la gouvernance civile et à contribuer à l'élaboration de mesures.

L'utilisation des technologies intelligentes dans le développement urbain nécessite que les administrations nationales, infranationales et locales puissent procéder à la collecte, à la cartographie, à l'analyse et à la diffusion des données. La collecte et l'analyse des données sont nécessaires à la bonne gouvernance, notamment à la création de systèmes, de logements, d'enregistrement foncier et de gouvernance non discriminatoires. Le renforcement de la transparence des données relatives aux dépenses et à l'affectation des ressources peut constituer un outil pour mesurer les progrès réalisés en matière d'équité et d'intégration spatiale. Les stratégies d'administration en ligne et les outils de gouvernance numérique axés sur les citoyens, notamment les groupes marginalisés, permettent à la population de se former et d'exercer sa responsabilité civique tout en élargissant la participation et en promouvant une gouvernance responsable.

Les villes doivent disposer d'une gouvernance et de modèles financiers actualisés afin d'instaurer des services partagés entre les départements, intégrer les données et repenser le flux de travail pour exploiter pleinement les solutions fondées sur des technologies de détection. Un développement urbain durable et équitable nécessite une gouvernance métropolitaine inclusive fondée sur des cadres juridiques et des mécanismes de financement fiables, notamment des mécanismes de gestion durable de la dette. Les gouvernements doivent créer des cadres de financement intégrés soutenus par un environnement propice à tous les niveaux. Dans la mesure du possible, le financement doit s'inscrire dans des cadres d'action cohérents.

Il convient d'instaurer une gouvernance adaptée afin d'encadrer les enjeux liés aux nouvelles technologies de mobilité. Les gouvernements doivent instaurer des relations contractuelles claires, transparentes et responsables avec les fournisseurs de services de transport et de mobilité, notamment en matière de gestion des données. Cette disposition vise à protéger l'intérêt général et la vie privée des individus et à inciter le secteur privé à fournir des services de bonne qualité.

Les gouvernements doivent instaurer des relations contractuelles claires, transparentes et responsables avec les fournisseurs de services de transport et de mobilité, notamment en matière de gestion des données.



Exemples d'actions

Réglementer les services de mobilité émergents pour créer des conditions de concurrence équitables et promouvoir l'utilisation des transports publics.

L'application du principe d'équité à la mobilité et au développement des transports peut favoriser une participation équitable aux activités socioéconomiques des villes et des établissements humains, notamment pour les groupes marginalisés. Pour ce faire, il convient notamment d'encourager une augmentation notable de l'offre d'infrastructures de transport publiques accessibles, sûres, efficaces, abordables et durables, ainsi que de la marche et du cyclisme. La priorité doit aussi être donnée aux aménagements axés sur les transports en commun équitables, qui réduisent les déplacements, notamment des pauvres, et offrent des logements abordables dans des zones à revenu mixte ainsi qu'une combinaison d'emplois et de services accessibles.

Promouvoir la construction et la rénovation d'immeubles durables, résilients et économes en ressources.

Les gouvernements doivent encourager l'utilisation durable des ressources naturelles et l'utilisation efficace des matières premières et des matériaux de construction, tels que le béton, les métaux, le bois, les minerais et la terre. En outre, donner la priorité aux réseaux électriques intelligents au niveau local et aux plans énergétiques communautaires peut permettre d'améliorer les synergies entre les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Élaborer des règles encadrant le suivi de la production, de la réutilisation, du recyclage ou de l'élimination des matériaux de construction.

Les gouvernements peuvent également soutenir la création et le suivi de centres de réutilisation pour les matériaux de construction surstockés, abandonnés, neufs ou usagés fournis par les fabricants, les prestataires, les entrepreneurs et les particuliers. Ainsi, la gestion professionnelle, la déclaration et le suivi systématiques de grands volumes de matériaux de construction usagés ou réutilisables peuvent réduire le nombre de déchets et de matériaux envoyés en décharge. Propices à la transition vers une économie circulaire, ces actions facilitent la conservation, la régénération, la reconstitution et la résilience.

Utiliser les équipements de la ville pour collecter les données, notamment en installant des capteurs dotés de traceurs GPS sur les véhicules de la ville, afin de transformer ceux-ci en dispositifs de télédétection mobiles capables de mesurer le trafic ainsi que des paramètres environnementaux.

Les données existantes doivent être utilisées pour identifier les zones sensibles potentielles où les capteurs peuvent être placés, réduisant ainsi le nombre d'appareils nécessaires au suivi du trafic, des transports ou encore des infrastructures d'eau. De plus, il convient d'appliquer le concept de ville intelligente en tirant parti des possibilités offertes par la numérisation pour permettre aux citoyens du monde entier de faire des choix plus respectueux de l'environnement tout en stimulant une croissance économique durable et en soutenant les villes dans l'amélioration de leur prestation de services.

Déterminer l'utilité et la valeur des outils de télédétection et d'intelligence artificielle pour la classification des images en vue d'établir une gouvernance fondée sur des données factuelles en matière de gestion de l'occupation des sols et de surveillance de l'environnement.

Ces techniques ont donné lieu à de nouvelles approches dans le domaine de la gestion des ressources foncières par la classification de l'imagerie satellite pour comprendre les utilisations et les délimitations des terrains. Les villes peuvent utiliser ces technologies pour créer une carte de base de l'occupation des sols et des modèles de propriété, puis mettre celle-ci à jour à partir des contributions de la communauté, des études de terrain et des méthodes de résolution des conflits.

Déterminer les bénéfices des récentes évolutions dans le domaine de l'industrie spatiale et la disponibilité croissante des images satellites pour la gestion de l'occupation des terres et la surveillance de l'environnement. Les villes doivent quantifier le problème à résoudre. Alors que le concept de ville intelligente gagne en popularité, les acteurs des gouvernements doivent également prendre conscience du rôle que peuvent jouer les outils de télédétection dans l'évaluation ou la justification des investissements.

Il faut encourager l'utilisation durable des ressources naturelles et l'utilisation efficace des matières premières et des matériaux de construction, tels que le béton, les métaux, le bois, les minerais et la terre. En outre, donner la priorité aux réseaux électriques intelligents au niveau local et aux plans énergétiques communautaires peut permettre d'améliorer les synergies entre les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Figure 31 : Venise, en Italie, est entourée d'eau. Des mesures innovantes doivent être élaborées pour protéger cette ville historique des effets des changements climatiques.





03

Gouvernance, suivi et établissement de rapports

Ce chapitre décrit les mécanismes de gouvernance mondiale mis en place pour le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes afin d'atteindre les Objectifs de développement durable. Il présente le travail actuellement réalisé à l'échelle mondiale avec le soutien d'ONU-Habitat pour créer des cadres d'établissement de rapports et de suivi complets. Les États Membres et les partenaires seront ainsi guidés dans la collecte et l'analyse de données liées aux zones urbaines, mais aussi dans l'identification des actions réalisées et des résultats obtenus à tous les échelons de l'administration et parmi l'ensemble des acteurs. L'analyse de données quantitatives et qualitatives mondiales et la systématisation permise par la plateforme en ligne du Programme pour les villes serviront à l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire Général des Nations Unies sur le Nouveau Programme pour les villes tout en orientant les actions et recommandations mondiales en lien avec l'urbanisation durable.

3.1 Gouvernance mondiale et moyens de mise en œuvre

Tandis que les chapitres précédents décrivent les modalités de création des structures de gouvernance urbaine (NPV 85-92), de planification et de gestion du développement spatial urbain (NPV 93-125), cette section est consacrée aux moyens de mise en œuvre (NPV 126-160).

La complexité du Programme rend nécessaire la participation de nombreux acteurs, l'adoption de divers moyens de mise en œuvre et la création d'un environnement favorable aux échelles nationale, infranationale et locale. La consolidation des capacités, la coopération et les partenariats ainsi que la mobilisation des ressources financières comptent parmi les principaux moyens employés.

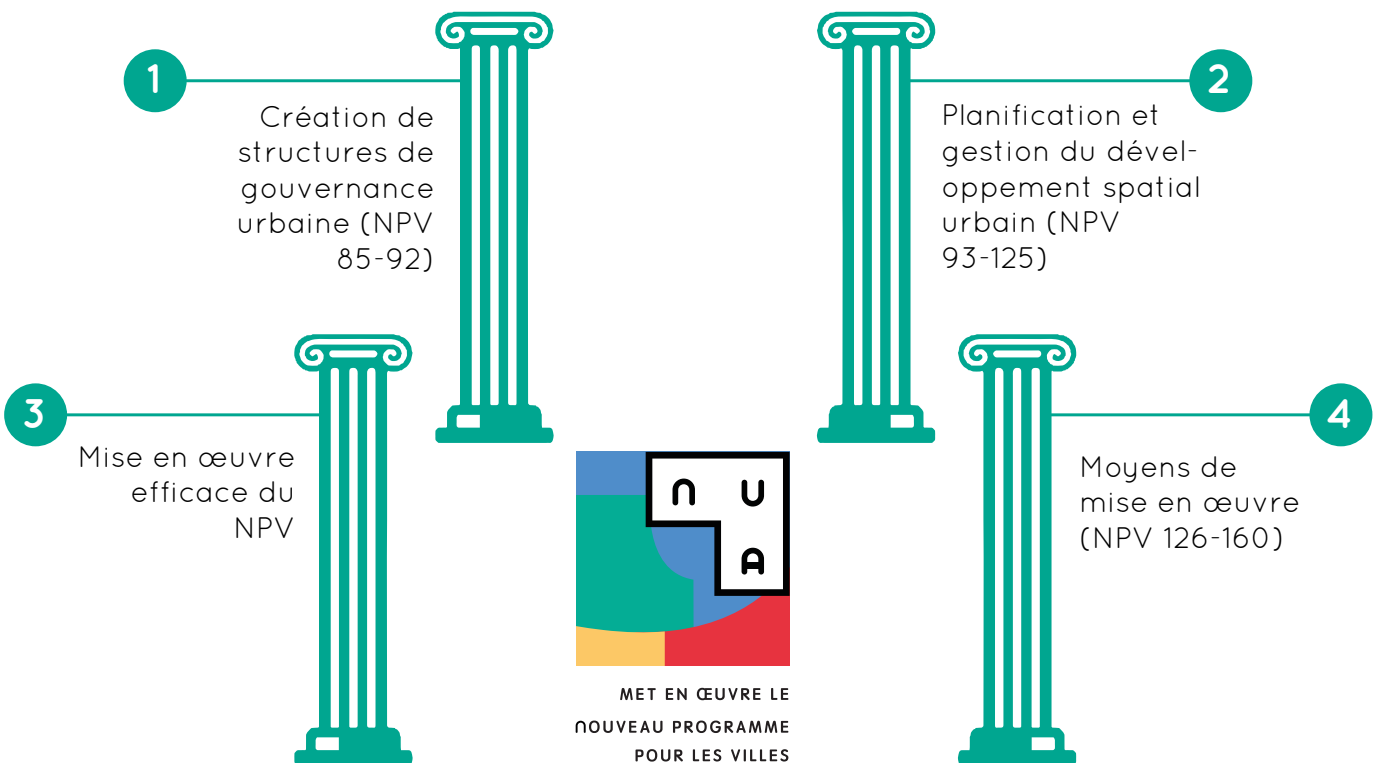
3.1.1 Gouvernance mondiale

Le paragraphe 127 du NPV réaffirme les engagements relatifs aux moyens de mise en œuvre énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le paragraphe 6, quant à lui, souligne la prise en compte des accords internationaux majeurs.

Parmi ces accords internationaux, il convient de mentionner les principaux programmes et accords de développement mondial adoptés en 2015. Outre le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'année a été marquée par la conclusion de trois autres accords des Nations Unies : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui englobe les Objectifs de

La complexité du Programme rend nécessaire la participation de nombreux acteurs, l'adoption de divers moyens de mise en œuvre et la création d'un environnement favorable aux échelles nationale, infranationale et locale.

Figure 32 : Piliers de la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes



développement durable, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'adoption du Nouveau Programme pour les villes en 2016 révèle la prise de conscience croissante du lien entre urbanisation et développement.

Sous l'égide du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ces documents offrent un cadre global destiné à guider les stratégies, politiques et plans nationaux qui permettront de parvenir à la prospérité pour tous, d'éliminer les inégalités et de protéger l'environnement.

Tout comme le Nouveau Programme pour les villes, le Programme 2030 rappelle que le renforcement et la complémentarité des programmes internationaux sont nécessaires pour éviter les pertes d'efficacité et limiter les interactions négatives (CIUS, 2017). Ainsi, l'utilisation des ressources doit être optimisée pour favoriser, par la suite, les interactions positives entre les programmes. Dans cette optique, il est essentiel que l'intégration ait lieu à tous les niveaux de la prise de décisions et de la mise en œuvre, que les systèmes de gouvernance intersectorielle et multipartite soient adoptés, que les partenariats soient renforcés et que les ressources financières et technologiques soient exploitées (CIUS, 2017).

Les programmes et accords de développement mondial adoptés après 2015 mettent en lumière l'importance de la coordination des actions menées par l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le rôle joué en la matière par ONU-Habitat en tant que coordonnateur des questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables est détaillé dans la section 3.4.

La mise en œuvre intégrée de ces programmes internationaux repose sur différents piliers : les concepts universels tels que « l'inclusion de tous », les engagements en faveur des droits de l'homme et de l'égalité

des sexes, les principes inscrits dans divers accords et conventions des Nations Unies et les initiatives prises par certains gouvernements nationaux et locaux pour intégrer le « droit à la ville » à leur législation et à leurs déclarations (NPV 11).

3.1.2 Mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ne peut être financée sans une mobilisation et une affectation adaptées des ressources. Dans cette optique, le renforcement des ressources traditionnelles, la mobilisation de nouvelles formes de recettes ainsi que la mise en place de mécanismes de financement prévisibles et viables à long terme peuvent s'avérer utiles.

Les solutions permettant d'élargir la base de recettes potentielles des municipalités ainsi que d'attirer les investissements et les ressources sont décrites dans les paragraphes 130 à 145 du Nouveau Programme pour les villes. Elles comptent notamment la décentralisation budgétaire, la mise en place de cadres d'action cohérents, la mobilisation des ressources endogènes et des recettes générées grâce aux retombées positives de l'urbanisation, la création de partenariats entre le privé et le public, la diversification des recettes budgétaires et la distribution plus équitable des ressources financières nationales. Le Nouveau Programme pour les villes souligne également la nécessité de renforcer la gestion de la dette en améliorant la qualité de la signature locale. Enfin, il soutient l'accessibilité de différents fonds multilatéraux et de diverses institutions financières multilatérales.

La section 2.1.6 offre un aperçu détaillé des actions stratégiques et des principes du Nouveau Programme pour les villes en matière de finance municipale durable et permet une compréhension approfondie de ce sujet. La section 1.3.3, quant à elle, propose

La mise en œuvre intégrée de ces programmes internationaux repose sur différents piliers: les concepts universels tels que « l'inclusion de tous », les engagements en faveur des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, les principes inscrits dans divers accords et conventions des Nations Unies.

Encadré 22 : Programmes internationaux interconnectés

Le NPV rappelle qu'il est essentiel d'établir d'étroites connexions entre les différents programmes de développement mondial (NPV 6, 9, 11, 12, 77, 79, 127, 128, et 150). Il agit comme un accélérateur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

des contenus supplémentaires sur les sources de financement destinées à la lutte contre les changements climatiques. Enfin, la section 2.1.2 traite des instruments financiers et des outils réglementaires permettant la récupération des plus-values foncières, une solution précieuse pour la taxation des plus-values.

L'ampleur des investissements nécessaires à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes peut sembler décourageante. En effet, d'ici à 2030 la somme permettant de pallier le manque d'infrastructures en matière d'eau, d'installations sanitaires, de transports, d'énergie, d'irrigation et de protection contre les inondations devrait se situer entre 2 et 8 % du PIB par an (Nations Unies, 2019). Or, les avancées réalisées dans le cadre du Programme 2030 offrent un aperçu précieux des perspectives et enjeux pris en compte par les entités nationales et les villes lors de l'application du Nouveau

Programme pour les villes. Le faible nombre de pays disposant de plans de financement concrets pour la mise en œuvre du Programme 2030 constitue un obstacle de taille. Dans ce cadre, l'analyse des contextes de financement et l'évaluation des coûts

nécessaires à l'instauration des ODD à l'échelle nationale se sont avérées particulièrement utiles (Nations Unies, 2019).

Les fonds multilatéraux pour le climat sont destinés à financer les initiatives de lutte contre les changements climatiques. En 2016, les fonds principaux (Fonds d'investissement pour le climat, Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour l'environnement mondial) ont soutenu des projets à hauteur de 2,78 milliards USD. Subventions, endettement, fonds propres ou encore mécanismes d'atténuation des risques : la plupart des fonds multilatéraux pour le climat utilisent un large éventail d'instruments pour rassembler des financements supplémentaires de la part des gouvernements, d'autres donateurs ou du secteur privé.

Le financement de l'action climatique est défini par le Comité permanent du financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comme « un financement ayant pour but de réduire les émissions et de renforcer les puits de gaz à effet de serre, visant à réduire la vulnérabilité des systèmes écologiques et humains aux incidences négatives du changement climatique, ainsi qu'à maintenir et renforcer leur résilience ».

L'analyse des contextes de financement et l'évaluation des coûts nécessaires à l'instauration des ODD à l'échelle nationale se sont avérées particulièrement utiles (Nations Unies, 2019).

Figure 33 : Principaux programmes internationaux pour l'après 2015

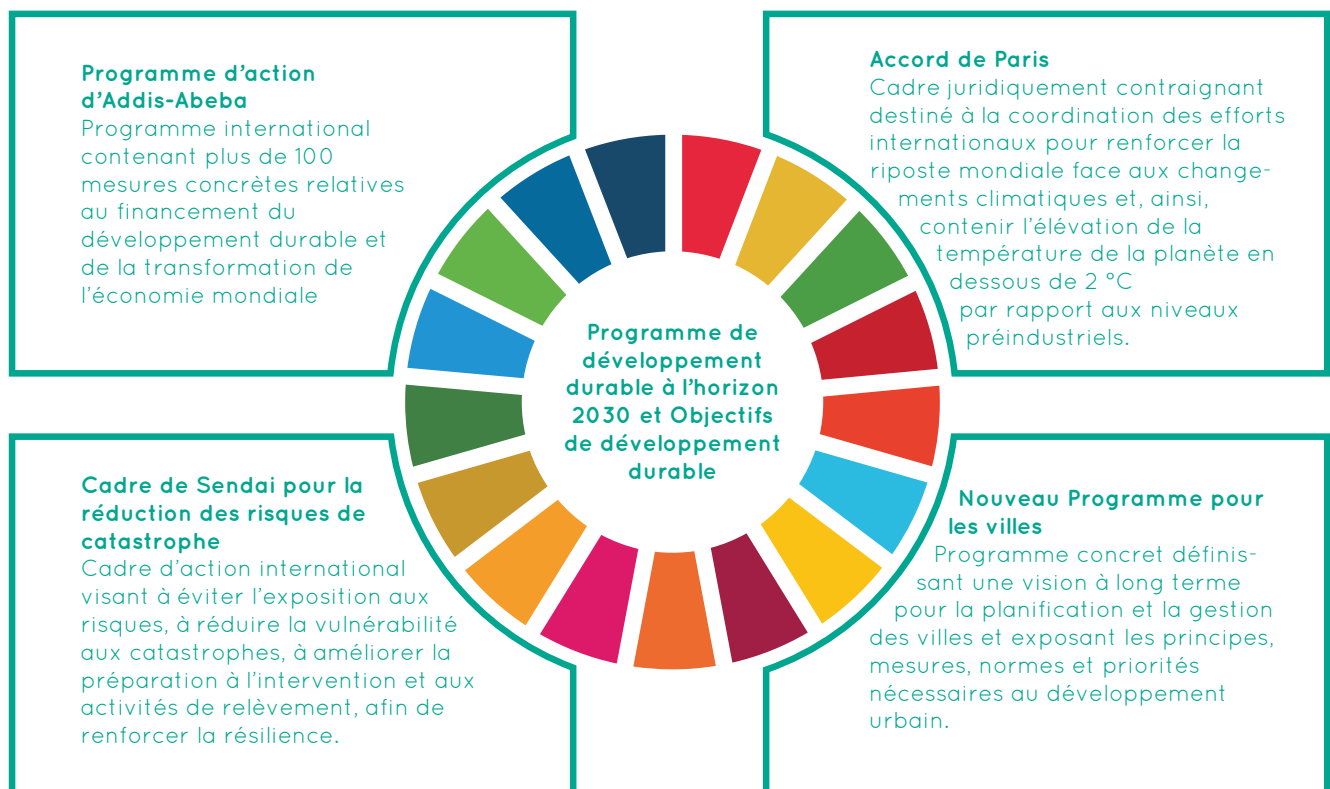
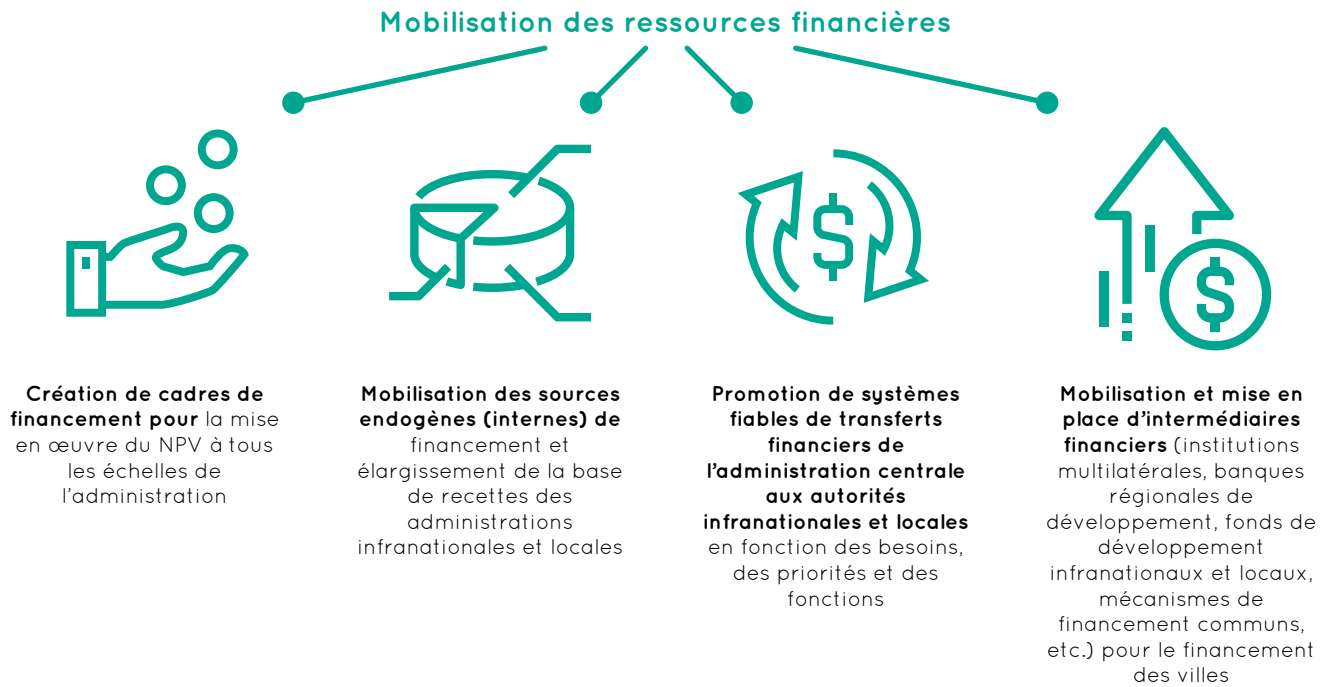


Figure 34 : Mobilisation des ressources financières



Le financement de l'action climatique est défini par le Comité permanent du financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comme « un financement ayant pour but de réduire les émissions et de renforcer les puits de gaz à effet de serre, visant à réduire la vulnérabilité des systèmes écologiques et humains aux incidences négatives du changement climatique, ainsi qu'à maintenir et renforcer leur résilience ».

3.1.3 Consolidation des capacités, échange de connaissances et partenariats

Cette section se rapporte aux paragraphes 146 à 155 du Nouveau Programme pour les villes, qui présentent la consolidation des capacités, l'échange de connaissances, la coopération et les partenariats comme des moyens de mise en œuvre précieux pour la création d'un environnement propice à une transformation radicale. En effet, ceux-ci contribuent à la création d'un contexte mutuellement bénéfique à l'instauration et à l'application de nouveaux outils, mesures et initiatives tout en permettant aux gouvernements nationaux et locaux ainsi qu'aux acteurs urbains de travailler de concert à l'application du Nouveau Programme pour les villes.

Leur rôle crucial est souligné dans le paragraphe 146, qui promeut « les possibilités de coopération Nord-

Sud et Sud-Sud et de coopération triangulaire régionales et internationales, ainsi que de coopération infranationale, décentralisée et de ville à ville », la consolidation des capacités et « l'échange de solutions urbaines et l'apprentissage mutuel ».

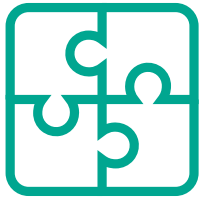
Consolidation des capacités

Élément clé des programmes de développement mondial, la consolidation des capacités est reconnue par la communauté internationale et les États Membres comme un moyen de mise en œuvre indispensable à un développement urbain durable.

Essentielle au renforcement des ressources humaines et à l'amélioration du fonctionnement organisationnel et institutionnel des entités et individus, elle permet en outre aux décideurs et aux professionnels concernés d'acquérir les compétences

Essentielle au renforcement des ressources humaines et à l'amélioration du fonctionnement organisationnel et institutionnel des entités et individus, la consolidation des capacités permet en outre aux décideurs et aux professionnels concernés d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires.

Figure 35 : Consolidation des capacités



La solution clé pour renforcer le potentiel des institutions et des individus

La consolidation des capacités permet de développer et de renforcer les connaissances et les compétences de nombreux acteurs et institutions à toutes les échelles de l'administration.



Une notion ancrée dans le NPV et le Programme 2030

Élément central de l'ODD 17.9 sur les partenariats, la consolidation des capacités est mentionnée dans bon nombre des propositions du NPV ainsi que dans plusieurs de ses recommandations relatives aux mécanismes de mise en œuvre (paragraphe 81, 90, 102, 117, 120, 129 et 146 à 155).



Un pilier essentiel à la mise en œuvre efficace d'un développement urbain durable

La consolidation des capacités aide les individus et les institutions à formuler, planifier, appliquer, gérer, suivre et évaluer les politiques publiques relatives au développement urbain durable.

et connaissances nécessaires à la compréhension des enjeux complexes de l'urbanisation, à la prise de décisions fondées ainsi qu'au suivi des avancées et à l'établissement de rapports à ce sujet.

Les besoins en matière de consolidation des capacités, notamment à l'échelle municipale, sont confirmés par plusieurs études. Si de nombreuses villes ont connu d'importantes transformations sociales, économiques, spatiales et physiques, les capacités humaines et administratives des autorités municipales et locales n'ont pas suivi la même évolution (CESAP, 2015). Ainsi, l'efficacité des autorités municipales est souvent limitée par les capacités inadéquates des autorités locales dans le domaine de l'aménagement urbain, du contrôle réglementaire, de la finance, de la gestion humaine, de l'administration et de l'offre de services (Avis, 2016).

Le Nouveau Programme pour les villes rappelle qu'il est essentiel que les villes et gouvernements partagent leurs expériences sur les mesures, programmes, bonnes pratiques et enseignements tirés relatifs à la conception de nouveaux outils et

solutions pour le développement urbain, et ce tout en menant des actions de sensibilisation et en encourageant les discussions sur le sujet dans les sphères politiques et publiques.

La section 3.3 sur la plateforme du Programme pour les villes et la section 3.4 sur le Forum urbain mondial et l'Assemblée d'ONU-Habitat présentent quelques plateformes soutenues par ONU-Habitat qui encouragent le partage d'expérience et la coopération productive entre les entités nationales, les villes et les acteurs urbains.

Le **paragraphe 150** du Nouveau Programme pour les villes appelle à une intensification de l'échange de connaissances sur la science, la technologie et l'innovation. En effet, le renforcement des partenariats et de la collaboration entre les acteurs urbains, les instituts de recherche, les universités et les industries de pointe de même que la mise en place de contacts suivis entre scientifiques et décideurs peuvent favoriser l'émergence d'idées, méthodes et approches innovantes (**NPV 149**).

Le Nouveau Programme pour les villes rappelle qu'il est essentiel que les villes et gouvernements partagent sur les mesures, programmes, bonnes pratiques et enseignements tirés relatifs à la conception de nouveaux outils et solutions pour le développement urbain.

Ainsi, il importe de mettre en lumière les partenariats entre les agences des Nations Unies et les universités du monde entier, tels que l'HESI (Initiative des établissements d'enseignement supérieur en faveur du développement durable) et l'UNI (initiative de réseau universitaire), qui rassemblent de nombreuses institutions fondées sur la connaissance et proposent des formations et des activités de consolidation des capacités à de multiples acteurs afin de les aider à prendre part à la conception et au suivi de mesures ainsi qu'à l'établissement de rapports à ce sujet. Les universités intègrent de plus en plus

le Nouveau Programme pour les villes et les ODD à leurs programmes et contribuent ainsi fortement à la sensibilisation, à la production et à la diffusion de savoirs.

Le **paragraphe 153** du Nouveau Programme pour les villes encourage la mise en place de partenariats multipartites dans divers mécanismes de développement urbain afin d'instaurer des procédures, cadres financiers et administratifs, directives de planification et politiques claires et transparentes. La section 2.1.4 sur la législation et la régulation urbaine contient davantage d'informations à ce sujet.

Le renforcement des partenariats et de la collaboration entre les acteurs urbains, les instituts de recherche, les universités et les industries de pointe de même que la mise en place de contacts suivis entre scientifiques et décideurs peuvent favoriser l'émergence d'idées, méthodes et approches innovantes (NPV 149).



3.2 Le Nouveau Programme pour les villes et les dimensions urbaines des ODD

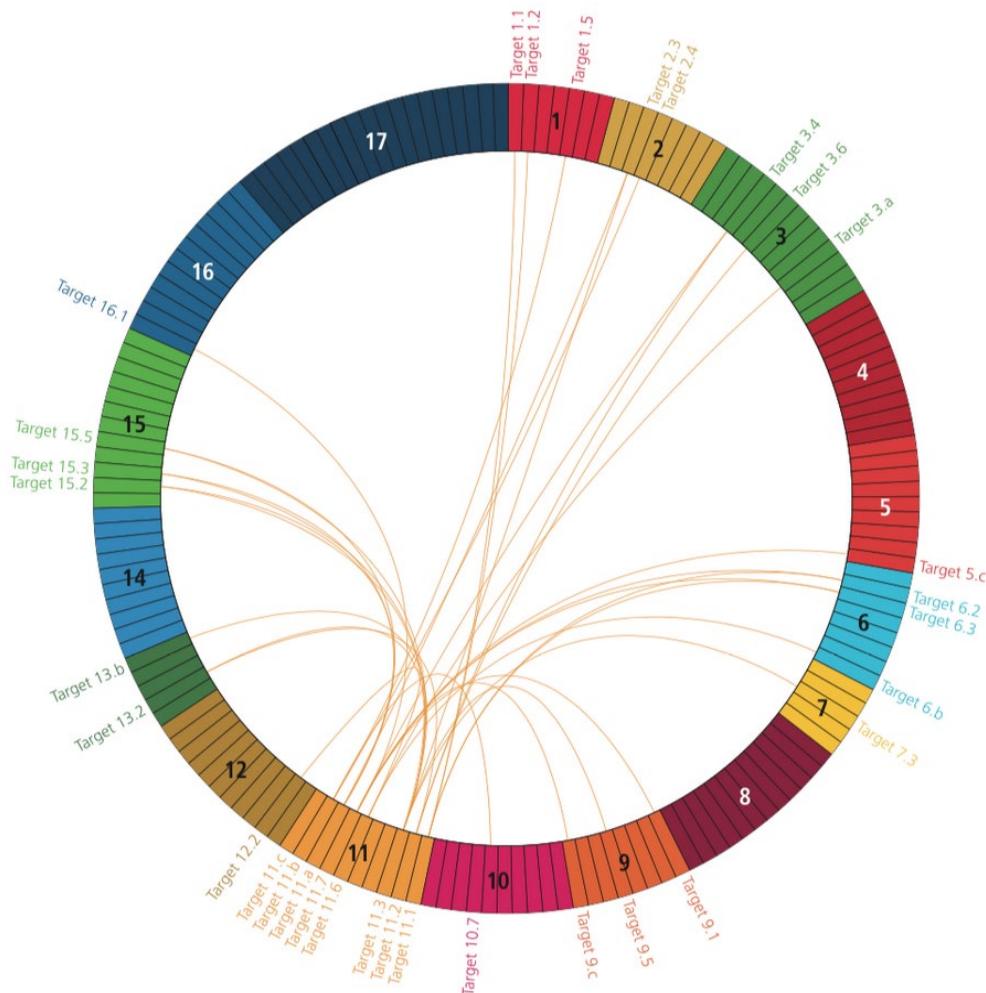
Dans les chapitres précédents, il a été démontré que les réponses des villes face aux besoins résultant de la densification urbaine peuvent entraîner des résultats extrêmement variés. Susceptibles de faire obstacle au développement durable, notamment en aggravant les inégalités, l'exclusion économique, la ségrégation spatiale et la dégradation de l'environnement, elles peuvent offrir un terrain favorable à la croissance économique, au développement social et culturel ainsi qu'à l'utilisation efficace des ressources naturelles.

À l'intersection entre considérations sociales, économiques, environnementales et culturelles, les enjeux complexes de l'urbanisation entrent en résonance avec la visée commune du Nouveau Programme pour les villes et des Objectifs de développement durable : créer un monde synonyme d'équité, d'égalité et de justice pour les générations actuelles et futures sans laisser aucun groupe ni aucune région de côté. Le tableau 3 présente un aperçu des connexions entre **l'ODD 11**, les autres ODD et le Nouveau Programme pour les villes.

Certains des éléments rapprochant les deux programmes internationaux sont évidents, à commencer par l'intégration de **l'ODD 11** (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »), le premier objectif indépendant consacré à la durabilité des villes.

Comme le montre la figure 36, **l'ODD 11** sur les villes et établissements humains durables est intrinsèquement lié aux autres ODD. Ainsi, que ce soit pour limiter

Figure 36 : Représentation visuelle des principales connexions entre l'ODD 11 et les autres ODD



la concentration illégale de population dans les zones à haut risque exposées aux glissements de terrain et aux inondations afin de réduire le nombre de décès dus aux catastrophes naturelles (**cible 13.1**), ou pour favoriser la productivité et l'accès aux emplois décents (**cible 8.3**) grâce à des transports publics fiables, accessibles et abordables, les efforts fournis en vue d'atteindre les ODD et de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes doivent se répondre et se compléter.

S'ils paraissent moins évidents, les enjeux urbains des autres ODD sont tout aussi importants. En effet, 11 des 17 ODD comportent des cibles dotées d'une composante urbaine (voir figure 37). Ainsi, une analyse approfondie des connexions et interactions entre ces différents ODD est indispensable pour garantir l'intégration et le renforcement mutuel des politiques tout en évitant les conséquences négatives imprévues.

Il a été démontré que l'aménagement urbain intégré, la mise à disposition des services de base, l'assainisse-

ment des taudis et la construction de logements décents et abordables contribuent à la lutte contre les maladies non transmissibles et à la protection de l'environnement, s'inscrivant ainsi dans les Objectifs sur la bonne santé et le bien-être (**ODD 3**), l'énergie (**ODD 7**) et le climat (**ODD 13**) (CIUS, 2017). En outre, la création d'infrastructures régionales et urbaines (**ODD 9**) stimule non seulement les marchés et chaînes de valeur, soutenant de ce fait le travail décent et la croissance économique (**ODD 8**) ainsi que la consommation et la production responsables (**ODD 12**), mais renforce aussi les liens entre zones rurales et urbaines, assurant la sécurité alimentaire, améliorant la nutrition et promouvant une agriculture durable (**ODD 2**). Enfin, d'après le rapport établi en 2016 par ONU-Habitat sur l'urbanisation durable dans le cadre de l'Accord de Paris (*Sustainable Urbanization in the Paris Agreement*), 113 des 164 contributions déterminées au niveau national (CDN) font directement référence aux villes, ce qui souligne les liens étroits entre urbanisation durable et lutte contre les changements climatiques (ONU-Habitat, 2017).

Face à la diversité des enjeux auxquels toutes les villes et tous les villages sont confrontés, le Nouveau Programme pour les villes possède un caractère universel qui lui permet de s'appliquer à chaque situation. Il s'inscrit en outre dans une vision à long terme.

Figure 37 : ODD présentant des cibles urbaines (hors ODD 11)



Tableau 3 : Connexions entre l'ODD 11, les autres ODD et le Nouveau Programme pour les villes

CIBLES DE L'ODD 11	AUTRES ODD LIÉS	PARAGRAPHES DU Nouveau Programme pour les villes LIÉS
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	      	31, 32, 33, 34, 46, 61, 70, 99, 107, 108, 110, 112
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable	    	48, 50, 54, 113, 114, 115
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays		29, 39, 40, 41, 42, 92, 149, 155, 156, 157, 160
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial	    	38, 63, 66, 121, 122
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	    	65, 68, 69, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 119, 123
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	    	65, 68, 69, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 119, 123
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	   	37, 53, 55, 56, 67, 100, 109
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	 	87, 88, 89, 90, 91, 158, 159
11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes (...) qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et [de la] gestion (...) des risques de catastrophe	    	77, 78, 86, 94, 95, 96, 97, 98

Pour les gouvernements, les politiques urbaines nationales sont des outils indispensables à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à la réalisation des ODD présentant une composante urbaine. Elles sont détaillées dans la section 2.1.1.

Répercussions institutionnelles et politiques

L'urbanisation étant destinée à rester un phénomène majeur dans les décennies à venir, considérer les ODD en dehors de toute réalité urbaine nuirait aux efforts fournis à l'échelle mondiale. Guide de planification, conception, financement, développement, gouvernance et gestion conçu pour répondre aux perspectives et enjeux liés à l'urbanisation, le Nouveau Programme pour les villes joue un rôle central dans la concrétisation des ODD.

La prise en compte de cette synergie exerce nécessairement une influence sur les institutions nationales, qui devront adopter un nouveau point de vue afin de mieux comprendre les connexions entre les ODD à composante urbaine et le Nouveau Programme pour les villes.

Il convient notamment de garantir l'intégration de ces deux programmes internationaux dans leurs instruments, budgets et mécanismes institutionnels. Ainsi, lors de la planification et de la conception des politiques, il conviendra de faire preuve de réflexion et de finesse pour arbitrer entre les avantages et inconvénients des mesures et, ainsi, optimiser le potentiel effet multiplicateur. Une intégration réussie peut aider les villes et les pays à concevoir des actions cohérentes contribuant à l'atténuation des changements climatiques, à la mise en œuvre d'une urbanisation durable ainsi qu'à la concrétisation du Nouveau Programme pour les villes et des différentes cibles des ODD.

Les politiques urbaines nationales ne sont pas toujours alignées sur les plans d'action élaborés par les pays pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des ODD. Or, l'expérience a démontré que l'alignement des priorités spatiales

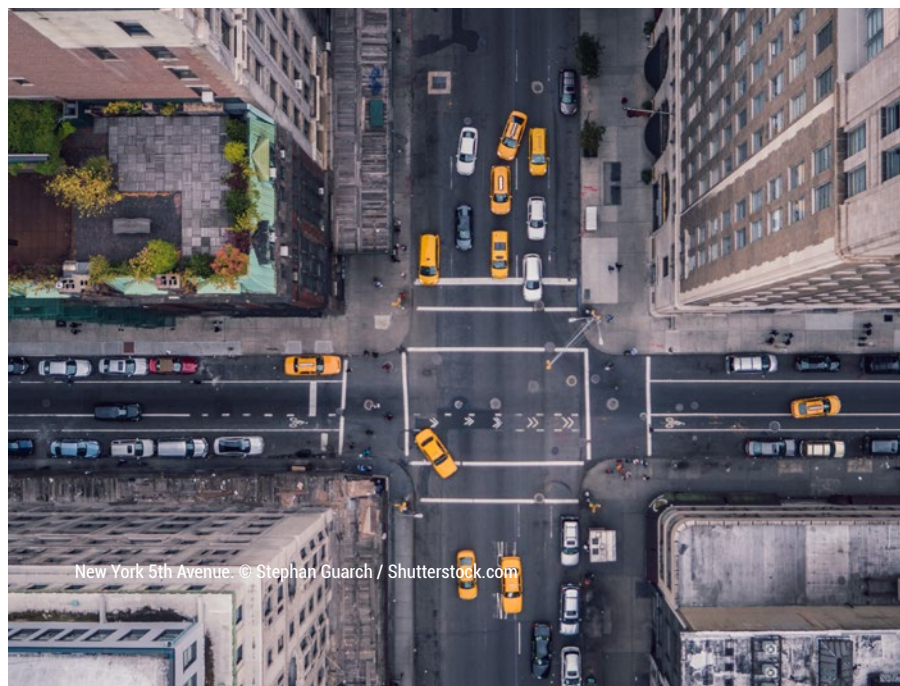
et la prise de décisions fondée sur des objectifs et valeurs explicites pouvaient permettre aux villes de se développer à la hauteur de leur potentiel. Cependant, sur les 150 pays analysés pour le rapport d'ONU-Habitat et de l'OCDE sur les avancées des politiques urbaines nationales dans le monde (*Global State of National Urban Policy Report*), seule la moitié (76) a adopté des politiques urbaines nationales explicites fortement liées au Nouveau Programme pour les villes (ONU-Habitat et OCDE, 2018).

Pour de nombreux pays, la nécessité de mettre en place des politiques cohérentes et conformes aux programmes de développement mondial représente un défi de taille (Nations Unies, 2019). Ainsi, il paraît essentiel de proposer des activités de consolidation des capacités, des interventions de sensibilisation et un soutien financier adapté.

Dans cette optique, le renforcement des systèmes de coordination entre les différents secteurs, plans et stratégies (cohérence horizontale) et entre tous les échelons de l'administration (cohérence verticale) de même que le transfert des compétences concernées demeurent également indispensables. En outre, l'implication de l'ensemble des acteurs, y compris les communautés locales et les partenaires privés, revêt une importance cruciale tout au long du processus.

Toutefois, alors que moins d'une décennie nous sépare désormais de 2030, la réussite de cette intégration dépend avant tout d'un engagement politique constant, et ce à tous les niveaux de gouvernement.

Les politiques urbaines nationales ne sont pas toujours alignées sur les plans d'action élaborés par les pays pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des ODD.



New York 5th Avenue. © Stephan Guarch / Shutterstock.com

3.3 Suivi et établissement de rapports

Le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes sont mentionnés dans les paragraphes **161 à 175 du NPV**. Encourageant la mise en place d'un processus inclusif et transparent mené par les pays et conduit à plusieurs niveaux, le Nouveau Programme pour les villes donne une place centrale aux administrations locales et réaffirme le rôle et les compétences d'ONU-Habitat dans le cadre de son mandat de coordination des questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables. Une analyse quantitative et qualitative, des examens réguliers, des réunions et des conférences contribueront au suivi et à l'évaluation du programme. Le Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 présentent des processus d'établissement de rapports complémentaires et similaires, ce qui permet d'assurer une mise en œuvre coordonnée et cohérente.

Le rapport quadriennal du Secrétaire général

Le paragraphe 166 jette les bases du rapport quadriennal, dans lequel le Secrétaire général des Nations Unies présente au Conseil économique et social l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. D'ici à 2036, cinq rapports auront été établis. La figure 38 offre un aperçu des trois premiers rapports, celui de 2026 servant à l'examen de mi-parcours de la mise en œuvre du programme.

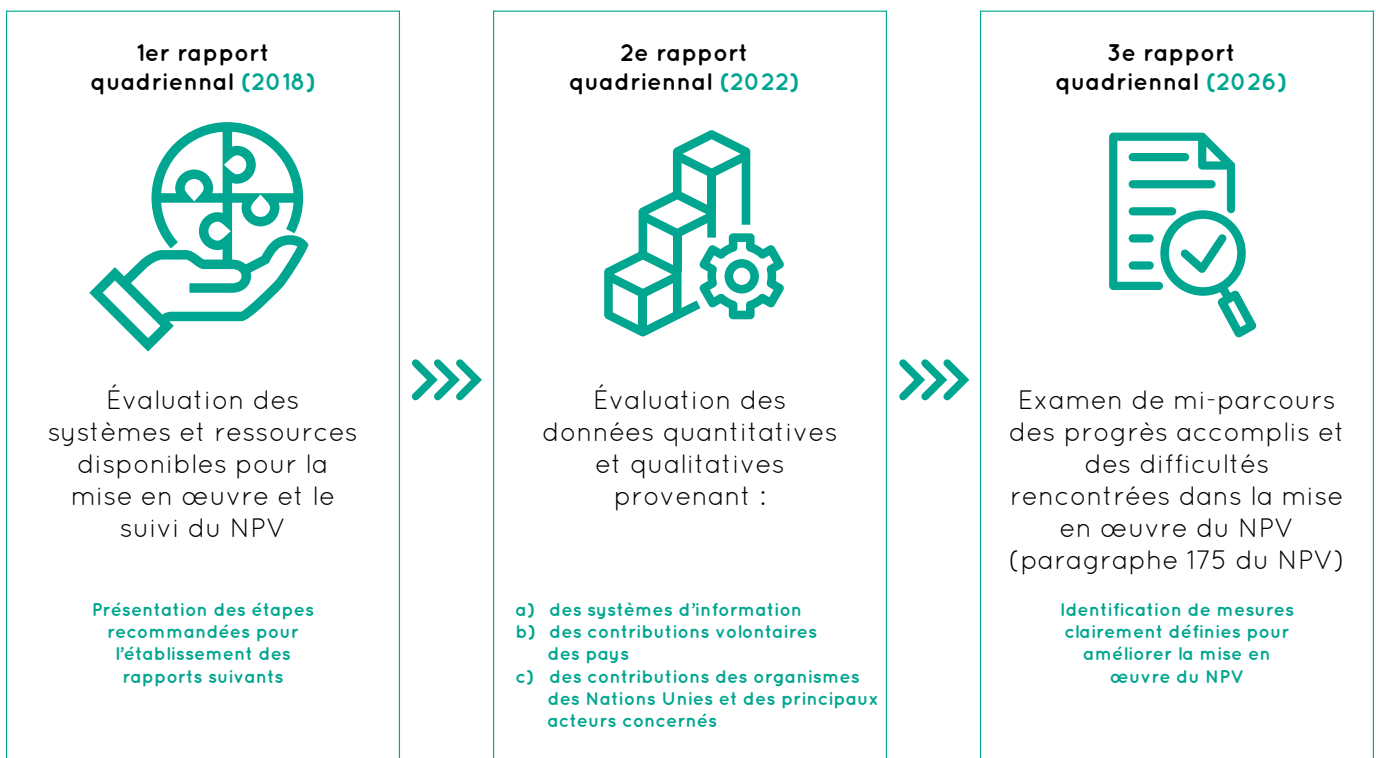
Le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes sont mentionnés dans les paragraphes 161 à 175 du NPV.

Un processus d'établissement de rapports fondé sur quatre éléments

La figure 39 présente quatre éléments interconnectés permettant une approche évolutive du processus d'établissement de rapports et de suivi.

Dans cette optique, ONU-Habitat a conçu les outils suivants : a) les directives standardisées du Nouveau Programme pour les villes destinées à l'établissement de rapports, b) le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes et c) la plateforme du Programme pour les villes.

Figure 38 : Calendrier et objectifs des rapports quadriennaux (2018-2026)



Présentés en détail dans les sections 3.3.1 à 3.3.3 du présent chapitre, ceux-ci constituent un socle pour la collecte de données qualitatives et quantitatives, proposent une approche harmonisée de l'analyse des progrès réalisés dans le cadre du NPV et offrent une plateforme destinée à l'engagement et aux échanges entre les États Membres et les autres acteurs.

Processus préparatoire guidant l'établissement des rapports quadriennaux du Secrétaire général

Les étapes préparatoires exigent un travail titanesque. Ainsi, ONU-Habitat doit tirer profit de ses différents canaux afin de mobiliser l'ensemble des acteurs et permettre l'établissement de rapports riches et inclusifs.

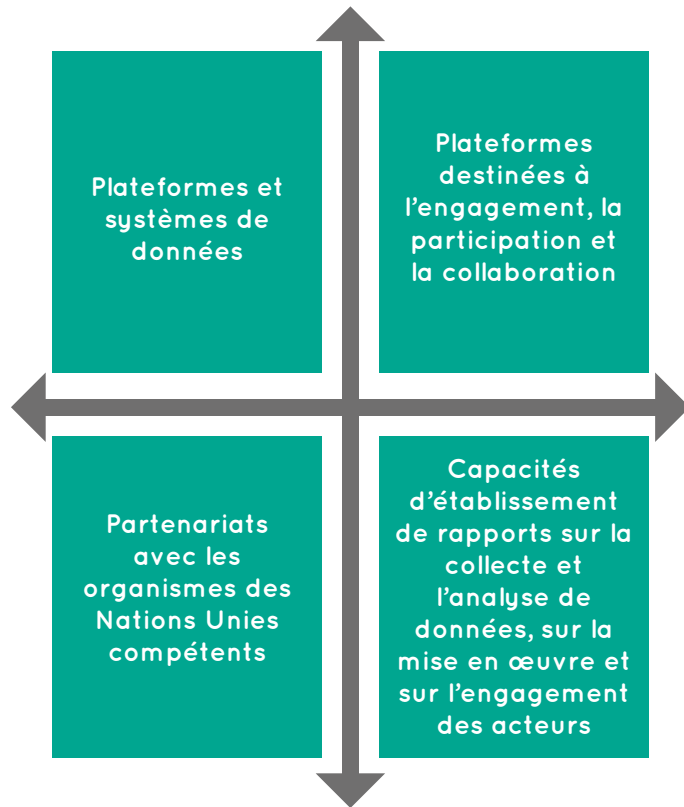
Implication d'une large variété d'acteurs

Si le paragraphe 167 du Nouveau Programme pour les villes indique que l'établissement de rapports sur les progrès réalisés doit être mené par les pays, il appelle également à la mise en œuvre d'un processus ouvert à tous, impliquant notamment l'ensemble des échelons et secteurs de l'administration, la société civile, le secteur privé, les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes des Nations Unies.

3.3.1 Directives destinées à l'établissement de rapports

ONU-Habitat a conçu les directives destinées à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes afin d'aider les États Membres à élaborer leurs rapports nationaux à ce sujet ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles définis au niveau international relatifs à l'urbanisation et aux établissements humains durables.

Figure 39 : Un processus d'établissement de rapports fondé sur quatre éléments

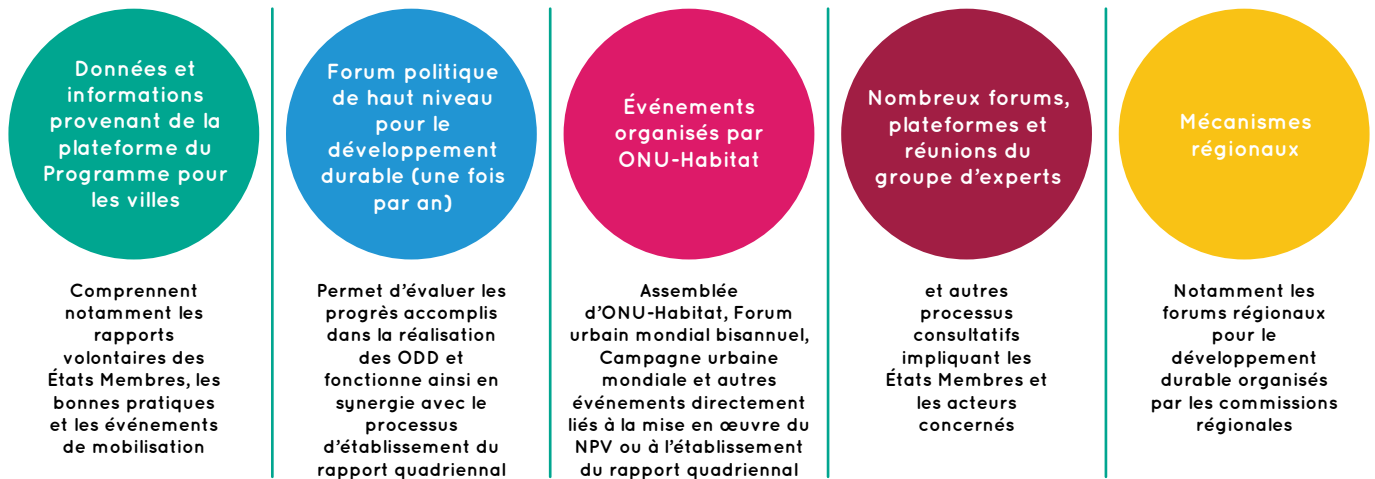


Les rapports nationaux

Fondés sur les directives, les rapports nationaux doivent être établis par le ministère compétent ou par un consortium de ministères responsables des sujets en lien avec l'urbanisation (voir figure 41) selon des règles de responsabilité et de transparence clairement définies. Dans les pays dotés de comités nationaux de l'habitat et de forums urbains nationaux, ceux-ci peuvent également jouer un rôle important au cours de ce processus. ONU-Habitat fournira une assistance technique aux États Membres tout en œuvrant à la diffusion des directives.

Les rapports nationaux serviront à l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général. Il est possible de fournir de nouvelles informations à tout moment grâce à la plateforme en ligne du Programme pour les villes (section 3.3.3).

Figure 40: Aperçu des canaux de consultation servant à l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général



Structure des rapports nationaux

Les directives destinées à l'établissement de rapports par les États Membres reposent sur deux axes, l'un consacré aux engagements porteurs de changement et l'autre à l'efficacité de la mise en œuvre, avec des sujets suggérés. Ainsi, tandis que la première partie des rapports doit se concentrer sur l'accomplissement par les États Membres des engagements porteurs de changement contenus dans le Nouveau Programme pour les villes, la seconde partie doit traiter des cadres d'action mis en place à l'échelle nationale. Le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes (section 3.3.2) fournit des indicateurs relatifs à ces différents thèmes et catégories.

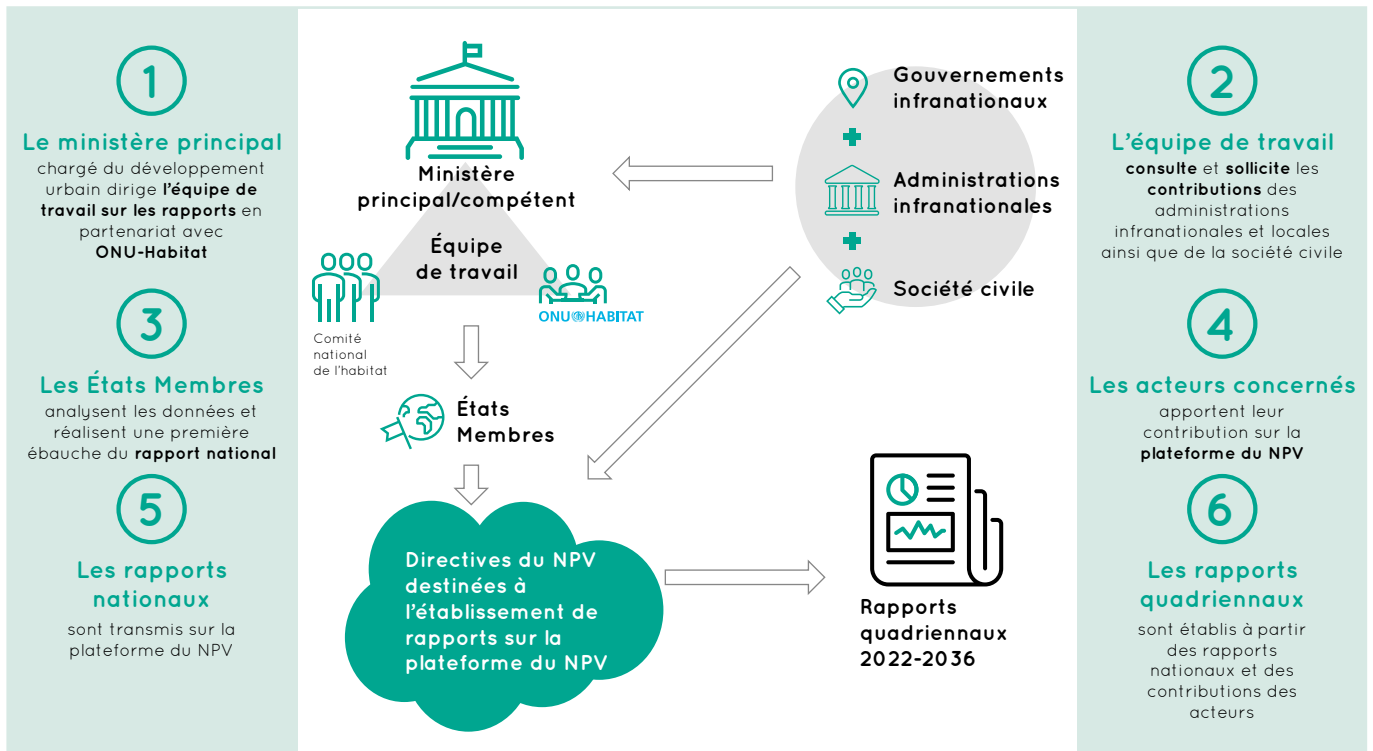
Dans leur section consacrée au suivi et à l'évaluation, les rapports doivent décrire les mécanismes, outils, cadres et/ou méthodologies qui ont été conçus par tous les échelons de l'administration et l'ensemble des acteurs afin d'évaluer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'établir des rapports à ce sujet. Ils doivent indiquer les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés tout en mentionnant les bonnes pratiques et en présentant des études de cas.

S'il est évident que les capacités et méthodologies en matière de suivi des progrès varient d'un État Membre à l'autre, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs fournis dans le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes doivent être intégrés à tous les rapports nationaux. Dans la mesure du possible, ces derniers doivent également contenir des annexes constituées de plateformes (de données) en libre accès, de liens internet, de cartes ou de tableaux. La question intersectorielle de l'inclusion des femmes et des populations vulnérables (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées et migrants) doit également être abordée.

3.3.2 Cadre de suivi

Les données et statistiques sur les villes enrichissent la recherche et les connaissances relatives aux politiques urbaines et permettent à ONU-Habitat d'influencer les engagements politiques stratégiques en matière de développement urbain durable. ONU-Habitat a également établi des bases de données rassemblant différents indicateurs destinés à l'étude des villes, créé des observatoires urbains partout dans le monde et publié des notes d'orientation et des rapports sur les villes fondés sur des données. Enfin, il a conçu le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes afin de faciliter l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

Figure 41 : Aperçu du processus d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes



Le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes

Indispensable pour évaluer les effets des politiques adoptées, le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes met à disposition des gouvernements, des administrations locales et des partenaires 78 indicateurs permettant de collecter des données comparables afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Il permet également aux résidents d'une ville ou d'un pays de tenir les administrations locales ou centrales responsables de l'avancement de ce processus.

Par sa complexité, le suivi des réalités et des avancées urbaines constitue un véritable défi méthodologique pour de nombreux statisticiens et économistes. Le manque de définitions universelles dans ce domaine, les écarts de compréhension des indicateurs entre les différents ministères et municipalités et, enfin, la nécessité d'évaluer les progrès à l'échelle des villes tout en établissant des rapports à l'échelle des pays

ONU-Habitat a travaillé en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et la Division de statistique pour concevoir une approche évolutive de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

Conformément à la résolution 71/235 de l'Assemblée générale, le cadre de suivi doit guider le suivi à l'échelle nationale comme infranationale et servir à l'établissement des rapports nationaux, des rapports sur les villes et des rapports quadriennaux à l'Assemblée générale.

Dans leur section consacrée au suivi et à l'évaluation, les rapports doivent décrire les mécanismes, outils, cadres ou méthodologies qui ont été conçus par tous les échelons de l'administration et l'ensemble des acteurs afin d'évaluer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'établir des rapports à ce sujet.

représentent quelques-unes des difficultés rencontrées. De plus, les pays qui comptent un grand nombre de villes et de centres urbains peinent à mettre en place un processus de suivi et d'établissement de rapports efficace.

Le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes vise à soutenir les États Membres face à ces défis. Il propose des concepts harmonisés et des définitions opérationnelles appartenant au domaine de l'urbanisation qui faciliteront la conception et la mise en œuvre d'indicateurs comparables destinés au suivi des progrès réalisés et des effets obtenus. ONU-Habitat a également élaboré un échantillon national de villes permettant de suivre un ensemble représentatif et, ainsi, de limiter les biais de sélection lors de l'établissement de rapports à l'échelle des pays

Alignement sur les dimensions urbaines des ODD

Le cadre de suivi doit contribuer directement à la compréhension et à la mise en lumière des dimensions urbaines présentées par les indicateurs des ODD. À des fins de coordination et de cohérence, des liens

effectifs doivent être établis entre le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes et ceux du Programme de développement durable pour 2030 (NPV 164). Ainsi, près d'un tiers des indicateurs du cadre de suivi renvoie aux indicateurs des ODD à composante urbaine, ce qui permet aux États Membres et aux villes d'évaluer les progrès réalisés tout en restant alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le cadre de suivi comprend des éléments spécifiques du NPV qui ne sont pas couverts par les indicateurs des objectifs et cibles des ODD. En analysant les actions et acteurs nécessaires à la mise en œuvre d'un développement urbain durable, le NPV va plus loin que les principaux indicateurs des ODD en matière d'urbanisation.

Ainsi, parmi les indicateurs de son cadre de suivi, près de la moitié sont uniques, ce qui permet de combler efficacement les lacunes existantes. En outre, puisque de nombreux indicateurs des ODD reposent sur des mesures statistiques quantitatives, ONU-Habitat introduit davantage de diversité en proposant un ensemble de mesures qualitatives, quantitatives et spatiales pour le Nouveau Programme pour les villes.

Le cadre de suivi comprend des éléments spécifiques du NPV qui ne sont pas couverts par les indicateurs des objectifs et cibles des ODD.



Ulaanbaatar, Mongolie. © Michal Vit / Shutterstock.com

3.3.3 Plateforme en ligne du Programme pour les villes

Soutenue par ONU-Habitat, cette plateforme mondiale et interactive destinée au partage d'informations et à l'établissement systématique de rapports permet de rassembler les différentes contributions, notamment les actions, bonnes pratiques, études de cas et enseignements tirés, provenant des États Membres et des autres partenaires du Nouveau Programme pour les villes.

La plateforme du Programme pour les villes est un réseau mondial qui réunit les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les autorités régionales et locales, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et d'autres acteurs pour faciliter le suivi, l'établissement de rapports et la mise en commun des savoirs relatifs aux progrès accomplis et, ainsi, intensifier l'application du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des ODD. Elle héberge le contenu anciennement présent sur la plateforme de Quito destinée à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, conçue pour Habitat III.

En offrant un espace virtuel dédié à l'analyse et à l'échange de connaissances, elle permet de renforcer l'accessibilité et la transmission des données relatives aux progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Ainsi, il est indispensable d'exploiter et de partager les précieux enseignements en matière d'innovation, de durabilité, d'efficacité et d'engagement qui se dégagent d'ores et déjà de cette plateforme.

À partir de 2022, les directives destinées à l'établissement de rapports et la plateforme du Programme pour les villes constitueront le socle nécessaire à l'élaboration du rapport quadriennal du Secrétaire général des Nations Unies sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

Encadré 23 : Principales fonctions de la plateforme du Programme pour les villes

1. **Établissement de rapports nationaux** : Fondé sur les directives destinées à l'établissement de rapports, le mécanisme centralisé et virtuel de la plateforme est mis à disposition des États Membres pour faciliter l'élaboration des rapports nationaux.
2. **Gestion des connaissances** : Tirant parti de l'expérience collective et des connaissances des partenaires, la plateforme facilite la production et la diffusion de savoirs afin de soutenir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des ODD.
 - a) **Données concernant les villes** : Liée à la base de données sur les indicateurs urbains mondiaux, la plateforme offre un mécanisme interactif permettant de visualiser les données relatives à l'avancée et aux répercussions de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la réalisation des ODD.
 - b) **Base de données des bonnes pratiques urbaines** : Destinée à la collecte et à la gestion des bonnes pratiques issues de différents systèmes de récompenses, la base de données présente des fonctions de recherche avancées qui encouragent l'échange et l'exploitation des connaissances. Elle facilite également la diffusion d'innovations de rupture et d'exemples de réussite inspirants, permettant notamment de mettre en avant les résultats obtenus et d'identifier les pratiques qui peuvent être reproduites à plus grande échelle.
 - c) **Liens avec des plateformes de connaissances mondiales, régionales et thématiques** : La plateforme encourage la collaboration et renforce la cohérence au sein des domaines thématiques ainsi qu'entre les différentes plateformes régionales conçues par le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales des Nations Unies.
3. **Apprentissage et consolidation des capacités** : La consolidation des capacités et la diffusion de connaissances approfondies et sélectionnées avec soin permettent de soutenir la mise en place d'actions nationales fondées sur des données factuelles. De plus, la plateforme propose des séminaires et supports d'apprentissage en ligne ainsi que des ateliers, offre un appui technique et propose de nombreuses ressources et publications.
4. **Échanges au sujet des actions** : La plateforme permet aux différents acteurs de partager leurs initiatives afin de présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
5. **Engagement et participation** : À l'aide de programmes à la demande, groupes virtuels, vidéos, événements et autres, la plateforme vise à accélérer la formation de réseaux dans le monde entier et encourage la création d'une communauté mondiale tournée vers l'action collective.
6. **Activités de plaidoyer et partenariats** : La plateforme tire parti des collaborations pour intensifier les actions et la riposte collective.

3.4 Le rôle d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

L'évolution des priorités et de la structure organisationnelle d'ONU-Habitat, dont les origines remontent aux années 1940, révèle les multiples transformations qu'ont connues les réalités et besoins urbains, démographiques, environnementaux, spatiaux et socioéconomiques. Au fil du temps et face à la rapidité de l'urbanisation à l'échelle mondiale, ONU-Habitat a élargi son champ thématique et gagné en pertinence.

Dans le cadre du processus qui a abouti à l'adoption des Objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, l'agence a naturellement veillé à ce que le rôle joué par l'urbanisation dans le développement durable se reflète dans les programmes internationaux pour l'après 2015. Lors de la réalisation de ces programmes, ONU-Habitat a élaboré des savoirs et des outils normatifs assurant une cohérence dans le suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la concrétisation des ODD ainsi que dans l'établissement de rapports à ce sujet. La section précédente contient des informations détaillées à ce sujet.

ONU-Habitat étant le coordonnateur des questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables, son rôle, son mandat ainsi que ses compétences normatives et techniques sont réaffirmés dans divers paragraphes (NPV 165 et 171).

La section suivante offre un aperçu de deux grands groupes d'acteurs formés par ONU-Habitat, faisant ainsi écho au paragraphe 167 du Nouveau Programme pour les villes qui appelle à la prise en considération des expériences et contributions provenant des plateformes existantes dans le cadre du processus de suivi et d'établissement de rapports. Les initiatives et événements soutenant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes étant particulièrement nombreux, la présente section se concentre sur deux éléments, choisis pour leur portée et leur importance stratégique : d'une part, la structure de gouvernance

de l'Assemblée d'ONU-Habitat (section 3.4.1) ainsi qu'ONU-Habitat dans son ensemble et, d'autre part, le Forum urbain mondial, une plateforme de plaidoyer et d'information (section 3.4.2).

3.4.1 Assemblée d'ONU-Habitat et structure de gouvernance

La présente section offre un rapide aperçu de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat avant de se concentrer plus précisément sur l'Assemblée de l'agence, son principal organe de prise de décisions, en raison de son rôle crucial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

Structure de gouvernance d'ONU-Habitat

La structure de gouvernance d'ONU-Habitat est constituée de trois organes de prise de décisions : l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif et le Comité des représentants permanents. Tous trois contribuent à renforcer la responsabilité et la transparence de l'agence tout en offrant un mécanisme de contrôle efficace permettant à cette dernière d'améliorer ses activités normatives et opérationnelles.

Assemblée d'ONU-Habitat

L'Assemblée d'ONU-Habitat est un organe universel de prise de décisions de haut niveau axé sur l'urbanisation et les établissements humains durables. Composée des 193 États Membres des Nations Unies, elle se réunit tous les quatre ans au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, et rassemble une grande diversité d'acteurs urbains, des États Membres aux différentes agences des Nations Unies en passant par le secteur privé, la société civile et le monde universitaire.

L'Assemblée d'ONU-Habitat a été créée pour remplacer le Conseil d'administration, dissout par la résolution 73/239 de l'Assemblée générale en tant qu'organe subsidiaire de celle-ci. Principal organe directeur d'ONU-Habitat, elle vise à renforcer la structure organisationnelle de l'agence, conformément au paragraphe 172 du Nouveau Programme pour les villes qui demande l'évaluation de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat et l'universalisation de sa composition.

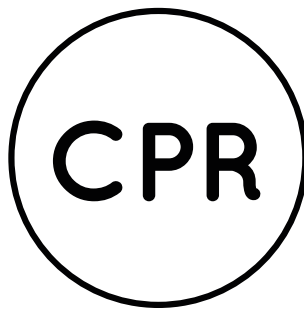
Figure 42 : Structure de gouvernance d'ONU-Habitat

Assemblée d'ONU-Habitat



Principal organe de prise de décisions, l'Assemblée d'ONU-Habitat est de composition universelle et constitue un cadre politique et stratégique définissant le fonctionnement d'ONU-Habitat. Destinée à promouvoir l'urbanisation et les établissements humains durables, elle se réunit tous les quatre ans pour établir un rapport communiqué à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat



Le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat rassemble tous les représentants permanents accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Nairobi et se réunit deux fois tous les quatre ans, à savoir une fois avant chaque session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en préparation de celle-ci, et une deuxième fois pour une réunion d'examen de haut niveau à mi-parcours.

Conseil exécutif



Le Conseil exécutif est composé de 36 États Membres élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat et rassemble des représentants issus de chaque groupe régional. Il se réunit trois fois par an pour renforcer le contrôle des États Membres sur les opérations d'ONU-Habitat.

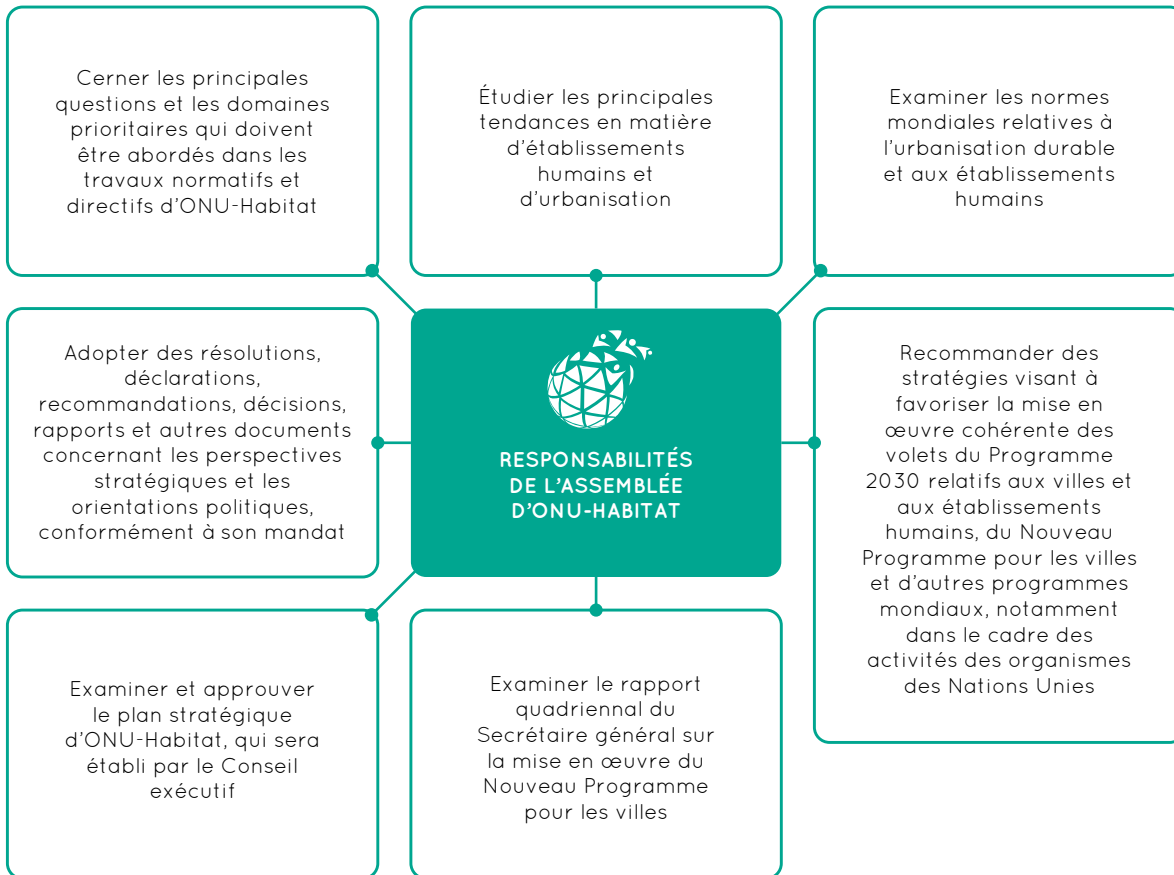
Responsabilités de l'Assemblée d'ONU-Habitat

L'Assemblée d'ONU-Habitat tient une session de cinq jours à Nairobi tous les quatre ans afin d'assumer ses différentes responsabilités (voir figure 43).

En outre, elle doit veiller à l'engagement actif des autorités locales et des autres acteurs concernés au sein de l'Assemblée, de ses organes subsidiaires et des réunions intersessionnelles.

Assemblée d'ONU-Habitat et Nouveau Programme pour les villes

Le travail mené par l'Assemblée d'ONU-Habitat et l'établissement du rapport quadriennal sur les progrès et les effets de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes sont deux processus interdépendants. Ainsi, de même que l'Assemblée joue un rôle majeur dans la validation et le renforcement des messages contenus dans les rapports quadriennaux, les dialogues, réflexions et manifestations parallèles qu'elle dirige constituent des ressources précieuses pour l'élaboration des futurs rapports.

Figure 43 : Responsabilités de l'Assemblée d'ONU-Habitat

En outre, l'Assemblée représente une plateforme particulièrement adaptée pour contrôler le respect des recommandations contenues dans les rapports quadriennaux précédents. Au moyen d'expositions et d'événements ciblés, elle permet de mettre en lumière les pratiques innovantes des villes ainsi que les progrès réalisés par celles-ci dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, encourageant ainsi les États Membres à renforcer leur engagement.

De même, l'Assemblée peut susciter de nouveaux dialogues avec la société civile sur l'application du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des ODD, des processus dans lesquels les prochaines assemblées assureront une fonction de conseil.

Le calendrier de l'Assemblée est par ailleurs aligné sur celui de l'évaluation stratégique quadriennale.

Enfin, en faisant mieux connaître les fonctions de la plateforme du Nouveau Programme pour les villes (voir section 3.3.3), l'Assemblée mettra en évidence l'utilité des rapports fondés sur des données factuelles et provenant de divers acteurs. L'établissement du rapport quadriennal reposera ainsi sur une grande variété de sources et s'inscrira, grâce à l'implication de nombreux partenaires, dans un processus véritablement inclusif et dans une approche systémique.

L'Assemblée représente une plateforme particulièrement adaptée pour contrôler le respect des recommandations contenues dans les rapports quadriennaux précédents. Elle permet également de mettre en lumière les pratiques innovantes des villes ainsi que les progrès réalisés par celles-ci dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

3.4.2 Le Forum urbain mondial

Le Forum urbain mondial (FUM) représente le plus grand rassemblement mondial consacré au développement urbain durable. Ce forum technique non législatif est convoqué tous les deux ans par le Directeur exécutif d'ONU-Habitat.

Plateforme unique destinée à engager des discussions constructives sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et les dimensions urbaines des Objectifs de développement durable, le Forum urbain mondial constitue la principale conférence internationale sur les enjeux et problématiques liés à l'urbanisation.

Créé par les Nations Unies en 2001, le Forum s'est réuni pour la première fois en 2002 à Nairobi, au Kenya. Sa mission consiste à examiner le processus rapide d'urbanisation ainsi que ses implications pour les communautés, les économies, les changements climatiques et les politiques associées.

En contribuant à la mise en œuvre coordonnée du Nouveau Programme pour les villes entre les différents acteurs urbains et en soutenant les engagements et mesures de la Décennie d'action, le FUM s'est avéré essentiel à la sensibilisation et à l'information relatives à un développement urbain durable. Il vise à garantir l'intégration accrue de ce sujet dans les programmes internationaux politiques et médiatiques.

L'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît le FUM comme la principale plateforme mondiale permettant une interaction entre décideurs politiques, dirigeants des administrations locales, organisations non gouvernementales et experts dans le domaine

Parmi ces derniers, on compte notamment des associations locales, des professionnels, des instituts de recherche, des universitaires, des acteurs du secteur privé, des fondations et institutions de financement du développement, des médias, des organismes des Nations Unies et d'autres agences internationales.

L'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît le FUM comme la principale plateforme mondiale permettant une interaction entre décideurs politiques, dirigeants des administrations locales, organisations non gouvernementales et experts dans le domaine du développement urbain durable.

Figure 44 : Objectifs du Forum urbain mondial

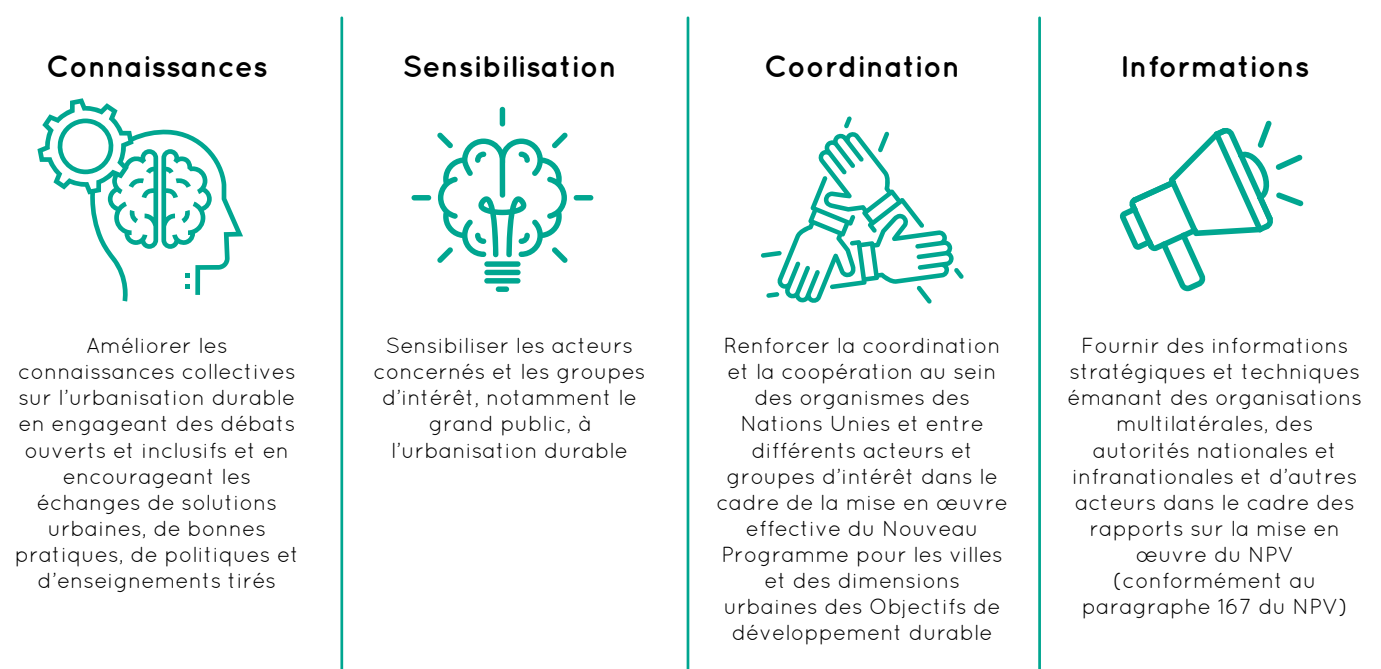
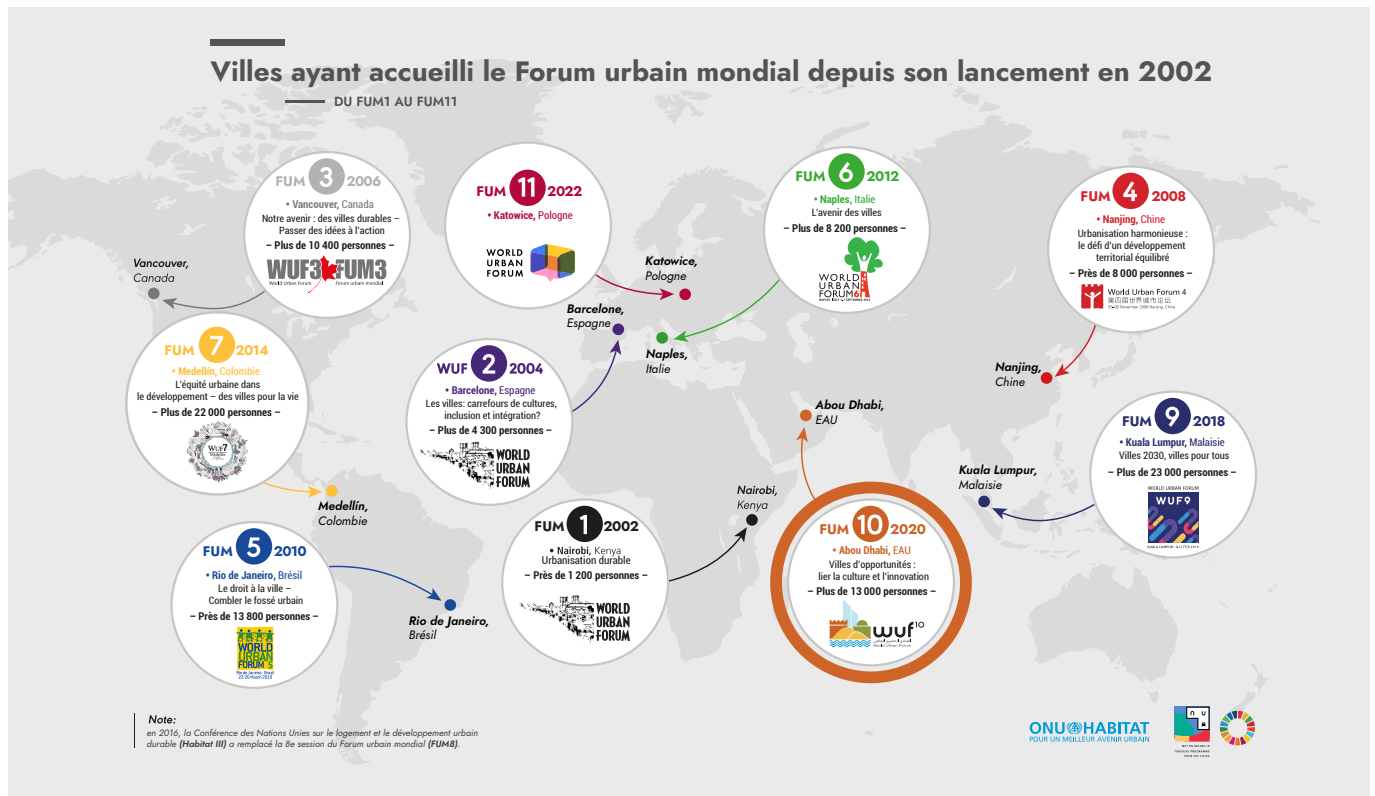


Figure 45 : Villes ayant accueilli le Forum urbain mondial



Forum urbain mondial et Nouveau Programme pour les villes

Grâce à la régularité de ses sessions, le FUM s'affirme comme un outil précieux en matière de plaidoyer, de partenariat et de partage de connaissances. Il contribue ainsi à l'efficacité et à l'inclusivité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines des Objectifs de développement durable.

Se caractérisant par une participation, un engagement et une promotion de haut niveau ainsi que par des formats innovants et des mécanismes de collecte des contributions particulièrement performants, il aboutit à des résultats qui améliorent la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes, tout en renforçant la stratégie et les efforts d'ONU-Habitat.

Cette approche est conforme au paragraphe 167 du NPV, qui demande à ce que le rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes intègre les contributions des organisations multilatérales, de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires tout en s'inspirant des plateformes et processus existants, tels que le Forum urbain mondial.

Depuis sa première session à Nairobi en 2012, le Forum s'est tenu dans plusieurs villes à travers le monde : Barcelone (2004), Vancouver (2006), Nanjing (2008), Rio de Janeiro (2010), Naples (2012), Medellin (2014), Kuala Lumpur (2018) et Abou Dhabi (2020). En 2016, la 8^e session du FUM a été remplacée par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Parmi les experts du FUM, on compte des associations locales, des professionnels, des instituts de recherche, des universitaires, des acteurs du secteur privé, des fondations et institutions de financement du développement, des médias, des organismes des Nations Unies et d'autres agences internationales.

Conclusion

Tous les pays ayant atteint un revenu intermédiaire ont connu un processus d'urbanisation. Les villes jouent un rôle crucial en matière de prospérité, d'inclusivité et de résilience. Elles abritent aujourd'hui plus de la moitié de la population et devraient être rejointes par 2 milliards de personnes supplémentaires d'ici à 2030. Elles sont également à l'origine de 80 % de l'activité économique mondiale. Dans les taudis du monde entier, un milliard de personnes vivent dans des logements insalubres sans avoir accès aux services de base. L'agglomération urbaine accroît la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles et aux chocs sociaux et économiques.

L'urbanisation est un phénomène paradoxal, synonyme de prospérité, de pauvreté et de risques. Si la proximité inhérente à la densification des villes contribue au développement économique, à l'innovation et à la prospérité, elle rend également les populations plus vulnérables aux risques naturels, aux effets des changements climatiques et aux répercussions des crises sociales et économiques majeures.

Le Nouveau Programme pour les villes constitue la dernière réponse en date apportée à cette situation à l'échelle internationale. Ce manuel rassemble et illustre une grande variété de concepts et secteurs en vue de définir une approche de développement urbain. À l'échelle des villes, celle-ci doit permettre aux responsables de concevoir des politiques spatiales favorables à la création d'établissements humains urbains compacts, intégrés à la vie économique, proches de pôles d'emplois et donnant accès à un système de transport performant. Elle guidera également la réalisation d'investissements équitables destinés à la création d'emplois, à la promotion de l'innovation, à l'extension de l'offre de services et à la réduction des coûts liés aux activités économiques.

Grâce à cette approche, les villes pourront accroître leur résilience en intégrant la gestion des risques aux stratégies de planification et de développement et en remplaçant le modèle de construction post-catastrophe par la préparation et la prévention. Enfin, en améliorant l'accès des citoyens pauvres aux services de base, à l'éducation, au logement, aux transports et aux services de santé, le Nouveau Programme pour les villes ouvrira la voie à une urbanisation plus inclusive.





Glossaire

Acteurs – Personnes, groupes, communautés, organismes et autres entités concernés par une problématique ou un projet donné.

Adaptation aux changements climatiques – Ensemble d'actions qui préparent les villes à affronter les effets des changements climatiques. L'adaptation désigne « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques ».

Aménagement axé sur le transport en commun – Selon le Transit Oriented Development Institute, « création de communautés compactes, accessibles à pied et à usage mixte, articulées autour de systèmes ferroviaires de grande qualité ».

Aménagement du territoire – Lois régissant la propriété, l'utilisation et l'aménagement des terres. Il s'agissait initialement d'un outil permettant de séparer les activités incompatibles et ainsi de protéger les résidents des activités industrielles et agricoles adjacentes nocives, définies comme des « nuisances », et d'optimiser la structure de la ville.

Atténuation des changements climatiques – Ensemble d'actions destinées à freiner les effets des changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Budgétisation participative – Processus permettant à l'ensemble des membres des communautés de décider comment utiliser une partie du budget public.

Cadastre foncier – Registre complet des parcelles d'un terrain, de leurs dimensions, de leur emplacement, de leur propriété, de l'historique de leur utilisation, des comptes ainsi que d'autres informations.

Capital social – Relations sociales favorisant le bien-être et la productivité au niveau individuel et collectif. Le capital social désigne la valeur des liens et des réseaux sociaux ainsi que de la confiance.

Capital spatial – Capacité d'un aménagement urbain à fournir des biens publics et à favoriser les interactions sociales. La connectivité et la densité des villes à fort capital spatial permettent une localisation optimale des équipements tels que les services sociaux, l'éducation, la santé, les loisirs, la protection et la sécurité. Le capital spatial de ces villes redéfinit la relation entre le public et le privé, permettant ainsi un aménagement plus harmonieux.

Chaîne de valeur – Concept de gestion d'entreprise désignant l'ensemble des activités qui contribuent à l'acheminement d'un produit ou d'un service, de sa conception à sa livraison.

Charrette – Session collaborative offrant aux principaux décideurs l'occasion de se réunir et de coopérer sur le partage d'informations, les propositions de conception itérative, les retours et les révisions afin de faire progresser des politiques ou projets complexes en matière de construction ou d'aménagement urbain. Pouvant durer jusqu'à plusieurs semaines, les charrettes permettent aux professionnels et aux acteurs concernés de définir des solutions, de réaliser des prototypes et de les évaluer rapidement. Cette méthode s'avère particulièrement efficace pour les projets nécessitant la participation du grand public, puisqu'elle permet de réunir un grand nombre d'intervenants, d'encourager la participation, de recueillir des retours précieux et de gagner du temps.

Code du bâtiment – Document définissant la forme et les caractéristiques des immeubles pouvant être construits dans les villes. Les codes peuvent notamment réglementer les matériaux utilisés, les entrées et sorties, les exigences minimales ainsi que les normes relatives à la sécurité ou aux inspections. L'International Code Council (ICC) définit les normes de construction comme l'ensemble des lois, règlements, arrêtés (ou autres exigences légales) adoptés par l'autorité législative d'un gouvernement responsable de la structure physique et des conditions sanitaires des bâtiments et chantiers.

Coentreprises – Modèle offrant une plateforme de coopération entre le gouvernement et une ou plusieurs parties privées pour le développement et le suivi ou l'exécution de projets. Les secteurs public et privé partagent alors les risques et les bénéfices. Les coentreprises sont établies au moyen de diverses structures institutionnelles et juridiques, telles que des partenariats, des sociétés en commandite simple ou des sociétés privées ou publiques à responsabilité limitée.

Connectivité des transports en commun – Indicateur de la capacité d'un usager à utiliser plus d'un système de transport en commun pour un même trajet. Une bonne connectivité réduit les temps de trajet, rend les correspondances plus fiables, facilite et sécurise les correspondances et les paiements. Une mauvaise connectivité empêche les déplacements efficaces et abordables des populations vers les établissements scolaires, le lieu de travail, le domicile, les centres commerciaux et administratifs.

Décentralisation budgétaire – Transfert de la responsabilité financière des gouvernements centraux aux entités locales, rendant ces dernières responsables du financement et de la création d'infrastructures et de services.

Densification – Augmentation de la densité de population dans les zones urbaines. On peut la mesurer à travers la densité résidentielle, la densité de population, la densité d'emploi ou le coefficient d'occupation des sols (COF).

Densité de population – Ratio population/superficie totale d'une ville ou d'un quartier.

Développement urbain à usage mixte – Processus de développement consistant à intégrer diverses utilisations (résidentielle, commerciale, culturelle, institutionnelle et industrielle) au sein d'un seul projet immobilier, espace, corridor commercial ou quartier. Le développement à usage mixte peut être mis en œuvre par un resserrement du tissu urbain, par de nouvelles constructions ou par les deux.

Économie d'agglomération – Concentration des services, foyers et ressources. Le phénomène d'agglomération permet aux travailleurs de se rapprocher de leur lieu de travail et d'accéder à l'éducation, tout en facilitant l'accès des entreprises aux fournisseurs, aux marchés de consommation et au réservoir de main-d'œuvre. L'agglomération entraîne une augmentation de la productivité globale.

Économie/secteurs informels – Activités économiques qui échappent à la réglementation officielle (fiscalité, contrôle et législation) car celle-ci ne s'applique pas, est mal appliquée ou n'est pas respectée. Parmi elles, on trouve la vente ambulante, les services domestiques, les entreprises à domicile, le ramassage des déchets et l'agriculture urbaine.

Effet d'îlot de chaleur urbain – Phénomène par lequel certaines zones aménagées ou certains quartiers ont une température plus élevée que celle des zones rurales voisines ou du reste de la ville. Ce phénomène peut entraîner des pics de consommation d'énergie en été, des frais de climatisation élevés, une forte pollution de l'air, d'importantes émissions de gaz à effet de serre, des maladies et des décès dus à la chaleur, ainsi que la pollution de l'eau.

Équité – Situation s'obtenant par le nivellement de l'accès aux ressources politiques, sociales et économiques. Selon l'Interaction Institute for Social Change, le processus d'équité nécessite que « tous les groupes aient accès aux ressources et aux perspectives permettant d'améliorer leur qualité de vie », et l'équité est atteinte lorsque « les écarts entre les différents parcours de vie ne peuvent s'expliquer par critères ethniques, sociaux ou d'autres paramètres d'identité ».

Étalement urbain – Aussi appelée « étalement suburbain », expansion rapide de l'étendue géographique des établissements urbains, caractérisée par des logements à faible densité. L'étalement urbain peut résulter de la nécessité d'accueillir une population urbaine croissante ou du désir d'accroître la surface habitable et de développer les autres équipements résidentiels. Le financement et la construction d'infrastructures ainsi que la création de connexions pour faciliter l'accès des habitants aux centres d'emploi, aux services ou équipements essentiels sont généralement plus coûteux dans les villes à faible densité et à forte expansion.

Groupes marginalisés – Groupes rassemblant notamment les femmes, les enfants, les personnes LGBTQ+, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes atteintes du VIH/sida et d'autres maladies chroniques, les sans-abri, les habitants d'implantations sauvages, les réfugiés ou les nouveaux migrants. Les administrations publiques nationales et infranationales doivent fournir des services et élaborer des programmes sociaux en vue de répondre aux besoins de ces groupes. L'aménagement par les marges est un principe qui bénéficie à tous les résidents lorsque les besoins des populations marginalisées sont ciblés.

Habitat évolutif – Modèle permettant aux résidents d'accéder à un terrain viabilisé et à un logement minimal, qu'ils peuvent transformer et agrandir eux-mêmes conformément à des normes définies. Le modèle de l'habitat évolutif se divise généralement en trois phases : l'accès à la terre, la construction du logement de base puis la réalisation d'améliorations progressives. Bon nombre de familles améliorent et agrandissent leur logement sur plusieurs générations, d'abord pour respecter les normes minimales en matière de superficie et de qualité puis pour adapter leur logement aux évolutions du foyer ou pour toucher des revenus grâce aux investissements réalisés.

Glossaire

Implantation sauvage – Établissement caractérisé par le manque d'accès aux services de base, notamment l'eau potable ou l'assainissement, l'énergie, la collecte des déchets et les transports, la mauvaise qualité structurelle des abris, le non-respect des réglementations en matière d'aménagement et de construction, le surpeuplement, les emplacements représentant des risques environnementaux et l'occupation précaire. Les implantations sauvages font souvent suite à une urbanisation rapide. Elles peuvent se former sur des terrains publics ou privés, naturellement ou à l'initiative d'un courtier constituant un groupe pour occuper un terrain donné.

Industries créatives – Industries participant à la création, à la production et à la distribution de contenus culturels, notamment les musées et les collections, les performances d'art, les arts visuels et la photographie, le cinéma, la télévision et la radio, le design et l'édition, l'architecture, les journaux et les magazines, les jeux, les livres, la fabrication numérique et les nouveaux médias.

Informalité – Parfois appelée « informalité urbaine », caractéristique souvent constatée dans les villes pauvres des pays du Sud associée tantôt à l'illégalité et à la marginalité, tantôt à la capacité d'action et à la créativité des résidents urbains.

Infrastructure verte – Parfois appelée « infrastructure verte pour la gestion des tempêtes », approche de la gestion des incidences des intempéries à l'aide de systèmes végétaux et édaphiques permettant de protéger, restaurer ou reproduire le cycle naturel de l'eau et offrant de nombreux avantages aux populations, tels que la sécurité communautaire et l'amélioration de la santé et du bien-être.

Internet des objets (IdO) – Ensemble des milliards de dispositifs physiques (des « objets », tels que les capteurs et les appareils) connectés à Internet et capables de collecter et de partager des données. Les puces informatiques bon marché et l'omniprésence des réseaux sans fil permettent aux objets de communiquer des données en temps réel sans interaction ni intervention humaine.

Limite pour la croissance urbaine – Limite géographique de l'expansion des villes, mise en place pour protéger les espaces naturels, agricoles ou non aménagés qui entourent la ville.

Régularisation foncière – Aussi appelé « délivrance de titres de propriété foncière », processus visant à intégrer un régime foncier informel à un système reconnu par les autorités publiques.

Mécanismes d'intervention – Outils, techniques et actions spécifiques mis à disposition des villes et de leurs acteurs en vue d'atteindre les objectifs définis aux échelles nationale, infranationale et locale. Ces mécanismes comprennent notamment des méthodes permettant aux villes d'évaluer, de planifier, de financer et de mettre en œuvre des stratégies conformes aux dimensions présentées dans le Nouveau Programme pour les villes.

Modèle monocentrique – Développement d'une ville autour d'un seul pôle d'emploi et d'affaires. Ce modèle nuit à la qualité de vie ainsi qu'à l'efficacité et entraîne un risque de congestion élevé. Voir aussi modèle polycentrique.

Micromobilité – Phénomène permis par l'ensemble des dispositifs de transport légers, tels que les vélos, vélos électriques, trottinettes et skateboards électriques, vélos partagés et vélos sans station d'accueil, qui facilitent les déplacements sur de courtes distances. Ces dispositifs sont parfois utilisés pour rejoindre d'autres modes de transport. La micromobilité est saluée pour sa faculté à améliorer la connexion entre populations et transports publics, diminuer la dépendance aux voitures individuelles, tirer profit de l'espace public disponible et réduire les émissions de GES.

Modèle polycentrique – Développement d'une ville autour de plusieurs grands pôles d'emploi et d'affaires, au lieu d'un pôle unique. Voir aussi modèle monocentrique.

Objectifs de développement durable (ODD) – Objectifs constituant la base du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'ensemble des États Membres des Nations Unies en 2015. Au nombre de 17, les ODD forment un cadre commun en faveur de la paix et de la prospérité pour les populations et la planète.

Parc immobilier – Ensemble des unités de logement au sein d'une zone donnée. Le parc immobilier est défini par des caractéristiques telles que le nombre d'unités, leur ancienneté, leurs caractéristiques architecturales et leur typologie.

Partenariat public-privé (PPP) – Instrument financier qui peut être utilisé pour le développement urbain lorsque le secteur public manque de fonds ou ne dispose pas des capacités institutionnelles ou humaines nécessaires. Celui-ci peut alors mettre en place un partenariat avec le secteur privé et, ainsi, partager avec ce dernier les risques et profits inhérents aux projets de rénovation urbaine. Les PPP peuvent être contractualisés sous la forme de concessions, institutionnalisés en tant que coentreprises à revenu mixte ou adopter une structure à mi-chemin entre ces deux modèles. Voir aussi coentreprises.

Patrimoine culturel – Selon l'UNESCO, patrimoine constitué « des artefacts et des attributs immatériels d'un groupe ou d'une société qui sont hérités du passé, maintenus dans le présent et préservés au bénéfice des générations futures ». Cette définition comprend les objets, sites et bâtiments, mais également le patrimoine culturel immatériel, qui garantit la diversité culturelle pendant plusieurs générations.

Planification des immobilisations – Planification et budgétisation des investissements à venir dans les infrastructures et autres dépenses en immobilisations. Ces dépenses sont des paiements destinés à l'acquisition d'actifs ou à l'amélioration de la durée de vie d'actifs existants.

Planification participative – Mode de planification urbaine impliquant l'ensemble de la population dans les processus stratégiques et de gestion de la planification urbaine, en veillant tout particulièrement à inclure les groupes marginalisés. La planification participative vise à obtenir l'adhésion de la collectivité et à éviter les conflits entre les différents groupes. Elle doit être axée sur l'apprentissage et promouvoir la responsabilité mutuelle entre la collectivité et les agents de l'autorité publique afin de garantir la participation continue des acteurs. Il convient d'impliquer ces derniers à différents stades du processus de planification, notamment lors de sa validation.

Plans directeurs – Stratégies à long terme destinées à tisser des liens entre les constructions, les activités économiques et le contexte social, géographique et culturel. Donnant une orientation à la croissance future des villes, les plans directeurs fournissent un cadre de haut niveau pour la planification et l'aménagement urbain. Ils servent également de fondation aux réglementations locales relatives au zonage et à l'occupation des sols, destinées à assurer une cohérence entre le développement urbain et les objectifs et politiques des communautés.

Récupération de la plus-value foncière – Aussi appelé récupération de la plus-value, ensemble des politiques destinées à récupérer une part de l'augmentation de la valeur foncière résultant d'investissements dans les infrastructures publiques ou de la croissance de la population urbaine.

Résilience aux changements climatiques – Caractéristique définie comme « la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base ». La résilience renvoie à l'ensemble des pratiques sociales, économiques et environnementales qui permettent à une zone urbaine de résister aux effets de ces évolutions, notamment aux incidences des changements climatiques.

Resserrement du tissu urbain – Méthode permettant de revitaliser les villes et les zones urbaines à faible densité en redensifiant les zones peu développées. Le resserrement du tissu urbain représente une alternative à l'étalement urbain et concentre la construction de nouveaux logements et la rénovation de logements existants dans des zones déjà développées, plutôt que dans de nouvelles zones.

Rezonage – Méthode permettant à des promoteurs du secteur privé de dépasser le niveau maximal d'aménagement autorisé sur un site en échange de financements ou de la réalisation d'objectifs politiques définis. Elle permet l'aménagement de zones réglementées au moyen d'une densification ou d'une utilisation plus valorisante des terrains (en transformant une zone industrielle en une zone résidentielle ou commerciale, par exemple).

Services écosystémiques – Concept permettant d'identifier et de quantifier les bienfaits d'écosystèmes sains pour les populations. Ces bénéfices comprennent, entre autres, la pollinisation naturelle des cultures, la pureté de l'air, l'atténuation des phénomènes météorologiques extrêmes et le bien-être mental et physique des populations.

Glossaire

Superposition des zones délimitées – Méthode permettant de contrôler certains éléments avec une plus grande précision, tels que les caractéristiques des terres, la végétation, le patrimoine ou les constructions. La superposition des zones délimitées peut concerner différents domaines : le cadre bâti, pour la protection du patrimoine et de l'identité des quartiers, l'environnement et les paysages, pour la préservation des ressources et des caractéristiques naturelles, et la gestion des terres, pour la conservation des sols agricoles ou cultivables fertiles menacés par l'urbanisation.

Ville secondaire – Ville correspondant au deuxième niveau, ou échelon, dans la hiérarchie des villes. Les villes secondaires se distinguent par leur population, leur taille, leur fonction et leur statut économique, ainsi que par leur relation avec les villes voisines ou éloignées et leur statut socio-économique.

Villes intelligentes – Selon l'International Data Corporation (IDC), ville se caractérisant par un développement reposant sur des investissements technologiques, des plateformes communes renforçant l'efficacité, le partage des données entre les systèmes et des investissements informatiques liés à des missions intelligentes.

Zonage – Base des réglementations relatives à l'aménagement urbain qui régissent l'utilisation des terres dans chaque parcelle et définissent la densité et la hauteur des structures pouvant être construites. Le zonage permet d'établir des limites physiques indispensables au façonnement du paysage urbain, telles que des zones non constructibles, des frontages, des espaces ouverts et des zones de stationnement.

Zones périurbaines – Aussi appelées zones de transition rurale-urbaine, zones situées en périphérie des villes, notamment les anciennes zones rurales faisant l'objet d'un processus d'urbanisation et situées dans la zone d'attraction économique et sociale d'une ville.





Références

100 Resilient Cities (2016). How to Develop a Resilience Strategy. Consulté le 18 décembre 2019.

Abas, M.A. et Wee, S.T. (2014). The issues of policy implementation on solid waste management in Malaysia. *International Journal of Conception on Management and Social Sciences*, vol. 2, n° 3, p. 12 à 17.

Abreu-Lastra, Raúl *et al.* (2011). Housing Finance in Mexico: Current State and Future Sustainability. Document de travail de la BID, n° IDB-TN-287. Washington, D.C. : Banque interaméricaine de développement.

Ackom, E.K. *et al.* (2015). Electricity (in)accessibility to the urban poor in developing countries. *Wiley Interdisciplinary Reviews : Energy and Environment*, vol. 4, n° 4, p. 339 à 353.

Ahmed, T. *et al.* (2007). Review and analysis of current solid waste management situation in urban areas of Pakistan. *Proceedings of the International Conference on Sustainable Solid Waste Management*, vol. 8, (septembre), p. 36.

Akkoyunlu, S. (2015). The potential of rural-urban linkages for sustainable development and trade. *International Journal of Sustainable Development & World Policy*, vol. 4, n° 2, p. 20 à 40.

Aldana, Gloria, Richard G., Newell et Raimi, Daniel (2019). Global Energy Outlook 2019: The Next Generation of Energy. Washington, D.C. : Resources for the Future.

Amirtahmasebi, Rana *et al.* (2016). *Regenerating Urban Land: A Practitioner's Guide to Leveraging Private Investment*. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Andersson, F., Burgess S. et Lane, J.I. (2007). Cities, matching and the productivity gains of agglomeration. *Journal of Urban Economics*, vol. 61, n° 1, p. 112 à 128.

Angel, Shlomo (2012). *Planet of Cities*. Cambridge, Massachusetts : Lincoln Institute of Land Policy.

_____ (2018). The New Urban Peripheries, 1990-2014: Selected Findings from a Global Sample of Cities. Document de travail, n° 40 (juin). Ville de New York : NYU Marron Institute of Urban Management.

Arfvidsson, H. *et al.* (2017). Engaging with and measuring informality in the proposed Urban Sustainable Development Goal. *African Geographical Review*, vol. 36, n° 1, p. 100 à 114.

Arup et Fondation Ellen MacArthur (2019), *Circular Economies in Cities: Planning for Compact, Connected Cities*. Cowes, Royaume-Uni : Fondation Ellen MacArthur.

Augustinraj, Rajah *et al.* (2018). Why Countries Need New Job Creation Strategies. Boston Consulting Group, 11 mai. Disponible sur <https://www.bcg.com/publications/2018/new-globalization-why-countries-need-new-job-creation-strategies.aspx>.

Avis, W.R. (2016). *Urban Governance (Topic Guide)*. Birmingham, Royaume-Uni : GSDRC, Université de Birmingham. Disponible sur https://gsdrc.org/wp-content/uploads/2016/11/UrbanGov_GSDRC.pdf.

Avlonitis, Georgina *et al.* (2012). *Local biodiversity strategy and action plan guidelines: an aid to municipal planning and biodiversity conservation*. Bonn : ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable ; Tokyo : Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies ; Montréal : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Bakalian, Alexander E. *et al.* (2013). Harnessing urbanization to end poverty and boost prosperity in Africa: an action agenda for transformation. Africa region sustainable development series. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Beatley, T. et S.M. Wheeler, éd. (2014). *Sustainable urban development reader*. New York : Routledge.

- Bennett, B., J.C. Buzby et R.J. Hodges (2011). Postharvest losses and waste in developed and less developed countries: opportunities to improve resource use. *The Journal of Agricultural Science*, vol. 149, n° S1, p. 37 à 45.
- Bertaud, A. (2004). The spatial organization of cities: deliberate outcome or unforeseen consequence? Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Bhadda-Tata, Perinaz et al. (2018). *What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050*. Urban Development series. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Bonet, Florence, Vanek, Joann et Chen, Martha (2019). *Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique*. Manchester, Royaume-Uni : WIEGO.
- Borelli, Simone et al. (2016). Directives sur la foresterie urbaine et périurbaine. Études FAO : Forêts, n° 178. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Borrero Ochoa, Oscar (2011). *Betterment Levy in Colombia: Relevance, Procedures, and Social Acceptability*. Cambridge, Massachusetts : Lincoln Institute of Land Policy.
- Bourdic, Loeiz, Kamiya, Marco et Salat, Serge (2017). *Economic Foundations for Sustainable Urbanization: A Study on Three-Pronged Approach*. Nairobi : Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
- Bouzarovski, Stephan (2014). Energy poverty in the European Union: landscapes of vulnerability. *Wiley Interdisciplinary Reviews : Energy and Environment*, vol. 3, n° 3, p. 276 à 289.
- Brikké, F. et K. Vairavamorthy (2016). Managing change to implement integrated urban water management in African cities. *Aquatic Procedia*, vol. 6, p. 3 à 14.
- Bult-Spiering, Mirjam et Dewulf, Geert (2006). *Strategic Issues in Public-Private Partnerships: An International Perspective*. Oxford, Royaume-Uni : Wiley-Blackwell.
- Caccia, Lara et Zottis, Luísa (2015). How Affordable Housing and TOD Are Coming Together in Brazil. *The CityFix*, 1^{er} juillet. Disponible sur <https://thecityfix.com/blog/nossa-cidade-how-affordable-housing-tod-coming-together-brazil-luisa-zottis-lara-caccia>.
- Capodaglio, A. (2017). Integrated, decentralized waste-water management for resource recovery in rural and peri-urban areas. *Resources*, vol. 6, n° 2, p. 22.
- Castaneda Aguilar, R. Andres et al. (2020). The impact of COVID-19 (Coronavirus) on global poverty: Why Sub-Saharan Africa might be the region hardest hit. *Blog de la Banque mondiale*, 20 avril. Disponible sur <https://blogs.world-bank.org/opendata/impact-covid-19-coronavirus-glob-al-poverty-why-sub-saharan-africa-might-be-region-hardest>.
- Cervero, R. (2011). State roles in providing affordable mass transport services for low-income residents. Document de travail du Forum international des transports. Leipzig, mai.
- _____ (2013). Linking urban transport and land use in developing countries. *Journal of Transport and Land Use*, vol. 6, n° 1, p. 7 à 24.
- _____ (2016). Public transport and sustainable urbanism: global lessons. dans *Transit Oriented Development: Making it Happen*, Curtis, Carey, Renne, John L. et Bertolini Luca, éd. (p. 43 à 56). Abingdon : Routledge.

Références

- Chant, S. (2013). Cities through a "gender lens": a golden "urban age" for women in the global South? *Environment and Urbanization*, vol. 25, n° 1, p. 9 à 29.
- Chauvin, J.P. et al. (2017). What is different about urbanization in rich and poor countries? Cities in Brazil, China, India and the United States. *Journal of Urban Economics*, vol. 98, p.17 à 49.
- Chen, G., Chaolin Gu and Fulong Wu (2004). Spatial analysis of urban poverty in Nanjing. *Scientia Geographica Sinica*, vol. 24, n° 5, p. 542 à 549.
- Chen, J. et al. (2016). Spatial determinants of urban land expansion in globalizing Nanjing, China. *Sustainability*, vol. 8, n° 9, p. 868.
- Cheung-Ming Chang, Alfred et Ting, Cao (2015). Age-Friendly Neighbourhoods as Civic Participation. *Journal of Social Work Practice*, vol. 29, p. 53 à 68.
- Chunyan, W. (2011). The study on social integration status of migrant workers and countermeasures. *Energy Procedia*, vol. 5, p. 2082 à 2086.
- Cineas, Grace et al. (2017). Cities in Europe and Central Asia: a shifting story of urban growth and decline. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.
- Alliance des villes et ONU-Habitat (2014). *Évolution des politiques urbaines nationales : aperçu général*. Nairobi : ONU-Habitat.
- Cities without Hunger (2018). Jobs, Income, Providing Food: Everything Starts with a Garden. Disponible sur <https://cidadessemfome.org/en/>.
- Ville de Los Angeles (2019). L.A.'s Green New Deal: Sustainable City pLAN. Los Angeles.
- Ville de New York (2017). Housing New York 2.0. New York.
- Convention sur la diversité biologique (s. d.) What is an NBSAP? Disponible sur <https://www.cbd.int/nbsap/introduction.shtml>. Consulté le 29 juillet 2019.
- Corfee-Morlot, J., Guay, B. et Larsen, K. (2009). Financing Climate Change Mitigation. Paris : OCDE/AEI
- Dandapani, Swetha (2017). Unpaid and Undervalued, How India's Waste Pickers Fight Apathy to Keep Our Cities Clean. *The News Minute*, 30 novembre.
- De Miranda, Flavio (2016). From Informal to Providers: A São Paulo State Perspective for Waste Pickers at Brazilian Solid Waste Policy. Sao Paulo State Environmental Agency, présentation pour l'atelier international sur la responsabilité élargie du producteur en Inde New Delhi, mai. Disponible sur http://www.oecd.org/environment/waste/Session_2-Part_1-From-informal-to-providers-Flavio-de-Miranda-Ribeiro-CETESB-Brazil.pdf.
- Down to Earth (2016). 78% of Sewage Generated in India Remains Untreated, 6 avril. Disponible sur <https://www.downtoearth.org.in/news/waste/-78-of-sewage-generated-in-india-remains-untreated--53444>.
- Dutton, M., Lindsay, C. et McQuaid, R.W. (2007). New approaches to employability in the UK: combining 'Human Capital Development' and 'Work First' strategies? *Journal of Social Policy*, vol. 36, n° 4, p. 539 à 560.
- Edenhofer, O. et al., éd. (2011). *Renewable energy sources and climate change mitigation: Special report of the intergovernmental panel on climate change*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Ellis, Peter et Roberts, Mark (2016). *Leveraging Urbanization in South Asia: Managing Spatial Transformation for Prosperity and Livability*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Eparque Urban Strategies (2019). Draft Local Assessment Report: Cape Coast.
- Eparque Urban Strategies (2019). Draft Local Assessment Report: Agona Swedru.
- Ezquiaga Arquitectura, Sociedad y Territorio S.L. (2015). The Experience of Latin America and the Caribbean in Urbanization: Knowledge Sharing Forum on Development Experiences: Comparative Experiences of Korea and Latin America and the Caribbean. Washington, D.C. : Banque interaméricaine de développement.

- Fan, Y. et Tilahun, N. (2014). Transit and job accessibility: an empirical study of access to competitive clusters and regional growth strategies for enhancing transit accessibility. *Transport Policy*, vol. 33, p. 17 à 25.
- Farvacque-Vitkovic, Catherine et Kopanyi, Mihaly (2014). *Finances municipales : manuel à l'usage des collectivités locales* Washington, D.C. : Banque mondiale.
- FEMA (2005). Integrating Historic Property and Cultural Resource Considerations Into Hazard Mitigation Planning: State and Local Mitigation Planning how-to guide. Washington, D.C. : Federal Emergency Management Agency (FEMA).
- Ferreira, Maria Marta et Roberts, Mark (2018). *Raising the Bar for Productive Cities in Latin America and the Caribbean. Latin America and Caribbean Studies*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Field, C. B. et al., éd. (2012). *Managing the risks of extreme events and disasters to advance climate change adaptation: special report of the intergovernmental panel on climate change*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Folorunsho, R. et al. (2009). Framework for city climate risk assessment. Étude présentée lors du 5^e Symposium mondial de recherche urbaine. Marseille, juin.
- Forman, A. (2014). Caution Ahead: Overdue Investments for New York's Aging Infrastructure. New York : Center for an Urban Future.
- Foster, Vivien et Briceno-Garmendia, Cecilia (2010). *Infrastructures africaines : une transformation impérieuse*. Forum pour le développement de l'Afrique. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Fox, Catherine J. (2005). *Tripartite Partnerships: Recognizing the Third Sector*. Washington, D.C. : Banque interaméricaine de développement.
- Frese, M. et al. (2011). Human capital and entrepreneurial success: A meta-analytical review. *Journal of Business Venturing*, vol. 26, n° 3, p. 341 à 358.
- Garemo, Nicklas et al. (2016). Bridging global infrastructure gaps. New York : McKinsey & Company.
- Gebhardt, Dick (2014). *Building Inclusive Cities: Challenges in the Multilevel Governance of Immigrant Integration in Europe*. Washington, D.C. : Institut des politiques migratoires.
- Ghosh, S.K. (2016). Swachhaa Bharat Mission (SBM) – a paradigm shift in waste management and cleanliness in India. *Procedia Environmental Sciences*, vol. 35, p. 15 à 27.
- Gill, Maninder et Wellenstein, Anna (2019). Mettre en place des infrastructures qui répondent aux besoins des femmes et des hommes. *Blog de la Banque mondiale*, 28 août. Disponible sur <https://blogs.worldbank.org/voices/making-infrastructure-work-both-women-and-men>.
- GIZ (2012). *Financing Local Infrastructure – Linking Local Governments and Financial Markets*. Bonn : GIZ.
- Glaeser, E.L. et Xiong, W. (2017). Urban productivity in the developing world. *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 33, n° 3, p. 373 à 404.
- Centre mondial pour l'adaptation et Institut des ressources mondiales (2019). *Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience*. Rotterdam : Centre mondial pour l'adaptation ; Washington, D.C. : Institut des ressources mondiales Disponible sur https://cdn.gca.org/assets/2019-09/Global-Commission_Report_FINAL.pdf. Consulté en octobre 2019.
- Partenariat mondial pour l'eau (2011). What is IWRM? 12 juillet. Disponible sur <https://www.gwp.org/en/GWP-CEE/about/why/what-is-iwrm/>. Consulté le 19 septembre 2019.
- Goel, R. et Guttikunda, S.K. (2013). Health impacts of particulate pollution in a megacity—Delhi, India. *Environmental Development*, vol. 6, p. 8 à 20.

Références

- Goldin, Nicole (2016). A tale of twin demographics: Youth in cities. *Blog de la Banque mondiale*, 20 octobre. Disponible sur <https://blogs.worldbank.org/jobs/tale-twin-demographics-youth-cities>.
- Goswami, Arti Grover et Lall, Somik V. (2016). Jobs in the City: Explaining Urban Spatial Structure in Kampala. Document de travail, n° 7655. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Graham, D.J., Melo, P.C. et Noland R.B. (2009). A meta-analysis of estimates of urban agglomeration economies. *Regional Science and Urban Economics*, vol. 39, n° 3, p. 332 à 342.
- Grannis, J. (2011). Adaptation Tool Kit: Sea-Level Rise and Coastal Land Use: How Governments Can Use Land-Use Practices to Adapt to Sea-Level Rise. Washington, D.C. : Centre climatique de Georgetown.
- Autorité du Grand Londres (2018). Zero carbon London: A 1,5 °C compatible plan. Consulté le 29 juillet 2019. Londres.
- Greene, Margarita et Rojas, Eduardo (2010). Incremental Construction: A Strategy to Facilitate Access to Housing. *Environment & Urbanization*, vol. 20, n° 1, p. 89 à 108.
- Grengs, J. (2002). Community-based planning as a source of political change: The transit equity movement of Los Angeles' Bus Riders Union. *Journal of the American Planning Association*, vol. 68, n° 2, p. 165 à 178.
- Goswami, Arti Grover et Lall, Somik V. (2015). Jobs and land use within cities: a survey of theory, evidence, and policy. Document de travail, n° 7453. Washington, D.C. Banque mondiale.
- _____ et Singh R.B. (2015). Sustainable Urban Environment in Delhi Mega City: Emerging Problems and Prospects for Innovative Solutions. Synthèse d'ONU-Habitat pour le Rapport mondial sur le développement durable.
- Haines, A. *et al.* (2007). A global perspective on energy: health effects and injustices. *The Lancet*, vol. 370, n° 9591, pp 965 à 978.
- Hernandez, D.O. et Titheridge, H. (2016). Mobilities of the periphery: Informality, access and social exclusion in the urban fringe in Colombia. *Journal of Transport Geography*, vol. 55, p. 152 à 164.
- Herst, Rebecca et Levy, David L. (2018). Financing Climate Resilience: Mobilizing Resources and Incentives to Protect Boston from Climate Risks. Boston : Sustainable Solutions Lab, UMass Boston.
- Hommann, Kirsten et Lall, Somik V. (2019). Which Way to Livable and Productive Cities? A Road Map for Sub-Saharan Africa. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Hong, Yuhung *et al.* (2015). Financing transit-oriented development with land values: adapting land value capture in developing countries – overview. Urban Development series. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.
- Hoverter, Sara P. (2012). Adapting to Urban Heat: A Tool Kit for Local Governments. Washington, D.C. : Centre climatique de Georgetown.
- Huang, C.-W., McDonald R.I. et Seto K.C. (2018). The importance of land governance for biodiversity conservation in an era of global urban expansion. *Landscape and Urban Planning*, vol. 173, p. 44 à 50.
- Hughes, K. et Wickeri, E. (2010). A Home in the City: Women's Struggle to Secure Adequate Housing in Urban Tanzania. *Fordham International Law Journal*, vol. 34, p. 788.
- Inchauste, Gabriela *et al.* (2018). *Living and Leaving, Housing, Mobility and Welfare in the European Union*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Institute for Local Self-Reliance (2002). Recycling Means Business, 1^{er} février. Disponible sur <https://ilsr.org/recycling-means-business/>.

- Banque interaméricaine de développement(2011). IDB to Support Expansion of CEMEX Microfinance Program for Low-Income Families. Communiqué de presse. 28 juin. Disponible sur <https://www.iadb.org/en/news/idb-support-expansion-cemex-microfinance-program-low-income-families>.
- Conseil international pour la science (CIUS), (2017) Un guide des interactions ODD : de la science à la mise en œuvre, Griggs, D.J., Nilsson, M., Stevance, A., McCol-lum, éd. Paris
- IRENA (2016). Renewable Energy in Cities. Abou Dhabi : Agence internationale pour les énergies renouvelables.
- _____ (2018). Scaling Up Renewables in Cities: Opportunities for Municipal Governments. Abou Dhabi : Agence internationale pour les énergies renouvelables.
- _____ (2019). Climate Change and Renewable Energy: National Policies and the Role of Communities, Cities and Regions. Abou Dhabi : Agence internationale pour les énergies renouvelables.
- Jacobs, Jane (1961). *The Death and Life of Great American Cities*. New York : Random House.
- Jones, C. et Kammen, D.M. (2014). Spatial distribution of US household carbon footprints reveals suburbanization undermines greenhouse gas benefits of urban population density. *Environmental Science & Technology*, vol. 48, n° 2, p. 895 à 902.
- Kahn, Carrie (2015). In Panama, Restoring Streets And Reforming Gangs At The Same Time. *National Public Radio*, 18 avril. Disponible sur <https://www.npr.org/sections/parallels/2015/04/18/400573672/in-panama-restoring-streets-and-street-gangs-at-the-same-time>.
- Kinossian, N. (2018). Planning strategies and practices in non-core regions: a critical response. *European Planning Studies*, vol. 26, n° 22, p. 365 à 375.
- Korsu, E. et Wenglenski, S. (2010). Job accessibility, residential segregation and risk of long-term unemployment in the Paris region. *Urban Studies*, vol. 47, n° 11, p. 2279 à 2324.
- Kuah, Adrian T. H. (2002). Cluster Theory and Practice: Advantages for the Small Business Locating in a Vibrant Cluster. *Journal of Research in Marketing and Entrepreneurship*, vol. 4, n° 3, p. 206 à 28.
- Lah, T.J. et Park, S. (2015). Analyzing the success of the volume-based waste fee system in South Korea. *Waste Management*, vol. 43, p. 533 à 538.
- LEED (s. d.). Why LEED. Leadership in Energy and Environmental Design (LEED). Disponible sur <https://www.usgbc.org/leed/why-leed>.
- Litman, Todd (2015). Smart Planning for Economic Opportunity. Planetizen, 20 août. Disponible sur <https://www.planetizen.com/node/80431/smart-planning-economic-opportunity>.
- Lozano-Gracia, Nancy, Panman, Alexandra et Samad, Taimur (2012). *Colombia Urbanization Review: Amplifying the Gains from the Urban Transition*. Directions in Development series. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Mabala, R. et Tacoli, C. (2010). Exploring mobility and migration in the context of rural–urban linkages: why gender and generation matter. *Environment and Urbanization*, vol. 22, n° 2, p. 389 à 395.
- Maestas, N., Mullen, K.J. et Powell, D. (2016). The effect of population aging on economic growth, the labor force and productivity. Document de travail n° w22452. Santa Monica : RAND Corporation.
- Maimbo, S.M., et Ratha, D., éd. (2005). Remittances: Development impact and future prospects. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Références

- Making Cents International (2015). *Cities of Opportunity: Drivers and Priorities for Urban Youth Economic Inclusion*. Washington, D.C. : Making Cents International.
- Martin, R. et Sunley, P. (2003). Deconstructing clusters: chaotic concept or policy panacea? *Journal of Economic Geography*, vol. 3, n° 1, p. 5 à 35.
- Massoud, M.A., Nasr, J.A. et Tarhini, A. (2009). Decentralized approaches to wastewater treatment and management: applicability in developing countries. *Journal of Environmental Management*, vol. 90, n° 1, p. 652 à 659.
- McKinsey Global Institute (2017). *Jobs Lost, Jobs Gained: Workforce Transitions in a Time of Automation*. New York : McKinsey & Company.
- Meaux, A. et Osofisan, W. (2016). A review of context analysis tools for urban humanitarian response. Document de travail. Londres : IIED. Disponible sur <http://pubs.iied.org/10797IIED/>.
- Narain, V. et Nischal, S. (2007). The peri-urban interface in Shahpur Khurd and Karnera, India. *Environment and Urbanization*, vol. 19, n° 1, p. 261 à 273.
- New Climate Economy (2014). *Better Growth, Better Climate: The New Climate Economy Report*. Washington, D.C. : Institut des ressources mondiales Disponible sur <https://newclimateeconomy.report/2014/>.
- ODI (2015). *Climate Finance for Cities*. Document de travail n° 419. Londres : Overseas Development Institute.
- OCDE (2010). *Changement climatique : aider les pays pauvres à s'adapter*. Dans le rapport *Coopération pour le développement* de 2010. Paris : Éditions de l'OCDE.
- _____ (2015). *Aging in Cities : Policy Brief*. Paris : OCDE.
- _____ (2018). *Repenser l'étalement urbain : vers des villes durables*. Paris : Éditions de l'OCDE.
- Pigato, M.A., éd. (2018). *Fiscal Policies for Development and Climate Action*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Pitarch-Garrido, Maria (2015). Social sustainability through accessibility and equity. Synthèse d'ONU-Habitat pour le Rapport mondial sur le développement durable.
- Pojani, D. et Stead, D. (2015). Sustainable urban transport in the developing world: beyond megacities. *Sustainability*, vol. 7, n° 6, p. 7784 à 7805.
- Rivera, R.L.K. (2007). Culture, gender, transport: Contentious planning issues. *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific*, vol. 76, p. 1 à 20.
- Robbins, Jim (2019). As Mass Timber Takes Off, How Green Is This New Building Material? *Yale Environment 360*, 9 avril. Disponible sur <https://e360.yale.edu/features/as-mass-timber-takes-off-how-green-is-this-new-building-material>.
- Roberts, B.H. (2014). *Managing systems of secondary cities: Policy responses in international development*. Bruxelles : Alliance des villes : villes sans taudis.
- Root Cause (2015). *Mentoring: An Investment in Reducing Youth Violence*. Boston : Root Cause. Disponible sur <https://www.mentoring.org/wp-content/uploads/2019/11/Youth-Violence-Report-Online.pdf>.
- Salman, Saba (2018). What would a truly disabled-accessible city look like? *The Guardian*, 14 février. Disponible sur <https://www.theguardian.com/cities/2018/feb/14/what-disability-accessible-city-look-like>.
- Satterthwaite, David (2017). Addressing the needs of vulnerable populations in urban areas. IIED, 26 avril. Disponible sur <https://www.iied.org/addressing-needs-vulnerable-groups-urban-areas>. Consulté le 7 septembre 2019.
- _____ et Tacoli, C. (2013). Gender and urban change. *Environment and Urbanization*, vol. 25, n° 1, p. 3 à 8.

Smart Cities Dive (s. d.). Do Urban Growth Boundaries Work to Prevent Sprawl? Disponible sur <https://www.smartcitiesdive.com/ex/sustainablecitiescollective/do-urban-growth-boundaries-work/1070356/>. Consulté le 23 août 2019.

Smart Growth America (2013). Building Better Budgets.

Washington, D.C.: Smart Growth America.

Sustainable Mobility for All (2017). Global Mobility Report 2017: Tracking Sector Performance. Washington, D.C. : Banque mondiale. Disponible sur <https://www.sum4all.org/publications/global-mobility-report-2017>.

Tacoli, C. (2012). *Urbanization, gender and urban poverty: paid work and unpaid carework in the city*. Urbanization and Emerging Populations Issues, document de travail n° 7. Londres : Human Settlements Group, IIED ; New York : Service de la population et du développement, FNUAP.

Torres, H. (2008). Social and environmental aspects of peri-urban growth in Latin American megacities. Étude présentée lors de la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la répartition de la population, l'urbanisation, les migrations internes et le développement. New York, janvier. UN/POP/EGM-URB/2008/10.

Tsai, K.S. (2000). Banquet banking: Gender and rotating savings and credit associations in South China. *The China Quarterly*, vol. 161, p. 142 à 170.

Nations Unies (2019) E/2019/68. Rapport du Secrétaire général sur les Objectifs de développement durable présenté dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable Disponible sur <https://undocs.org/E/2019/68>.

ONU Femmes (s. d.). L'autonomisation économique : quelques faits et chiffres Disponible sur <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>. Consulté le 8 septembre 2019.

CNUCED (2019). *Creative Economy Outlook: Trends in international trade in creative industries*. Nations Unies UNCTAD/DITC/TED/2018/3

PNUD (2016). Stratégie à l'appui d'une urbanisation durable. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.

PNUD-Fonds vert pour le climat (2017). Improving the resilience of vulnerable coastal communities to climate change related impacts in Viet Nam. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible sur <https://www.gcfprojects-undp.org/tp/project/5708>.

UNDRR (2017). Build Back Better. Consulté le 30 juillet 2019 sur https://www.unisdr.org/files/53213_bbb.pdf.

_____ (2019a). Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial.

Genève : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR).

_____ (2019 b). Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Genève : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR).

PNUE (2014). Green Infrastructure Guide for Water Management: Ecosystem-based management approaches for water-related infrastructure projects. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

_____ (2016). Unlocking the Sustainable Potential of Land Resources: Evaluation Systems, Strategies and Tools. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement. DTI/2002/PA.

CESAP (2015). Enquête économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de 2015 : Pour une croissance plus inclusive en faveur du développement durable. New York : CESAP. Disponible sur <http://www.unescap.org/sites/default/files/Economic%20and%20Social%20Survey%20of%20Asia%20and%20the%20Pacific%202015.pdf>.

UNESCO (s. d.). Qu'entend-on par « Patrimoine culturel » ? Disponible sur <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/unesco-database-of-national-cultural-heritage-laws/frequently-asked-questions/definition-of-the-cultural-heritage/>.

Références

_____ (2015). Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. ED-2016/WS/28.

_____ (2016a). Des villes accueillantes pour les réfugiés et les migrants. Inclusive and Sustainable CITIES series. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

_____ (2016 b). Culture : futur urbain ; Rapport mondial sur la culture pour le développement urbain durable. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

CCNUCC (s. d.). Fact sheet: The need for adaptation. Disponible sur https://unfccc.int/files/press/backgrounders/application/pdf/press_factsh_adaptation.pdf.

ONU-Habitat (2009). Document d'information sur la planification urbaine participative. Rapport mondial sur les établissements humains. Disponible sur <https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2010/07/bg5.pdf>.

_____ (2013). *State of the World's Cities 2012/2013: Prosperity of Cities*. New York : Routledge.

_____ (2013). *State of Women in Cities 2012-2013. Gender and the Prosperity of Cities*. Nairobi : Programme des Nations Unies pour les établissements humains. HS/015/13E.

_____ (2014). Évolution des politiques urbaines nationales : aperçu général.

_____ (2015). Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale. Nairobi : Programme des Nations Unies pour les établissements humains. HS/059/15E.

_____ (2017). Sustainable Urbanization in the Paris Agreement. Disponible sur <https://unhabitat.org/sustainable-urbanization-in-the-paris-agreement>.

_____ (2018). The Spatial Capital of Wuhan | Initiative pour la prospérité des villes. Nairobi : Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

_____ et OCDE (2018). Global State of National Urban Policy, p. 21.

_____ (2019). Gender and Safety and Security in Cities Fact Sheet. Nairobi : Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Disponible sur <https://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/Gender-andSafetyandSecurityinCitiesfactsheet.pdf>.

_____ (2020). Cities are on the front lines of COVID-19. ONU-Habitat, 12 mai. Disponible sur <https://unhabitat.org/cities-are-on-the-front-lines-of-covid-19>.

----- (2020) Global State of Metropolis 2020 – Population Data Booklet. ONU-Habitat. <https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/07/gsm-population-data-booklet-2020.pdf>.

HCR (2019). Refugee Statistics. Disponible sur <https://www.unrefugees.org/refugee-facts/statistics/>. Consulté le 10 septembre 2019.

UNICEF et OMS (2015). Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable : mise à jour et évaluation des OMD, rapport 2015. New York : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

UNISDR et OMM (2012). UN System Task Team on the Post-2015 UN Development Agenda: Disaster Risk and Resilience. Genève : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) ; Genève : Organisation météorologique mondiale.

Nations Unies (2017). Nouveau Programme pour les villes (NPV). Disponible sur <http://uploads.habitat3.org/hb3/NUA-French.pdf>. A/RES/71/256*

Nations Unies (s. d.). Objectif de développement durable 11. Disponible sur <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal11>. Consulté le 23 septembre 2019.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2016). Good Practices of Accessible Urban Development. New York : Nations Unies. ST/ESA/364.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2018). *Promoting Inclusion through Social Protection: Report on the World Social Situation 2018*. New York : Nations Unies. Numéro de vente E.17.IV.2.

Division de la population des Nations Unies (s. d.) Perspectives d'urbanisation du monde : révision 2018. Consulté via le site de la Banque mondiale sur <https://data.worldbank.org/indicator/sp.urb.totl.in.zs>.

Nations Unies, Objectifs de développement durable (s. d.). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Disponible sur <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

UNU-GCM (2014). Building City Identities in Contexts of Diversity. Note de synthèse pour le Forum des maires sur la mobilité, les migrations et le développement. Barcelone : Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité de l'Université des Nations Unies.

Urban Land Institute (2015). A Guide for Assessing Climate Change Risk. Washington, D.C. : Urban Land Institute.

Urquiza, Liviane (2017). La résilience, c'est savoir saisir les opportunités pour construire son avenir. *Blog de la Banque mondiale*. Disponible sur <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/resilience-savoir-saisir-les-opportunités-pour-construire-son-avenir>.

Verdugo, M. (2003). Programa de repoblamiento comuna de Santiago: Un programa de gestion urbana. *Urbano*, vol. 6, n° 8 (septembre), p. 9.

Vij, S. (2014). Urbanization, common property resources and gender relations in a peri-urban context. *Vision*, vol. 18, n° 4, p. 339 à 347.

Vollmer, D. (2009). Urban waterfront rehabilitation: can it contribute to environmental improvements in the developing world? *Environmental Research Letters*, vol. 4, n° 2, p. 024003.

Vulliamy, éd. (2013). Medellín, Colombie : Reinventing the World's Most Dangerous City. *The Observer*, 9 juin. Disponible sur <https://www.theguardian.com/world/2013/jun/09/medellin-colombia-worlds-most-dangerous-city>.

OMS (2015). City Fact Sheets: WHO European Healthy Cities Network. Copenhague : Organisation mondiale de la santé.

OMS (2020). Accidents de la route. Organisation mondiale de la santé, 7 février. Disponible sur <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/road-traffic-injuries>.

Wilson, W.J. (2006). The geography of opportunity: Race and housing choice in metropolitan America. Washington, D.C. : Brookings Institution Press.

Banque mondiale (2010). Cities and Climate Change: An Urgent Agenda. Urban Development series. Étude n° 10. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Banque mondiale (2011). Guide pour l'adaptation au changement climatique des villes. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Banque mondiale (2013). Strategic Environmental Assessment. 10 septembre. Disponible sur <https://www.worldbank.org/en/topic/environment/brief/strategic-environmental-assessment>.

Banque mondiale (2014a). City Energy Efficiency Assessments. Washington, D.C. : Banque mondiale, Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP).

Banque mondiale (2014b). Investing in natural capital for eradicating poverty and boosting shared prosperity. Document de travail n° 88753. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Banque mondiale (2015). *Rising through cities in Ghana: urbanization review – overview report*. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.

Banque mondiale (2019a). Inclusion du handicap. Disponible sur <https://www.banquemonde.org/fr/topic/disability#1>. Consulté le 8 septembre 2019.

Banque mondiale (2019b). Structural Transformation Can Turn Cities into Engines of Prosperity, April 17. Disponible sur <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2019/04/17/structural-transformation-can-turn-cities-into-engines-of-prosperity>. Consulté le 17 août 2019

Références

Banque mondiale (s. d.). City Creditworthiness Initiative: A Partnership to Deliver Municipal Finance. Disponible sur <https://www.worldbank.org/en/topic/urbandevelopment/brief/city-creditworthiness-initiative>. Consulté le 29 juillet 2019.

Banque mondiale, Centre de recherche sur le développement du Conseil d'État, République populaire de Chine (2014). Urban China: Toward Efficient, Inclusive, and Sustainable Urbanization. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Groupe de la Banque mondiale (2015a). East Asia's Changing Urban Landscape: Measuring a Decade of Spatial Growth. Urban Development series. Washington, D.C. : Banque mondiale.

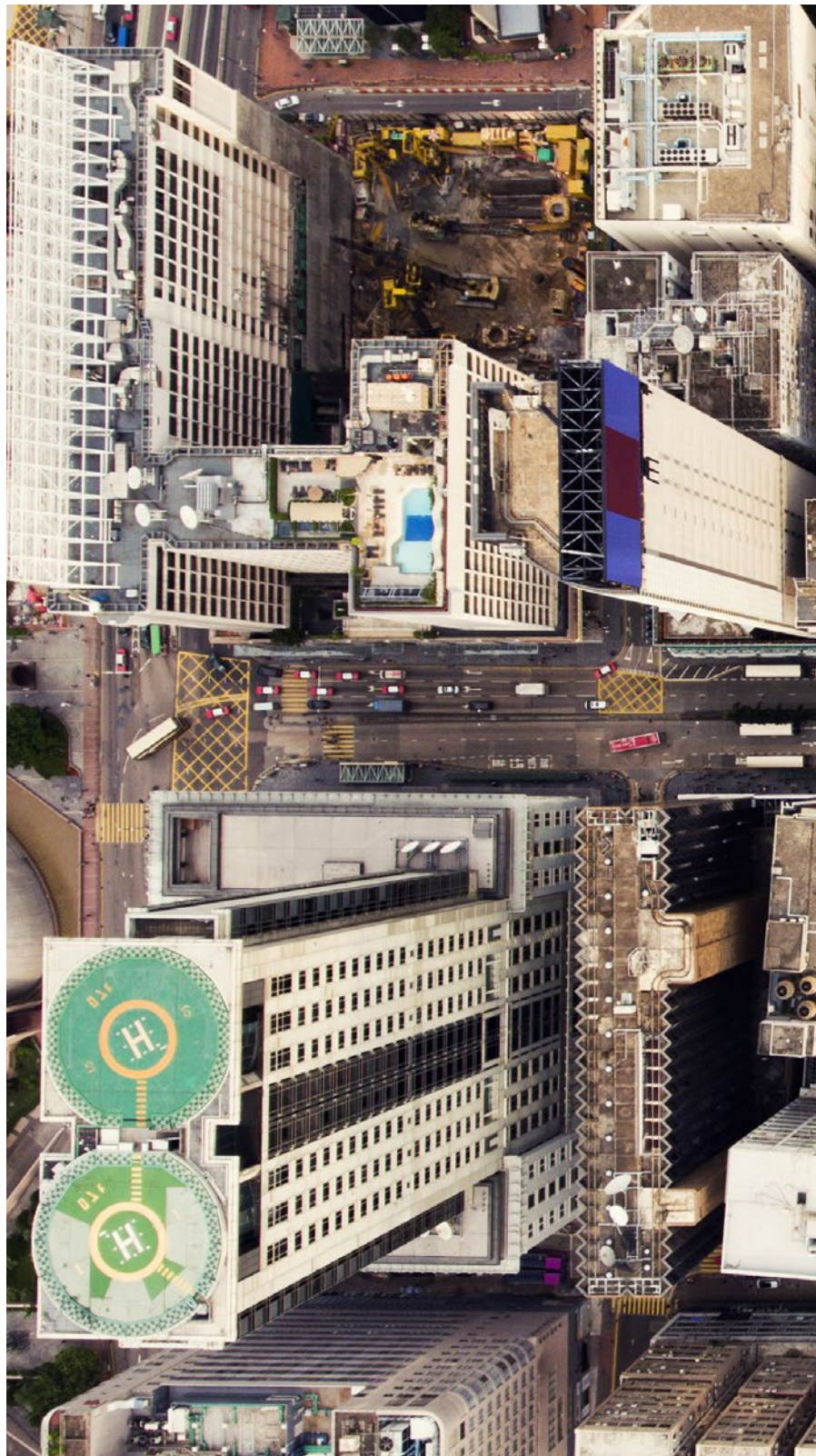
Groupe de la Banque mondiale (2015 b). Competitive Cities for Jobs and Growth: What, Who, and How. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Groupe de la Banque mondiale (2018). Urban Wetlands Management in Colombo: A New Model for Resilience. Washington, D.C. : Banque mondiale.

Institut des ressources mondiales (2019). Mobility to Access for All: Expanding Urban Transportation Choices in the Global South. Washington, D.C. : Institut des ressources mondiales.

Institut des ressources mondiales, villes du C40 et ICLEI (2014). Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emissions. Washington, D.C. : Institut des ressources mondiales.

WWAP (2017). Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau de 2017 : Les eaux usées : une ressource inexploitée. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.





Aerial photo of Hong Kong. © GaudiLab / Shutterstock.com

Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation

Des mises à jour régulières relatives aux
travaux d'ONU-Habitat sont disponibles sur
www.unhabitat.org.



ONU  **HABITAT**
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
B. P. 30030, 00100 Nairobi, Kenya
www.unhabitat.org

HS/035/20E
ISBN: (Volume) 978-92-1-132869-1